

# Rapport annuel de 2023



# Rapport à l'intention des actionnaires



Chers actionnaires,

En tant que société de portefeuille, George Weston investit dans des sociétés chefs de file qui répondent aux besoins courants des Canadiens. Tout cela se concrétise par l'entremise de deux entreprises en exploitation dans les secteurs de la vente au détail et de l'immobilier. En 2023, nous avons travaillé étroitement avec chacune d'elles afin de leur fournir un soutien de calibre mondial et de leur permettre de créer de la valeur qui, en plus d'aller au-delà d'une solide performance financière, contribue également à l'atteinte de résultats positifs sur les plans environnemental, social et de gouvernance.

Dans le secteur Vente au détail, Loblaw, qui a à cœur d'aider les Canadiens à *Vivre bien, vivre pleinement*<sup>MD</sup>, a procuré aux clients les produits essentiels dont ils avaient besoin chaque jour, alors qu'une pression marquée s'exerçait sur l'abordabilité des produits alimentaires et que le système de santé ployait sous la demande sans cesse grandissante. Shoppers Drug Mart<sup>MD</sup>/Pharmaprix<sup>MD</sup> a élargi son offre de soins grâce à l'ouverture de plus de 70 cliniques gérées par des pharmaciens afin d'offrir des soins de santé essentiels aux personnes qui, autrement, auraient dû attendre des jours, voire des semaines. Les épiceries de Loblaw ont poursuivi leurs efforts destinés à offrir les prix les plus bas en dépit des pressions inflationnistes. Et face à la tendance des consommateurs à se tourner vers les magasins à escompte, 31 magasins No Frills et Maxi, nouveaux ou convertis, ont ouvert leurs portes dans les collectivités qui en avaient le plus besoin. L'accent mis sur la valeur s'est traduit par une croissance soutenue du chiffre d'affaires et du bénéfice conformément au cadre financier éprouvé de Loblaw, et ce, même si les marges brutes du secteur de l'alimentation au détail sont demeurées stables par rapport à 2022. Alors que l'inflation continuait d'être au cœur de ses préoccupations, Loblaw a déployé des efforts considérables afin d'offrir aux clients un meilleur service, des promotions plus attrayantes, des magasins améliorés et des produits de qualité supérieure, tout en réduisant intentionnellement ses coûts d'achat et ses charges d'exploitation dans le but de respecter son engagement à faire preuve d'excellence en matière de vente au détail. Désormais dirigée par Per Bank, Président et chef de la direction, Loblaw continue à aller de l'avant avec sa raison d'être en vue d'aider les Canadiens à *Vivre bien, vivre pleinement*<sup>MD</sup>, étant convaincue que cette approche lui permettra de générer des résultats financiers solides et stables.



Dans le secteur Immobilier, encore une fois cette année, Propriétés de Choix a affiché une performance financière et opérationnelle positive, respectant son engagement de longue date visant à préserver le capital, à générer des flux de trésorerie stables et une valeur liquidative en croissance, et à accroître les distributions au fil du temps. L'attention qu'a accordée l'équipe à l'excellence opérationnelle s'est traduite par une forte croissance du REN des actifs comparables et par un taux d'occupation presque complet de 98,0 % en 2023. Parallèlement, Propriétés de Choix a continué d'accroître la qualité de son portefeuille grâce à des opérations de recyclage du capital de plus de 600 millions de dollars qui lui ont permis de conclure la cession et l'acquisition d'immeubles de commerce de détail et d'immeubles industriels de grande qualité. Des progrès ont également été accomplis en vue de dégager de la valeur au niveau du programme d'aménagement de Propriétés de Choix de par l'ajout d'une superficie de commerces de détail et d'espace industriel de plus de 167 000 mètres carrés, et ce, tout en maintenant un bilan conservateur, solide et souple, soutenu par des biens non grevés de 12,7 milliards de dollars. Croyant toujours dans les commerces de détail de première nécessité, les immeubles industriels prisés et le secteur résidentiel, Propriétés de Choix demeure la plus importante FPI au Canada, et est bien positionnée pour générer de la valeur sur une base durable.

En jetant un regard rétrospectif sur 2023, nous sommes fiers du rendement enregistré par nos entreprises et nous entrevoyons avec optimisme leurs perspectives à long terme. De pair avec nos 220 000 collègues toujours dévoués pour répondre aux besoins de nos clients et de nos locataires, nous continuons de travailler avec l'équipe de direction de chacune des entreprises pour améliorer leurs perspectives d'avenir. Cela inclut notamment d'ambitieux programmes ESG, qui comprennent des objectifs précis d'inclusion et de zéro émission nette, tandis que George Weston, Loblaw et Propriétés de Choix divulguent plus d'information que jamais à ce sujet. Nous comptons poursuivre sur cette lancée en 2024 et sommes résolus à continuer de créer de la valeur et de répondre aux besoins des Canadiens.

Sincèrement,

**[signé]**

**Galen Weston**

Président du Conseil  
et chef de la direction

**[signé]**

**Richard Dufresne**

Président et chef  
de la direction financière

---

**En jetant un regard rétrospectif sur 2023, nous sommes fiers du rendement enregistré par nos entreprises et nous sommes confiants dans leurs perspectives à long terme.**

---

# Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion de George Weston Limitée (« GWL » ou la « société ») doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés annuels audités et les notes annexes figurant aux pages 94 à 171 du présent rapport annuel. Les états financiers consolidés annuels audités de la société et les notes y afférentes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis selon les Normes internationales d'information financières publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité » ou les « PCGR »). Les états financiers consolidés annuels audités comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle et sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Certaines charges et certains produits qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. Les mesures financières non conformes aux PCGR et les autres mesures financières ne tiennent pas compte de l'incidence de certains éléments et sont utilisées à l'interne aux fins d'analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation. Ces mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières permettent également d'évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de façon uniforme. Voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur les mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières de la société.

La société exerce ses activités par l'intermédiaire de deux secteurs d'exploitation à présenter : Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw ») et Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »). Avec prise d'effet au quatrième trimestre de 2023, l'incidence de la consolidation tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels et d'autres ajustements de consolidation. La trésorerie et les placements à court terme et les autres placements détenus par la société, ainsi que toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribués aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social et les charges administratives, sont inscrits au poste « Siège social de GWL ». Les chiffres comparatifs des postes « Incidence de la consolidation » et « Siège social de GWL » ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude. Voir la note 35, « Informations sectorielles », des états financiers consolidés annuels audités de la société et les notes y afférentes du présent rapport annuel pour obtenir des précisions. Sauf indication contraire, dans le présent rapport de gestion, le terme « consolidé » sert à désigner les résultats consolidés de GWL, y compris ceux de ses filiales au titre des activités poursuivies.

À moins d'indication contraire, les renseignements figurant dans le présent rapport de gestion sont à jour au 28 février 2024.

## Table des matières

<b>4</b>	<b>Aperçu</b>
<b>5</b>	<b>Notre entreprise</b>
<b>8</b>	<b>Indicateurs de performance clés</b>
	<b>Secteurs d'exploitation</b>
12	Loblaw
14	Propriétés de Choix
<b>17</b>	<b>Résultats financiers</b>
<b>76</b>	<b>Perspectives</b>
<b>77</b>	<b>Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières</b>
<b>92</b>	<b>Énoncés prospectifs</b>
<b>93</b>	<b>Informations supplémentaires</b>

## LÉGENDE DES NOTES DE BAS DE PAGE

1 Voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de 2023 de la société.

2 À lire en parallèle avec les « Énoncés prospectifs » commençant à la page 92.

3 Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire à la page 174.

# Aperçu

## Faits saillants financiers

Au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date  
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Sauf indication contraire, toute l'information financière représente les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

## Résultats consolidés

### PRODUITS

60 124 \$

+5,4 %  
par rapport à 2022

### RÉSULTAT D'EXPLOITATION

4 363 \$

-4,2 %  
par rapport à 2022

### MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA<sup>1)</sup>

6 953 \$

+6,1 %  
par rapport à 2022

### MONTANT AJUSTÉ DE LA MARGE DU BAIIA<sup>1)</sup> (%)

11,6 %

+10 pdb  
par rapport à 2022

### BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES

1 496 \$

-15,9 %  
par rapport à 2022

### MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES<sup>1)</sup> LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES

1 467 \$

+2,4 %  
par rapport à 2022

### BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES (EN DOLLARS)

10,75 \$

-11,9 %  
par rapport à 2022

### MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE<sup>1)</sup> LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES (EN DOLLARS)

10,54 \$

+7,4 %  
par rapport à 2022

## Siège social de GWL

### ENTRÉES NETTES LIÉES AUX ENTREPRISES EN EXPLOITATION<sup>1)</sup> DU SIÈGE SOCIAL DE GWL

624 \$

+3,7 %  
par rapport à 2022

### FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES<sup>1)</sup> DU SIÈGE SOCIAL DE GWL

1 283 \$

+43,7 %  
par rapport à 2022

### DIVIDENDES ANNUALISÉS DÉCLARÉS PAR ACTION (EN DOLLARS)

2,85 \$

+8,0 %  
par rapport à 2022

### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS À COURT TERME DU SIÈGE SOCIAL DE GWL

719 \$

-12,1 %  
par rapport à 2022

1 Voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de 2023 de la société.

# Notre entreprise

## Notre histoire en tant qu'entreprise familiale

En 1882, George Weston, un jeune vendeur de pain et ancien apprenti boulanger de Toronto, décide de se lancer en affaires et achète un circuit de livraison de pain à son employeur. Au tournant du siècle, Weston's Bread était connu dans toute la ville et George Weston était devenu le boulanger le plus prolifique au Canada.

En 1924, le fils aîné de George, Garfield Weston, suit les traces de son père et devient président de George Weston Limitée. En dépit de la guerre et de la dépression, Garfield a transformé la boulangerie de son père à Toronto en un empire alimentaire commercial avec des sociétés de participation sur plusieurs continents.

En 1953, George Weston Limitée élargit ses activités d'épicerie en acquérant le contrôle majoritaire de Loblaws Inc. En 1956, Les Compagnies Loblaw Limitée a été constituée en société et, au cours des deux décennies suivantes, Loblaw a continué à étendre ses activités au Canada et aux États-Unis.

Au début des années 1970, une troisième génération prend les choses en main et W. Galen Weston réussit à consolider le grand conglomérat, à réinventer Loblaw par le fait même et à la transformer en la plus grande chaîne d'épicerie du Canada et le plus grand actif de GWL.

En 2006, Galen G. Weston a assumé la responsabilité de Loblaw et a guidé celle-ci à travers une période de transformation et de croissance en réponse à un environnement commercial en rapide évolution, y compris la création et l'introduction en bourse de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix en 2013 et l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix peu après. En 2017, Galen G. Weston a été nommé chef de la direction de George Weston Limitée.

En 2018, dans le cadre du projet de transformation de GWL et de son engagement à long terme à créer de la valeur pour les actionnaires, la société a fait l'objet d'une réorganisation dans le cadre de laquelle Loblaw a cédé sa participation majoritaire dans Propriétés de Choix à GWL. L'acquisition par GWL d'une participation majoritaire dans Propriétés de Choix a constitué une étape importante dans l'histoire récente de la société. Avec l'ajout de Propriétés de Choix au portefeuille, la société est devenue plus équilibrée, forte de trois entreprises solides et bien positionnées dans la vente au détail, l'immobilier et les biens de consommation.

En 2021, George Weston Limitée a pris la décision de vendre son entreprise de boulangerie Weston Foods, le pilier du groupe Weston au Canada depuis sa création en 1882. La vente de l'entreprise a été réalisée à la fin de 2021, positionnant ainsi la société de manière à ce qu'elle puisse se concentrer sur ses activités en tant que chef de file en matière de vente au détail et d'immobilier.

Pendant plus d'un siècle, des milliers d'employés de George Weston Limitée et de ses filiales ont bâti une entreprise qui a persévéré et prospéré autant lors de périodes de croissance que de périodes difficiles, pour devenir l'une des sociétés les plus solides du Canada.

## Ce que nous faisons

George Weston Limitée est une société ouverte canadienne, fondée en 1882 et cotée à la Bourse de Toronto (TSX : WN) depuis janvier 1928. La société possède deux entreprises dans les secteurs de la vente au détail et de l'immobilier.

# WESTON

GEORGE WESTON LIMITÉE



## Loblaw

Loblaw (TSX : L) est le chef de file en matière d'alimentation et de pharmacie au Canada et le détaillant le plus important du pays. Loblaw offre aux Canadiens des produits alimentaires, des services pharmaceutiques et de soins de santé, des produits de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale et des services financiers par l'intermédiaire de ses bannières de magasins d'alimentation, de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, de Joe Fresh et de la Banque le Choix du Président.



## Propriétés de Choix

Propriétés de Choix (TSX : CHP.UN) est une fiducie de placement immobilier chef de file qui crée une valeur durable en détenant, en exploitant et en développant des propriétés résidentielles et commerciales de haute qualité. Le portefeuille de Propriétés de Choix regroupe des immeubles de commerce de détail loués en grande partie à des détaillants de biens de première nécessité, ainsi que des actifs industriels, à usage mixte et résidentiels de haute qualité situés dans des marchés attrayants partout au Canada.

## **Notre stratégie opérationnelle et de création de valeur**

**George Weston Limitée a pour mission de créer de la valeur générationnelle au moyen d'une gestion proactive de son portefeuille d'entreprises de premier plan dans les domaines de la vente au détail et de l'immobilier, mettant à profit son expertise en matière de stratégie, de fusions et acquisitions, d'affectation des capitaux et de développement des talents.**

Au fil des ans, la société a réalisé avec succès des opérations stratégiques et a géré de manière rigoureuse ses niveaux d'endettement et sa structure du capital.

La société est un chef de file dans chacun de ses secteurs d'activité, soit la vente au détail et l'immobilier, en exploitant des marques de premier plan sur le marché du commerce de détail et des emplacements convoités dans le domaine de l'immobilier.

La société s'engage à soutenir son portefeuille d'entreprises en mettant à profit son expertise et en offrant du soutien relativement à la prise de décisions. Ce soutien s'exerce notamment dans des domaines tels que la stratégie, le développement des talents, l'affectation de capitaux ainsi que les fusions et acquisitions.

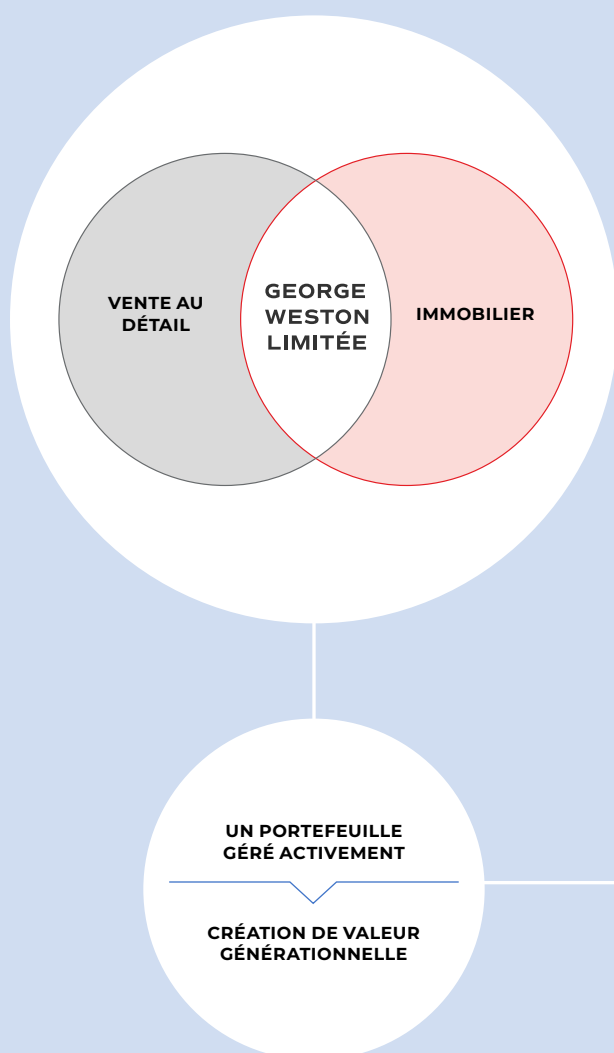
La société apporte une vision unique relativement à ses activités opérationnelles, grâce à sa vaste perspective qui englobe tant la vente au détail que l'immobilier, et qui lui permet d'identifier des occasions de développement et de partager des pratiques exemplaires.

En accumulant des capitaux par l'entremise de ses activités existantes et en utilisant prudemment sa capacité d'endettement, la société soutient des investissements dans des opérations stratégiques qui créent de la valeur pour son portefeuille d'entreprises. La société évalue également diverses initiatives stratégiques susceptibles de lui permettre de mettre à profit ses capacités et son expertise existantes afin de créer de la valeur à long terme pour les actionnaires.

La société est reconnue pour sa capacité à assurer de la stabilité et à maintenir une perspective à long terme. Elle cherche à déployer ses capitaux de manière optimale, notamment en remettant du capital aux actionnaires et en réinvestissant des capitaux dans son portefeuille d'entreprises, là où elle peut améliorer davantage sa capacité de réaliser des gains.



## Notre stratégie opérationnelle et de création de valeur



### Unis par des principes communs

Ensemble, ces quatre concepts unissent nos entreprises et forgent notre identité :



#### VALEURS ÊTRE

Nos actions sont guidées par nos valeurs ÊTRE, qui témoignent d'un engagement commun à l'égard de valeurs fondamentales telles que l'Engagement, Tenir à cœur, le Respect et l'Excellence, et ce, partout au sein de notre groupe d'entreprises.



#### ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

Lors de toutes nos interactions, nos décisions se fondent sur un sens aigu de l'éthique et de la conformité.



#### CULTURE BLEUE

Elle représente la façon dont nos valeurs prennent vie chaque jour dans nos interactions avec nos entreprises et nos clients, de même qu'entre collègues.



#### RESPONSABILITÉ SOCIALE

À titre d'investisseur générationnel, les tendances sociales, démographiques et environnementales à long terme sous-tendent l'importance que nous accordons à la responsabilité sociale.

### Notre incidence

Grâce à une gestion active et en nous fondant sur notre culture et nos valeurs, nous souhaitons avoir une incidence positive sur :



#### NOS ACTIONNAIRES

Nous créons de la valeur pour nos actionnaires en augmentant la valeur de nos entreprises de premier plan, en axant nos efforts sur l'excellence opérationnelle, en investissant dans des transactions stratégiques et en favorisant la distribution de dividendes.



#### NOS COLLÈGUES

Nos talents sont essentiels à l'atteinte de nos objectifs à long terme. Nous voyons notre investissement dans le développement et le recrutement de gestionnaires exceptionnels comme un impératif stratégique, et nous sommes fiers de proposer des carrières stimulantes et enrichissantes.



#### NOS COLLECTIVITÉS

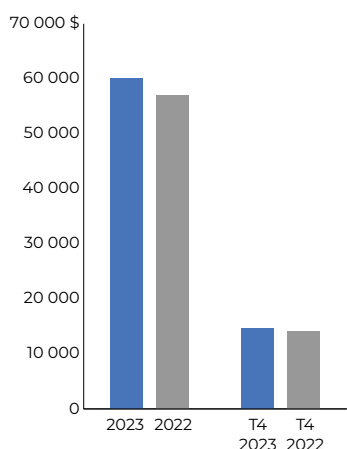
Fidèles à l'héritage et aux valeurs de la société, nous nous efforçons d'améliorer la qualité de vie des collectivités où nous vivons et travaillons.

# Indicateurs de performance clés

Aux ou pour les trimestres (non audités) et les exercices (audités) clos les 31 décembre  
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Sauf indication contraire, toute l'information financière représente les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

## PRODUITS

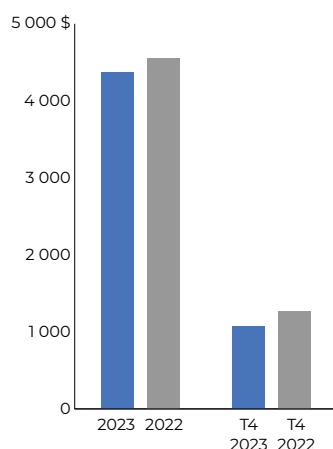


2023	60 124	+5,4 %
2022	57 048	
T4 2023	14 700	+3,9 %
T4 2022	14 142	

### Performance en 2023

Croissance des produits de 3 076 millions de dollars, générée par Loblaw et Propriétés de Choix.

## RÉSULTAT D'EXPLOITATION

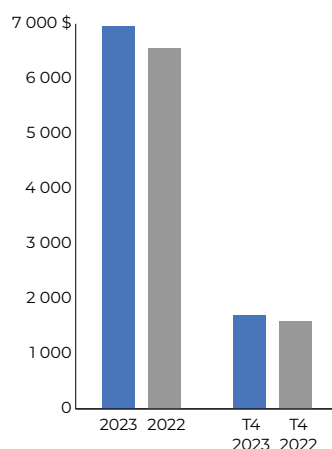


2023	4 363	-4,2 %
2022	4 553	
T4 2023	1 076	-14,9 %
T4 2022	1 264	

### Performance en 2023

Le résultat d'exploitation a diminué de 190 millions de dollars. Cette diminution reflète essentiellement l'incidence défavorable nette, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, en partie contrebalancée par l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Loblaw et de Propriétés de Choix.

## MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA<sup>1)</sup>



2023	6 953	+6,1 %
2022	6 551	
T4 2023	1 694	+6,5 %
T4 2022	1 590	

### Performance en 2023

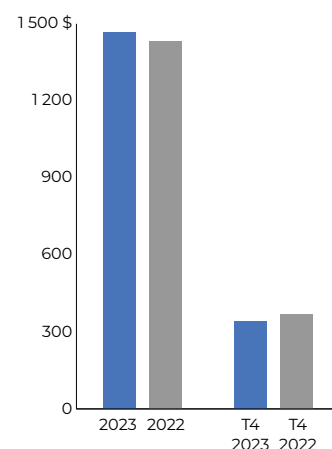
Le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> a augmenté de 402 millions de dollars, en raison principalement d'une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Loblaw et de Propriétés de Choix.

## MONTANT AJUSTÉ DE LA MARGE DU BAIIA<sup>1)</sup> (%)

**11,6 %** +10 pdb  
2023 par rapport à 2022

**11,5 %** +30 pdb  
T4 2023 par rapport au T4 2022

## MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES<sup>1)</sup> LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES



2023	1 467	+2,4 %
2022	1 432	
T4 2023	342	-7,3 %
T4 2022	369	

### Performance en 2023

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires lié aux activités poursuivies<sup>1)</sup> a augmenté de 35 millions de dollars, en raison d'une augmentation de l'apport des sociétés d'exploitation cotées en bourse<sup>1)</sup>, en partie contrebalancée par l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, du siège social de GWL.

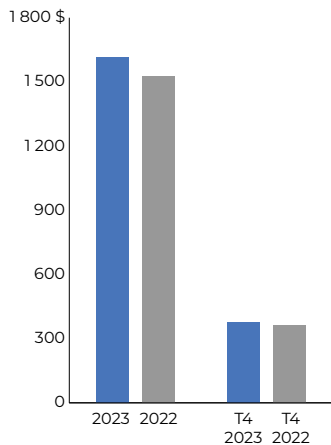
## MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DILUÉ AJUSTÉ PAR ACTION ORDINAIRE<sup>1)</sup> LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES (en dollars)

**10,54 \$** +7,4 %  
2023 par rapport à 2022

**2,51 \$** -3,1 %  
T4 2023 par rapport au T4 2022



### APPORT DES SOCIÉTÉS D'EXPLOITATION COTÉES EN BOURSE<sup>(i)</sup> AU MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET<sup>(1)</sup> LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES

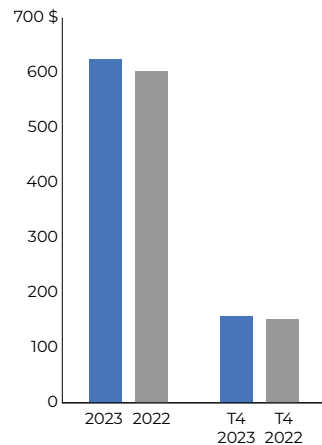


2023	1 614	+5,8 %
2022	1 526	
T4 2023	378	+5,0 %
T4 2022	360	

#### Performance en 2023

L'apport des sociétés d'exploitation cotées en bourse<sup>(i)</sup> au montant ajusté du bénéfice net<sup>(1)</sup> disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies a augmenté de 88 millions de dollars, ou 5,8 %, en raison d'une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Loblaw et de Propriétés de Choix.

### ENTRÉES NETTES LIÉES AUX ENTREPRISES EN EXPLOITATION<sup>(1)</sup> DU SIÈGE SOCIAL DE GWL

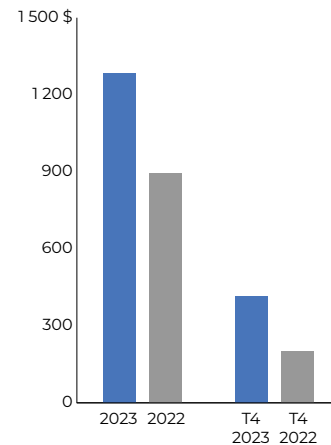


2023	624	+3,7 %
2022	602	
T4 2023	157	+4,0 %
T4 2022	151	

#### Performance en 2023

Les entrées nettes liées aux entreprises en exploitation<sup>(1)</sup> du siège social de GWL ont augmenté du fait de la hausse des dividendes reçus de Loblaw et de la hausse des distributions reçues de Propriétés de Choix.

### FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES<sup>(1)</sup> DU SIÈGE SOCIAL DE GWL



2023	1 283	+43,7 %
2022	893	
T4 2023	413	+105,5 %
T4 2022	201	

#### Performance en 2023

Les flux de trésorerie disponibles<sup>(1)</sup> du siège social de GWL ont augmenté, en raison principalement de la hausse du produit de la participation de GWL dans l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw, d'une diminution de l'impôt sur le résultat payé et d'une variation favorable, d'un exercice à l'autre, des éléments hors trésorerie du fonds de roulement inclus au poste « Siège social de GWL, financement et autres coûts ».

Voir la page 11 du présent rapport de gestion pour connaître le calcul de cette mesure.

### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS À COURT TERME DU SIÈGE SOCIAL DE GWL

**719 \$**  
2023  
-12,1 %  
par rapport à 2022

---

**818 \$**  
2022

#### Performance en 2023

La diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme du siège social de GWL enregistrée depuis la clôture de l'exercice 2022 est surtout attribuable aux rachats d'actions de GWL, aux dividendes versés aux actionnaires et aux impôts payés, en partie contrebalancés par le produit reçu au titre de la participation de GWL dans l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw.

<sup>1</sup> Se reporter à la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de 2023 de la société.

(i) Les sociétés d'exploitation cotées en bourse représentent les résultats combinés de Loblaw et de Propriétés de Choix, compte tenu de l'incidence de la consolidation.

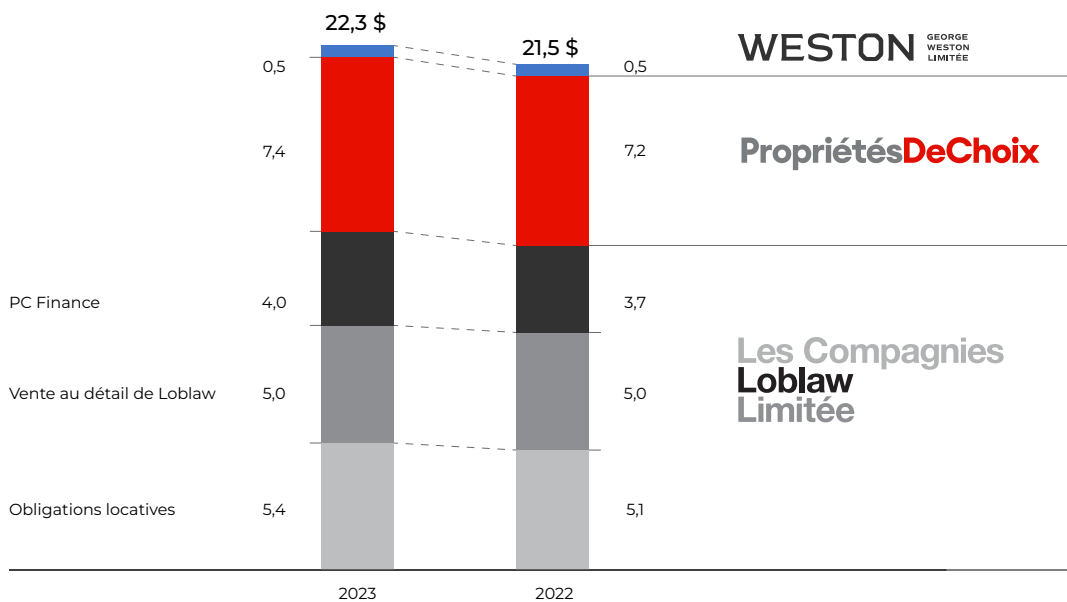
## Total de la dette

La société gère sa dette pour chacun de ses secteurs d'exploitation de manière à s'assurer que chacun d'eux utilise un levier financier approprié. Le graphique suivant présente le total de la dette consolidée par secteur d'exploitation à présenter, compte tenu de l'incidence de la consolidation, aux 31 décembre 2023 et 2022. Il n'y a aucun recours à l'égard de la société pour les dettes contractées par ses secteurs d'exploitation.

Au 31 décembre 2023, la dette consolidée du groupe était de 22,3 milliards de dollars. La dette de Loblaw et de Propriétés de Choix est entièrement assurée par leurs flux de trésorerie respectifs provenant des activités d'exploitation. La dette du siège social de GWL est composée de 450 millions de dollars de débiteures non garanties de premier rang.

### TOTAL DE LA DETTE

Au 31 décembre  
(en milliards de dollars)



## Flux de trésorerie disponibles<sup>1)</sup> du siège social de GWL

Les flux de trésorerie disponibles<sup>1)</sup> du siège social de GWL sont générés par les dividendes reçus de Loblaw, les distributions reçues de Propriétés de Choix et le produit de la participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw, déduction faite des charges du siège social, des intérêts et de l'impôt sur le résultat payé.

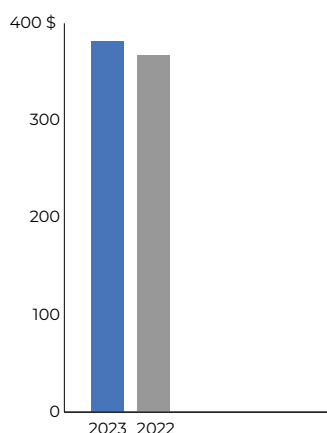
Pour les trimestres et exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	Trimestres clos		Exercices clos	
	2023	2022	2023	2022
Dividendes de Loblaw	73	69	290	272
Distributions de Propriétés de Choix	84	82	334	330
<b>Entrées nettes liées aux entreprises en exploitation<sup>1)</sup> du siège social de GWL</b>	<b>157</b>	<b>151</b>	<b>624</b>	<b>602</b>
Produit de la participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw	238	49	847	558
Siège social de GWL, financement et autres coûts <sup>1)</sup>	27	2	(77)	(114)
Impôt sur le résultat payé	(9)	(1)	(111)	(153)
<b>Flux de trésorerie disponibles<sup>1)</sup> du siège social de GWL</b>	<b>413</b>	<b>201</b>	<b>1 283</b>	<b>893</b>

(i) Le siège social de GWL comprend toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social et les charges administratives. Comprend également les dividendes versés sur les actions privilégiées.

## Dividendes

Pour les exercices clos les 31 décembre  
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

### DIVIDENDES VERSÉS

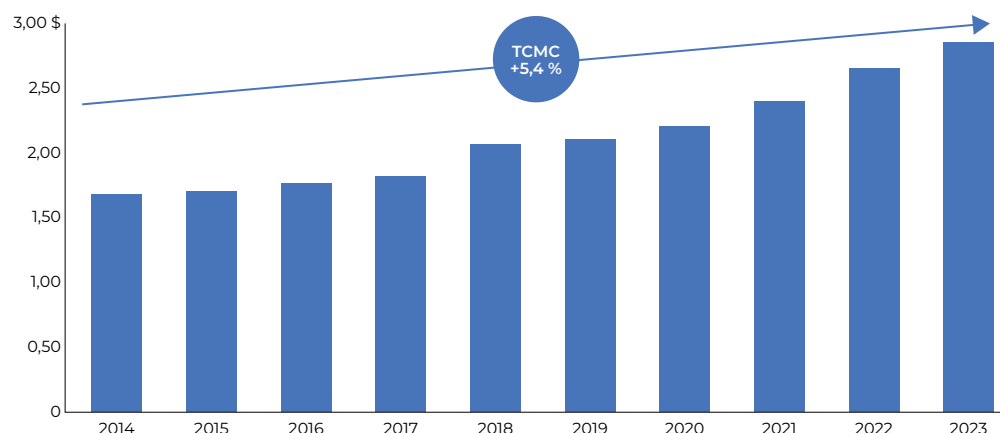


2023	381	+3,8 %
2022	367	

### Performance en 2023

Les dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires ont augmenté en raison d'une hausse du dividende par action ordinaire de 8,0 % au deuxième trimestre de 2023.

### DIVIDENDES PAR ACTION ORDINAIRE (en dollars)



### Rétrospective des dix derniers exercices

GWL a déclaré un dividende annualisé à 2,85 \$ par action ordinaire en 2023. L'objectif de la société est d'augmenter le dividende par action ordinaire au fil du temps tout en conservant des flux de trésorerie disponibles appropriés pour financer sa croissance future. Depuis 2014, le dividende par action ordinaire a augmenté à un taux de croissance moyen composé (« TCMC ») de 5,4 %.

1 Voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de 2023 de la société.

# Loblaw

Loblaw (TSX : L) offre aux Canadiens des produits alimentaires, des services pharmaceutiques et de soins de santé, des produits de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale et des services financiers.

## Stratégie

La raison d'être de Loblaw, qui consiste à aider les Canadiens à *Vivre bien, vivre pleinement*<sup>MD</sup>, revêt une importance capitale et elle constitue le fondement de son cadre stratégique. Ce cadre s'articule autour de trois piliers stratégiques de Loblaw : faire preuve d'excellence en matière de vente au détail, générer de la croissance et investir en vue de l'avenir, tout en intégrant des initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») dans tout ce qu'elle fait. Ces piliers stratégiques sont étroitement liés à un souci constant de tirer parti des connaissances clients fondées sur les données et à l'excellence en matière d'efficacité des processus dans le but de dégager une solide performance financière. Ce cadre est soutenu par des collègues partageant un ensemble de valeurs communes ÊTRE et une culture dont les principes les encouragent à être authentiques, à bâtir la confiance et à créer des liens.

La société vise à être la « meilleure en alimentation, en santé et en beauté » et, mettant l'accent sur l'excellence en matière de vente au détail, elle améliore constamment ses activités de vente au détail afin de faire en sorte que ses propositions clients se différencient, de réduire le coût de ses services et de pouvoir réaliser des économies d'échelle grâce à son infrastructure logistique nationale. Alors que la société bâtit en vue de l'avenir, sa raison d'être guide ses investissements dans des initiatives de croissance stratégiques afin de diversifier encore davantage son portefeuille d'actifs, de générer des avantages concurrentiels en matière de produits, de services et de prix, d'améliorer son efficacité opérationnelle ainsi que de créer de nouveaux secteurs de croissance pour répondre aux besoins changeants des Canadiens et leur offrir des expériences personnalisées.

L'approche de Loblaw en ce qui a trait aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance est guidée par sa raison d'être et se concentre sur deux priorités : lutter contre les changements climatiques et faire progresser l'équité sociale. Les questions ESG sont au cœur des décisions prises à l'échelle de Loblaw. En tenant compte des risques environnementaux et sociaux ainsi que des pratiques exemplaires de gouvernance dans le cadre de ses activités courantes, en mettant en œuvre de solides programmes de conformité et d'éthique et en soutenant ses employés et les communautés dans lesquelles elle exerce ses activités, Loblaw entend apporter une contribution de premier plan à la société canadienne, tant aujourd'hui que pour les générations à venir.

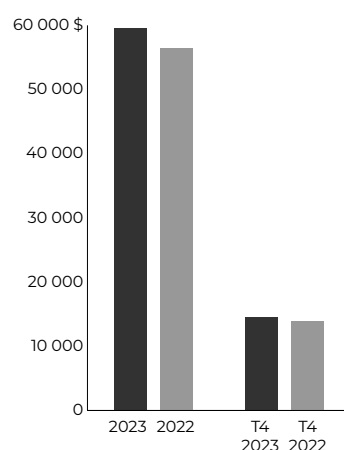
## Faits saillants de l'année

En 2023, Loblaw a à nouveau enregistré des résultats solides et constants sur les plans financier et opérationnel dans l'ensemble de ses secteurs d'activité. La capacité de Loblaw à offrir de la valeur et des économies aux Canadiens jour après jour s'est traduite par une forte croissance du chiffre d'affaires dans le secteur Vente au détail, les pressions inflationnistes mondiales ayant continué de se répercuter sur les comportements des consommateurs. Le portefeuille de Loblaw, composé des meilleurs actifs de leur catégorie, était bien positionné pour répondre aux besoins courants des clients en matière d'alimentation, de santé et de bien-être. Grâce aux efforts déployés en vue d'atteindre l'excellence en matière de vente au détail, Loblaw a pu tirer parti de ces actifs pour générer une forte croissance du chiffre d'affaires, accroître la marge brute et optimiser ses coûts d'exploitation.

## Indicateurs de performance clés

Aux ou pour les trimestres non audités et les exercices audités clos les 31 décembre  
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

### PRODUITS

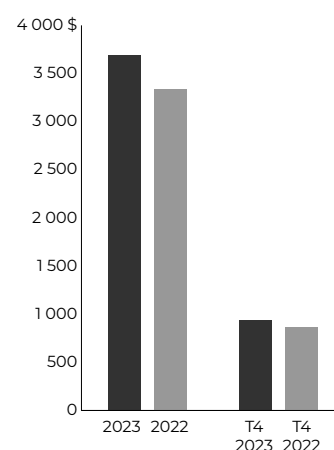


2023	59 529	+5,4 %
2022	56 504	
T4 2023	14 531	+3,7 %
T4 2022	14 007	

### Performance en 2023

Les produits ont augmenté de 3 025 millions de dollars grâce à une croissance du chiffre d'affaires des secteurs Vente au détail et Services financiers. Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté surtout du fait de la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables.

### RÉSULTAT D'EXPLOITATION



2023	3 696	+10,9 %
2022	3 334	
T4 2023	941	+8,3 %
T4 2022	869	

### Performance en 2023

Le résultat d'exploitation a augmenté de 362 millions de dollars comparativement à 2022. Cette augmentation découle d'une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation des secteurs Vente au détail et Services financiers et de l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement.

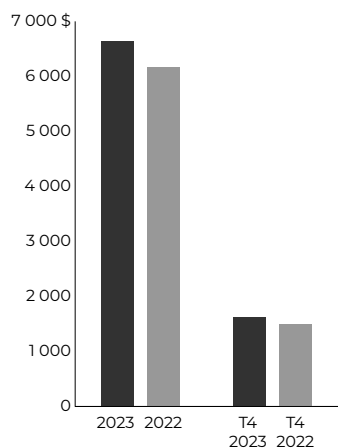
## Offres de Loblaw

### DIVISIONS :

Marché  
Escompte  
Shoppers Drug Mart<sup>MD</sup>/  
Pharmaprix<sup>MD</sup>  
PC<sup>MD</sup> Finance  
Joe Fresh<sup>MD</sup>

### PRINCIPALES MARQUES :

le Choix du Président<sup>MD</sup>  
sans nom<sup>MD</sup>  
Délices du Marché<sup>MC</sup>  
T&T<sup>MD</sup>  
Life Brand<sup>MD</sup>  
PC Optimum<sup>MD</sup>


**MONTANT AJUSTÉ  
DU BAIIA<sup>(1)</sup>**


2023	6 639	+7,5 %
2022	6 173	
T4 2023	1 631	+9,4 %
T4 2022	1 491	

**Performance en 2023**

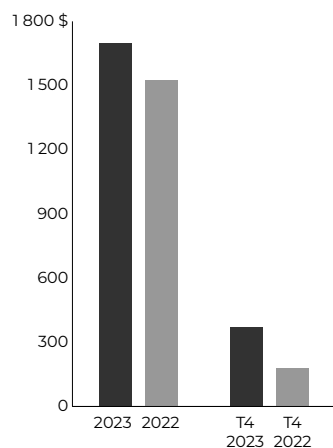
Le montant ajusté du BAIIA<sup>(1)</sup> a augmenté de 466 millions de dollars comparativement à 2022, en raison principalement d'une augmentation dans les secteurs Vente au détail et Services financiers.

Le montant ajusté de la marge du BAIIA<sup>(1)</sup> a augmenté en raison d'une hausse du montant de la marge brute exprimé en pourcentage<sup>(1)</sup> du secteur Vente au détail, attribuable à la croissance enregistrée au sein des catégories de produits de l'avant du magasin du secteur des pharmacies au détail aux marges élevées et à l'intensification des activités de fret externe, partiellement contrebalancées par une augmentation des pertes, et d'une diminution favorable des frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires s'expliquant par le levier d'exploitation découlant de l'augmentation du chiffre d'affaires.

**MONTANT AJUSTÉ DE LA  
MARGE DU BAIIA<sup>(1)</sup> (%)**

**11,2 %**  
2023  
+30 pdb  
par rapport  
à 2022

**11,2 %**  
T4 2023  
+60 pdb  
par rapport  
au T4 2022

**FLUX DE TRÉSORERIE  
DISPONIBLES<sup>(1)</sup>**


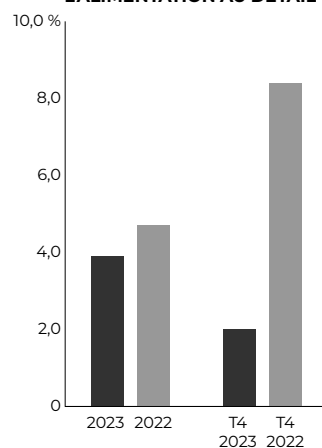
2023	1 700	+11,3 %
2022	1 528	
T4 2023	371	+107,3 %
T4 2022	179	

**Performance en 2023**

Les flux de trésorerie disponibles<sup>(1)</sup> ont augmenté principalement en raison d'une variation favorable des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et de l'accroissement du bénéfice en trésorerie, facteurs en partie contrebalancés par une hausse des dépenses d'investissement et la variation défavorable, d'un exercice à l'autre, de l'impôt sur le résultat payé. La croissance des flux de trésorerie disponibles<sup>(1)</sup> découle également d'une augmentation, d'un exercice à l'autre, des créances sur cartes de crédit à un taux inférieur à celui de l'exercice précédent.

**DÉPENSES  
D'INVESTISSEMENT**

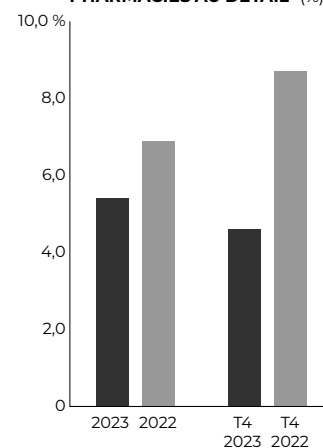
**2,1 milliards**  
de dollars  
2023  
+34,2 %  
par rapport  
à 2022

**AUGMENTATION DU CHIFFRE  
D'AFFAIRES DES MAGASINS  
COMPARABLES DU SECTEUR DE  
L'ALIMENTATION AU DÉTAIL<sup>(1)</sup> (%)**


2023	3,9 %	-80 pdb
2022	4,7 %	
T4 2023	2,0 %	-640 pdb
T4 2022	8,4 %	

**Performance en 2023**

Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté<sup>(1)</sup> de 3,9 %. L'achalandage en magasin du secteur de l'alimentation au détail a augmenté et la taille du panier d'épicerie a fléchi.

**AUGMENTATION DU CHIFFRE  
D'AFFAIRES DES MAGASINS  
COMPARABLES DU SECTEUR DES  
PHARMACIES AU DÉTAIL<sup>(1)</sup> (%)**


2023	5,4 %	-150 pdb
2022	6,9 %	
T4 2023	4,6 %	-410 pdb
T4 2022	8,7 %	

**Performance en 2023**

Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail<sup>(1)</sup> a augmenté de 5,4 %. Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé a bénéficié de la variation de la composition du chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin a bénéficié des dépenses accrues des clients et de la reprise des activités économiques.

**RATIO DE LA DETTE DU SECTEUR VENTE AU  
DÉTAIL SUR LE MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA<sup>(1)</sup>**

**2,3x**  
2023  
-0,1x  
par rapport  
à 2022

<sup>1</sup> Voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de 2023 de la société.

(1) Pour en savoir plus sur ces mesures, se reporter au rapport annuel de 2023 déposé par Loblaw, qui est accessible sur [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) ou [www.loblaw.ca](http://www.loblaw.ca).

# Propriétés de Choix

Propriétés de Choix (TSX : CHP.UN) est une fiducie de placement immobilier chef de file qui crée une valeur durable en détenant, en exploitant et en développant des propriétés résidentielles et commerciales de haute qualité.

## Stratégie

Propriétés de Choix continue de mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité de son portefeuille, sur la mise en place d'une plateforme opérationnelle de premier plan et sur la génération de croissance par l'entremise de projets de développement. De par ces mesures, Propriétés de Choix est bien positionnée pour faire croître les flux de trésorerie et verser des distributions de façon stable et de plus en plus importantes.

## Faits saillants de l'année

Propriétés de Choix a à nouveau dégagé une performance solide sur les plans financier et opérationnel pour 2023, ce qui témoigne de la force et de la résilience de son portefeuille. En 2023, Propriétés de Choix a continué de mettre en œuvre ses priorités stratégiques visant à préserver un portefeuille de premier plan, à maintenir son excellence opérationnelle et à assurer l'exécution de son programme de projets de développement. Par ailleurs, Propriétés de Choix a renforcé davantage son bilan, qui figure parmi les meilleurs du secteur, ce qui lui assure stabilité et flexibilité. Propriétés de Choix conserve son rôle de premier plan en matière de développement durable, tout en réalisant des progrès majeurs en ce qui a trait à ses deux piliers, soit la lutte contre les changements climatiques et le renforcement de la prospérité des collectivités. Enfin, dans le cadre de ses efforts, Propriétés de Choix a élaboré un plan d'action visant à atteindre zéro émission nette ainsi qu'un cadre en matière d'équité sociale qui guideront son approche et lui permettront de faire en sorte qu'elle ait un impact dans les années à venir.

## Les principaux locataires détaillants

1. Loblaw
2. Canadian Tire
3. TJX Companies
4. Dollarama
5. Goodlife
6. Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)
7. TD Canada Trust
8. Sobeys
9. Staples/Bureau en gros
10. Walmart

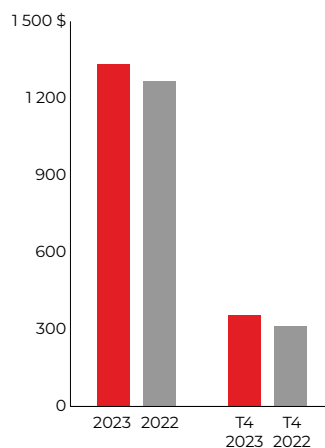
## Les principaux locataires industriels

1. Loblaw
2. Amazon
3. Canada Cartage
4. Wonderbrands Inc.
5. Pet Valu
6. NFI IPD
7. Uline Canada Corporation
8. Canadian Tire
9. Kimberly-Clark
10. Alberta Gaming, Liquor & Cannabis

## Indicateurs de performance clés

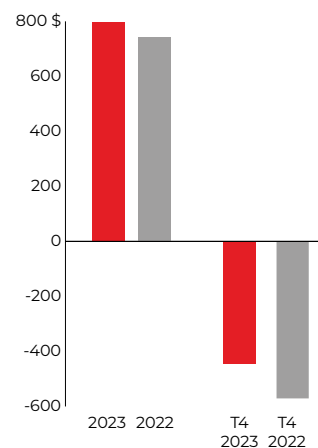
Aux ou pour les trimestres (non audités) et les exercices (audités) clos les 31 décembre  
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

### PRODUITS



2023	1 335	+5,5 %
2022	1 265	
T4 2023	355	+12,7 %
T4 2022	315	

### BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)



2023	797	+7,1 %
2022	744	
T4 2023	(445)	+23,1 %
T4 2022	(579)	

### Performance en 2023

Les produits ont augmenté de 70 millions de dollars en raison d'une hausse des produits locatifs de 44 millions de dollars et des produits de la vente d'immeubles résidentiels de 26 millions de dollars. L'augmentation des produits locatifs découle de la hausse des taux de location des portefeuilles d'immeubles de commerces de détail et d'immeubles industriels, des recouvrements des dépenses d'investissement et d'exploitation plus élevés, des acquisitions et des aménagements achevés et de l'augmentation des paiements tirés des résiliations de baux, en partie contrebalancés par le manque à gagner sur les produits en raison de la cession de six actifs de bureaux (la « vente d'actifs de bureaux ») à Allied Properties Real Estate Investment Trust (« Allied ») au deuxième trimestre de 2022, et par d'autres cessions réalisées au cours de l'exercice à l'étude et de l'exercice précédent.

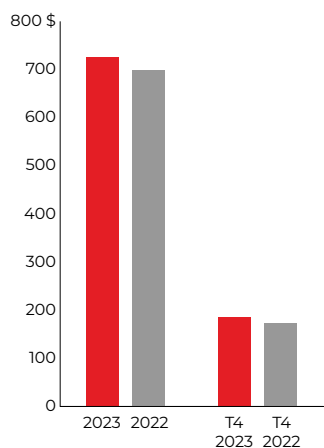
### Performance en 2023

Le bénéfice net a augmenté de 53 millions de dollars, en raison de l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers d'Allied découlant de la baisse du cours des parts d'Allied, de l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie B (les « parts échangeables ») découlant d'une diminution du cours des parts de fiducie de Propriétés de Choix, de hausses des produits locatifs, des produits d'intérêt et des revenus de placement, facteurs partiellement contrebalancés par l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement, et par des hausses des charges d'intérêts et des charges générales et administratives.

### TAUX D'OCCUPATION<sup>(1)</sup>

**98,0 %** +10 pdb  
par rapport  
à 2022

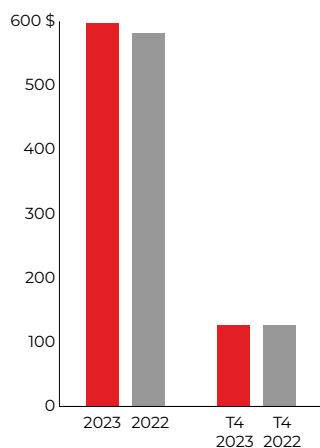



**FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION<sup>(1)</sup>**


<b>2023</b>	<b>726</b>	
2022	698	<b>+4,0 %</b>
<b>T4 2023</b>	<b>185</b>	<b>+6,3 %</b>
T4 2022	174	

**Performance en 2023**

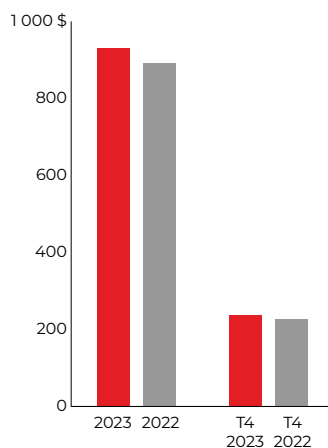
Les fonds provenant des activités d'exploitation<sup>(1)</sup> ont augmenté de 28 millions de dollars en raison essentiellement d'une augmentation des produits locatifs, d'une hausse des revenus de placement attribuable à la distribution spéciale d'Allied, de produits tirés de la vente d'immeubles résidentiels, et d'une augmentation des produits d'intérêts, ce qui a été en partie contrebalancé par des hausses des charges d'intérêts et des charges générales et administratives ainsi que par l'incidence de la vente d'actifs de bureaux.

**FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION AJUSTÉS<sup>(1)</sup>**


<b>2023</b>	<b>598</b>	<b>+2,7 %</b>
2022	582	
<b>T4 2023</b>	<b>127</b>	<b>-%</b>
T4 2022	127	

**Performance en 2023**

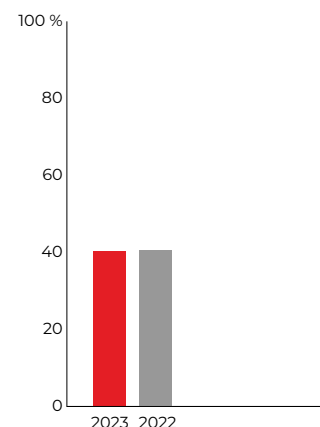
Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés<sup>(1)</sup> ont augmenté de 16 millions de dollars en raison surtout d'une augmentation des fonds provenant des activités d'exploitation<sup>(1)</sup> et d'une variation favorable de l'ajustement des produits locatifs comptabilisés sur une base linéaire, facteurs contrebalancés en partie par une hausse des coûts d'entretien.

**REN DES ACTIFS COMPARABLES, SELON LA MÉTHODE DE LA COMPTABILITÉ DE TRÉSORERIE<sup>(1)</sup>**


<b>2023</b>	<b>932</b>	<b>+4,6 %</b>
2022	891	
<b>T4 2023</b>	<b>237</b>	<b>+4,4 %</b>
T4 2022	227	

**Performance en 2023**

Le REN des actifs comparables, selon la méthode de la comptabilité de trésorerie<sup>(1)</sup> a augmenté par rapport à 2022 en raison principalement de l'accroissement des produits lié à des taux de location plus élevés aux renouvellements, aux majorations de loyer contractuelles et aux nouvelles locations dans les portefeuilles d'immeubles de commerce de détail et d'immeubles industriels, ainsi que de la hausse des recouvrements de dépenses d'investissement et d'exploitation.

**RATIO DE LA DETTE AJUSTÉE SUR LE TOTAL DES ACTIFS<sup>(1)</sup>**


<b>2023</b>	<b>40,4 %</b>	<b>-20 pdb</b>
2022	40,6 %	

**Performance en 2023**

Le ratio de la dette ajustée sur le total des actifs<sup>(1)</sup> a diminué en raison principalement d'une hausse du total du solde de l'actif, en partie contrebalancée par une augmentation négligeable du niveau global de la dette, les émissions supplémentaires de débiteures non garanties de premier rang et les emprunts hypothécaires ayant servi à financer des projets d'aménagement et des acquisitions.

**RATIO DE LA DETTE AJUSTÉE SUR LE BAIIAJV<sup>(1)</sup>**

**7,2x**  
2023

**-0,3x**  
par rapport  
à 2022

**RATIO DE COUVERTURE DU SERVICE DE LA DETTE<sup>(1)</sup>**

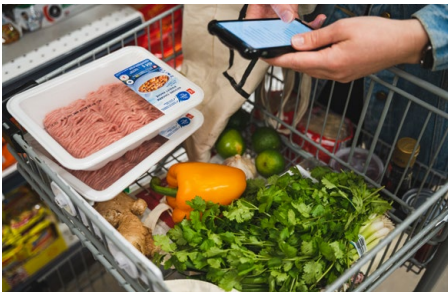
**3,0x**  
2023

**-0,1x**  
par rapport  
à 2022

1 Se reporter à la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de 2023 de la société.

(i) Pour en savoir plus sur ces mesures, se reporter au rapport annuel de 2023 déposé par Propriétés de Choix, qui est accessible sur [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) ou sur [www.choicereit.ca](http://www.choicereit.ca).

(ii) Avec prise d'effet au quatrième trimestre de 2023, la superficie des bâtiments associée aux baux fonciers de Propriétés de Choix est incluse dans le taux d'occupation de la période considérée et de la période comparative.



# Faits saillants financiers<sup>3)</sup>

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates  
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2023	2022	Variation (en %)
<b>RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS</b>			
Produits	60 124 \$	57 048 \$	5,4 %
Résultat d'exploitation	4 363	4 553	(4,2) %
Montant ajusté du BAIIA <sup>i)</sup>	6 953	6 551	6,1 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 532	2 407	5,2 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	889	913	(2,6) %
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>ii)</sup>	1 120	1 022	9,6 %
Impôt sur le résultat	849	831	2,2 %
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat <sup>iii)</sup>	1 019	989	3,0 %
Bénéfice net (perte nette)	2 625	2 803	(6,4) %
Activités poursuivies	2 625	2 809	(6,6) %
Activités abandonnées <sup>ii)</sup>	–	(6)	100,0 %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société <sup>iii)</sup> lié aux activités poursuivies	1 540	1 822	(15,5) %
Bénéfice net (perte nette) disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	1 496	1 772	(15,6) %
Activités poursuivies	1 496	1 778	(15,9) %
Activités abandonnées <sup>ii)</sup>	–	(6)	100,0 %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société <sup>ii)</sup> lié aux activités poursuivies	1 467	1 432	2,4 %
Apport des sociétés d'exploitation cotées en bourse <sup>iv)</sup> au montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires <sup>ii)</sup> lié aux activités poursuivies	1 614	1 526	5,8 %
<b>SIÈGE SOCIAL DE GWL</b>			
Entrées nettes liées aux entreprises en exploitation <sup>i)</sup>	624 \$	602 \$	3,7 %
Flux de trésorerie disponibles <sup>i)</sup>	1 283 \$	893 \$	43,7 %
<b>SITUATION FINANCIÈRE ET FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	2 961 \$	2 852 \$	3,8 %
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation <sup>v)</sup>	5 851	4 912	19,1 %
Dépenses d'investissement liées aux activités poursuivies <sup>v), vi)</sup>	2 379	1 865	27,6 %
Flux de trésorerie disponibles <sup>i), v)</sup> liés aux activités poursuivies	1 706	1 480	15,3 %
Total de la dette, compte tenu des obligations locatives	22 268	21 523	3,5 %
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	6 675	6 841	(2,4) %
Total des capitaux propres	13 463	13 180	2,1 %
<b>BÉNÉFICE CONSOLIDÉ PAR ACTION ORDINAIRE (en dollars)</b>			
Bénéfice net (perte nette) dilué(e) par action ordinaire	10,75 \$	12,16 \$	(11,6) %
Activités poursuivies	10,75	12,20	(11,9) %
Activités abandonnées <sup>ii)</sup>	–	(0,04)	100,0 %
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire <sup>ii)</sup> lié aux activités poursuivies	10,54 \$	9,81 \$	7,4 %
<b>MESURES ET RATIOS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>			
Montant ajusté de la marge du BAIIA <sup>i)</sup> (en pourcentage)	11,6 %	11,5 %	
Montant ajusté du rendement des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société <sup>i)</sup> (en pourcentage)	24,7 %	23,5 %	
Montant ajusté du rendement du capital <sup>i)</sup> (en pourcentage)	14,0 %	13,8 %	
<b>SECTEURS D'EXPLOITATION À PRÉSENTER</b>			
<b>Loblaw</b>			
Produits	59 529 \$	56 504 \$	5,4 %
Résultat d'exploitation	3 696	3 334	10,9 %
Montant ajusté du BAIIA <sup>i)</sup>	6 639	6 173	7,5 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA <sup>i)</sup> (en pourcentage)	11,2 %	10,9 %	
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 906	2 795	4,0 %
<b>Propriétés de Choix</b>			
Produits	1 335 \$	1 265 \$	5,5 %
Bénéfice net	797	744	7,1 %
Fonds provenant des activités d'exploitation <sup>i)</sup>	726	698	4,0 %

i) Voir la rubrique 13. « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de 2023 de la société.

ii) En 2021, la société a finalisé la vente de ses activités de produits de boulangerie de Weston Foods. La participation de la société dans Weston Foods était présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats de 2022 de la société. L'information est incluse dans le Rapport annuel de 2022 de la société, qui est disponible sur le site Web de la société ([www.weston.ca](http://www.weston.ca)).

iii) Comprend le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et les dividendes privilégiés.

iv) Les sociétés d'exploitation cotées en bourse représentent les résultats combinés de Loblaw et de Propriétés de Choix, compte tenu de l'incidence de la consolidation.

v) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

vi) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice à l'étude. Les dépenses d'investissement de Loblaw pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 incluent des paiements anticipés de 37 millions de dollars transférés aux immobilisations corporelles.

# Rapport de gestion

1.	Performance financière globale	19
1.1	Résultats d'exploitation consolidés	19
1.2	Principales informations annuelles	26
1.3	Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées)	29
2.	Résultats des secteurs d'exploitation à présenter	30
2.1	Résultats d'exploitation de Loblaw	30
2.2	Résultats d'exploitation de Propriétés de Choix	32
3.	Situation de trésorerie et sources de financement	34
3.1	Flux de trésorerie	34
3.2	Situation de trésorerie	36
3.3	Composantes de la dette totale	37
3.4	Situation financière	40
3.5	Notations	40
3.6	Capital social	41
3.7	Arrangements hors bilan	44
3.8	Obligations contractuelles	45
4.	Résultats d'exploitation trimestriels	46
4.1	Informations financières trimestrielles	46
4.2	Résultats du quatrième trimestre	48
5.	Résultats des secteurs d'exploitation à présenter pour le quatrième trimestre	55
5.1	Résultats d'exploitation de Loblaw pour le quatrième trimestre	55
5.2	Résultats d'exploitation de Propriétés de Choix pour le quatrième trimestre	57
6.	Contrôles et procédures de communication de l'information	58
7.	Contrôle interne à l'égard de l'information financière	58
8.	Risques d'entreprise et gestion des risques	59
8.1	Risques d'exploitation et gestion des risques	60
8.2	Risques financiers et gestion des risques	71
9.	Transactions entre parties liées	72
10.	Estimations comptables critiques et jugements	73
11.	Modifications de normes IFRS de comptabilité	75
12.	Perspectives	76
13.	Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières	77
13.1	Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières – Principal rapprochement comparatif	88
14.	Énoncés prospectifs	92
15.	Informations supplémentaires	93

## **1. Performance financière globale**

### **1.1 Résultats d'exploitation consolidés**

La société exerce ses activités par l'intermédiaire de deux secteurs d'exploitation à présenter, à savoir Loblaw et Propriétés de Choix, qui sont toutes deux des entités cotées en bourse. Par conséquent, les états financiers de la société rendent compte de la consolidation de Loblaw et de Propriétés de Choix, qui a également une incidence sur ceux-ci. La consolidation de ces entités dans les états financiers de la société reflète l'incidence des éliminations, des ajustements intersectoriels et des autres ajustements de consolidation qui peuvent avoir une incidence positive ou négative sur les résultats consolidés de la société. En outre, la trésorerie, les placements à court terme et les autres placements détenus par la société, ainsi que toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social et les charges administratives, sont reflétés dans le secteur « Siège social de GWL ». Pour aider nos investisseurs et les parties prenantes à comprendre les états financiers de la société et l'incidence de la consolidation, la société présente ses résultats en distinguant le secteur Loblaw, le secteur Propriétés de Choix, l'incidence de la consolidation de Loblaw et de Propriétés de Choix et, enfin, le siège social de GWL.

Les résultats de la société tiennent compte de l'incidence, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie attribuable aux fluctuations considérables du cours des parts de fiducie de Propriétés de Choix, qui a été comptabilisé dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières. Les résultats de la société subissent l'incidence des fluctuations du cours de marché des parts de fiducie de Propriétés de Choix du fait que les parts de fiducie détenues par les porteurs de parts autres que la société sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs et présentées à titre de passif dans le bilan consolidé de la société. Les résultats financiers de la société sont touchés positivement lorsque le cours des parts de fiducie diminue et négativement, lorsque le cours des parts de fiducie augmente.

Sauf indication contraire, toute l'information financière reflète les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

# Rapport de gestion

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2023	2022	Variation (en \$)	Variation (en %)
<b>Produits</b>	<b>60 124 \$</b>	<b>57 048 \$</b>	<b>3 076 \$</b>	<b>5,4 %</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4 363 \$</b>	<b>4 553 \$</b>	<b>(190) \$</b>	<b>(4,2) %</b>
Montant ajusté du BAIIA <sup>1)</sup>	<b>6 953 \$</b>	6 551 \$	402 \$	6,1 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA <sup>1)</sup>	<b>11,6 %</b>	11,5 %		
<b>Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>2 532 \$</b>	<b>2 407 \$</b>	<b>125 \$</b>	<b>5,2 %</b>
<b>Charges d'intérêts nettes et autres charges financières</b>	<b>889 \$</b>	<b>913 \$</b>	<b>(24) \$</b>	<b>(2,6) %</b>
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>1)</sup>	<b>1 120 \$</b>	1 022 \$	98 \$	9,6 %
<b>Impôt sur le résultat</b>	<b>849 \$</b>	<b>831 \$</b>	<b>18 \$</b>	<b>2,2 %</b>
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat <sup>1)</sup>	<b>1 019 \$</b>	989 \$	30 \$	3,0 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif <sup>1)</sup>	<b>26,8 %</b>	27,3 %		
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies</b>	<b>1 540 \$</b>	<b>1 822 \$</b>	<b>(282) \$</b>	<b>(15,5) %</b>
Loblaw <sup>i)</sup>	<b>1 102 \$</b>	1 007 \$	95 \$	9,4 %
Propriétés de Choix	<b>797 \$</b>	744 \$	53 \$	7,1 %
Incidence de la consolidation	<b>(248) \$</b>	127 \$	(375) \$	(295,3) %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	<b>1 651 \$</b>	1 878 \$	(227) \$	(12,1) %
Siège social de GWL	<b>(155) \$</b>	(100) \$	(55) \$	(55,0) %
<b>Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies</b>	<b>1 496 \$</b>	<b>1 778 \$</b>	<b>(282) \$</b>	<b>(15,9) %</b>
<b>Activités abandonnées<sup>ii)</sup></b>	<b>– \$</b>	<b>(6) \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société</b>	<b>1 496 \$</b>	<b>1 772 \$</b>	<b>(276) \$</b>	<b>(15,6) %</b>
<b>Bénéfice net (perte nette) dilué(e) par action ordinaire (en dollars)</b>	<b>10,75 \$</b>	<b>12,16 \$</b>	<b>(1,41) \$</b>	<b>(11,6) %</b>
<b>Activités poursuivies</b>	<b>10,75 \$</b>	<b>12,20 \$</b>	<b>(1,45) \$</b>	<b>(11,9) %</b>
<b>Activités abandonnées<sup>ii)</sup></b>	<b>– \$</b>	<b>(0,04) \$</b>	<b>0,04 \$</b>	<b>100,0 %</b>
Loblaw <sup>i)</sup>	<b>1 309 \$</b>	1 194 \$	115 \$	9,6 %
Propriétés de Choix	<b>409 \$</b>	384 \$	25 \$	6,5 %
Incidence de la consolidation	<b>(104) \$</b>	(52) \$	(52) \$	(100,0) %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	<b>1 614 \$</b>	1 526 \$	88 \$	5,8 %
Siège social de GWL	<b>(147) \$</b>	(94) \$	(53) \$	(56,4) %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société <sup>1)</sup> lié aux activités poursuivies	<b>1 467 \$</b>	1 432 \$	35 \$	2,4 %
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire <sup>1)</sup> lié aux activités poursuivies (en dollars)	<b>10,54 \$</b>	9,81 \$	0,73 \$	7,4 %

i) Apport de Loblaw, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

ii) En 2021, la société a finalisé la vente de ses activités de produits de boulangerie de Weston Foods. La participation de la société dans Weston Foods était présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats de 2022 de la société. L'information est incluse dans le Rapport annuel de 2022 de la société, qui est disponible sur le site Web de la société ([www.weston.ca](http://www.weston.ca)).

## BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES

En 2023, le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies s'est établi à 1 496 millions de dollars (10,75 \$ par action ordinaire), en baisse de 282 millions de dollars (1,45 \$ par action ordinaire), comparativement à 1 778 millions de dollars (12,20 \$ par action ordinaire) pour 2022.

Les éléments d'ajustement de 2023 ont eu une incidence nette défavorable, d'un exercice sur l'autre, sur le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies totalisant 317 millions de dollars (2,18 \$ par action ordinaire), en raison principalement de ce qui suit :

- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 579 millions de dollars (3,97 \$ par action ordinaire) de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement attribuable à Propriétés de Choix, déduction faite de l'incidence de la consolidation;
- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, du recouvrement d'impôt sur le résultat de 46 millions de dollars (0,32 \$ par action ordinaire) comptabilisé à l'exercice précédent en lien avec la réévaluation de soldes d'impôt différé au titre de la cession de six actifs de bureaux (la « vente d'actifs de bureaux ») par Propriétés de Choix à Allied Properties Real Estate Investment Trust (« Allied »);

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 169 millions de dollars (1,15 \$ par action ordinaire) de l'ajustement de la juste valeur du placement de Propriétés de Choix dans des titres immobiliers d'Allied, en raison de la baisse du cours des parts d'Allied;
- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 133 millions de dollars (0,99 \$ par action ordinaire) de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie en raison de la baisse du cours des parts de Propriétés de Choix en 2023.

En 2023, le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société<sup>1)</sup> lié aux activités poursuivies s'est établi à 1 467 millions de dollars, en hausse de 35 millions de dollars, ou 2,4 %, comparativement à celui de 2022. L'augmentation est attribuable à ce qui suit :

- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 88 millions de dollars de l'apport des sociétés d'exploitation cotées en bourse;

facteur en partie contrebalancé par :

- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 53 millions de dollars du siège social de GWL, en raison essentiellement de l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des autres placements et d'une hausse de la charge d'impôt sur le résultat qui a découlé de la participation de GWL dans l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw et de certains recouvrements réalisés au cours de périodes d'imposition précédentes.

Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire<sup>1)</sup> lié aux activités poursuivies s'est établi à 10,54 \$ par action ordinaire en 2023, en hausse de 0,73 \$ par action ordinaire, ou 7,4 %, par rapport à celui inscrit en 2022. La hausse est attribuable à la performance favorable enregistrée en ce qui a trait au montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires<sup>1)</sup> lié aux activités poursuivies et à l'incidence favorable des actions rachetées aux fins d'annulation au cours des 12 derniers mois (0,49 \$ par action ordinaire) aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

# Rapport de gestion

## PRODUITS

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2023	2022	Variation (en \$)	Variation (en %)
Loblaw	59 529 \$	56 504 \$	3 025 \$	5,4 %
Propriétés de Choix	1 335 \$	1 265 \$	70 \$	5,5 %
Incidence de la consolidation	(740) \$	(721) \$	(19) \$	(2,6) %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	60 124 \$	57 048 \$	3 076 \$	5,4 %
Siège social de GWL	– \$	– \$	– \$	– %
Chiffres consolidés	60 124 \$	57 048 \$	3 076 \$	5,4 %

Les produits consolidés de la société ont augmenté de 3 076 millions de dollars, ou 5,4 %, pour 2023, comparativement à ceux inscrits pour 2022 pour s'établir à 60 124 millions de dollars. Les produits consolidés de la société tiennent compte de chaque secteur d'exploitation à présenter de la société de la façon suivante :

- Incidence positive de 5,3 % découlant de l'augmentation de 5,4 % des produits de Loblaw, en raison essentiellement d'une augmentation de 2 853 millions de dollars, ou 5,1 %, du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail et de l'augmentation de 202 millions de dollars, ou 15,1 %, des produits tirés du secteur Services financiers. Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté en raison de la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables.
- Incidence positive de 0,1 % découlant de l'augmentation de 5,5 % des produits de Propriétés de Choix. L'augmentation de 70 millions de dollars reflète la vente d'immeubles résidentiels d'un montant de 26 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la vente d'immeubles résidentiels, les produits ont augmenté de 44 millions de dollars, ou 3,5 %, en raison de taux de location plus élevés, des recouvrements de dépenses d'investissement et d'exploitation plus élevés, de l'incidence des acquisitions et des projets d'aménagement achevés, ainsi que de l'augmentation des paiements tirés des résiliations de baux, facteurs en partie contrebalancés par le manque à gagner sur les produits locatifs en raison de la vente d'actifs de bureaux à Allied au deuxième trimestre de 2022 et d'autres cessions réalisées au cours de l'exercice à l'étude et de l'exercice précédent.

## RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2023	2022	Variation (en \$)	Variation (en %)
Loblaw	3 696 \$	3 334 \$	362 \$	10,9 %
Propriétés de Choix	1 001 \$	1 083 \$	(82) \$	(7,6) %
Incidence de la consolidation	(284) \$	159 \$	(443) \$	(278,6) %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	4 413 \$	4 576 \$	(163) \$	(3,6) %
Siège social de GWL	(50) \$	(23) \$	(27) \$	(117,4) %
Chiffres consolidés	4 363 \$	4 553 \$	(190) \$	(4,2) %

Le résultat d'exploitation de la société s'est établi à 4 363 millions de dollars en 2023, en baisse de 190 millions de dollars, ou 4,2 %, comparativement à celui de 4 553 millions de dollars inscrit en 2022. Cette baisse reflète essentiellement l'incidence défavorable nette, d'un exercice à l'autre, de 469 millions de dollars d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous, en partie contrebalancée par une amélioration de 279 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation :

L'incidence défavorable nette, d'un exercice à l'autre, de 469 millions de dollars d'éléments d'ajustement est attribuable principalement aux facteurs suivants :

- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 693 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement attribuable à Propriétés de Choix, déduction faite de l'incidence de la consolidation;
- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 37 millions de dollars des profits sur la vente d'immeubles non exploités; facteurs en partie contrebalancés par :
  - l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 184 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur du placement de Propriétés de Choix dans des titres immobiliers d'Allied;
  - l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 87 millions de dollars des charges relatives aux questions en matière de taxes à la consommation liées à Loblaw.



## MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA<sup>1)</sup>

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2023	2022	Variation (en \$)	Variation (en %)
Loblaw	6 639 \$	6 173 \$	466 \$	7,5 %
Propriétés de Choix	940 \$	897 \$	43 \$	4,8 %
Incidence de la consolidation	(579) \$	(503) \$	(76) \$	(15,1) %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	7 000 \$	6 567 \$	433 \$	6,6 %
Siège social de GWL	(47) \$	(16) \$	(31) \$	(193,8) %
Chiffres consolidés	6 953 \$	6 551 \$	402 \$	6,1 %

Le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> de la société a augmenté de 402 millions de dollars, ou 6,1 %, en 2023 comparativement à celui de 6 551 millions de dollars inscrit en 2022 pour s'établir à 6 953 millions de dollars. L'augmentation tient compte de l'incidence de chaque secteur d'exploitation à présenter de la société de la façon suivante :

- l'incidence positive de 7,1 % découlant d'une augmentation de 7,5 % du montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> de Loblaw attribuable à une amélioration de la performance des secteurs Vente au détail et Services financiers. L'augmentation du montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> de Loblaw pour le secteur Vente au détail découle d'une augmentation de la marge brute du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par une hausse des frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail;
- l'incidence positive de 0,7 % découlant d'une augmentation de 4,8 % du montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> de Propriétés de Choix attribuable essentiellement à l'augmentation des produits dont il est question ci-dessus, à la hausse des produits de distribution découlant du placement dans des titres immobiliers d'Allied et aux produits tirés de la vente d'immeubles résidentiels, en partie contrebalancés par la hausse des charges générales et administratives;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'incidence du siège social de GWL, en raison principalement de l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des autres placements.

## AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2023	2022	Variation (en \$)	Variation (en %)
Loblaw	2 906 \$	2 795 \$	111 \$	4,0 %
Propriétés de Choix	3 \$	3 \$	– \$	– %
Incidence de la consolidation	(380) \$	(395) \$	15 \$	3,8 %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	2 529 \$	2 403 \$	126 \$	5,2 %
Siège social de GWL	3 \$	4 \$	(1) \$	(25,0) %
Chiffres consolidés	2 532 \$	2 407 \$	125 \$	5,2 %

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 125 millions de dollars comparativement à ceux inscrits pour 2022 pour s'établir à 2 532 millions de dollars en 2023. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles en 2023 tiennent compte d'un amortissement de 499 millions de dollars (497 millions de dollars en 2022) des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») et de Lifemark Health Group (« Lifemark ») comptabilisé par Loblaw. Si l'on ne tient pas compte de ces montants, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 123 millions de dollars, en raison de ce qui suit :

- une hausse enregistrée par Loblaw en raison d'une augmentation de l'amortissement des actifs loués et des actifs liés aux technologies de l'information (« TI »), d'un amortissement accéléré de 24 millions de dollars attribuable à l'optimisation du réseau ainsi que d'une augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles liée aux conversions de magasins de détail, facteurs en partie contrebalancés par l'incidence de l'amortissement accéléré comptabilisé à l'exercice précédent en raison de la réévaluation de la durée d'utilité estimée de certains actifs liés aux TI de Loblaw;
- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de la consolidation attribuable à l'élimination, à l'exercice précédent, de l'amortissement accéléré de certains actifs liés aux TI de Loblaw, car ces actifs ont été classés comme des immobilisations corporelles lors de la consolidation et ont continué d'être amortis par la société.

# Rapport de gestion

## CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2023	2022	Variation (en \$)	Variation (en %)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	<b>889 \$</b>	<b>913 \$</b>	<b>(24) \$</b>	<b>(2,6) %</b>
Ajouter l'incidence des éléments suivants :				
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	<b>231</b>	<b>98</b>	<b>133</b>	<b>135,7 %</b>
Recouvrement lié à Glenhuron	<b>–</b>	<b>11</b>	<b>(11)</b>	<b>(100,0) %</b>
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>1)</sup>	<b>1 120 \$</b>	<b>1 022 \$</b>	<b>98 \$</b>	<b>9,6 %</b>

Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières se sont établies à 889 millions de dollars en 2023, en baisse de 24 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2022. La diminution reflète l'incidence favorable nette, d'un exercice à l'autre, de 122 millions de dollars d'éléments d'ajustement présentés dans le tableau ci-dessus, en partie contrebalancée par une augmentation de 98 millions de dollars du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières<sup>1)</sup>. Les éléments d'ajustement de 2023 tiennent compte de l'ajustement favorable, d'un exercice à l'autre, de 133 millions de dollars de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie attribuable à la baisse du cours des parts de fiducie de Propriétés de Choix en 2023. La société est exposée aux fluctuations du cours de marché en raison des parts de fiducie qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société et qui sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs et présentées à titre de passif dans le bilan consolidé de la société.

Le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières<sup>1)</sup> a augmenté de 98 millions de dollars en 2023 en raison essentiellement de ce qui suit :

- une augmentation des charges d'intérêts sur la dette à long terme de Loblaw et de Propriétés de Choix attribuable aux accroissements des taux d'intérêt et à la hausse du solde moyen par rapport à 2022;
- une hausse des charges d'intérêts sur les emprunts liés aux créances sur cartes de crédit de Loblaw;
- une augmentation des charges d'intérêts sur les obligations locatives de Loblaw, déduction faite de l'incidence de la consolidation;
- des charges d'intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme, comparativement à des produits d'intérêts en 2022;

facteurs en partie contrebalancés par :

- une augmentation des produits d'intérêts sur certains placements à court terme attribuable aux taux d'intérêt plus élevés, ainsi que sur les prêts hypothécaires et prêts de Propriétés de Choix en raison d'un encours moyen plus élevé.

## IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2023	2022	Variation (en \$)	Variation (en %)
Impôt sur le résultat	<b>849 \$</b>	<b>831 \$</b>	<b>18 \$</b>	<b>2,2 %</b>
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Incidence fiscale des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt <sup>i)</sup>	<b>178</b>	<b>83</b>	<b>95</b>	<b>114,5 %</b>
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	<b>(8)</b>	<b>(4)</b>	<b>(4)</b>	<b>(100,0) %</b>
Réévaluation de soldes d'impôt différé	<b>–</b>	<b>46</b>	<b>(46)</b>	<b>(100,0) %</b>
Recouvrement lié à Glenhuron	<b>–</b>	<b>33</b>	<b>(33)</b>	<b>(100,0) %</b>
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat <sup>1)</sup>	<b>1 019 \$</b>	<b>989 \$</b>	<b>30 \$</b>	<b>3,0 %</b>
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt	<b>24,4 %</b>	<b>22,8 %</b>		
Montant ajusté du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt <sup>1)</sup>	<b>26,8 %</b>	<b>27,3 %</b>		

i) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières<sup>1)</sup> qui figurent à la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du présent rapport de gestion pour obtenir une liste exhaustive des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt<sup>1)</sup>.

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 24,4 % en 2023, comparativement à 22,8 % en 2022. L'augmentation est principalement attribuable à la réévaluation de soldes d'impôt différé au cours de l'exercice précédent par suite de la vente d'actifs de bureaux, au recouvrement d'impôt sur le résultat lié à Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron ») en 2022 et à une augmentation de la charge d'impôt liée à la participation de la société à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw, facteurs qui ont été en partie contrebalancés par l'incidence, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement non imposable de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie et des ajustements de certaines provisions pour impôt.

Le montant ajusté du taux d'impôt effectif<sup>1)</sup> s'est établi à 26,8 % en 2023, comparativement à 27,3 % en 2022. La diminution est essentiellement attribuable aux ajustements de certaines provisions pour impôt et à la tranche non imposable du profit découlant de cessions de biens immobiliers au cours de l'exercice, facteurs qui ont été en partie contrebalancés par une hausse de la charge d'impôt exigible liée à la participation de la société à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw.

# Rapport de gestion

## 1.2 Principales informations annuelles

Les principales informations financières présentées ci-dessous ont été établies à partir des états financiers consolidés annuels de la société datés des 31 décembre 2023, 2022 et 2021 inclus dans le Rapport annuel de 2023 et dans le Rapport annuel de 2022, à la lumière desquels elles doivent être lues. L'analyse des données figurant dans le tableau s'appuie sur les tendances et les événements ou éléments significatifs qui ont influé sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la société au cours des trois derniers exercices.

Sauf indication contraire, toute l'information financière reflète les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2023	2022	2021
<b>Produits</b>	<b>60 124 \$</b>	<b>57 048 \$</b>	<b>53 748 \$</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4 363 \$</b>	<b>4 553 \$</b>	<b>4 027 \$</b>
Montant ajusté du BAIIA <sup>1)</sup>	<b>6 953 \$</b>	6 551 \$	5 995 \$
Montant ajusté de la marge du BAIIA <sup>1)</sup>	<b>11,6 %</b>	11,5 %	11,2 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	<b>2 532 \$</b>	2 407 \$	2 307 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	<b>889 \$</b>	913 \$	1 650 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>1)</sup>	<b>1 120 \$</b>	1 022 \$	1 050 \$
Impôt sur le résultat	<b>849 \$</b>	831 \$	630 \$
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat <sup>1)</sup>	<b>1 019 \$</b>	989 \$	851 \$
Montant ajusté du taux d'impôt effectif <sup>1)</sup>	<b>26,8 %</b>	27,3 %	27,1 %
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>2 625 \$</b>	<b>2 803 \$</b>	<b>1 425 \$</b>
<b>Activités poursuivies</b>	<b>2 625 \$</b>	<b>2 809 \$</b>	<b>1 747 \$</b>
<b>Activités abandonnées<sup>ii)</sup></b>	<b>– \$</b>	<b>(6) \$</b>	<b>(322) \$</b>
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société</b>	<b>1 540 \$</b>	<b>1 816 \$</b>	<b>431 \$</b>
Loblaw <sup>ii)</sup>	<b>1 102 \$</b>	1 007 \$	982 \$
Propriétés de Choix	<b>797 \$</b>	744 \$	24 \$
Incidence de la consolidation	<b>(248) \$</b>	127 \$	(2) \$
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	<b>1 651 \$</b>	1 878 \$	1 004 \$
Siège social de GWL	<b>(155) \$</b>	(100) \$	(295) \$
<b>Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies</b>	<b>1 496 \$</b>	<b>1 778 \$</b>	<b>709 \$</b>
<b>Activités abandonnées<sup>ii)</sup></b>	<b>– \$</b>	<b>(6) \$</b>	<b>(322) \$</b>
<b>Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société</b>	<b>1 496 \$</b>	<b>1 772 \$</b>	<b>387 \$</b>
<b>Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire (en dollars) – dilué(e)</b>	<b>10,75 \$</b>	<b>12,16 \$</b>	<b>2,52 \$</b>
<b>Activités poursuivies</b>	<b>10,75 \$</b>	<b>12,20 \$</b>	<b>4,66 \$</b>
<b>Activités abandonnées<sup>ii)</sup></b>	<b>– \$</b>	<b>(0,04) \$</b>	<b>(2,14) \$</b>
Loblaw <sup>ii)</sup>	<b>1 309 \$</b>	1 194 \$	1 007 \$
Propriétés de Choix	<b>409 \$</b>	384 \$	385 \$
Incidence de la consolidation	<b>(104) \$</b>	(52) \$	(34) \$
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	<b>1 614 \$</b>	1 526 \$	1 358 \$
Siège social de GWL	<b>(147) \$</b>	(94) \$	(126) \$
<b>Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société<sup>1)</sup> lié aux activités poursuivies</b>	<b>1 467 \$</b>	<b>1 432 \$</b>	<b>1 232 \$</b>
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire <sup>1)</sup> lié aux activités poursuivies	<b>10,54 \$</b>	9,81 \$	8,14 \$
Dividendes déclarés par action (en dollars) :			
Actions ordinaires	<b>2,799 \$</b>	2,580 \$	2,300 \$
Actions privilégiées – Série I	<b>1,45 \$</b>	1,45 \$	1,45 \$
Actions privilégiées – Série III	<b>1,30 \$</b>	1,30 \$	1,30 \$
Actions privilégiées – Série IV	<b>1,30 \$</b>	1,30 \$	1,30 \$
Actions privilégiées – Série V	<b>1,1875 \$</b>	1,1875 \$	1,1875 \$
<b>Total des actifs et des passifs financiers à long terme</b>			
<b>Total des actifs</b>	<b>49 770 \$</b>	<b>48 958 \$</b>	<b>47 083 \$</b>
Total de la dette à long terme	<b>14 996 \$</b>	14 784 \$	14 010 \$
Passifs financiers	<b>716</b>	668	664
Obligations locatives	<b>5 443</b>	5 158	4 984
Passif lié aux parts de fiducie	<b>3 881</b>	4 112	4 209
<b>Total des passifs financiers à long terme</b>	<b>25 036 \$</b>	<b>24 722 \$</b>	<b>23 867 \$</b>

i) Apport de Loblaw, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

ii) En 2021, la société a finalisé la vente de ses activités de produits de boulangerie de Weston Foods. La participation de la société dans Weston Foods était présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats de 2022 et de 2021 de la société. L'information est incluse dans le Rapport annuel de 2022 de la société, qui est disponible sur le site Web de la société ([www.weston.ca](http://www.weston.ca)).

**PRODUITS** Au cours des trois derniers exercices, les secteurs d'exploitation à présenter de la société ont évolué selon les tendances suivantes :

- Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail de Loblaw a continué de croître malgré la forte concurrence exercée sur le marché de la vente au détail, l'incertitude entourant l'économie mondiale et le contexte réglementaire au cours des trois derniers exercices. En 2021, la COVID-19 a continué d'avoir des répercussions importantes sur Loblaw et d'accélérer certaines tendances à plus long terme, ce qui a permis à la société de faire progresser ses secteurs de croissance stratégiques, soit Commerce en ligne convivial, Réseau de soins de santé connectés et Paiements et récompenses. Le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail est demeuré vigoureux grâce à la persistance de la tendance des repas pris à domicile, même lorsque les restrictions sanitaires ont été assouplies. Le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail a tiré profit de la hausse des services pharmaceutiques, le dépistage de la COVID-19 et la vaccination contre celle-ci s'étant accélérés tout au long de l'exercice. Les produits à marges plus élevées de l'avant du magasin dans le secteur des pharmacies au détail, qui avaient auparavant nui aux résultats, ont repris de la vigueur à mesure que l'économie a redémarré. En 2022, la COVID-19 a continué d'avoir un impact sur le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail de Loblaw pendant le premier semestre de l'exercice. Le secteur de l'alimentation au détail a bénéficié de la tendance à manger davantage à la maison, tandis que le secteur des pharmacies au détail a bénéficié de la vigueur du chiffre d'affaires tiré des produits de beauté et des produits en vente libre, les clients ayant repris leurs activités pré-pandémiques, tandis que les tests et les vaccins liés à la COVID-19 se sont maintenus à des niveaux élevés. La croissance du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail de Loblaw au deuxième semestre de 2022 a bénéficié des pressions inflationnistes mondiales, et elle rend compte de la vigueur soutenue des ventes de cosmétiques et de produits en vente libre réalisées par le secteur des pharmacies au détail. En 2023, en dépit des pressions inflationnistes mondiales, les consommateurs ont porté une plus grande attention à la valeur, ce qui a favorisé les ventes de Loblaw grâce à la vigueur de ses produits de marques contrôlées, de ses bannières à escompte et de ses promotions personnalisées, notamment son programme de fidélisation *PC Optimum*. Dans le secteur des pharmacies au détail, les ventes de produits de beauté et de produits en vente libre sont restées fortes, tandis que les services pharmaceutiques ont enregistré une forte croissance, compensant en partie la baisse des services liés à la COVID-19.

Le chiffre d'affaires du secteur Services financiers de Loblaw a continué de croître. En 2021, le secteur Services financiers de Loblaw a bénéficié des dépenses accrues des clients et d'une hausse du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*. En 2022, le secteur Services financiers de Loblaw a continué de bénéficier d'une hausse des dépenses des clients, en plus de tirer profit de l'augmentation des créances sur cartes de crédit qui a découlé de la croissance de la clientèle active. En 2023, le secteur Services financiers de Loblaw a bénéficié des dépenses accrues des clients et d'une hausse du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*. En outre, le secteur a continué de tirer profit de l'augmentation des créances sur cartes de crédit qui a découlé de la croissance de la clientèle active et des dépenses accrues des clients.

- Les produits de Propriétés de Choix ont augmenté en 2021, en raison essentiellement de l'apport des acquisitions et des transferts d'aménagement réalisés en 2020 et en 2021, en partie contrebalancés par le manque à gagner sur les produits au titre des cessions et par les taux d'occupation de certains actifs de bureaux. En 2022, les produits de Propriétés de Choix ont diminué en raison du manque à gagner sur les produits au titre de la vente d'actifs de bureaux, cette diminution ayant été contrebalancée par l'augmentation des produits locatifs des portefeuilles d'immeubles de commerces de détail et d'immeubles industriels attribuable à la hausse des taux d'occupation et aux taux de location plus élevés, et par les recouvrements de dépenses d'investissement plus élevés. En 2023, les produits de Propriétés de Choix ont augmenté en raison de taux de location plus élevés en ce qui concerne les portefeuilles d'immeubles de commerces de détail et d'immeubles industriels, des recouvrements de dépenses d'investissement et d'exploitation plus élevés, des acquisitions et des projets d'aménagement terminés et de l'augmentation des paiements tirés des résiliations de baux, facteurs en partie contrebalancés par le manque à gagner sur les produits en raison des cessions réalisées en 2023 et en 2022, y compris l'incidence de la vente d'actifs de bureaux. L'augmentation des produits de Propriétés de Choix en 2023 tient compte des produits tirés de la vente d'immeubles résidentiels.

#### **BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES ET BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES**

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et le bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies des trois derniers exercices ont été touchés par certains éléments d'ajustement, tel qu'il est décrit à la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du présent rapport de gestion, ainsi que par la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de chacun des secteurs d'exploitation à présenter de la société.

# Rapport de gestion

Au cours des trois derniers exercices, la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de la société a été touchée par les éléments suivants :

- les variations de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Loblaw attribuables à ce qui suit :
  - les variations de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail de Loblaw attribuables à la COVID-19. Les résultats financiers de Loblaw pour les exercices 2023 et 2022 reflètent des produits accrus ainsi qu'une augmentation du coût des ventes comparativement à 2021;
  - les économies de coûts et l'efficacité sur le plan de l'exploitation et les investissements dans les initiatives stratégiques ainsi que les bénéfices qui en ont découlé;
  - les variations de la performance du secteur Services financiers de Loblaw attribuables à l'incidence des dépenses accrues des clients et à la croissance de la clientèle active, les variations, d'un exercice à l'autre, de certaines taxes à la consommation comptabilisées, la provision pour pertes sur créances attendues et les coûts d'exploitation.
- les variations de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Propriétés de Choix attribuables à ce qui suit :
  - les variations des produits locatifs attribuables à l'incidence favorable de l'apport des acquisitions et des transferts d'aménagement, à l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des produits locatifs des portefeuilles d'immeubles de commerces de détail et d'immeubles industriels en raison de la hausse des taux d'occupation en 2021, aux taux de location plus élevés en 2022 et en 2023, aux recouvrements de dépenses d'investissement et d'exploitation et des paiements tirés des résiliations de baux plus élevés en 2023, ainsi qu'à l'incidence défavorable du manque à gagner sur les produits locatifs au titre des taux d'inoccupation de certains actifs de bureaux en 2021 et des cessions;
  - la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation en 2022 et 2023 a subi l'effet de la vente d'actifs de bureaux qui a découlé de l'incidence défavorable du manque à gagner sur les produits locatifs, neutralisé en partie par l'incidence favorable des produits de distribution découlant du placement de Propriétés de Choix dans des titres immobiliers d'Allied;
  - l'augmentation des charges générales et administratives.
- l'effet, d'un exercice à l'autre, des variations de l'incidence de la consolidation, comme il est décrit à la note 35, « Informations sectorielles », des états financiers consolidés annuels audités de la société et des notes y afférentes compris dans le présent Rapport annuel;
- l'incidence, d'un exercice à l'autre, des variations enregistrées par le siège social de GWL, en raison de ce qui suit :
  - l'ajustement de la juste valeur des autres placements;
  - l'augmentation de la charge d'impôt sur le résultat par suite de la participation de GWL à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw.
- le bénéfice net dilué par action ordinaire tient compte de l'incidence favorable des actions rachetées aux fins d'annulation.

## TOTAL DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS À LONG TERME

En 2023, le total des actifs a augmenté de 1,7 % comparativement à celui inscrit en 2022 pour s'établir à 49 770 millions de dollars. L'augmentation découle essentiellement d'une hausse des immobilisations corporelles, des immeubles de placement, des actifs au titre de droits d'utilisation, des créances sur cartes de crédit et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une diminution des immobilisations incorporelles et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Le total des passifs financiers à long terme a augmenté de 1,3 % comparativement à celui inscrit en 2022 pour s'établir à 25 036 millions de dollars, ce qui s'explique principalement par un accroissement des obligations locatives et de la dette à long terme attribuable à une augmentation des certificats de placement garanti (« CPG ») de Loblaw et par les émissions de débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix. L'augmentation des passifs financiers à long terme a été en partie contrebalancée par une diminution du passif lié aux parts de fiducie attribuable à une baisse du cours des parts.

En 2022, le total des actifs a augmenté de 4,0 % comparativement à celui inscrit en 2021 pour s'établir à 48 958 millions de dollars. L'augmentation s'explique essentiellement par une hausse des stocks, des créances sur cartes de crédit, du goodwill et des coentreprises comptabilisées selon la mise en équivalence. Cette augmentation a été neutralisée en partie par une diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des placements à court terme, ainsi que par une diminution de l'impôt sur le résultat recouvrable attribuable au recouvrement des remboursements d'impôt sur le résultat lié à Glenhuron. Le total des passifs financiers à long terme a augmenté de 3,6 % comparativement à celui inscrit en 2021 pour s'établir à 24 722 millions de dollars, en raison de l'augmentation de la dette à long terme ayant découlé de la hausse des CPG de Loblaw et du montant prélevé sur la facilité de crédit de Propriétés de Choix. L'augmentation des passifs financiers à long terme a été en partie contrebalancée par une diminution du passif lié aux parts de fiducie attribuable à la baisse du cours des parts.

Le passif lié aux parts de fiducie est comptabilisé à la juste valeur aux bilans consolidés et varie par suite des émissions et des variations de la juste valeur des parts de fiducie de Propriétés de Choix. Au 31 décembre 2023, 277 198 557 parts étaient détenues par d'autres porteurs de parts que la société (277 109 734 en 2022 et 276 927 432 en 2021), et la société détenait une participation véritable d'environ 61,7 % (61,7 % en 2022 et 61,7 % en 2021) dans Propriétés de Choix.

### 1.3 Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées)

**ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE GWL** La société a réalisé les activités de financement suivantes au cours des périodes indiquées ci-dessous. Le tableau qui suit présente l'incidence de ces activités sur la trésorerie :

(en millions de dollars)	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités de GWL – actions rachetées et annulées <sup>i)</sup>	(165) \$	(276) \$	(1 001) \$	(994) \$
Participation de GWL dans le programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw	238	49	847	558
Remboursement sur la facilité de crédit de GWL	–	–	–	(121)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités ci-dessus	73 \$	(227) \$	(154) \$	(557) \$

i) Aucun ajustement en trésorerie net n'a été apporté au calendrier au quatrième trimestre de 2023 (6 millions de dollars en 2022) et pour l'exercice (6 millions de dollars en 2022) au titre des actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités.

**Offre publique de rachat dans le cours normal des activités de GWL – Actions rachetées et annulées** Au quatrième trimestre de 2023 et pour l'exercice 2023, la société a racheté et annulé respectivement 1,1 million d'actions (1,7 million d'actions en 2022) pour une contrepartie totale de 165 millions de dollars (270 millions de dollars en 2022) et 6,3 millions d'actions (6,4 millions d'actions en 2022) pour une contrepartie totale de 1 001 millions de dollars (988 millions de dollars en 2022) dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Au 31 décembre 2023, le nombre d'actions émises et en circulation de la société, déduction faite des actions détenues en fiducie, s'élevait à 134,4 millions (140,6 millions au 31 décembre 2022).

Au troisième trimestre de 2023, la Bourse de Toronto (la « TSX ») a consenti à une modification à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société afin de permettre à Wittington Investments, Limited (« Wittington »), l'actionnaire possédant le contrôle de la société, de participer à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités dans une proportion fixe de 50 % de la quote-part revenant à Wittington des actions ordinaires émises et en circulation de la société.

Au cours du quatrième trimestre de 2023, la société a souscrit à un régime d'achat automatique d'actions (le « RAAA ») avec un courtier afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait normalement pas active sur le marché.

Voir la rubrique 3.6, « Capital social », du présent rapport de gestion pour plus de précisions.

**Participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw** La société participe à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw afin de conserver son pourcentage de participation. Au quatrième trimestre de 2023 et pour l'exercice 2023, la société a tiré un produit de 238 millions de dollars (49 millions de dollars en 2022) et de 847 millions de dollars (558 millions de dollars en 2022), respectivement, de la vente des actions ordinaires de Loblaw.

# Rapport de gestion

## 2. Résultats des secteurs d'exploitation à présenter

Le tableau suivant présente l'analyse des résultats d'exploitation de chacun des secteurs d'exploitation à présenter de la société pour 2023.

### 2.1 Résultats d'exploitation de Loblaw

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les périodes closes indiquées	2023	2022	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	59 529 \$	56 504 \$	3 025 \$	5,4 %
Résultat d'exploitation	3 696 \$	3 334 \$	362 \$	10,9 %
Montant ajusté du BAIIA <sup>1)</sup>	6 639 \$	6 173 \$	466 \$	7,5 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA <sup>1)</sup>	11,2 %	10,9 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 906 \$	2 795 \$	111 \$	4,0 %

**PRODUITS** Les produits de Loblaw ont augmenté de 3 025 millions de dollars, ou 5,4 %, en 2023 comparativement à ceux inscrits pour 2022 pour s'établir à 59 529 millions de dollars, en raison d'une hausse du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail et des produits tirés du secteur Services financiers.

Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 58 345 millions de dollars, en hausse de 2 853 millions de dollars, ou 5,1 %, comparativement à celui inscrit pour 2022. L'augmentation s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- Le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail s'est établi à 41 188 millions de dollars (39 398 millions de dollars en 2022) et le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail s'est accru de 3,9 % (4,7 % en 2022);
  - l'indice des prix à la consommation (l'« IPC ») calculé selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin s'est établi à 7,8 % (9,7 % en 2022), ce qui est dans l'ensemble conforme à l'inflation interne du prix des aliments de Loblaw;
  - l'achalandage en magasin du secteur de l'alimentation au détail a augmenté et la taille du panier d'épicerie a fléchi.
- Le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail s'est établi à 17 157 millions de dollars (16 094 millions de dollars en 2022) et le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 5,4 % (6,9 % en 2022);
  - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé a augmenté de 6,8 % (5,7 % en 2022). Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé a bénéficié de la variation de la composition des ventes. Le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 0,6 % (2,5 % en 2022). Si l'on tient compte seulement des magasins comparables, le nombre d'ordonnances exécutées s'est accru de 0,9 % (2,6 % en 2022) et la valeur moyenne des ordonnances a augmenté de 4,8 % (2,4 % en 2022);
  - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin a augmenté de 4,2 % (8,2 % en 2022), ayant bénéficié des dépenses accrues des clients et de la reprise des activités économiques.

En 2023, 23 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 12 les ont fermées, tandis que la superficie en pieds carrés nette du secteur Vente au détail est demeurée inchangée à 71,2 millions de pieds carrés.

Les produits tirés du secteur Services financiers se sont accrus de 202 millions de dollars, ou 15,1 %, en 2023 comparativement à ceux inscrits pour 2022. L'augmentation est attribuable surtout à la hausse des produits d'intérêts découlant de l'augmentation des créances sur cartes de crédit, à l'augmentation des commissions d'interchange et des autres produits liés aux cartes de crédit attribuable aux dépenses accrues des clients et à la hausse du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*.

**RÉSULTAT D'EXPLOITATION** Le résultat d'exploitation de Loblaw a augmenté de 362 millions de dollars, ou 10,9 %, en 2023 comparativement à celui inscrit pour 2022 pour s'établir à 3 696 millions de dollars. Cette hausse est attribuable à une amélioration de 357 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et à l'incidence favorable nette de 5 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 357 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation découle essentiellement de ce qui suit :
  - une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail découlant d'une augmentation de la marge brute du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par une hausse des frais de vente et charges générales et administratives et des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.



- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 5 millions de dollars d'éléments d'ajustement est essentiellement attribuable à ce qui suit :
  - l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 87 millions de dollars des charges relatives aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »);
  - l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 16 millions de dollars des coûts de transaction liés à Lifemark; facteurs en partie contrebalancés par :
    - l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 45 millions de dollars des profits sur la vente d'immeubles non exploités;
    - l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 21 millions de dollars des ajustements de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change;
    - l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 15 millions de dollars des charges de restructuration et autres recouvrements connexes;
    - l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 15 millions de dollars des ajustements de la juste valeur des immeubles non exploités.

**MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA<sup>1)</sup>** Le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> de Loblaw a augmenté de 466 millions de dollars, ou 7,5 %, en 2023 comparativement à celui inscrit en 2022 pour s'établir à 6 639 millions de dollars, en raison d'une hausse de 422 millions de dollars enregistrée par le secteur Vente au détail et d'une augmentation de 44 millions de dollars enregistrée par le secteur Services financiers.

Le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> du secteur Vente au détail a augmenté de 422 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2022 en raison d'une hausse de 918 millions de dollars de la marge brute du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par une augmentation de 496 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail.

- La marge brute du secteur Vente au détail exprimée en pourcentage s'est établie à 31,0 %, en hausse de 10 points de base comparativement à celle inscrite pour 2022, en raison de la croissance enregistrée au sein des catégories de produits de l'avant du magasin du secteur des pharmacies au détail et de l'intensification des activités de fret externe, ce qui a été partiellement contrebalancé par l'augmentation des pertes;
- Les frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires se sont établis à 20,1 %, soit une baisse favorable de 10 points de base comparativement à ceux inscrits en 2022. La diminution favorable s'explique essentiellement par le levier d'exploitation découlant de l'augmentation du chiffre d'affaires.

Le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> du secteur Services financiers a augmenté de 44 millions de dollars comparativement à celui inscrit pour 2022 en raison surtout de la hausse des produits dont il est question ci-dessus, de la diminution des coûts d'exploitation, y compris les avantages associés au renouvellement d'un accord à long terme avec Mastercard, et de la baisse des charges liées à l'acquisition de clients, en partie contrebalancées par l'augmentation des radiations contractuelles et des coûts du programme de fidélisation attribuable aux dépenses accrues des clients et à la progression du portefeuille de cartes de crédit, et par l'incidence, d'un exercice à l'autre, de la provision pour pertes sur créances attendues, au titre de laquelle une augmentation de 1 million de dollars a été inscrite pour l'exercice précédent, comparativement à une augmentation de 50 millions de dollars pour l'exercice à l'étude.

**AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES** Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles comptabilisés par Loblaw ont augmenté de 111 millions de dollars en 2023 comparativement à ceux inscrits pour 2022 pour s'établir à 2 906 millions de dollars. L'accroissement des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles découle essentiellement d'une augmentation de l'amortissement des actifs loués et actifs liés aux TI, d'un amortissement accéléré de 24 millions de dollars découlant de l'optimisation du réseau et d'une augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles liées aux conversions de magasins de détail, facteurs en partie contrebalancés par l'incidence de l'amortissement accéléré comptabilisé à l'exercice précédent en raison de la réévaluation de la durée d'utilité estimée de certains actifs liés aux TI. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour 2023 tiennent compte de l'amortissement d'un montant de 499 millions de dollars (497 millions de dollars en 2022) des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark.

**CONSOLIDATION DES FRANCHISES** Le réseau de Loblaw compte plus de 500 magasins franchisés d'alimentation au détail. Les participations ne donnant pas le contrôle de Loblaw représentent la quote-part des bénéfices revenant aux franchisés du secteur de l'alimentation au détail de Loblaw et elles sont tributaires du moment où les ententes de partage des profits avec les franchisés sont conclues et signées. Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle de Loblaw s'est établi à 87 millions de dollars en 2023, ce qui représente une augmentation de 14 millions de dollars, ou 19,2 %, comparativement à celui inscrit pour 2022. L'augmentation des participations ne donnant pas le contrôle de Loblaw est attribuable essentiellement à une hausse des bénéfices des franchisés après le partage des profits.

# Rapport de gestion

## AUTRES QUESTIONS LIÉES À LOBLAW

**Optimisation du réseau** Au quatrième trimestre de 2023 et pour l'exercice complet, Loblaw a comptabilisé des charges respectives de 25 millions de dollars et de 70 millions de dollars liées à l'optimisation du réseau, ce qui inclut un amortissement accéléré de 7 millions de dollars et de 24 millions de dollars, comme il est décrit ci-dessus, et d'autres charges. Loblaw a finalisé des plans pour 2024 qui devraient entraîner la conversion de 30 magasins Provigo du Québec en magasins à escompte Maxi. Les charges liées aux conversions de magasins seront inscrites à mesure qu'elles sont engagées et devraient inclure des coûts liés au matériel, des indemnités de départ, des coûts liés aux contrats de location et d'autres coûts, et elles ne seront pas considérées comme étant un élément d'ajustement.

**Questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC** Au cours du deuxième trimestre de 2023, le gouvernement fédéral a promulgué certaines lois sur les taxes à la consommation qui s'appliquent à la Banque PC, une filiale de Loblaw, de manière rétroactive. Une charge de 37 millions de dollars, qui comprend les intérêts, a été comptabilisée à cet égard. Au quatrième trimestre de 2023, Loblaw a réduit de 13 millions de dollars des charges qui avaient été comptabilisées précédemment. La déduction était attribuable aux nouvelles directives formulées par l'Agence du Revenu du Canada (l'« ARC »).

En juillet 2022, la Cour de l'impôt du Canada (la « Cour de l'impôt ») a rendu une décision concernant la Banque PC. Bien que Loblaw croie au bien-fondé de sa position, elle a comptabilisé une charge de 111 millions de dollars, y compris les intérêts, au cours du deuxième trimestre de 2022. En septembre 2022, la Banque PC a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. Après le 30 décembre 2023, l'audience pour cet appel a été fixée au 6 mars 2024 par la Cour d'appel fédérale. Loblaw estime que cette provision est suffisante pour couvrir son passif, si l'appel ne donne pas les résultats escomptés.

## 2.2 Résultats d'exploitation de Propriétés de Choix

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2023	2022	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	1 335 \$	1 265 \$	70 \$	5,5 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	204 \$	339 \$	(135) \$	(39,8) %
Bénéfice net	797 \$	744 \$	53 \$	7,1 %
Fonds provenant des activités d'exploitation <sup>1)</sup>	726 \$	698 \$	28 \$	4,0 %

**PRODUITS** Les produits de Propriétés de Choix se sont établis à 1 335 millions de dollars en 2023, en hausse de 70 millions de dollars, ou 5,5 %, comparativement à ceux inscrits pour 2022, et ils tiennent compte des produits d'un montant de 26 millions de dollars provenant de la vente d'immeubles résidentiels au quatrième trimestre de 2023 et des produits d'un montant de 748 millions de dollars (728 millions de dollars en 2022) provenant des locataires de Loblaw.

Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la vente d'immeubles résidentiels, les produits se sont établis à 1 309 millions de dollars, en hausse de 44 millions de dollars, ou 3,5 %, comparativement à ceux inscrits pour 2022, en raison de ce qui suit :

- les taux de location plus élevés principalement en ce qui concerne les portefeuilles d'immeubles de commerces de détail et d'immeubles industriels;
- les recouvrements de dépenses d'investissement et d'exploitation plus élevés;
- les acquisitions et les aménagements achevés;
- l'augmentation des paiements tirés des résiliations de baux;

facteurs en partie contrebalancés par :

- le manque à gagner sur les produits en raison de la vente d'actifs de bureaux à Allied au deuxième trimestre de 2022 et d'autres cessions réalisées au cours de l'exercice à l'étude et de l'exercice précédent.

**CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES** Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières de Propriétés de Choix se sont établies à 204 millions de dollars en 2023, comparativement à 339 millions de dollars pour 2022. La diminution de 135 millions de dollars découle essentiellement de ce qui suit :

- l'incidence favorable de 151 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des parts échangeables attribuable à la baisse du cours des parts de Propriétés de Choix;
- une augmentation des produits d'intérêts découlant d'un accroissement du solde impayé moyen des prêts hypothécaires et des prêts;
- une augmentation des produits d'intérêts gagnés sur les actifs immobiliers financiers;

facteurs en partie contrebalancés par :

- une augmentation des charges d'intérêts sur la dette à long terme découlant des taux d'intérêt plus élevés et d'une hausse du solde moyen par rapport à 2022.

**BÉNÉFICE NET** Propriétés de Choix a comptabilisé un bénéfice net de 797 millions de dollars en 2023, en comparaison de 744 millions de dollars pour 2022. Cette augmentation de 53 millions de dollars est attribuable essentiellement à ce qui suit :

- la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de 184 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers en raison de la diminution du cours des parts d'Allied;
- la diminution des charges d'intérêts nettes et autres charges financières, comme il est décrit ci-dessus;
- une augmentation des produits, comme il est décrit ci-dessus;

facteurs en partie contrebalancés par :

- la variation défavorable, d'un exercice à l'autre, de 314 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement, y compris ceux détenus dans les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, en raison de la baisse des profits liés à la juste valeur comptabilisés au cours de l'exercice à l'étude.

**FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION<sup>1)</sup>** Les fonds provenant des activités d'exploitation<sup>1)</sup> se sont établis à 726 millions de dollars en 2023, en hausse de 28 millions de dollars par rapport à ceux inscrits pour 2022. La hausse s'explique essentiellement par une augmentation des produits locatifs, une hausse du revenu de placement attribuable à la distribution spéciale versée par Allied, les produits provenant de la vente d'immeubles résidentiels et une augmentation des produits d'intérêts. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par des hausses des charges d'intérêts et des charges générales et administratives ainsi que par l'incidence de la vente d'actifs de bureaux. L'incidence de la vente d'actifs de bureaux inclut le manque à gagner sur les produits locatifs, facteur en partie contrebalancé par les distributions provenant du placement de Propriétés de Choix dans des titres immobiliers d'Allied et par les produits d'intérêts provenant de la contrepartie reçue en échange des actifs vendus.

#### **AUTRES QUESTIONS LIÉES À PROPRIÉTÉS DE CHOIX**

**Événements postérieurs à la date de clôture** Le 8 février 2024, Propriétés de Choix a remboursé en totalité à l'échéance, à la valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés, les débentures non garanties de premier rang de série D en circulation d'un montant en capital total de 200 millions de dollars. Le remboursement des débentures non garanties de premier rang de série D a été financé par le produit tiré du remboursement du billet à ordre reçu d'Allied.

Le 14 février 2024, Propriétés de Choix a annoncé qu'elle hausserait sa distribution annuelle de 1,3 %, la portant ainsi à 0,76 \$ par part. Cette hausse prendra effet pour les porteurs de parts de Propriétés de Choix inscrits le 31 mars 2024.

# Rapport de gestion

## 3. Situation de trésorerie et sources de financement

### 3.1 Flux de trésorerie

Les composantes des flux de trésorerie suivantes tiennent compte des activités poursuivies et des activités abandonnées.

(en millions de dollars) Pour les exercices clos indiqués	2023	2022 <sup>i)</sup>	Variation (en \$)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	2 313 \$	2 984 \$	(671) \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	5 851 \$	4 912 \$	939 \$
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(1 666) \$	(2 580) \$	914 \$
Sorties nettes liées aux activités de financement	(4 049) \$	(3 006) \$	(1 043) \$
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	2 \$	3 \$	(1) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	2 451 \$	2 313 \$	138 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

**ENTRÉES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION** En 2023, les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 5 851 millions de dollars, en hausse de 939 millions de dollars comparativement à celles inscrites pour 2022. Cette augmentation découle principalement de la hausse du bénéfice en trésorerie et d'une variation favorable, d'un exercice à l'autre, des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, facteurs en partie contrebalancés par la variation défavorable, d'un exercice à l'autre, de l'impôt sur le résultat payé attribuable au recouvrement d'impôt en trésorerie lié à Glenhuron comptabilisé à l'exercice précédent. L'augmentation des entrées nettes liées aux activités d'exploitation s'explique également par le fait que la hausse des créances sur cartes de crédit a été moins importante pour l'exercice que celle enregistrée pour l'exercice précédent.

**SORTIES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT** En 2023, les activités d'investissement se sont soldées par des sorties nettes de 1 666 millions de dollars, en baisse de 914 millions de dollars comparativement au montant inscrit pour 2022. Cette diminution s'explique essentiellement par l'acquisition de Lifemark par Loblaw en 2022, par une hausse des remboursements sur les prêts hypothécaires, les prêts et les billets à recevoir au cours de l'exercice à l'étude, ainsi que par une augmentation du produit de la cession d'actifs, facteurs en partie contrebalancés par une hausse des dépenses d'investissement.

Le tableau suivant résume les dépenses d'investissement de la société :

(en millions de dollars) Pour les exercices clos indiqués	2023	2022 <sup>i)</sup>
Loblaw	2 109 \$	1 571 \$
Propriétés de Choix	459	335
Incidence de la consolidation	(191)	(42)
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	2 377 \$	1 864 \$
Siège social de GWL	2	1
Total des dépenses d'investissement <sup>ii)</sup>	2 379 \$	1 865 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

ii) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice à l'étude. Les dépenses d'investissement de Loblaw pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 incluent des paiements anticipés de 37 millions de dollars transférés aux immobilisations corporelles.

**SORTIES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT** Les activités de financement se sont soldées par des sorties nettes de 4 049 millions de dollars en 2023, en hausse de 1 043 millions de dollars comparativement à celles inscrites pour 2022. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des émissions de titres de créance à long terme, déduction faite des remboursements au cours de l'exercice précédent, à la hausse des rachats d'actions ordinaires de Loblaw au cours de l'exercice à l'étude et à la hausse des émissions de titres de créance à court terme au cours de l'exercice précédent.

Les opérations importantes touchant la dette à long terme de la société sont décrites à la rubrique 3.3, « Composantes de la dette totale ».

## FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES<sup>1)</sup>

(en millions de dollars) Pour les exercices clos indiqués	2023	2022 <sup>1)</sup>	Variation (en \$)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	5 851 \$	4 912 \$	939 \$
Moins : Intérêts payés	918	818	100
Dépenses d'investissement <sup>ii)</sup>	2 379	1 865	514
Paiements au titre de la location, montant net	848	749	99
Flux de trésorerie disponibles <sup>1)</sup>	1 706 \$	1 480 \$	226 \$

- i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.
- ii) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice à l'étude. Les dépenses d'investissement de Loblaw pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 incluent des paiements anticipés de 37 millions de dollars transférés aux immobilisations corporelles.

En 2023, les flux de trésorerie disponibles<sup>1)</sup> se sont établis à 1 706 millions de dollars, en hausse de 226 millions de dollars comparativement à ceux inscrits pour 2022. Cette augmentation des flux de trésorerie disponibles<sup>1)</sup> découle principalement de l'accroissement du bénéfice en trésorerie et d'une variation favorable des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, facteurs en partie contrebalancés par une hausse des dépenses d'investissement et la variation défavorable, d'un exercice à l'autre, de l'impôt sur le résultat payé attribuable au recouvrement d'impôt en trésorerie lié à Glenhuron comptabilisé à l'exercice précédent. L'augmentation des flux de trésorerie disponibles<sup>1)</sup> s'explique également par le fait que la hausse des créances sur cartes de crédit a été moins importante pour l'exercice que celle enregistrée pour l'exercice précédent.

# Rapport de gestion

## 3.2 Situation de trésorerie

La société (à l'exclusion de Loblaw et Propriétés de Choix) s'attend à ce que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation et les montants qu'elle peut prélever sur sa facilité de crédit engagée lui permettent de financer son programme de dépenses d'investissement ainsi que ses besoins courants liés à ses activités au cours des 12 prochains mois, y compris le fonds de roulement, les exigences de capitalisation des régimes de retraite et les obligations financières. La société (à l'exclusion de Loblaw et Propriétés de Choix) n'entrevoit pas de difficulté à obtenir du financement pour s'acquitter de ses obligations à long terme.

Loblaw s'attend à ce que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation et les montants qu'elle peut prélever sur des facilités de crédit engagées lui permettent de financer son programme de dépenses d'investissement ainsi que ses besoins courants liés à ses activités au cours des 12 prochains mois, y compris le fonds de roulement, les exigences de capitalisation des régimes de retraite et les obligations financières. La Banque PC prévoit obtenir du financement à long terme aux fins de la croissance de son portefeuille de cartes de crédit au moyen de l'émission de billets de *Fiducie cartes de crédit Eagle*<sup>MD</sup> (« *Eagle* ») et de CPG.

Propriétés de Choix prévoit obtenir du financement à long terme, en vue de l'acquisition de propriétés, essentiellement au moyen de l'émission de débetures non garanties et de titres de capitaux propres.

Voir la rubrique 3.1, « Flux de trésorerie », du présent rapport de gestion pour un complément d'information.

**TOTAL DE LA DETTE** Le tableau qui suit présente le total de la dette :

(en millions de dollars)	31 déc. 2023					31 déc. 2022				
	Loblaw	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Total	Loblaw	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Total
Dette bancaire	13 \$	– \$	– \$	– \$	13 \$	8 \$	– \$	– \$	– \$	8 \$
Dépôts à vue de clients	166	–	–	–	166	125	–	–	–	125
Dette à court terme <sup>i)</sup>	850	–	–	–	850	700	–	–	–	700
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	1 191	964	–	200	2 355	727	656	–	–	1 383
Dette à long terme	6 661	5 731	–	249	12 641	7 056	5 896	–	449	13 401
Certains autres passifs <sup>ii)</sup>	280	–	520	–	800	153	–	595	–	748
Total de la dette, compte non tenu des obligations locatives	9 161 \$	6 695 \$	520 \$	449 \$	16 825 \$	8 769 \$	6 552 \$	595 \$	449 \$	16 365 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	1 455 \$	– \$	(575) \$	– \$	880 \$	1 401 \$	2 \$	(570) \$	2 \$	835 \$
Obligations locatives	8 003 \$	1 \$	(3 444) \$	3 \$	4 563 \$	7 714 \$	2 \$	(3 398) \$	5 \$	4 323 \$
Total de la dette, compte tenu des obligations locatives	18 619 \$	6 696 \$	(3 499) \$	452 \$	22 268 \$	17 884 \$	6 556 \$	(3 373) \$	456 \$	21 523 \$

i) En 2023, la Banque PC a comptabilisé une augmentation nette de 150 millions de dollars de sa participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes.

ii) Le poste « Certains autres passifs » inclut des passifs financiers de 716 millions de dollars liés à la cession-bail d'immeubles de commerces de détail et d'immeubles industriels (668 millions de dollars au 31 décembre 2022) (voir la note 23, « Autres passifs », des états financiers consolidés de la société).

La direction vise à maintenir des paramètres de crédit cadrant avec ceux d'un profil d'entreprise doté de notations élevées. Le siège social de GWL détient un montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme et, par conséquent, il surveille ses niveaux d'endettement sur la base du montant net de sa dette. Le siège social de GWL a une dette totale, compte tenu des obligations locatives, de 452 millions de dollars (456 millions de dollars au 31 décembre 2022) ainsi qu'une trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme de 719 millions de dollars (818 millions de dollars au 31 décembre 2022), donnant lieu à une situation de trésorerie nette de 267 millions de dollars (trésorerie nette de 362 millions de dollars au 31 décembre 2022).

La direction de Loblaw se concentre sur la gestion de sa structure du capital pour chacun de ses secteurs d'exploitation, de manière à s'assurer que leur structure du capital convienne au domaine dans lequel chaque secteur exerce ses activités.

- Loblaw vise à ce que le secteur Vente au détail affiche des paramètres de crédit cadrant avec ceux de détaillants dont les notations sont élevées. Loblaw suit de près le ratio de la dette sur le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> du secteur Vente au détail, mesure qui lui permet d'évaluer le niveau d'endettement. Le ratio de la dette sur le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> du secteur Vente au détail de Loblaw a diminué comparativement à celui inscrit en 2022, en raison essentiellement de l'amélioration du montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup>.
- Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose son portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires qui sont définies par le Bureau du surintendant des institutions financières.

Propriétés de Choix vise à maintenir des paramètres de crédit cadrant avec ceux de fiducies de placement immobilier (« FPI ») dont les notations sont élevées. Propriétés de Choix suit de près les paramètres pertinents au secteur des FPI, ce qui inclut de cibler un ratio de la dette sur le total des actifs approprié.

**CLAUSES RESTRICTIVES ET EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES** La société, Loblaw et Propriétés de Choix sont tenues de respecter certaines clauses restrictives de nature financière au titre de divers instruments d'emprunt. La société, Loblaw et Propriétés de Choix respectaient ces clauses restrictives à la clôture de l'exercice 2023 et les ont respectées tout au long de l'exercice.

La Banque PC et Propriétés de Choix respectaient toutes les exigences réglementaires applicables à la clôture de l'exercice 2023 et les ont respectées tout au long de l'exercice.

### 3.3 Composantes de la dette totale

**DÉBENTURES** Le tableau qui suit présente un résumé des débentures émises pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2023	2022
			Montant en capital	Montant en capital
Loblaw				
- Billet non garanti de premier rang	5,01 %	13 septembre 2032	- \$	400 \$
- Billet non garanti de premier rang	5,34 %	13 septembre 2052	-	400
Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix				
- Série R	6,00 %	24 juin 2032	-	500
- Série S	5,40 %	1 <sup>er</sup> mars 2033	550	-
- Série T	5,70 %	28 février 2034	350	-
Total des débentures émises			900 \$	1 300 \$

Le tableau qui suit présente un résumé des débentures remboursées pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2023	2022
			Montant en capital	Montant en capital
Billet non garanti de premier rang de Loblaw	4,86 %	12 septembre 2023 <sup>i)</sup>	- \$	800 \$
Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix				
- Série 10	3,84 %	20 septembre 2022 <sup>ii)</sup>	-	300
- Série G	3,20 %	7 mars 2023	250	-
- Série D-C	3,30 %	18 janvier 2023	125	-
- Série B	4,90 %	5 juillet 2023	200	-
Total des débentures remboursées			575 \$	1 100 \$

i) La débenture non garantie de premier rang de Loblaw a été remboursée le 21 septembre 2022.

ii) La débenture non garantie de premier rang de série 10 de Propriétés de Choix a été remboursée le 26 juin 2022.

# Rapport de gestion

Après la clôture de l'exercice, le 8 février 2024, Propriétés de Choix a racheté à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus et impayés, la totalité des débentures non garanties de premier rang de série D à 4,29 % en circulation d'un capital total de 200 millions de dollars arrivées à échéance.

**FACILITÉS DE CRÉDIT ENGAGÉES** Les composantes des lignes de crédit engagées disponibles à la clôture des exercices 2023 et 2022 se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Date d'échéance	Aux			
		31 déc. 2023		31 déc. 2022	
		Disponible	Prélevé	Disponible	Prélevé
George Weston	14 décembre 2026	350 \$	– \$	350 \$	– \$
Loblaw	15 juillet 2027	1 500	–	1 000	–
Propriétés de Choix	1 <sup>er</sup> septembre 2028	1 500	–	1 500	260
Total des facilités de crédit engagées		3 350 \$	– \$	2 850 \$	260 \$

**George Weston** GWL a une facilité de crédit engagée renouvelable de 350 millions de dollars accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 14 décembre 2026. En 2023, la date d'échéance de la facilité de crédit a été repoussée du 13 septembre 2024 au 14 décembre 2026, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées. Au 31 décembre 2023, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité (aucun montant au 31 décembre 2022).

**Loblaw** Loblaw a une facilité de crédit engagée de 1,5 milliard de dollars accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 15 juillet 2027. Le 14 décembre 2023, Loblaw a rehaussé la limite d'emprunt de la facilité de crédit engagée pour la porter de 1,0 milliard de dollars à 1,5 milliard de dollars, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées. Au 31 décembre 2023, aucun prélèvement n'avait été effectué sur cette facilité (aucun prélèvement au 31 décembre 2022).

**Propriétés de Choix** Propriétés de Choix a une facilité de crédit engagée renouvelable de 1,5 milliard de dollars accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 1<sup>er</sup> septembre 2028. En 2023, Propriétés de Choix a repoussé la date d'échéance de la facilité de crédit, qui est passée du 1<sup>er</sup> septembre 2027 au 1<sup>er</sup> septembre 2028. Au 31 décembre 2023, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité (260 millions de dollars au 31 décembre 2022).

**FIDUCIES DE TITRISATION INDÉPENDANTES** Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille une participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Eagle* et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le tableau qui suit présente un résumé des montants titrisés auprès de fiducies de titrisation indépendantes :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :		
Créances titrisées auprès de <i>Fiducie cartes de crédit Eagle</i> <sup>MD</sup>	1 350 \$	1 350 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	850	700
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	2 200 \$	2 050 \$

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours, et elle se conformait à cette exigence à la clôture de l'exercice 2023 et s'y est conformée tout au long de l'exercice.

En 2023, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars (250 millions de dollars en 2022), échéant le 17 juin 2028 (17 juillet 2027 en 2022). Ces billets portent intérêt à un taux moyen pondéré de 5,25 % (4,89 % en 2022). Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 125 millions de dollars (140 millions de dollars en 2022) ont été réglés, ce qui a donné lieu à un profit lié à la juste valeur réalisé de 4 millions de dollars (profit de 8 millions de dollars en 2022) avant impôt, qui était comptabilisé de façon cumulative dans les autres éléments du résultat global à titre de profit latent avant le règlement des contrats. Le profit sera reclassé à l'état consolidé des résultats sur la durée des billets d'*Eagle*. Ce règlement a donné lieu à un taux d'intérêt effectif net de 4,95 % (4,24 % en 2022) sur les billets d'*Eagle* émis (voir la note 30 des états financiers consolidés de la société).



En 2023, des billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars (250 millions de dollars en 2022) portant intérêt à un taux moyen pondéré de 3,10 % (2,71 % en 2022), qu'*Eagle* avait émis précédemment, sont venus à échéance et ont été remboursés le 17 juillet 2023 (17 octobre 2022 en 2022). Par conséquent, il n'y a eu aucune variation nette des soldes liés aux billets d'*Eagle* en 2023.

**FIDUCIES DE FINANCEMENT INDÉPENDANTES** À la clôture de l'exercice 2023, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 558 millions de dollars (574 millions de dollars en 2022) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes. Loblaw accorde un rehaussement de crédit sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes. À la clôture de l'exercice 2023, Loblaw avait accordé un rehaussement de crédit de 64 millions de dollars (64 millions de dollars en 2022) en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (au moins 10 % en 2022) du montant en capital des prêts en cours.

Loblaw a une facilité de crédit engagée renouvelable de 700 millions de dollars qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes dont la date d'échéance est le 14 avril 2025.

**CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI** Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées à l'émission de CPG de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour les exercices clos aux dates indiquées :

(en millions de dollars)	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 567 \$	996 \$
CPG émis	583	764
CPG arrivés à échéance	(496)	(193)
Solde à la clôture de l'exercice	1 654 \$	1 567 \$

À la clôture de l'exercice 2023, des CPG de 541 millions de dollars (477 millions de dollars en 2022) ont été comptabilisés dans la tranche à moins d'un an de la dette à long terme.

**DETTE DU SIÈGE SOCIAL DE GWL** Le tableau qui suit présente un résumé de la dette du siège social de GWL :

(en millions de dollars)	Date d'échéance	Aux	
		31 déc. 2023	31 déc. 2022
Débetures	2024 à 2033	450 \$	450 \$
Facilité de crédit de George Weston	2026	–	–
Coûts de transaction et autres	s. o.	(1)	(1)
Dette du siège social de GWL		449 \$	449 \$

**GARANTIES POUR LE COMPTE DES PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES** Loblaw a pris des dispositions afin que les pharmaciens propriétaires d'entreprises autorisées à exploiter sous licence des pharmacies de détail à des points de vente donnés sous les marques de commerce de Loblaw (les « pharmaciens propriétaires ») obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des pharmaciens propriétaires. À la clôture de l'exercice 2023, l'obligation maximale de Loblaw au titre de ces garanties se chiffrait à 580 millions de dollars (580 millions de dollars en 2022) et un montant total de 476 millions de dollars (473 millions de dollars en 2022) disponible sous forme de lignes de crédit a été accordé aux pharmaciens propriétaires par diverses banques. À la clôture de l'exercice 2023, les pharmaciens propriétaires avaient prélevé 13 millions de dollars au total (8 millions de dollars en 2022) sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les pharmaciens propriétaires est inclus dans la dette bancaire figurant aux bilans consolidés de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, Loblaw détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des pharmaciens propriétaires, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

# Rapport de gestion

## 3.4 Situation financière

	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Montant ajusté du rendement des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société sur une base annuelle <sup>1)</sup>	24,7 %	23,5 %
Montant ajusté du rendement du capital sur une base annuelle <sup>1)</sup>	14,0 %	13,8 %

Le montant ajusté du rendement des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société<sup>1)</sup> avait augmenté à la clôture de l'exercice 2023 comparativement à celui inscrit en 2022, en raison essentiellement d'une amélioration de la performance sous-jacente consolidée de la société et d'une diminution des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société<sup>1)</sup>.

Le montant ajusté du rendement du capital<sup>1)</sup> a augmenté à la clôture de l'exercice 2023 comparativement à celui inscrit en 2022, en raison essentiellement d'une amélioration de la performance sous-jacente consolidée de la société, en partie contrebalancée par une augmentation du capital moyen<sup>1)</sup>.

## 3.5 Notations

En 2023, S&P Global Ratings (« S&P ») a confirmé les notations et perspectives ci-dessous, et Dominion Bond Rating Service Morningstar (« DBRS ») a confirmé les notations et les tendances ci-dessous.

Le tableau qui suit présente les notations actuelles de GWL :

Notation (normes canadiennes)	DBRS		S&P	
	Note	Tendance	Note	Perspective
Notation de l'émetteur	BBB	Stable	BBB	Stable
Billets à moyen terme	BBB	Stable	BBB-	s. o.
Actions privilégiées	Pfd-3	Stable	P-3 (élevé)	s. o.

Le tableau qui suit présente les notations actuelles de Loblaw :

Notation (normes canadiennes)	DBRS		S&P	
	Note	Tendance	Note	Perspective
Notation de l'émetteur	BBB (élevé)	Stable	BBB	Stable
Billets à moyen terme	BBB (élevé)	Stable	BBB	s. o.
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	Pfd-3 (élevé)	Stable	P-3 (élevé)	s. o.

Le tableau qui suit présente les notations actuelles de Propriétés de Choix :

Notation (normes canadiennes)	DBRS		S&P	
	Note	Tendance	Note	Perspective
Notation de l'émetteur	BBB (élevé)	Stable	BBB	Stable
Débitures de premier rang non garanties	BBB (élevé)	Stable	BBB	s. o.

### 3.6 Capital social

**CAPITAL SOCIAL ET TITRES DE PARTICIPATION EN CIRCULATION** Le capital social en circulation de GWL se compose d'actions ordinaires et d'actions privilégiées. Le tableau suivant fait état des actions ordinaires et des actions privilégiées autorisées et en circulation au 31 décembre 2023 :

(nombre d'actions ordinaires)	Autorisées	En circulation
Actions ordinaires	Nombre illimité	134 546 581
Actions privilégiées – Série I	10 000 000	9 400 000
– Série II	10 600 000	–
– Série III	10 000 000	8 000 000
– Série IV	8 000 000	8 000 000
– Série V	8 000 000	8 000 000

**CAPITAL SOCIAL ORDINAIRE** Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau suivant présente sommairement l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation de la société pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2023		2022	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de l'exercice	140 737 942	2 619 \$	146 789 503	2 714 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions	67 619	8	337 615	41
Rachetées et annulées <sup>i)</sup>	(6 258 980)	(116)	(6 389 176)	(136)
Émises et en circulation à la clôture de l'exercice	134 546 581	2 511 \$	140 737 942	2 619 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de l'exercice	(160 465)	(3) \$	(141 106)	(2) \$
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	(44 000)	(1)	(99 000)	(2)
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR	80 570	1	79 641	1
Actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	(123 895)	(3) \$	(160 465)	(3) \$
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	134 422 686	2 508 \$	140 577 477	2 616 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie	137 527 536		144 244 034	

i) Le nombre d'actions ordinaires rachetées et annulées au 31 décembre 2023 ne comprend pas les actions qui pourraient être rachetées après la clôture de l'exercice dans le cadre du RAAA, comme il est décrit ci-dessous.

**CAPITAL SOCIAL PRIVILÉGIÉ** GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, les actions privilégiées de séries I, III, IV et V en circulation aux dates de rachat précisées dans les modalités de chacune des séries d'actions privilégiées ou après ces dates. GWL peut, à tout moment après leur émission, donner aux porteurs de ces actions privilégiées le droit, au gré des porteurs, de convertir leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série désignée par GWL, à parité d'échange, à une date précisée par GWL.

# Rapport de gestion

**DIVIDENDES** La déclaration, le paiement et le montant des dividendes sur les actions ordinaires de la société sont laissés à la discrétion du Conseil d'administration de la société (le « Conseil »), lequel tient compte des résultats financiers de la société, de ses besoins en matière de capital, de ses flux de trésorerie disponibles et des perspectives quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. Au fil du temps, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future. Au deuxième trimestre de 2023 et au deuxième trimestre de 2022, le Conseil a augmenté de 0,053 \$ et de 0,06 \$ le dividende trimestriel par action ordinaire, qui est passé à 0,713 \$ et à 0,66 \$ l'action, respectivement. Le Conseil a déclaré les dividendes suivants pour les exercices clos indiqués :

(en dollars)	2023	2022
Dividendes déclarés par action <sup>i)</sup> :		
Ordinaire	<b>2,799 \$</b>	2,580 \$
Privilégiée :		
Série I	<b>1,45 \$</b>	1,45 \$
Série III	<b>1,30 \$</b>	1,30 \$
Série IV	<b>1,30 \$</b>	1,30 \$
Série V	<b>1,1875 \$</b>	1,1875 \$

- i) Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de série III, de série IV et de série V au quatrième trimestre de 2023 ont été payés le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série I au quatrième trimestre de 2023 ont été payés le 15 décembre 2023.

Le tableau qui suit présente un résumé des dividendes trimestriels de la société qui ont été déclarés après la clôture de l'exercice 2023 :

(en dollars)	
Dividendes déclarés par action <sup>i)</sup> :	0,713 \$
- Action ordinaire	
- Action privilégiée :	
Série I	0,3625 \$
Série III	0,3250 \$
Série IV	0,3250 \$
Série V	0,296875 \$

- i) Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de série III, de série IV et de série V au premier trimestre de 2024 sont payables le 1<sup>er</sup> avril 2024. Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série I au premier trimestre de 2024 sont payables le 15 mars 2024.

Au moment où un dividende est déclaré, GWL fait état sur son site Web ([www.weston.ca](http://www.weston.ca)) de la désignation des dividendes admissibles et non admissibles conformément à la position administrative de l'ARC.

**PROGRAMME D'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS** Le tableau suivant présente un résumé des activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2023	2022
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR (nombre d'actions)	<b>44 000</b>	99 000
Rachetées en vue du règlement courant d'UAD (nombre d'actions)	<b>7 521</b>	15 716
Rachetées et annulées (nombre d'actions)	<b>6 258 980</b>	6 389 176
Contrepartie en trésorerie payée		
Rachetées et détenues en fiducie	<b>(7) \$</b>	(14) \$
Rachetées et réglées	<b>(1)</b>	(2)
Rachetées et annulées <sup>i)</sup>	<b>(1 001)</b>	(994)
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués		
Rachetées et détenues en fiducie	<b>6 \$</b>	12 \$
Rachetées et réglées	<b>(2)</b>	1
Rachetées et annulées <sup>ii)</sup>	<b>874</b>	1 002
Diminution du capital social <sup>iii)</sup>	<b>116 \$</b>	136 \$

- i) Aucun ajustement en trésorerie net n'a été apporté au calendrier en 2023 (6 millions de dollars en 2022) au titre des actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités.
- ii) Comprend un montant de 124 millions de dollars (133 millions de dollars en 2022) lié au RAAA, comme il est décrit ci-dessous.
- iii) Comprend un montant de 16 millions de dollars (17 millions de dollars en 2022) lié au RAAA, comme il est décrit ci-dessous.

En 2023, GWL a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la TSX ou par l'intermédiaire d'autres systèmes de négociation, d'au plus 6 954 013 de ses actions ordinaires, représentant environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation.

En 2023, la TSX a consenti à une modification de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société afin de permettre à Wittington, l'actionnaire possédant le contrôle de la société, de participer à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités dans une proportion fixe de 50 % de la quote-part revenant à Wittington des actions ordinaires émises et en circulation de la société. Les rachats d'actions ordinaires auprès de Wittington seront effectués dans le cadre de la séance de bourse spéciale de la TSX conformément à un régime de cession de titres automatique convenu entre le courtier de la société, la société et Wittington. Le nombre d'actions ordinaires achetées auprès de Wittington est retranché du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

En 2023, 6 258 980 actions ordinaires (6 389 176 actions ordinaires en 2022) ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour une contrepartie totale de 1 001 millions de dollars (988 millions de dollars en 2022), y compris 698 746 actions ordinaires (aucune en 2022) rachetées auprès de Wittington pour une contrepartie totale de 107 millions de dollars (néant en 2022).

La société participe de temps à autre à un RAAA avec un courtier afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période au cours de laquelle le RAAA est en vigueur, le courtier de la société peut racheter des actions ordinaires à des moments où la société n'est autrement pas active sur les marchés. Au 31 décembre 2023, une obligation de rachat d'actions de 140 millions de dollars a été comptabilisée en vertu du RAAA dans les fournisseurs et autres passifs.

Au 31 décembre 2023, 4 193 330 actions ordinaires ont été rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

# Rapport de gestion

## 3.7 Arrangements hors bilan

Les arrangements hors bilan de la société sont résumés ci-après. Certains arrangements importants sont également décrits à la rubrique 3.3, « Composantes de la dette totale ».

**LETTRES DE CRÉDIT** Des lettres de garantie et des lettres de crédit documentaire sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement à des opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et aux autres garanties de bonne exécution, à un cautionnement, à la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux lettres de crédit et au financement par des tiers offert aux franchisés indépendants de Loblaw. À la clôture de l'exercice 2023, le passif brut éventuel lié aux lettres de crédit de Loblaw se chiffrait à environ 557 millions de dollars (556 millions de dollars en 2022).

**GARANTIES** En plus des lettres de crédit dont il est question ci-dessus, la société a conclu divers accords de garantie, y compris des obligations d'indemnisation de tiers dans le cadre de contrats de location et d'autres transactions effectuées dans le cours normal des activités de la société. De plus, Loblaw a fourni, en faveur de Mastercard International Incorporated (« Mastercard »), une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque Mastercard. À la clôture de l'exercice 2023, la garantie en faveur de Mastercard au nom de la Banque PC se chiffrait à 190 millions de dollars américains (190 millions de dollars américains en 2022).

**OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION** Dans le cadre de la cession de certains de ses actifs par le passé, Loblaw a cédé des contrats de location à des tiers. Loblaw demeure responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Loblaw garantit les obligations de 3 millions de dollars (4 millions de dollars en 2022) découlant de contrats de location d'un tiers distributeur.

**GARANTIE SOUS FORME DE TRÉSORERIE** À la clôture de l'exercice 2023, Loblaw avait conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ses facilités de crédit non engagées pour un montant d'au plus 93 millions de dollars (93 millions de dollars en 2022), dont un montant négligeable (montant négligeable en 2022) a été déposé auprès de grandes institutions financières et classé à titre de dépôts de garantie aux bilans consolidés.

### 3.8 Obligations contractuelles

Le tableau suivant résume certaines des obligations contractuelles importantes de la société et d'autres obligations à la clôture de l'exercice 2023 :

#### SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

(en millions de dollars)	Paiements à effectuer pour chaque exercice						Total
	2024	2025	2026	2027	2028	Par la suite	
Total de la dette (y compris les paiements d'intérêts) <sup>i)</sup>	3 757 \$	2 410 \$	1 497 \$	1 701 \$	2 340 \$	9 080 \$	20 785 \$
Contrats de change à terme	498	–	–	–	–	–	498
Passifs financiers <sup>ii)</sup>	54	60	54	52	45	168	433
Obligations découlant de contrats de location	897	882	703	603	462	2 043	5 590
Contrats liés à l'achat de biens immobiliers et de projets d'investissement <sup>iii)</sup>	749	135	67	157	40	7	1 155
Obligations liées à des achats <sup>iv)</sup>	886	626	577	39	1	1	2 130
Total des obligations contractuelles	6 841 \$	4 113 \$	2 898 \$	2 552 \$	2 888 \$	11 299 \$	30 591 \$

- i) Le total de la dette comprend la dette à court terme, la dette bancaire, les dépôts à vue et certains autres passifs de Loblaw. Le total de la dette comprend aussi les paiements d'intérêts fixes sur la dette à long terme qui sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, les fiducies de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées consolidées et les emprunts hypothécaires. Les paiements d'intérêts variables sont fondés sur les taux à terme à la clôture de l'exercice 2023.
- ii) Représentent les paiements contractuels auxquels s'est engagée Loblaw relativement aux immeubles cédés à des tiers.
- iii) Comprennent les accords relatifs à l'achat de matériel et de biens immobiliers et des engagements en immobilisations relatifs à la construction, à l'agrandissement et à la rénovation des bâtiments. Les accords peuvent contenir des conditions qui pourraient ou non être respectées. Si les conditions n'étaient pas respectées, la société pourrait ne plus être tenue de donner suite aux opérations sous-jacentes.
- iv) Comprennent les obligations contractuelles portant sur l'achat de biens ou de services d'un montant important aux termes de contrats établissant des volumes fixes ou minimaux d'achat ou des paiements devant être faits dans un délai déterminé pour un prix fixe ou variable. Il s'agit seulement d'estimations relatives aux engagements financiers prévus aux termes de ces arrangements et le montant des paiements réels sera différent. Les obligations liées à des achats ne comprennent ni les arrangements ni les commandes de produits destinés à la revente faits dans le cours normal des activités et ne comprennent pas non plus les contrats qui peuvent être résiliés dans un délai relativement court ou qui ne comportent aucune obligation ou aucun coût notable pour la société.

À la clôture de l'exercice 2023, la société avait d'autres passifs non courants, qui comprenaient le passif au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme, les remises des fournisseurs reportées, les passifs d'impôt différé, le passif lié aux parts de fiducie et les provisions, y compris le passif au titre des assurances. Ces passifs non courants ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus, car le calendrier et le montant des paiements futurs sont incertains.

# Rapport de gestion

## 4. Résultats d'exploitation trimestriels

### 4.1 Informations financières trimestrielles

La clôture de l'exercice de la société est le 31 décembre. Les activités sont présentées selon un exercice qui se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre. Par conséquent, l'exercice de la société compte habituellement 52 semaines, mais compte 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 comptaient chacun 52 semaines. Le cycle de 52 semaines est divisé en quatre trimestres de 12 semaines chacun, sauf pour le troisième trimestre, qui compte 16 semaines. Lorsqu'un exercice compte 53 semaines, le quatrième trimestre comporte 13 semaines.

Sauf indication contraire, toute l'information financière reflète les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

Le tableau suivant résume les principales informations financières consolidées tirées des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la société pour chacun des huit derniers trimestres.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2023					2022				
	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (52 semaines)	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (52 semaines)
Produits	13 133 \$	13 884 \$	18 407 \$	14 700 \$	60 124 \$	12 407 \$	12 979 \$	17 520 \$	14 142 \$	57 048 \$
Résultat d'exploitation	957 \$	1 099 \$	1 231 \$	1 076 \$	4 363 \$	1 166 \$	649 \$	1 474 \$	1 264 \$	4 553 \$
Montant ajusté du BAIIA <sup>i)</sup>	1 507 \$	1 733 \$	2 019 \$	1 694 \$	6 953 \$	1 422 \$	1 588 \$	1 951 \$	1 590 \$	6 551 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	582 \$	585 \$	763 \$	602 \$	2 532 \$	549 \$	552 \$	729 \$	577 \$	2 407 \$
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	652 \$	782 \$	944 \$	247 \$	2 625 \$	615 \$	874 \$	1 185 \$	135 \$	2 809 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de la société lié(e) aux activités poursuivies	436 \$	508 \$	624 \$	(28) \$	1 540 \$	373 \$	650 \$	903 \$	(104) \$	1 822 \$
Loblaw <sup>ii)</sup>	221 \$	267 \$	329 \$	285 \$	1 102 \$	231 \$	204 \$	293 \$	279 \$	1 007 \$
Propriétés de Choix	271 \$	536 \$	435 \$	(445) \$	797 \$	387 \$	(12) \$	948 \$	(579) \$	744 \$
Incidence de la consolidation	3 \$	(252) \$	(141) \$	142 \$	(248) \$	(194) \$	474 \$	(333) \$	180 \$	127 \$
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	495 \$	551 \$	623 \$	(18) \$	1 651 \$	424 \$	666 \$	908 \$	(120) \$	1 878 \$
Siège social de CWL	(69) \$	(53) \$	(13) \$	(20) \$	(155) \$	(61) \$	(26) \$	(19) \$	6 \$	(100) \$
Bénéfice net (perte nette) disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié(e) aux activités poursuivies	426 \$	498 \$	610 \$	(38) \$	1 496 \$	363 \$	640 \$	889 \$	(114) \$	1 778 \$
Activités abandonnées <sup>iii)</sup>	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(6) \$	– \$	– \$	(6) \$
Bénéfice net (perte nette) disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	426 \$	498 \$	610 \$	(38) \$	1 496 \$	363 \$	634 \$	889 \$	(114) \$	1 772 \$
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire (en dollars) – de base	3,04 \$	3,59 \$	4,46 \$	(0,28) \$	10,88 \$	2,47 \$	4,35 \$	6,20 \$	(0,81) \$	12,29 \$
Activités poursuivies	3,04 \$	3,59 \$	4,46 \$	(0,28) \$	10,88 \$	2,47 \$	4,39 \$	6,20 \$	(0,81) \$	12,33 \$
Activités abandonnées <sup>iii)</sup>	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(0,04) \$	– \$	– \$	(0,04) \$
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire (en dollars) – dilué(e)	3,01 \$	3,55 \$	4,41 \$	(0,30) \$	10,75 \$	2,45 \$	4,32 \$	6,14 \$	(0,83) \$	12,16 \$
Activités poursuivies	3,01 \$	3,55 \$	4,41 \$	(0,30) \$	10,75 \$	2,45 \$	4,36 \$	6,14 \$	(0,83) \$	12,20 \$
Activités abandonnées <sup>iii)</sup>	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(0,04) \$	– \$	– \$	(0,04) \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire <sup>1)</sup> lié aux activités poursuivies (en dollars)	1,99 \$	2,68 \$	3,36 \$	2,51 \$	10,54 \$	1,90 \$	2,23 \$	3,12 \$	2,59 \$	9,81 \$

i) Apport de Loblaw, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

ii) En 2021, la société a finalisé la vente de ses activités de produits de boulangerie de Weston Foods. La participation de la société dans Weston Foods était présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats de 2022 de la société. L'information est incluse dans le Rapport annuel de 2022 de la société, qui est disponible sur le site Web de la société ([www.weston.ca](http://www.weston.ca)).



**PRODUITS** Au cours des huit derniers trimestres, chaque secteur d'exploitation à présenter de la société a influé sur les produits consolidés de la façon suivante :

- Les produits de Loblaw ont été touchés par divers facteurs, dont les suivants :
  - l'incidence du caractère saisonnier, qui est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre;
  - le calendrier des jours fériés;
  - la répercussion de la conjoncture macroéconomique sur les prix dans les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail;
  - les répercussions liées à la pandémie de COVID-19;
  - les variations de la superficie nette de vente au détail. Au cours des huit derniers trimestres, la superficie nette de vente au détail est demeurée inchangée à 71,2 millions de pieds carrés.
- Les produits de Propriétés de Choix reflètent l'incidence de ce qui suit :
  - le manque à gagner sur les produits au titre des cessions réalisées;
  - les recouvrements de dépenses d'investissement et d'exploitation plus élevés;
  - les taux de location plus élevés en ce qui concerne le portefeuille d'immeubles de commerces de détail et d'immeubles industriels;
  - l'apport des acquisitions et des transferts d'aménagement;
  - une augmentation des paiements tirés des résiliations de baux;
  - la vente d'immeubles résidentiels.

**BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) DISPONIBLE AUX PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ LIÉ(E) AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES ET BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) DILUÉ(E) PAR ACTION ORDINAIRE LIÉ(E) AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES** Le bénéfice net (la perte nette) disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié(e) aux activités poursuivies et le bénéfice net (la perte nette) dilué(e) par action ordinaire lié(e) aux activités poursuivies des huit derniers trimestres ont été touchés par la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de chacun des secteurs d'exploitation à présenter de la société ainsi que par certains éléments d'ajustement, comme il est décrit à la rubrique 13.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières – Principal rapprochement comparatif », du présent rapport de gestion.

Au cours des huit derniers trimestres, la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de la société rend compte de ce qui suit :

- la variation de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Loblaw est attribuable à ce qui suit :
  - l'incidence du caractère saisonnier, qui est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre;
  - le calendrier des jours fériés;
  - les économies de coûts, les efficacités sur le plan de l'exploitation et les bénéfices associés aux initiatives stratégiques;
  - les répercussions liées à la pandémie de COVID-19.
- la variation de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Propriétés de Choix est attribuable à ce qui suit :
  - les variations des produits, comme il est décrit ci-dessus;
  - l'incidence de la vente d'actifs de bureaux au deuxième trimestre de 2022, qui s'est traduite par l'incidence défavorable du manque à gagner sur les produits locatifs, facteur en partie contrebalancé par l'incidence favorable des distributions provenant du placement de Propriétés de Choix dans des titres immobiliers d'Allied;
  - une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives.
- l'effet, d'un exercice à l'autre, des variations de l'incidence de la consolidation, comme il est décrit à la note 35, « Informations sectorielles », des états financiers consolidés annuels audités de la société et des notes y afférentes du présent Rapport annuel;
- l'incidence, d'un exercice à l'autre, des variations enregistrées par le siège social de GWL, en raison de ce qui suit :
  - l'ajustement de la juste valeur des autres placements;
  - l'augmentation de la charge d'impôt sur le résultat par suite de la participation de GWL à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw.
- le bénéfice net (la perte nette) dilué(e) par action ordinaire tient compte de l'incidence favorable des actions rachetées aux fins d'annulation.

# Rapport de gestion

## 4.2 Résultats du quatrième trimestre

À nouveau ce trimestre, Loblaw a enregistré de solides résultats sur les plans opérationnel et financier, alors qu'elle a su maintenir le cap sur l'excellence en matière de vente au détail. La proposition de valeur de Loblaw, ses marques contrôlées et ses offres personnalisées PC Optimum<sup>MC</sup> n'ont cessé de trouver écho auprès des clients en quête de qualité et de valeur, ce qui s'est traduit par une hausse de l'achalandage et une croissance soutenue des parts de marché dans le secteur de l'alimentation au détail. Une fois de plus, Loblaw a enregistré un taux d'inflation interne du prix des denrées inférieur à l'IPC du secteur de l'alimentation au Canada pour le trimestre, ce qui témoigne de l'impact de ses investissements soutenus en matière de valeur. En outre, Loblaw a ouvert huit magasins à escompte Maxi et No Frills au quatrième trimestre. Le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail a reflété la vigueur soutenue des ventes de produits de beauté offerts à l'avant du magasin, ainsi que les fortes ventes de produits contre la toux et le rhume. Les Canadiens ont réagi très favorablement à la commodité et à la qualité des soins prodigués au sein des 74 emplacements de soins cliniques en pharmacie inaugurés par Loblaw, ce qui s'est traduit par une forte croissance des nouveaux services de santé offerts par des pharmaciens. L'excellence sur le plan opérationnel constatée dans l'ensemble des activités de Loblaw a favorisé la croissance du chiffre d'affaires, permis l'obtention d'améliorations successives au niveau de la réduction des pertes et assuré le maintien d'une gestion rigoureuse des coûts, ce qui a contribué à l'augmentation du bénéfice. Forte de sa stratégie, de ses actifs inégalés et de son équipe dévouée, Loblaw est bien positionnée pour répondre aux besoins des Canadiens aujourd'hui et dans les années à venir.

Propriétés de Choix a enregistré une solide performance sur les plans financier et opérationnel au cours du trimestre, ce qui témoigne de la force et de la résilience de son portefeuille de magasins d'alimentation et de commerces de détail de première nécessité, ainsi que de la vigueur de la demande pour ses actifs industriels bien situés. En 2023, Propriétés de Choix a continué de mettre en œuvre ses priorités stratégiques, en rehaussant une fois de plus la qualité de son portefeuille grâce à la réalisation de transactions immobilières d'une valeur de plus de 600 millions de dollars et à l'exécution de projets d'aménagement d'une valeur dépassant 425 millions de dollars, ce qui a permis d'ajouter à son portefeuille une superficie additionnelle de commerces de détail et d'espace industriel de 1,8 million de pieds carrés ainsi qu'un nouvel immeuble résidentiel construit spécifiquement pour la location. Grâce à des flux de trésorerie stables et croissants, ainsi qu'à une solide position financière, Propriétés de Choix a annoncé une hausse supplémentaire des distributions annuelles pour ses porteurs de parts.

La société exerce ses activités par l'intermédiaire de deux secteurs d'exploitation à présenter, à savoir Loblaw et Propriétés de Choix, qui sont toutes deux des entités cotées en bourse. Par conséquent, les états financiers de la société rendent compte de la consolidation de Loblaw et de Propriétés de Choix, qui a également une incidence sur ceux-ci. La consolidation de ces entités dans les états financiers de la société reflète l'incidence des éliminations, des ajustements intersectoriels et des autres ajustements de consolidation qui peuvent avoir une incidence positive ou négative sur les résultats consolidés de la société. En outre, la trésorerie et les placements à court terme, et les autres placements détenus par la société, ainsi que toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social et les charges administratives, sont reflétés dans le secteur « Siège social de GWL ». Pour aider nos investisseurs et les parties prenantes à comprendre les états financiers de la société et l'incidence de la consolidation, la société présente ses résultats en distinguant le secteur Loblaw, le secteur Propriétés de Choix, l'incidence de la consolidation de Loblaw et de Propriétés de Choix et, enfin, le siège social de GWL.

À moins d'indication contraire, toute l'information financière reflète les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

Les résultats de la société reflètent l'incidence, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	31 déc. 2023	31 déc. 2022		
<b>Produits</b>	<b>14 700 \$</b>	<b>14 142 \$</b>	<b>558 \$</b>	<b>3,9 %</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 076 \$</b>	<b>1 264 \$</b>	<b>(188) \$</b>	<b>(14,9) %</b>
Montant ajusté du BAIIA <sup>1)</sup>	<b>1 694 \$</b>	<b>1 590 \$</b>	<b>104 \$</b>	<b>6,5 %</b>
Montant ajusté de la marge du BAIIA <sup>1)</sup>	<b>11,5 %</b>	<b>11,2 %</b>		
<b>Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>602 \$</b>	<b>577 \$</b>	<b>25 \$</b>	<b>4,3 %</b>
<b>Charges d'intérêts nettes et autres charges financières</b>	<b>660 \$</b>	<b>916 \$</b>	<b>(256) \$</b>	<b>(27,9) %</b>
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>1)</sup>	<b>278 \$</b>	<b>254 \$</b>	<b>24 \$</b>	<b>9,4 %</b>
<b>Impôt sur le résultat</b>	<b>169 \$</b>	<b>213 \$</b>	<b>(44) \$</b>	<b>(20,7) %</b>
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat <sup>1)</sup>	<b>260 \$</b>	<b>235 \$</b>	<b>25 \$</b>	<b>10,6 %</b>
Montant ajusté du taux d'impôt effectif <sup>1)</sup>	<b>28,0 %</b>	<b>26,9 %</b>		
<b>Perte nette attribuable aux actionnaires de la société liée aux activités poursuivies</b>	<b>(28) \$</b>	<b>(104) \$</b>	<b>76 \$</b>	<b>73,1 %</b>
Loblav <sup>i)</sup>	<b>285 \$</b>	<b>279 \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>2,2 %</b>
Propriétés de Choix	<b>(445) \$</b>	<b>(579) \$</b>	<b>134 \$</b>	<b>23,1 %</b>
Incidence de la consolidation	<b>142 \$</b>	<b>180 \$</b>	<b>(38) \$</b>	<b>(21,1) %</b>
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	<b>(18) \$</b>	<b>(120) \$</b>	<b>102 \$</b>	<b>85,0 %</b>
Siège social de GWL	<b>(20) \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>(26) \$</b>	<b>(433,3) %</b>
<b>Perte nette disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société liée aux activités poursuivies</b>	<b>(38) \$</b>	<b>(114) \$</b>	<b>76 \$</b>	<b>66,7 %</b>
<b>Perte nette diluée par action ordinaire liée aux activités poursuivies (en dollars)</b>	<b>(0,30) \$</b>	<b>(0,83) \$</b>	<b>0,53 \$</b>	<b>63,9 %</b>
Loblav <sup>i)</sup>	<b>332 \$</b>	<b>304 \$</b>	<b>28 \$</b>	<b>9,2 %</b>
Propriétés de Choix	<b>103 \$</b>	<b>92 \$</b>	<b>11 \$</b>	<b>12,0 %</b>
Incidence de la consolidation	<b>(57) \$</b>	<b>(36) \$</b>	<b>(21) \$</b>	<b>(58,3) %</b>
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	<b>378 \$</b>	<b>360 \$</b>	<b>18 \$</b>	<b>5,0 %</b>
Siège social de GWL	<b>(36) \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>(45) \$</b>	<b>(500,0) %</b>
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société <sup>1)</sup> lié aux activités poursuivies	<b>342 \$</b>	<b>369 \$</b>	<b>(27) \$</b>	<b>(7,3) %</b>
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire <sup>1)</sup> lié aux activités poursuivies (en dollars)	<b>2,51 \$</b>	<b>2,59 \$</b>	<b>(0,08) \$</b>	<b>(3,1) %</b>
Dividendes déclarés par action (en dollars) :				
Actions ordinaires	<b>0,713 \$</b>	<b>0,660 \$</b>		
Actions privilégiées - Série I	<b>0,3625 \$</b>	<b>0,3625 \$</b>		
Actions privilégiées - Série III	<b>0,3250 \$</b>	<b>0,3250 \$</b>		
Actions privilégiées - Série IV	<b>0,3250 \$</b>	<b>0,3250 \$</b>		
Actions privilégiées - Série V	<b>0,296875 \$</b>	<b>0,296875 \$</b>		

i) Apport de Loblaw, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

# Rapport de gestion

## PERTE NETTE DISPONIBLE AUX PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ LIÉE AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES

Au quatrième trimestre de 2023, la perte nette disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société liée aux activités poursuivies s'est établie à 38 millions de dollars (0,30 \$ par action ordinaire), en hausse de 76 millions de dollars (0,53 \$ par action ordinaire) comparativement à la perte nette disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société liée aux activités poursuivies de 114 millions de dollars (0,83 \$ par action ordinaire) inscrite pour la période correspondante de 2022.

Les éléments d'ajustement du quatrième trimestre de 2023 ont eu une incidence nette favorable, d'un exercice sur l'autre, sur la perte nette disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société liée aux activités poursuivies totalisant 103 millions de dollars (0,61 \$ par action ordinaire), en raison principalement de ce qui suit :

- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 280 millions de dollars (1,86 \$ par action ordinaire) de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie en raison de l'augmentation du cours des parts de Propriétés de Choix;
- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 43 millions de dollars (0,32 \$ par action ordinaire) de l'ajustement de la juste valeur du placement de Propriétés de Choix dans des titres immobiliers d'Allied, en raison de la hausse du cours des parts d'Allied;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 218 millions de dollars (1,55 \$ par action ordinaire) de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement attribuable à Propriétés de Choix, déduction faite de l'incidence de la consolidation.

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société<sup>1)</sup> lié aux activités poursuivies s'est établi à 342 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, en baisse de 27 millions de dollars, ou 7,3 %, par rapport au quatrième trimestre de 2022. La diminution découle de l'amélioration de ce qui suit :

- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 45 millions de dollars du siège social de GWL, en raison essentiellement de l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des autres placements et d'une hausse de la charge d'impôt sur le résultat qui a découlé de la participation de GWL dans l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw et de certains recouvrements réalisés au cours de périodes d'imposition précédentes;

facteur en partie contrebalancé par :

- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 18 millions de dollars de l'apport des sociétés d'exploitation cotées en bourse.

Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire<sup>1)</sup> lié aux activités poursuivies s'est établi à 2,51 \$ par action ordinaire au quatrième trimestre de 2023, en baisse de 0,08 \$ par action ordinaire, ou 3,1 %, par rapport à celui inscrit à la période correspondante de 2022. La baisse est attribuable à la performance enregistrée en ce qui a trait au montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires<sup>1)</sup> lié aux activités poursuivies dont il est question ci-dessus, en partie contrebalancée par l'incidence favorable des actions rachetées aux fins d'annulation au cours des 12 derniers mois (0,11 \$ par action ordinaire) aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

## PRODUITS

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	31 déc. 2023	31 déc. 2022		
Loblaw	14 531 \$	14 007 \$	524 \$	3,7 %
Propriétés de Choix	355 \$	315 \$	40 \$	12,7 %
Incidence de la consolidation	(186) \$	(180) \$	(6) \$	(3,3) %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	14 700 \$	14 142 \$	558 \$	3,9 %
Siège social de GWL	– \$	– \$		
Chiffres consolidés	14 700 \$	14 142 \$	558 \$	3,9 %

Les produits se sont établis à 14 700 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, en hausse de 558 millions de dollars, ou 3,9 %, comparativement à ceux inscrits à la période correspondante de 2022. L'augmentation des produits tient compte de l'incidence de chaque secteur d'exploitation à présenter de la société de la façon suivante :

- Incidence positive de 3,7 % découlant de l'augmentation de 3,7 % des produits de Loblaw essentiellement attribuable à une hausse de 463 millions de dollars, ou 3,4 %, du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail et à une augmentation de 70 millions de dollars des produits tirés du secteur Services financiers. La hausse du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail découle de la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables.
- Incidence positive de 0,3 % découlant de l'augmentation de 12,7 % des produits de Propriétés de Choix. L'augmentation de 40 millions de dollars reflète les produits tirés de la vente d'immeubles résidentiels d'un montant de 26 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023. Si l'on ne tient pas compte de la vente d'immeubles résidentiels, les produits ont augmenté de 14 millions de dollars, ou 4,4 %, en raison de taux de location plus élevés, des recouvrements de dépenses d'investissement et d'exploitation plus élevés et de l'incidence des acquisitions et des projets d'aménagement achevés.

## RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	31 déc. 2023	31 déc. 2022		
Loblaw	941 \$	869 \$	72 \$	8,3 %
Propriétés de Choix	191 \$	404 \$	(213) \$	(52,7) %
Incidence de la consolidation	(45) \$	(16) \$	(29) \$	(181,3) %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	1 087 \$	1 257 \$	(170) \$	(13,5) %
Siège social de GWL	(11) \$	7 \$	(18) \$	(257,1) %
Chiffres consolidés	1 076 \$	1 264 \$	(188) \$	(14,9) %

Le résultat d'exploitation s'est établi à 1 076 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, en baisse de 188 millions de dollars, ou 14,9 %, comparativement à celui de 1 264 millions de dollars inscrit à la période correspondante de 2022. La diminution découle essentiellement de l'incidence nette défavorable, d'un exercice à l'autre, de 267 millions de dollars d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous, en partie contrebalancée par une amélioration de 79 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation.

- l'incidence défavorable nette, d'un exercice à l'autre, de 267 millions de dollars d'éléments d'ajustement est attribuable essentiellement aux facteurs suivants :
  - l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 260 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement attribuable à Propriétés de Choix, déduction faite de l'incidence de la consolidation;
  - l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 49 millions de dollars des profits sur la vente d'immeubles non exploités;
 facteurs en partie contrebalancés par :
  - l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 47 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur du placement de Propriétés de Choix dans des titres immobiliers d'Allied.

## MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA<sup>1)</sup>

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	31 déc. 2023	31 déc. 2022		
Loblaw	1 631 \$	1 491 \$	140 \$	9,4 %
Propriétés de Choix	238 \$	223 \$	15 \$	6,7 %
Incidence de la consolidation	(164) \$	(132) \$	(32) \$	(24,2) %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	1 705 \$	1 582 \$	123 \$	7,8 %
Siège social de GWL	(11) \$	8 \$	(19) \$	(237,5) %
Chiffres consolidés	1 694 \$	1 590 \$	104 \$	6,5 %

Le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> a augmenté de 104 millions de dollars, ou 6,5 %, au quatrième trimestre de 2023 comparativement à celui de 1 590 millions de dollars inscrit pour la période correspondante de 2022 pour s'établir à 1 694 millions de dollars. L'augmentation tient compte de l'incidence de chaque secteur d'exploitation à présenter de la société de la façon suivante :

- l'incidence positive de 8,8 % découlant d'une augmentation de 9,4 % du montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> de Loblaw attribuable à une amélioration de la performance du secteur Vente au détail et à une augmentation de la performance du secteur Services financiers. L'augmentation du montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> de Loblaw découle d'une augmentation de la marge brute du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par une hausse des frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail;
  - l'incidence positive de 0,9 % découlant d'une augmentation de 6,7 % du montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> de Propriétés de Choix attribuable essentiellement à l'augmentation des produits dont il est question ci-dessus, à la hausse des produits de distribution découlant du placement dans des titres immobiliers d'Allied et aux produits tirés de la vente d'immeubles résidentiels, facteurs en partie contrebalancés par la hausse des charges générales et administratives;
- facteurs en partie contrebalancés par :
- l'incidence du siège social de GWL, en raison principalement de l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des autres placements.

# Rapport de gestion

## AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	31 déc. 2023	31 déc. 2022		
Loblaw	680 \$	667 \$	13 \$	1,9 %
Propriétés de Choix	– \$	1 \$	(1) \$	(100,0) %
Incidence de la consolidation	(78) \$	(92) \$	14 \$	15,2 %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	602 \$	576 \$	26 \$	4,5 %
Siège social de GWL	– \$	1 \$	(1) \$	(100,0) %
Chiffres consolidés	602 \$	577 \$	25 \$	4,3 %

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 25 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023 comparativement à ceux inscrits à la période correspondante de 2022 pour s'établir à 602 millions de dollars. Au quatrième trimestre, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement de 115 millions de dollars (115 millions de dollars en 2022), comptabilisé par Loblaw, des immobilisations incorporelles lié aux acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark. Si l'on ne tient pas compte de ces montants, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 25 millions de dollars, en raison principalement de ce qui suit :

- une hausse enregistrée par Loblaw en raison d'une augmentation de l'amortissement des actifs loués et des actifs liés aux TI, d'un amortissement accéléré de 7 millions de dollars attribuable à l'optimisation du réseau ainsi que d'une augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles liées aux conversions de magasins de détail, facteurs en partie contrebalancés par l'incidence de l'amortissement accéléré comptabilisé à l'exercice précédent en raison de la réévaluation de la durée d'utilité estimée de certains actifs liés aux TI de Loblaw;
- l'incidence défavorable de la consolidation, d'un exercice à l'autre, attribuable à l'élimination, à l'exercice précédent, de l'amortissement accéléré de certains actifs liés aux TI de Loblaw, car ces actifs ont été classés comme des immobilisations corporelles lors de la consolidation et ont continué d'être amortis par la société.

## CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	31 déc. 2023	31 déc. 2022		
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	660 \$	916 \$	(256) \$	(27,9) %
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	(382)	(662)	280	42,3 %
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>1)</sup>	278 \$	254 \$	24 \$	9,4 %

Au quatrième trimestre de 2023, les charges d'intérêts nettes et autres charges financières ont diminué de 256 millions de dollars comparativement à celles inscrites à la période correspondante de 2022 pour s'établir à 660 millions de dollars. La diminution reflète essentiellement l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 280 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie attribuable à la hausse du cours des parts de Propriétés de Choix au quatrième trimestre de 2023.

Au quatrième trimestre de 2023, le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières<sup>1)</sup> a augmenté de 24 millions de dollars en raison surtout de ce qui suit :

- une augmentation des charges d'intérêts sur la dette à long terme de Propriétés de Choix attribuable aux accroissements des taux d'intérêt et à la hausse du solde moyen par rapport à la période correspondante de 2022;
- une augmentation des charges d'intérêts sur les obligations locatives de Loblaw, déduction faite de l'incidence de la consolidation;
- une hausse des charges d'intérêts sur les emprunts liés aux créances sur cartes de crédit de Loblaw;
- des charges d'intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme, comparativement à des produits d'intérêts pour la période correspondante de 2022.

## IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	31 déc. 2023	31 déc. 2022		
Impôt sur le résultat	169 \$	213 \$	(44) \$	(20,7) %
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Incidence fiscale des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt <sup>1)</sup>	75	25	50	200,0 %
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	16	(3)	19	633,3 %
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat <sup>1)</sup>	260 \$	235 \$	25 \$	10,6 %
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt	40,6 %	61,2 %		
Montant ajusté du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt <sup>1)</sup>	28,0 %	26,9 %		

- i) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières<sup>1)</sup> qui figurent à la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du présent rapport de gestion pour obtenir une liste exhaustive des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt<sup>1)</sup>.

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 40,6 % au quatrième trimestre de 2023, comparativement à 61,2 % à la période correspondante de 2022. La diminution est principalement attribuable à l'incidence, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement non imposable de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie, en partie contrebalancée par l'incidence d'autres éléments non déductibles.

Le montant ajusté du taux d'impôt<sup>1)</sup> s'est établi à 28,0 % au quatrième trimestre de 2023, comparativement à 26,9 % à la période correspondante de 2022. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse de la charge d'impôt exigible liée à la participation de la société à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw.

**FLUX DE TRÉSORERIE** Les composantes des flux de trésorerie suivantes tiennent compte des activités poursuivies et des activités abandonnées.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les		Variation
	31 déc. 2023	31 déc. 2022 <sup>1)</sup>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 767 \$	2 188 \$	(421) \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 513 \$	1 266 \$	247 \$
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(140) \$	(553) \$	413 \$
Sorties nettes liées aux activités de financement	(692) \$	(591) \$	(101) \$
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	3 \$	3 \$	– \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	2 451 \$	2 313 \$	138 \$

- i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

**ENTRÉES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION** Les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 1 513 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, en hausse de 247 millions de dollars comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2022. Les entrées nettes liées aux activités d'exploitation ont augmenté en raison essentiellement de l'accroissement du bénéfice en trésorerie et d'un paiement en trésorerie effectué au quatrième trimestre de 2022 relativement aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC, en partie contrebalancés par la variation défavorable des éléments hors trésorerie du fonds de roulement. L'augmentation des entrées nettes liées aux activités d'exploitation s'explique également par le fait que la hausse des créances sur cartes de crédit a été moins importante pour l'exercice que celle enregistrée pour l'exercice précédent.

# Rapport de gestion

**SORTIES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT** Les activités d'investissement se sont soldées par des sorties nettes de 140 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, en baisse de 413 millions de dollars comparativement au montant inscrit pour le quatrième trimestre de 2022. La diminution des sorties nettes liées aux activités d'investissement s'explique essentiellement par une hausse des remboursements sur les prêts hypothécaires, les prêts et les billets à recevoir, une augmentation du produit de la cession d'actifs, une baisse des dépenses d'investissement et une variation favorable de placements à court terme, partiellement contrebalancées par la reprise de dépôts de garantie de 250 millions de dollars aux fins du remboursement des billets d'*Eagle* échéant au quatrième trimestre de 2022.

Le tableau qui suit présente les dépenses d'investissement de la société pour les trimestres clos aux dates indiquées :

(en millions de dollars)	Trimestres clos les	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022 <sup>i)</sup>
Loblaw	676 \$	651 \$
Propriétés de Choix	165	141
Incidence de la consolidation	(95)	–
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	746 \$	792 \$
Siège social de GWL	1	–
Dépenses d'investissement <sup>ii)</sup>	747 \$	792 \$

- i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.  
 ii) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice à l'étude. Les dépenses d'investissement de Loblaw pour le quatrième trimestre de 2023 incluent des paiements anticipés de 37 millions de dollars transférés aux immobilisations corporelles.

**SORTIES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT** Les activités de financement se sont soldées par des sorties nettes de 692 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, en hausse de 101 millions de dollars comparativement au montant inscrit au quatrième trimestre de 2022. Cette augmentation est attribuable essentiellement à l'accroissement des émissions de titres de créance à long terme, déduction faite des remboursements, au cours de l'exercice précédent et à l'augmentation des rachats d'actions ordinaires de Loblaw au cours de l'exercice à l'étude, en partie contrebalancés par l'augmentation des émissions de titres de créance à court terme au cours de l'exercice à l'étude et par la diminution des rachats d'actions ordinaires de la société aux termes de son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

## FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES<sup>1)</sup>

(en millions de dollars)	Trimestres clos les		
	31 déc. 2023	31 déc. 2022 <sup>i)</sup>	Variation
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation poursuivies	1 513 \$	1 266 \$	247 \$
Moins : Intérêts payés	212	195	17
Dépenses d'investissement <sup>ii)</sup>	747	792	(45)
Paiements au titre de la location, montant net	157	139	18
Flux de trésorerie disponibles <sup>1)</sup>	397 \$	140 \$	257 \$

- i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.  
 ii) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice à l'étude. Les dépenses d'investissement de Loblaw pour le quatrième trimestre de 2023 incluent des paiements anticipés de 37 millions de dollars transférés aux immobilisations corporelles.

Les flux de trésorerie disponibles<sup>1)</sup> liés aux activités poursuivies ont augmenté de 257 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023 comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2022 pour s'établir à 397 millions de dollars. L'augmentation des flux de trésorerie disponibles<sup>1)</sup> liés aux activités poursuivies découle essentiellement de l'accroissement du bénéfice en trésorerie, de la diminution des dépenses d'investissement et d'un paiement en trésorerie effectué au quatrième trimestre de 2022 relativement aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC, en partie contrebalancés par une variation défavorable des éléments hors trésorerie du fonds de roulement. L'augmentation des flux de trésorerie disponibles<sup>1)</sup> s'explique également par le fait que la hausse des créances sur cartes de crédit a été moins importante pour l'exercice que celle enregistrée pour l'exercice précédent.



## 5. Résultats des secteurs d'exploitation à présenter pour le quatrième trimestre

Le tableau suivant présente l'analyse des résultats d'exploitation de chacun des secteurs d'exploitation à présenter de la société pour le quatrième trimestre de 2023.

### 5.1 Résultats d'exploitation de Loblaw pour le quatrième trimestre

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	31 déc. 2023	31 déc. 2022		
Produits	14 531 \$	14 007 \$	524 \$	3,7 %
Résultat d'exploitation	941 \$	869 \$	72 \$	8,3 %
Montant ajusté du BAIIA <sup>1)</sup>	1 631 \$	1 491 \$	140 \$	9,4 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA <sup>1)</sup>	11,2 %	10,6 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	680 \$	667 \$	13 \$	1,9 %

**PRODUITS** Les produits de Loblaw ont augmenté de 524 millions de dollars, ou 3,7 %, au quatrième trimestre de 2023 comparativement à ceux inscrits à la période correspondante de 2022 pour s'établir à 14 531 millions de dollars, en raison d'une hausse du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail et des produits tirés du secteur Services financiers.

Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 14 157 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, en hausse de 463 millions de dollars, ou 3,4 %, comparativement à celui inscrit à la période correspondante de 2022. L'augmentation s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail s'est établi à 9 774 millions de dollars (9 514 millions de dollars en 2022) et le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 2,0 % (8,4 % en 2022) pour le trimestre;
  - l'IPC calculé selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin s'est établi à 4,9 % (11,2 % en 2022), ce qui est supérieur à l'inflation interne du prix des aliments de Loblaw;
  - l'achalandage en magasin a augmenté et la taille du panier d'épicerie a fléchi.
- le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail s'est établi à 4 383 millions de dollars (4 180 millions de dollars en 2022) et le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 4,6 % (8,7 % en 2022) pour le trimestre;
  - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé a augmenté de 8,0 % (5,4 % en 2022). Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé a bénéficié de la variation de la composition des ventes. Le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 3,5 % (2,0 % en 2022). Si l'on tient compte seulement des magasins comparables, le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 3,4 % (2,2 % en 2022) et la valeur moyenne des ordonnances a augmenté de 3,4 % (2,3 % en 2022);
  - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin a augmenté de 1,7 % (11,5 % en 2022), ayant bénéficié des dépenses accrues des clients.

Les produits tirés du secteur Services financiers ont augmenté de 70 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, comparativement à ceux inscrits à la période correspondante de 2022, pour s'établir à 487 millions de dollars. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'augmentation du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*, par la hausse des produits d'intérêts découlant de l'augmentation des créances sur cartes de crédit et par l'augmentation des commissions d'interchange et des autres produits liés aux cartes de crédit attribuable aux dépenses accrues des clients.

**RÉSULTAT D'EXPLOITATION** Le résultat d'exploitation de Loblaw a augmenté de 72 millions de dollars, ou 8,3 %, au quatrième trimestre de 2023 comparativement à celui inscrit à la période correspondante de 2022 pour s'établir à 941 millions de dollars. Cette hausse est attribuable à une amélioration de 127 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, en partie contrebalancée par l'incidence défavorable nette, d'un exercice à l'autre, de 55 millions de dollars d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 127 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation découle principalement d'une augmentation de la marge brute du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives et des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles du secteur Vente au détail;

# Rapport de gestion

- l'incidence défavorable nette, d'un exercice à l'autre, de 55 millions de dollars d'éléments d'ajustement découle essentiellement de ce qui suit :
  - l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 50 millions de dollars du profit sur la vente d'immeubles non exploités comptabilisés à l'exercice précédent;
  - l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 15 millions de dollars des ajustements de la juste valeur des immeubles non exploités;facteurs en partie contrebalancés par :
  - l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 13 millions de dollars des recouvrements relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC.

**MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA<sup>1)</sup>** Le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> de Loblaw a augmenté de 140 millions de dollars, ou 9,4 %, au quatrième trimestre de 2023 comparativement à celui inscrit à la période correspondante de 2022 pour s'établir à 1 631 millions de dollars. L'augmentation découle d'une amélioration de 114 millions de dollars de la performance du secteur Vente au détail et d'une augmentation de 26 millions de dollars de la performance du secteur Services financiers.

Le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> du secteur Vente au détail a augmenté de 114 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023 en raison d'une hausse de 221 millions de dollars de la marge brute du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par une augmentation de 107 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail.

- La marge brute exprimée en pourcentage s'est établie à 31,1 % au quatrième trimestre de 2023, ce qui est comparable à celle de l'exercice complet, qui s'est établie à 31,0 %, et a augmenté de 50 points de base comparativement à celle inscrite à la période correspondante de 2022 (baisse de 30 points de base en 2022). L'augmentation s'explique par les activités promotionnelles à forte intensité qui avaient été menées au cours de l'exercice précédent et par l'intensification des activités de fret externe, ce qui a été partiellement contrebalancé par l'augmentation des pertes.
- Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires se sont établis à 20,3 %, soit une hausse de 10 points de base comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2022, ce qui s'explique par l'incidence, d'un exercice à l'autre, des coûts de main-d'œuvre, y compris les charges liées à la ratification des conventions collectives, neutralisée en partie par le levier d'exploitation découlant de l'augmentation du chiffre d'affaires.

Le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> du secteur Services financiers a augmenté de 26 millions de dollars par rapport à celui inscrit à la période correspondante de 2022, du fait surtout de l'augmentation des produits dont il est question ci-dessus et de la diminution des coûts d'exploitation, y compris les avantages associés au renouvellement d'un accord à long terme avec Mastercard, en partie contrebalancées par l'augmentation des radiations contractuelles et des coûts du programme de fidélisation attribuable à la progression du portefeuille de cartes de crédit et par l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de la provision pour pertes sur créances attendues.

**AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES** Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles comptabilisés par Loblaw ont augmenté de 13 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023 comparativement à ceux inscrits à la période correspondante de 2022 pour s'établir à 680 millions de dollars. L'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles enregistrée au quatrième trimestre de 2023 découle essentiellement d'une augmentation de l'amortissement des actifs loués et des actifs liés aux TI, ainsi que d'un amortissement accéléré de 7 millions de dollars attribuable à l'optimisation du réseau et d'une augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles liées aux conversions de magasins de détail, facteurs en partie contrebalancés par l'incidence de l'amortissement accéléré comptabilisé à l'exercice précédent en raison de la réévaluation de la durée d'utilité estimée de certains actifs liés aux TI. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles du quatrième trimestre de 2023 tiennent compte de l'amortissement de 115 millions de dollars (115 millions de dollars en 2022) des immobilisations incorporelles lié aux acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark.

**CONSOLIDATION DES FRANCHISÉS** Loblaw a comptabilisé un bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle de 16 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, ce qui représente une augmentation de 30 millions de dollars, ou 214,3 %, comparativement à la perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle de 14 millions de dollars inscrite pour la période correspondante de 2022, en raison essentiellement de la hausse des bénéfices des franchisés après le partage des profits.

## AUTRES QUESTIONS LIÉES À LOBLAW

Voir la rubrique 2.1, « Résultats d'exploitation de Loblaw », du présent rapport de gestion pour un complément d'information.

## 5.2 Résultats d'exploitation de Propriétés de Choix pour le quatrième trimestre

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	31 déc. 2023	31 déc. 2022		
Produits	355 \$	315 \$	40 \$	12,7 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	636 \$	983 \$	(347) \$	(35,3) %
Perte nette	(445) \$	(579) \$	134 \$	23,1 %
Fonds provenant des activités d'exploitation <sup>1)</sup>	185 \$	174 \$	11 \$	6,3 %

**PRODUITS** Les produits de Propriétés de Choix se sont établis à 355 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, en hausse de 40 millions de dollars, ou 12,7 %, comparativement à ceux inscrits à la période correspondante de 2022, et ils tiennent compte des produits d'un montant de 26 millions de dollars provenant de la vente d'immeubles résidentiels et des produits d'un montant de 187 millions de dollars (181 millions de dollars en 2022) provenant des locataires de Loblaw.

Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la vente d'immeubles résidentiels, les produits se sont établis à 329 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, en hausse de 14 millions de dollars, ou 4,4 %, comparativement à ceux inscrits à la période correspondante de 2022, en raison essentiellement de ce qui suit :

- les taux de location plus élevés principalement en ce qui concerne les portefeuilles d'immeubles de commerces de détail et d'immeubles industriels;
- les recouvrements de dépenses d'investissement et d'exploitation plus élevés;
- les acquisitions et les aménagements achevés.

**CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES** Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières de Propriétés de Choix se sont établies à 636 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, comparativement à 983 millions de dollars pour la période correspondante de 2022. La diminution de 347 millions de dollars découle essentiellement de ce qui suit :

- la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de 357 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des parts échangeables attribuable à la hausse du cours des parts de Propriétés de Choix au cours du trimestre;
- facteur en partie contrebalancé par :
- la variation défavorable, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des actifs immobiliers financiers;
  - une augmentation des charges d'intérêts sur la dette à long terme découlant des taux d'intérêt plus élevés et d'une hausse du solde moyen par rapport à la période correspondante de 2022.

**PERTE NETTE** La perte nette de Propriétés de Choix s'est établie à 445 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, en comparaison de 579 millions de dollars à la période correspondante de 2022. Cette variation de 134 millions de dollars est attribuable essentiellement à ce qui suit :

- la diminution des charges d'intérêts nettes et autres charges financières, comme il est décrit ci-dessus;
- la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de 47 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers découlant de la hausse du cours des parts d'Allied;
- une augmentation des produits dont il est question ci-dessus;

facteurs en partie contrebalancés par :

- la variation défavorable, d'un exercice à l'autre, de 276 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement, y compris ceux détenus dans les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, en raison de la baisse de la perte liée à la juste valeur comptabilisée au quatrième trimestre de 2023, en comparaison d'un profit lié à la juste valeur pour la période correspondante de 2022.

**FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION<sup>1)</sup>** Les fonds provenant des activités d'exploitation<sup>1)</sup> se sont établis à 185 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, soit une hausse de 11 millions de dollars comparativement à ceux inscrits à la période correspondante de 2022. La hausse s'explique essentiellement par une augmentation des produits locatifs, une hausse du revenu de placement attribuable à la distribution spéciale versée par Allied, les produits provenant de la vente d'immeubles résidentiels et une augmentation des produits d'intérêts. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par des hausses des charges d'intérêts et des charges générales et administratives.

### AUTRES QUESTIONS LIÉES À PROPRIÉTÉS DE CHOIX

Voir la rubrique 2.2, « Résultats d'exploitation de Propriétés de Choix », du présent rapport de gestion pour un complément d'information.

# Rapport de gestion

## 6. Contrôles et procédures de communication de l'information

Il incombe à la direction d'élaborer et de maintenir un système de contrôles et de procédures de communication de l'information de façon à fournir l'assurance raisonnable que toute information importante concernant la société et ses filiales est réunie et communiquée en temps opportun à la haute direction pour qu'elle soit en mesure de prendre des décisions éclairées à l'égard de ses communications publiques.

Comme le prescrit le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 »), le chef de la direction ainsi que le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information et, sur la foi de cette évaluation, la direction, sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière, a conclu que la conception et le fonctionnement du système de contrôles et de procédures de communication de l'information étaient efficaces en date du 31 décembre 2023.

## 7. Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe également à la direction d'élaborer et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière qui sont adéquats de façon à fournir l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers consolidés à des fins externes conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Comme le prescrit le Règlement 52-109, le président du Conseil et chef de la direction ainsi que le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière à partir du cadre intégré de contrôle interne décrit dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission en 2013. Sur la foi de cette évaluation, la direction, sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière, a conclu que la conception et le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société étaient efficaces en date du 31 décembre 2023.

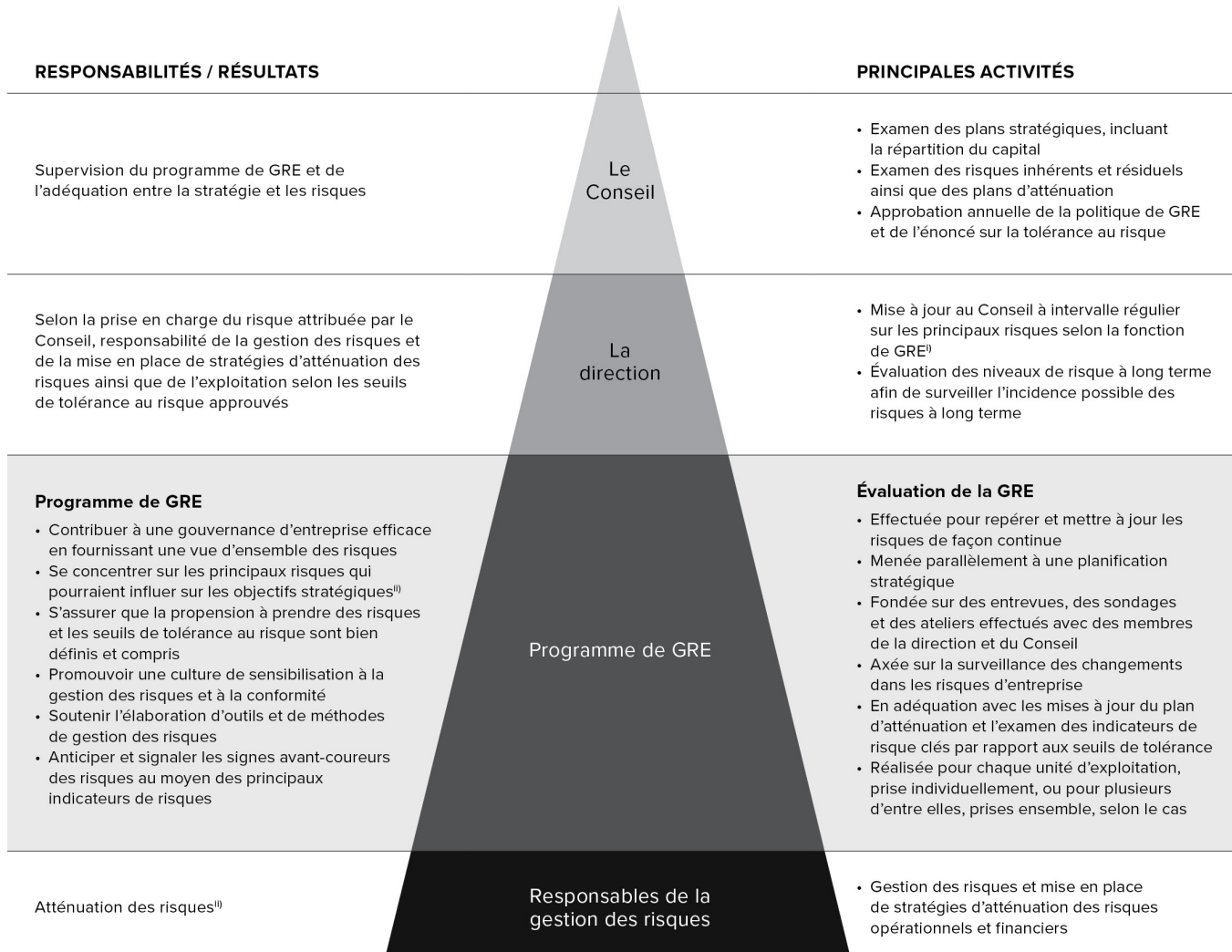
Dans la conception de ces contrôles, il faut considérer le fait qu'en raison de ses limites inhérentes, tout système de contrôle, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne saurait fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés seront atteints et qu'il pourrait ne pas être en mesure de prévenir ni de détecter des inexactitudes. Les projections quant à l'application de l'évaluation de l'efficacité à des périodes ultérieures présentent le risque que le contrôle puisse devenir inadéquat du fait de l'évolution possible des conditions existantes ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures. De plus, la direction doit faire appel à son jugement lorsqu'elle évalue les contrôles et procédures.

**CHANGEMENTS APPORTÉS AU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE** Aucun changement n'a été apporté au contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière en 2023 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

## 8. Risques d'entreprise et gestion des risques

La société s'est engagée à respecter un cadre qui fait en sorte que la gestion des risques fasse partie intégrante de ses activités. Le programme de gestion des risques d'entreprise (« GRE ») de la société vise à aider tous les secteurs de l'entreprise à gérer des niveaux adéquats de tolérance aux risques en mettant à leur disposition une approche systématique et une méthodologie qui leur permettent d'évaluer, de mesurer et de surveiller les principaux risques. Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme ainsi que dans celui d'autres processus de planification des activités de la société servent à cibler les risques en émergence pour la société, à établir l'ordre de priorité des activités d'atténuation des risques et à élaborer un plan d'audit interne axé sur les risques.

Le programme de GRE n'a pas pour objet d'éliminer les risques, mais plutôt de les repérer et de les gérer selon l'énoncé sur la tolérance au risque de la société et le niveau approuvé de tolérance aux risques. L'énoncé sur la tolérance au risque établit les principaux aspects des activités de la société, de ses valeurs et de ses marques, et fournit une orientation en ce qui concerne la prise de risques.



- i) Ces risques sont évalués selon la vulnérabilité de la société aux risques et l'incidence éventuelle des risques sous-jacents sur la capacité de la société d'appliquer ses stratégies et d'atteindre ses objectifs.
- ii) Chacun des principaux risques peut nuire à la société et compromettre sa performance financière. La société s'est dotée de stratégies de gestion des principaux risques. Toutefois, rien ne garantit que les risques seront effectivement atténués et ne se concrétiseront pas ni que des événements ou circonstances pouvant avoir une incidence négative sur la réputation, les activités et la situation ou la performance financière de la société ne surviendront pas.

# Rapport de gestion

## 8.1 Risques d'exploitation et gestion des risques

**RISQUES D'EXPLOITATION** L'analyse des risques qui suit souligne des facteurs importants qui peuvent avoir une incidence négative majeure sur la société, ses activités, sa situation financière ou sa performance financière future.

Les risques suivants constituent un sous-ensemble des principaux risques qui ont été décelés au moyen du programme de GRE. Cette liste des risques devrait être lue parallèlement à la liste complète des risques inhérents aux activités de la société présentée dans la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui est intégrée par renvoi au présent rapport de gestion :

Conjoncture économique	Relations de travail
Atteintes à la cybersécurité, à la vie privée et à la protection des données	Gestion des actifs
Conformité à la réglementation	Continuité de l'exploitation
Gestion des stocks et pertes	Sécurité des aliments, des médicaments, des produits et des services
Déploiement des systèmes de TI et gestion des données	Gestion du changement, processus et efficacité
Aménagement et construction d'immeubles	Questions environnementales et sociales
Processus d'évaluation des immeubles	Fournisseurs de services
Risque lié au taux de capitalisation	Actions en justice
Commerce électronique et technologies perturbatrices	Relations avec les franchisés
Recrutement, développement des employés et planification de la relève	Réseau de pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires et relations avec les pharmaciens propriétaires
Réforme du réseau de la santé	Situation concurrentielle et stratégie
Distribution et chaîne d'approvisionnement	Exécution des initiatives stratégiques

**CONJONCTURE ÉCONOMIQUE** Les produits, la rentabilité, la marque et la réputation de la société sont tributaires de la conjoncture économique en général. La conjoncture économique peut comprendre entre autres l'inflation, les augmentations de prix des fournisseurs, les niveaux d'emploi, les coûts d'emprunt, l'endettement des ménages, l'incertitude politique et la réglementation gouvernementale, les répercussions des catastrophes naturelles, de la guerre ou des actes de terrorisme, les pandémies, les variations des taux d'intérêt, des taux d'imposition ou des taux de change, ainsi que l'accès au crédit à la consommation. Un certain nombre de ces facteurs économiques pourraient avoir des effets défavorables sur les habitudes d'achat des consommateurs. Par conséquent, la conjoncture économique pourrait avoir une incidence négative sur la demande des produits et services de la société et nuire à ses activités, à sa performance financière, à sa marque ou à sa réputation.

**ATTEINTES À LA CYBERSÉCURITÉ, À LA VIE PRIVÉE ET À LA PROTECTION DES DONNÉES** Pour exercer ses activités, la société est tributaire du fonctionnement continu et ininterrompu de ses systèmes, réseaux et services de TI, dont les sites Web internes ou publics, les centres d'hébergement des données et de traitement, les services infonuagiques ainsi que le matériel informatique comme les terminaux de traitement aux points de vente installés dans ses magasins.

Dans le cours normal de ses activités, la société recueille, traite, transmet et stocke des renseignements personnels de nature confidentielle et délicate (les « renseignements confidentiels »), notamment des données du secteur des cartes de paiement ainsi que des renseignements personnels sur la santé et de nature financière, concernant la société et son personnel, ses franchisés, ses pharmaciens propriétaires, ses fournisseurs, ses clients, ses patients, les titulaires de cartes de crédit et d'un compte *PC Argent* et les participants à ses programmes de fidélisation. Une partie de ces renseignements confidentiels est détenue et administrée par des tiers fournisseurs de services. À l'instar d'autres grandes entreprises de premier plan, la société est régulièrement la cible de tentatives de cyberattaques qui sont de plus en plus fréquentes, dont la nature évolue sans cesse et qui se raffinent continuellement.

La société a adopté diverses mesures de sécurité afin de se prémunir contre les accès non autorisés aux renseignements confidentiels et de réduire les risques de violation des systèmes de TI. Ces mesures comprennent entre autres la formation du personnel, les contrôles et les tests, la maintenance des systèmes de protection des données et le maintien des plans de reprise après sinistre. La société continue de réaliser des investissements stratégiques dans ce secteur afin d'atténuer le risque de cybermenaces. La société s'est également dotée de processus, de protocoles et de normes de sécurité régissant le travail des tiers fournisseurs de services.

En dépit de ces mesures, les systèmes de TI de la société, y compris les systèmes de secours et les systèmes des tiers fournisseurs dont elle retient les services, ne sont pas à l'abri des dommages, des interruptions, des dysfonctionnements ou des défaillances attribuables à diverses causes comme le vol de matériel, le vol électronique, les incendies, les pannes de courant, les défaillances du matériel informatique ou des équipements de télécommunication et tout autre sinistre, pas plus qu'ils ne sont à l'abri des atteintes à la sécurité des renseignements internes et externes, des attaques par déni de service, des virus, des vers informatiques ou autres incidents connus ou inconnus.

La société ou ses tiers fournisseurs de services pourraient ne pas être en mesure d'anticiper, de déceler à temps ou de contrer adéquatement l'un ou plusieurs des moyens en rapide évolution et de plus en plus perfectionnés qui sont adoptés par les pirates informatiques, les cyberterroristes ou autres criminels informatiques afin d'essayer de contourner les mesures de sécurité mises en place par la société et ses tiers fournisseurs de services.

Compte tenu de l'évolution des cybermenaces qui deviennent de plus en plus difficiles à détecter et à déjouer, les mesures de sécurité mises de l'avant par la société ou ses tiers fournisseurs de services pourraient être compromises par une ou plusieurs de ces cybermenaces ou encore par des actes commis par inadvertance ou de manière intentionnelle par un employé, par une mauvaise gestion des mots de passe ou par toute autre irrégularité, ce qui pourrait compromettre l'intégrité des renseignements personnels ou confidentiels d'un employé, d'un franchisé, d'un pharmacien propriétaire, d'un client, d'un patient, d'un titulaire de carte de crédit ou d'un compte *PC Argent*, ou d'un participant aux programmes de fidélisation.

Si la société négligeait d'allouer les ressources nécessaires à la mise en place et au maintien d'une infrastructure des TI fiable et d'en assurer la gestion efficace, qu'elle échouait à déceler ou à contrer à temps les menaces de cybersécurité ou que ses systèmes de TI ou ceux de ses tiers fournisseurs de services étaient endommagés, détruits, en panne, paralysés ou défectueux, ses activités pourraient en souffrir et elle pourrait notamment être exposée à ce qui suit : des erreurs de transaction; des processus de traitement inefficaces; la perte de clients ou l'incapacité d'en attirer de nouveaux; des pertes financières; la perte ou l'utilisation non autorisée de renseignements confidentiels ou d'autres actifs; la perte ou la violation de secrets commerciaux ou de renseignements protégés par le droit de la propriété intellectuelle; l'atteinte à sa réputation; des actions en justice; des mesures d'application réglementaires; la violation de la confidentialité des données, de la sécurité ou autres aspects régis par le droit ou la réglementation; et des frais liés aux mesures correctives à prendre. De tels événements pourraient porter atteinte à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière.

**CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION** La société est assujettie à un large éventail de lois, de règlements et d'ordonnances qui sont en vigueur dans les pays où elle exerce ses activités et qui touchent notamment la responsabilité du fait du produit, les normes du travail, la concurrence et les règles antitrust, les pharmacies, la sécurité des aliments, la propriété intellectuelle, la protection des renseignements personnels, l'environnement et autres sujets.

La société est également imposée par diverses autorités fiscales au Canada et dans un certain nombre de territoires étrangers. Toute modification des lois, règles, règlements ou politiques régissant les activités de la société, notamment les lois touchant l'impôt et les taxes, les lois touchant le salaire minimum, ainsi que les lois touchant la fabrication, la transformation, la préparation, la distribution, l'emballage et l'étiquetage des produits alimentaires, des produits pharmaceutiques et des articles de marchandise générale, pourrait nuire à ses activités ainsi qu'à sa performance ou sa situation financière.

L'incapacité de la société de se conformer pleinement aux lois, aux règlements et aux ordonnances pourrait entraîner des actions ou des poursuites au civil, des enquêtes ou des mesures réglementaires pour la société et donner lieu à des amendes, des avis de cotisation, des injonctions, des rappels ou des saisies, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités, ainsi qu'à la performance ou à la situation financière de la société. Pour se conformer à toute modification aux lois, la société pourrait devoir engager des coûts importants. Toute modification ou nouvelle interprétation des lois ou toute application plus stricte des lois en vigueur pourrait limiter les activités et la rentabilité de la société et ainsi nuire à sa position concurrentielle et à sa capacité de mener efficacement ses activités.

La société est régulièrement assujettie à des vérifications de la part de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation.

Loblaw est assujettie à des exigences en matière de capital imposées par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %. Mis à part les exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, la Banque PC est assujettie au ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III et à la ligne directrice du BSIF intitulée *Normes de liquidité*, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III. La Banque PC s'expose à des amendes et à d'autres sanctions en cas de non-respect des exigences décrites précédemment ou d'autres règlements. En outre, le défaut de la Banque PC de se conformer ou de bien comprendre, reconnaître et mettre en application de façon efficace les exigences prescrites par règlement pourrait entraîner des sanctions imposées par les organismes de réglementation et porter atteinte à sa réputation.

# Rapport de gestion

À l'heure actuelle, Propriétés de Choix est classée comme une « fiducie d'investissement à participation unitaire » et une « fiducie de fonds commun de placement » en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Elle se prévaut également de l'exception relative aux fiducies de placement immobilier prévue par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et elle n'est donc pas assujettie aux règles relatives aux entités intermédiaires de placement déterminées. Rien ne garantit que les lois fiscales fédérales canadiennes ne seront pas modifiées d'une manière défavorable pour Propriétés de Choix. Si Propriétés de Choix devait cesser d'être admissible à ce classement et à cette exception, l'imposition de Propriétés de Choix et des porteurs de parts, y compris la société, pourrait changer de manière significative et défavorable à certains égards, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur le cours des parts de fiducie.

**GESTION DES STOCKS ET PERTES** Loblaw est exposée au risque lié à la gestion de ses stocks et au contrôle des pertes. L'incapacité de gérer convenablement ce risque pourrait se traduire par des ruptures de stock, des stocks excédentaires ou désuets que la société ne pourrait pas écouler de façon rentable ou une hausse des pertes liées aux stocks. L'un ou l'autre de ces scénarios pourrait se répercuter négativement sur la performance financière de la société. Bien que Loblaw ait mis en place de nouveaux systèmes de TI visant à faciliter l'accès à de l'information sur les stocks et le chiffre d'affaires intégrés des magasins, son incapacité à mettre en œuvre efficacement ces nouveaux systèmes de TI et les processus connexes pourrait accroître les risques liés à la gestion des stocks, notamment le risque qu'un inventaire inexact se solde par des états financiers erronés.

Le secteur Vente au détail de Loblaw examine également ses principaux processus de gestion du cycle de vie des produits en vue de rendre les processus existants plus efficaces. Le flux du travail et les processus existants de l'approvisionnement, de la chaîne d'approvisionnement et de la commercialisation seront touchés. La simplification et l'efficacité des processus sont cruciales à la capacité de Loblaw à mettre en œuvre des solutions de systèmes à long terme et à réaliser des gains d'efficacité dans l'ensemble des divisions Vente au détail. L'incapacité de Loblaw de réaliser efficacement cette solution intégrée pourrait avoir une incidence négative sur ses activités ou sa performance financière.

**DÉPLOIEMENTS DES SYSTÈMES DE TI ET GESTION DES DONNÉES** Les activités de la société dépendent du fonctionnement continu et ininterrompu des systèmes technologiques essentiels. Si une panne ou une défaillance technologique liée à la disponibilité, à la capacité ou au maintien des systèmes informatiques de la société venait à se produire, elle pourrait avoir des répercussions sur les clients ou la performance financière de la société, ou encore nuire à sa réputation. La société poursuit ses investissements dans de nouveaux systèmes de TI en vue d'améliorer l'efficacité de son fonctionnement. L'incapacité d'assurer une transition réussie des anciens systèmes aux nouveaux systèmes de TI ou une défaillance grave des systèmes de TI actuels de la société durant le déploiement de nouveaux systèmes pourrait entraîner la non-disponibilité de données exactes permettant la gestion efficace des activités courantes ou l'atteinte des objectifs d'exploitation, ce qui pourrait entraîner une forte perturbation des affaires et même se solder par des pertes financières.

L'incapacité de mettre en œuvre ou de déployer avec succès les processus nécessaires au bon fonctionnement des nouveaux systèmes de TI, ou l'incapacité d'exploiter efficacement les données ou d'en assurer la conversion d'un système à l'autre, pourrait nuire à la performance financière globale de la société et pourrait causer des inefficiences et des recoupements avec les processus existants, ce qui pourrait par la suite nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière. L'incapacité de réaliser les avantages stratégiques, tels que la croissance des produits, les économies de coûts prévues ou les efficacités sur le plan de l'exploitation provenant des nouveaux systèmes de TI, pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

La société dépend également de données pertinentes et fiables pour exercer ses activités. Comme la quantité de données produites et communiquées dans l'ensemble de la société ne cesse d'augmenter, l'exactitude et la qualité des données, de même que l'exercice d'une gouvernance à cet égard, sont essentiels au bon fonctionnement d'un processus de décision efficace. L'incapacité de la société d'exploiter les données, y compris les données liées aux clients en temps opportun, pourrait compromettre sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie et ainsi nuire à sa performance financière. De plus, le fait de ne pas classer et protéger les données confidentielles ou de ne pas en contrôler l'utilisation pourrait présenter des risques pour les activités ou la réputation.

**AMÉNAGEMENT ET CONSTRUCTION D'IMMEUBLES** Propriétés de Choix se livre à d'importantes activités d'aménagement, de réaménagement et de rénovation en ce qui concerne certains immeubles. Elle est exposée à certains risques, dont les suivants : a) la disponibilité et le coût du financement selon des modalités satisfaisantes, si elle peut en obtenir; b) la possibilité d'obtenir et l'obtention en temps opportun d'approbations relatives au zonage, à l'occupation, à l'utilisation des terrains ou d'autres approbations réglementaires et gouvernementales; c) des modifications dans les lois régissant le zonage et l'utilisation du sol; d) la capacité d'obtenir un taux d'occupation acceptable au moment de la fin des travaux; e) l'éventualité que Propriétés de Choix soit incapable de recouvrer les frais déjà engagés si elle renonce à des occasions de réaménagement après avoir commencé à les envisager; f) l'éventualité que Propriétés de Choix engage des fonds et consacre du temps de la direction pour des projets qu'elle ne mène pas à terme; g) les coûts de construction et de réaménagement d'un projet, y compris la hausse des coûts de construction et des frais d'aménagement et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée pour certains métiers liés à la construction, peuvent être supérieurs aux estimations initiales, rendant éventuellement le projet moins rentable que selon l'estimation initiale, voire non rentable; h) les délais requis pour parachever la construction ou le réaménagement d'un projet ou louer tout le projet parachevé peuvent être plus longs que ceux prévus initialement et avoir une influence défavorable sur les



flux de trésorerie et la liquidité de Propriétés de Choix; i) le coût et le parachèvement en temps opportun de la construction (y compris les risques indépendants de la volonté de Propriétés de Choix, comme le climat, les conditions de travail ou les pénuries de matériaux); j) les différends avec les entrepreneurs et sous-traitants, les grèves, les conflits ouvriers ou les perturbations de l'approvisionnement; k) les taux d'occupation et les loyers d'un projet terminé peuvent ne pas suffire à rendre le projet rentable; et l) la capacité de Propriétés de Choix à céder des immeubles réaménagés en vue de leur vente pourrait être touchée par la capacité des acheteurs éventuels à obtenir du financement compte tenu de l'état actuel des marchés du crédit.

Les risques précédents pourraient se traduire par d'importants retards ou coûts imprévus et, dans certaines circonstances, pourraient empêcher le démarrage ou le parachèvement des activités d'aménagement une fois qu'elles auront été entreprises. De plus, les projets d'aménagement comportent le risque que les investissements n'aient pas un rendement conforme aux attentes et peuvent être assortis d'un risque accru de litige (et les risques connexes) avec les entrepreneurs, sous-traitants, fournisseurs, partenaires et autres personnes. L'incapacité, pour quelque raison que ce soit, de Propriétés de Choix à aménager des immeubles de qualité et à gérer efficacement la totalité des projets d'aménagement, de réaménagement et de rénovation majeure pourrait nuire à la réputation et à la performance financière de la société.

**PROCESSUS D'ÉVALUATION DES IMMEUBLES** Propriétés de Choix procède à une évaluation de ses immeubles chaque trimestre. Comme la valeur des immeubles fluctue dans le temps en réponse aux facteurs du marché, ou comme les hypothèses sous-jacentes et les données d'entrée du modèle d'évaluation changent, la juste valeur du portefeuille de Propriétés de Choix pourrait varier de manière significative. Propriétés de Choix est responsable du caractère raisonnable des hypothèses et de l'exactitude des données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation des immeubles. Des erreurs dans les données d'entrée du modèle d'évaluation ou des hypothèses inappropriées pourraient se traduire par une évaluation inexacte des immeubles. Outre un rapport sur l'activité du marché adapté au portefeuille de Propriétés de Choix, la direction utilise les données sur le marché obtenues lors d'évaluations externes, réalisées auprès de plusieurs entreprises, commandées au cours de la période de présentation de l'information financière pour évaluer s'il est nécessaire d'apporter des modifications aux hypothèses liées au marché afin d'assurer l'équilibre du portefeuille. Il incombe à Propriétés de Choix de surveiller la valeur de son portefeuille à l'avenir et d'évaluer l'incidence de toute variation de la valeur des immeubles au fil du temps. Toute variation de la valeur des immeubles pourrait avoir une incidence sur la valeur pour les porteurs de parts.

Les parts d'une fiducie de placement immobilier cotée en bourse ne se négocient pas nécessairement à des valeurs déterminées uniquement par référence à la valeur sous-jacente de ses actifs immobiliers. Par conséquent, les parts peuvent se négocier avec une prime ou une décote par rapport aux valeurs impliquées par les évaluations mentionnées ci-dessus.

**RISQUE LIÉ AU TAUX DE CAPITALISATION** Le processus d'évaluation de la juste valeur marchande des immeubles dépend de plusieurs données d'entrée, dont le taux de capitalisation actuel du marché. Parmi les risques associés au modèle d'évaluation des immeubles de Propriétés de Choix figurent les fluctuations du taux de capitalisation actuel du marché, qui peuvent avoir une incidence importante sur la valeur de l'ensemble de son portefeuille immobilier. De plus, Propriétés de Choix est soumise à certaines clauses restrictives de nature financière ou non financière comprises dans ses instruments financiers actuels, lesquelles prévoient notamment le maintien de certains ratios de levier financier. Des variations du taux de capitalisation du marché pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des immeubles de Propriétés de Choix qui, à son tour, pourrait avoir une incidence sur les clauses restrictives de nature financière.

**COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET TECHNOLOGIES PERTURBATRICES** La stratégie de commerce électronique de Loblaw représente une occasion d'affaires en croissance. Les clients s'attendent à des concepts novateurs et à une expérience client agréable, notamment un site Web convivial, des offres de produits qui sont intégrées au programme de fidélisation de Loblaw, des données fiables, un traitement des paiements fiable et sécurisé et un processus de ramassage et de livraison de la marchandise bien orchestré. Si les systèmes sont endommagés ou cessent de fonctionner correctement, des dépenses d'investissement pourront être nécessaires. Loblaw est également vulnérable à diverses autres incertitudes associées au commerce électronique, notamment les pannes au niveau des sites Web et toute autre défaillance technologique, les modifications apportées à la réglementation fédérale et provinciale, les atteintes à la sécurité et les enjeux de confidentialité des données des consommateurs. L'inefficacité des systèmes technologiques et des processus connexes, ou l'incapacité de Loblaw à cerner de nouvelles évolutions technologiques, comme l'intelligence artificielle/cognitive et l'automatisation, et à s'y adapter rapidement, peut compromettre la capacité de Loblaw à faire croître ses activités en matière de commerce électronique. Loblaw a haussé son investissement pour améliorer l'expérience client numérique, mais rien ne garantit que la société pourra recouvrer les coûts engagés jusqu'à présent.

Une grande partie du portefeuille immobilier actuel de Propriétés de Choix est composée d'immeubles loués à des détaillants de biens de première nécessité. Les consommateurs se tournent davantage vers le commerce électronique, ce qui pourrait entraîner une baisse de la demande pour des locaux de la part de locataires détaillants. L'incapacité de Propriétés de Choix à s'adapter aux changements qui surviennent dans le secteur du commerce de détail, notamment en trouvant de nouveaux locataires pour combler la perte de produits résultant du fait que des locataires réduisent la superficie qu'ils louent auprès de Propriétés de Choix, pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités ou la performance financière de Propriétés de Choix.

# Rapport de gestion

**RECRUTEMENT, DÉVELOPPEMENT DES EMPLOYÉS ET PLANIFICATION DE LA RELÈVE** Les activités et la croissance soutenue de la société dépendent de sa capacité à embaucher, à retenir et à développer ses employés, y compris ses dirigeants. L'incapacité de la société de recruter et de retenir des employés et des dirigeants, y compris ceux qui possèdent des compétences rares ou spécialisées, et d'établir des processus adéquats de planification de la relève des dirigeants appropriés pourrait entraîner des lacunes sur le plan des connaissances, des compétences et de l'expérience requises. Ces lacunes pourraient éroder la position concurrentielle de la société, accroître ses coûts en raison de la concurrence pour le recrutement d'employés et entraîner un taux de roulement plus élevé. Tout ce qui précède pourrait compromettre la capacité de la société à exploiter son entreprise et, par conséquent, entacher sa réputation et nuire à ses activités ou à sa performance financière.

**RÉFORME DU RÉSEAU DE LA SANTÉ** Une portion importante du chiffre d'affaires et de la marge brute de Loblaw dépend des ventes de médicaments sur ordonnance. Ceux-ci et leur commerce sont assujettis à nombre de lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux. Toute modification apportée à ces lois et règlements, y compris l'instauration possible d'un régime d'assurance médicaments national ou des changements apportés aux modèles servant à financer les médicaments d'ordonnance, par exemple la mise en place d'un régime d'assurance médicaments, ou tout défaut de s'y conformer, pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Les lois et règlements fédéraux et provinciaux établissant les régimes publics d'assurance médicaments régissent habituellement la couverture des médicaments sur ordonnance, l'admissibilité des patients, le remboursement accordé aux pharmacies, la liste des médicaments admissibles et le prix des médicaments. En ce qui concerne le remboursement accordé aux pharmacies, ces lois et règlements régissent habituellement le coût admissible du médicament sur ordonnance, la majoration permise de ce coût et les frais professionnels ou d'exécution d'ordonnance qui peuvent être demandés sur les ventes de médicaments sur ordonnance aux patients admissibles à un régime public d'assurance médicaments. Pour ce qui est de la liste des médicaments admissibles, ces lois et règlements établissent le plus souvent les critères d'admissibilité des produits pharmaceutiques d'un fabricant à la liste des produits couverts entièrement ou partiellement aux termes du régime d'assurance médicaments gouvernemental applicable, le prix des médicaments et, dans le cas des médicaments sur ordonnance génériques, les critères de désignation d'interchangeabilité avec un médicament sur ordonnance de marque breveté. De plus, d'autres lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux régissent l'autorisation, l'emballage, l'étiquetage, le commerce, le marketing, la publicité, la manutention, l'entreposage, la distribution, la remise et l'élimination des médicaments sur ordonnance.

Les ventes de médicaments sur ordonnance, le remboursement accordé aux pharmacies et le prix des médicaments peuvent être influencés par tout changement apporté au secteur des soins de santé, y compris les modifications de la législation ou les autres changements influant sur l'admissibilité des patients, sur la liste des médicaments admissibles, sur le coût admissible d'un médicament sur ordonnance, sur la majoration permise sur le coût d'un médicament sur ordonnance, sur le montant des frais professionnels ou d'exécution d'ordonnance versés par les tiers payeurs ou celui des ristournes de fabricants versées aux pharmacies et leurs fournisseurs ou reçues par eux.

La plus grande partie des ventes de médicaments sur ordonnance est remboursée ou payée par trois types de payeurs : i) les gouvernements ou régimes publics, ii) les assureurs privés ou les employeurs et iii) les patients, qui paient les frais à leur charge. Ces payeurs ont instauré certaines mesures, et continuent de le faire, pour mieux gérer le coût de leur régime d'assurance médicaments. Le Canada et chacune de ses provinces ont mis en œuvre des mesures législatives ou autres visant à gérer le coût des services pharmaceutiques et à contrôler la hausse du coût des médicaments enregistrée par les régimes publics d'assurance médicaments et les régimes privés et qui se répercute sur le niveau du remboursement accordé aux pharmacies et sur l'offre de ristournes de fabricants. Ces mesures législatives de contrôle du coût des médicaments comprennent la réduction du prix des médicaments génériques. De plus, l'Alliance pancanadienne pharmaceutique poursuit ses travaux sur la mise au point d'initiatives de réduction du coût des services et des produits pharmaceutiques.

La législation en vigueur dans certaines provinces établit des critères précis visant à s'assurer que le prix de vente d'un médicament sur ordonnance ne sera jamais supérieur à tout autre prix fixé par le fabricant pour le même médicament sur ordonnance aux termes des autres régimes provinciaux d'assurance médicaments. Dans quelques provinces, certaines dispositions législatives et réglementaires influant sur le remboursement accordé aux pharmacies et les ristournes versées par les fabricants sur la vente de médicaments admissibles au régime public d'assurance médicaments ont également force de loi sur les ventes à des payeurs du secteur privé. De plus, les payeurs du secteur privé (comme les entreprises et leurs assureurs) cherchent ou pourraient chercher à tirer profit de mesures mises en place par les gouvernements payeurs dans le but de réduire le coût des médicaments sur ordonnance pour les régimes publics d'assurance médicaments en tentant d'appliquer ces mesures gouvernementales aux régimes d'assurance médicaments qu'ils possèdent ou dont ils assurent la gestion. De la même façon, tout changement apporté au remboursement accordé aux pharmacies et aux ristournes de fabricants permises au sein d'un régime public d'assurance médicaments peut influencer sur ces mêmes éléments pour les payeurs du secteur privé. Qui plus est, les payeurs privés pourraient réduire le remboursement aux pharmacies pour les médicaments sur ordonnance fournis à leurs membres ou encore décider de rembourser leurs membres uniquement pour les produits figurant sur une liste fermée ou offerts par certains fournisseurs en particulier.

On prévoit que les changements dans les programmes de remboursement aux pharmacies et la fixation du prix des médicaments sur ordonnance, qu'ils soient de nature législative ou autre, continueront d'exercer des pressions à la baisse sur la valeur des ventes de médicaments sur ordonnance. Ces changements pourraient avoir une incidence négative considérable sur les activités, le chiffre d'affaires et la marge brute de Loblaw. Par ailleurs, Loblaw pourrait devoir engager d'importantes dépenses afin de se conformer à quelque modification que ce soit dans la réglementation des médicaments sur ordonnance et des services pharmaceutiques. Le défaut de se conformer à l'une ou l'autre des dispositions législatives ou réglementaires existantes ou proposées, particulièrement celles régissant l'attribution de permis aux grossistes et leur conduite, l'attribution de permis aux pharmaciens et leur conduite, la propriété et la réglementation des pharmacies, la publicité des services d'ordonnance et des autres services offerts par les pharmacies, la distribution d'information concernant les médicaments sur ordonnance, la fixation du prix des médicaments sur ordonnance, le respect de la vie privée et la confidentialité ainsi que les interactions avec les systèmes provinciaux de médicaments et de santé en ligne, pourrait donner lieu à des audits, à des poursuites au civil ou à des démarches réglementaires, à des amendes, à des pénalités, à des injonctions, à des rappels ou à des saisies, tous susceptibles de nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

**DISTRIBUTION ET CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT** La capacité de Loblaw de répondre aux demandes de sa clientèle et d'atteindre ses objectifs liés aux coûts dépend du maintien de ses principales ententes visant la logistique et le transport. La distribution et la chaîne d'approvisionnement de Loblaw pourraient subir l'incidence négative de perturbations imprévisibles attribuables aux feux, aux intempéries graves, aux catastrophes naturelles ou autres désastres, aux événements touchant la santé publique, aux conflits de travail ou à d'autres problèmes de transport. La perte ou la perturbation d'ententes pourraient interrompre l'approvisionnement et restreindre l'assortiment et la disponibilité des produits offerts en magasin et en ligne. Si elles ne sont pas gérées ou résolues efficacement, ces situations pourraient avoir une incidence négative sur l'expérience client et sur la capacité de Loblaw à attirer et à fidéliser les clients, ce qui pourrait nuire à ses activités ou à sa performance financière.

**RELATIONS DE TRAVAIL** L'effectif de Loblaw comprend à la fois des collègues syndiqués et des collègues non syndiqués. En ce qui a trait aux collègues visés par une convention collective, il n'existe aucune garantie quant à l'issue des négociations collectives ni au moment de leur conclusion. La renégociation des conventions collectives ou tout échec de celle-ci, de même que les changements apportés aux activités commerciales, pourraient entraîner des grèves, des arrêts de travail ou des interruptions des activités, événements qui, s'ils survenaient, pourraient entacher la réputation de Loblaw ou nuire à ses activités et à sa performance financière et nuire à la performance financière de la société. Si des collègues non syndiqués devenaient syndiqués, les modalités des conventions collectives qui seraient mises en place auraient des répercussions sur les activités touchées, telles qu'une hausse des coûts de main-d'œuvre.

**GESTION DES ACTIFS** La propriété d'un immeuble entraîne certaines dépenses importantes, y compris les impôts fonciers, les frais d'entretien, les versements au titre du service de la dette ainsi que les coûts d'assurance et les charges connexes, peu importe si l'immeuble produit un revenu suffisant pour acquitter ces frais. Afin de conserver des locaux attrayants, d'accroître la demande de la part des locataires et de générer des produits appropriés à long terme, Propriétés de Choix doit entretenir ou, dans certains cas, améliorer l'état de l'immeuble pour répondre à la demande du marché. Les services de gestion immobilière, y compris la gestion des locations et l'entretien et la réparation des lieux, doivent être exécutés dans les meilleurs délais et de façon rentable. L'entretien d'un immeuble locatif conformément aux normes du marché peut entraîner d'importants frais que Propriétés de Choix pourrait ne pas être en mesure de récupérer auprès de ses locataires. Tous les baux de Loblaw renferment des exclusions à l'égard de certaines charges d'exploitation et/ou des recouvrements d'impôts. De plus, de nouvelles cotisations d'impôts fonciers peuvent survenir, en raison de valeurs d'évaluation actualisées, que Propriétés de Choix pourrait ne pas pouvoir récupérer auprès de ses locataires. Par conséquent, Propriétés de Choix pourrait assumer le fardeau financier de ces charges d'exploitation et/ou impôts, ce qui pourrait vraisemblablement influencer défavorablement sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation et diminuer le montant de la trésorerie pouvant être distribuée aux porteurs de parts. De nombreux facteurs, y compris l'âge de l'immeuble pertinent, les matériaux utilisés au moment de la construction ou des violations du code du bâtiment actuellement inconnues pourraient entraîner des coûts importants non prévus au budget pour la remise à neuf ou la modernisation. De plus, le moment et le montant des dépenses d'investissement peuvent influencer indirectement sur le montant de la trésorerie pouvant être distribuée aux porteurs de parts. Les distributions peuvent être réduites, voire éliminées, lorsque Propriétés de Choix juge nécessaire d'engager d'importantes dépenses d'investissement et d'autres dépenses.

Si les coûts réels d'entretien ou de modernisation d'un immeuble sont supérieurs aux estimations de Propriétés de Choix, ou si des vices cachés sont découverts pendant l'entretien ou la modernisation et qu'ils ne sont pas couverts par une assurance ou des garanties contractuelles, Propriétés de Choix pourrait engager des frais supplémentaires et imprévus. Si d'autres immeubles semblables situés à proximité de l'un des immeubles du portefeuille de Propriétés de Choix font l'objet d'une importante remise à neuf et que l'immeuble en question ne fait pas l'objet d'une remise à neuf semblable, le résultat d'exploitation net tiré de cet immeuble et sa valeur pourraient être réduits. Toute omission de Propriétés de Choix d'entreprendre un entretien et une remise à neuf convenables en réaction aux facteurs décrits précédemment pourrait influencer défavorablement sur les produits locatifs tirés de ces immeubles. Un tel événement pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, les flux de trésorerie, la situation financière ou les résultats d'exploitation de Propriétés de Choix, ainsi que sur sa capacité à verser des distributions aux porteurs de parts.

# Rapport de gestion

En outre, l'incapacité de Propriétés de Choix à affecter adéquatement ses capitaux opérationnels pourrait avoir une incidence négative sur les taux d'occupation, l'attrait des immeubles pour les locataires de grande qualité et le renouvellement des baux, facteurs qui pourraient à leur tour nuire fortement aux résultats d'exploitation et à la performance financière de Propriétés de Choix.

**CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION** La capacité de la société à poursuivre ses principales activités et à assurer le maintien de ses processus clés pourrait être compromise par des événements défavorables découlant de divers incidents, notamment des intempéries graves, des arrêts de travail, des pannes prolongées des systèmes de TI, des activités terroristes, des pannes de courant, des fermetures de frontières, des pandémies ou d'autres catastrophes à l'échelle nationale ou mondiale. La société a mis en place des plans de continuité de l'exploitation afin de faire face à de tels événements. Malgré tout, des plans d'urgence inefficaces, des interruptions de l'exploitation, des crises ou des désastres éventuels pourraient nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

**SÉCURITÉ DES ALIMENTS, DES MÉDICAMENTS, DES PRODUITS ET DES SERVICES** Les produits de Loblaw pourraient l'exposer à des risques liés à la sécurité des produits et à des défauts de fabrication, de même qu'à la manipulation des produits lors de leur fabrication, conception, emballage et étiquetage, entreposage, distribution et mise en étalage. Loblaw ne peut garantir que la prise en charge diligente de ces risques, notamment l'observation de mesures de contrôle strictes et rigoureuses au sein de ses usines de fabrication et de ses réseaux de distribution, éliminera tous les risques liés à la sécurité des aliments et des produits. Loblaw pourrait subir des conséquences négatives en cas de problème grave lié à une maladie d'origine alimentaire ou en matière de sécurité des produits, dont l'altération ou la contamination de certains produits alimentaires. Si des produits contaminés ou défectueux ne pouvaient être retracés, cette défaillance pourrait influencer sur la capacité de Loblaw d'être efficace en cas de rappel de produits. Loblaw n'est pas à l'abri non plus des risques liés à la distribution de produits pharmaceutiques, aux erreurs dans l'administration, la préparation ou l'injection d'un médicament, ou aux erreurs liées à la prestation de services aux patients ou aux consultations. Si de tels événements ou incidents survenaient, à l'instar de tout non-respect des normes en matière de salubrité et de santé dans les magasins de Loblaw, ils pourraient porter atteinte aux clients et se solder par une publicité défavorable, nuire aux marques de la société, à sa réputation, à ses activités ou à sa performance financière, et donner lieu à des obligations imprévues découlant de réclamations fondées en droit ou autres.

**GESTION DU CHANGEMENT, PROCESSUS ET EFFICIENCE** De nombreuses initiatives sont en cours afin de réduire la complexité et le coût des activités commerciales de la société de manière à ce qu'elle bénéficie d'une structure opérationnelle à faible coût qui lui permettra de continuer à investir dans ses secteurs de croissance stratégiques. Ces efforts comprennent des initiatives ayant pour but d'améliorer les processus et de réaliser des gains d'efficience dans l'ensemble des infrastructures de l'administration, des magasins et du réseau de distribution de la société.

Le succès de ces initiatives dépend d'une direction efficace et de la réalisation des avantages prévus. Une mauvaise gestion du changement pourrait se traduire par un manque d'intégration des processus et des procédures, des imprécisions quant aux responsabilités et aux droits liés à la prise de décisions, une perte de motivation des collègues, l'inefficacité de la communication et de la formation ou des lacunes sur le plan des connaissances nécessaires. Tout ce qui précède pourrait perturber les activités, accroître le risque de mécontentement de la clientèle, nuire à la réputation et à la performance financière de la société ou porter atteinte à sa capacité de mettre en œuvre ses objectifs stratégiques à long terme.

**QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES** La société et ses secteurs d'exploitation s'engagent à apporter des changements positifs sur le plan environnemental et social en se concentrant sur les questions les plus importantes aux yeux des clients, des employés, des communautés et des autres parties prenantes de la société, un accent particulier étant mis sur la lutte contre les changements climatiques et la progression de l'équité sociale. Tout échec, réel ou perçu, à faire avancer les priorités environnementales ou sociales de la société ou de ses parties prenantes pourrait avoir une incidence négative sur la réputation, les activités et le rendement financier de la société.

## *Environnement*

La société et ses secteurs d'exploitation sont exposés à des risques environnementaux qui pourraient nuire, directement ou indirectement, à la réputation, aux activités ou au rendement à court et à long terme de la société.

La société et ses secteurs d'exploitation sont confrontés plus particulièrement aux problématiques liées aux changements climatiques. La société a l'occasion d'avoir une incidence positive considérable sur l'environnement. Pour saisir cette occasion, la société et ses secteurs d'exploitation se concentrent sur une gamme d'initiatives stratégiques, dont la réduction des émissions, du gaspillage alimentaire et des déchets plastiques. Les gouvernements fédéral et provinciaux s'efforcent eux aussi de lutter contre les changements climatiques, notamment par l'examen ou l'adoption de cibles de réduction des émissions de carbone et par la mise en place de mécanismes financiers visant à réduire les émissions de carbone, tels que des taxes sur le carbone, la tarification du carbone et le plafonnement et la négociation des émissions. En plus de ses propres initiatives, la société et ses secteurs d'exploitation pourraient être contraints de procéder à des changements opérationnels ou d'engager des coûts importants pour se conformer aux diverses réformes gouvernementales, qui varient parfois d'un endroit à l'autre. Par ailleurs, certaines des tendances mondiales observées en ce qui touche les changements climatiques (notamment l'élévation du niveau de la mer et les changements dans les précipitations) pourraient avoir des conséquences sur l'approvisionnement en produits et

en ingrédients alimentaires. Tout échec à atteindre ses objectifs stratégiques, à mettre en œuvre les réformes climatiques ou à s'adapter aux effets des changements climatiques, notamment l'échec à réduire ses émissions, à éliminer le gaspillage alimentaire et les déchets plastiques ou à atténuer les conséquences des ruptures d'approvisionnement, pourrait donner lieu à des amendes ou nuire à la réputation, aux activités et au rendement financier de la société.

La société et ses secteurs d'exploitation disposent d'un portefeuille de biens immobiliers et d'autres installations et ils sont exposés aux risques environnementaux liés à la contamination de ces immeubles et installations qu'elle occupe, que les propriétaires ou occupants antérieurs, les propriétés avoisinantes ou elle-même en soient la cause. Plus particulièrement, Loblaw possède un certain nombre de réservoirs de stockage souterrains de carburant, la plupart étant destinés à son parc de véhicules servant à la chaîne d'approvisionnement. D'éventuelles fuites de ces réservoirs pourraient conduire à une contamination. D'autres enjeux environnementaux liés à des problèmes ou à des sites pourraient faire en sorte que la société soit contrainte d'engager des coûts supplémentaires importants. Loblaw utilise également des appareils de réfrigération dans ses magasins ainsi que dans ses centres de distribution pour préserver la qualité des produits périssables tout au long de la chaîne d'approvisionnement jusqu'à leur arrivée sur les étagères. En cas de bris ou de fuites, ces appareils, qui contiennent des gaz réfrigérants, pourraient les libérer dans l'atmosphère. Une fuite de ces gaz pourrait avoir des répercussions négatives sur l'environnement. L'incapacité de la société de gérer ces risques environnementaux pourrait nuire à sa réputation, à ses activités ou à sa performance financière.

Loblaw est assujettie à des lois ou des règlements obligeant les détaillants, les propriétaires de marques et les importateurs à prendre en charge les coûts liés au recyclage et à la mise au rebut des emballages de produits de consommation et des documents imprimés distribués aux consommateurs. La société risque d'avoir à engager des coûts accrus en raison de ces mesures. De plus, la société pourrait devoir engager des coûts accrus ou imprévus associés à des incidents environnementaux et aux activités de remise en état connexes, y compris des coûts liés à des litiges et à des questions réglementaires, qui pourraient tous avoir une incidence négative sur la réputation ou la performance financière de la société.

#### *Questions sociales*

La société et ses secteurs d'exploitation sont exposés à des risques liés aux questions sociales et elle a établi certaines priorités pour y faire face, dont une représentation appropriée des groupes traditionnellement sous-représentés dans les postes de gestion et dans l'ensemble des effectifs, la promotion d'une culture d'inclusion et l'investissement dans les communautés, en soutenant notamment la santé des femmes et des enfants. Si la société n'est pas perçue comme ayant des programmes rigoureux en matière de diversité et d'inclusion, sa capacité à attirer, à former et à retenir les collègues pourrait être compromise. La société reconnaît sa responsabilité en matière de respect et de protection des droits fondamentaux de toutes les personnes qui ont un lien direct ou indirect avec l'entreprise, et elle a la ferme volonté de ne tolérer aucune forme de violence, de discrimination et de harcèlement. Une intervention inefficace ou l'inaction vis-à-vis des questions sociales, dont un échec réel ou perçu dans l'atteinte de ses priorités, pourrait compromettre la réputation ou le rendement financier de la société.

**FOURNISSEURS DE SERVICES** La société maintient de multiples relations commerciales clés avec des tiers, notamment des fournisseurs, des distributeurs et des entrepreneurs. La société dépend des fournisseurs, y compris les fournisseurs des marchés bien établis et en développement à l'étranger, qui l'approvisionnent en produits et en services. L'approvisionnement en provenance de l'étranger augmente les risques auxquels la société est exposée, notamment les risques liés à la sécurité des aliments et aux défauts de fabrication des articles de marchandise générale, à la violation des pratiques commerciales éthiques et sécuritaires et aux stocks inadéquats de produits. La société n'a aucune influence directe sur la façon dont ses fournisseurs sont gérés. Il est possible que des événements défavorables qui frappent l'un ou l'autre de ses fournisseurs ou que des stratégies, politiques ou procédures de gestion des fournisseurs inefficaces ou incomplètes, notamment celles en lien avec l'approvisionnement éthique, portent atteinte à la réputation de la société et nuisent à sa capacité de répondre aux besoins de ses clients ou de contrôler les coûts et la qualité, ce qui pourrait se répercuter négativement sur la réputation de la société, sur ses activités ou sur sa performance financière.

Loblaw dépend de prestataires de services, notamment des transporteurs ou d'autres fournisseurs de services de livraison, des fournisseurs de services logistiques, ainsi que des exploitants de centres d'entreposage et de distribution. Une inefficacité au chapitre de la sélection, de l'établissement des modalités contractuelles ou de la gestion des relations pourrait nuire à la capacité de Loblaw de s'approvisionner en produits (à la fois pour les marques nationales et les marques contrôlées), de tenir des produits en quantité suffisante pour répondre aux besoins de sa clientèle, de mettre en marché ses produits ou d'exercer efficacement ses activités. Une interruption des services de fournisseurs pourrait perturber la livraison des marchandises en magasin ou chez le client, ce qui pourrait nuire aux activités ou à la performance financière de la société.

La Banque PC fait appel à des tiers fournisseurs de services pour traiter les opérations sur cartes de crédit, exploiter des centres d'appels et opérationnaliser certaines stratégies de gestion des risques visant la carte *Mastercard Services financiers le Choix du Président* et le compte *PC Argent*. Une interruption importante des services offerts par des tiers fournisseurs de services aurait une incidence négative sur la performance financière de la Banque PC et de la société.

# Rapport de gestion

La société a imparti certaines fonctions administratives de ses activités à des fournisseurs de services, notamment en ce qui a trait au paiement des comptes, à la paie, au soutien en matière de TI, à la gestion de placements, aux relations avec les services de garde et l'administration des régimes d'avantages sociaux. Toute perturbation des services assurés par ces fournisseurs pourrait se répercuter sur le rendement des actifs ou la trésorerie de la société.

**ACTIONS EN JUSTICE** Dans le cours normal de ses activités, la société est partie prenante et éventuellement assujettie à des actions en justice. Ces actions peuvent l'opposer notamment à des fournisseurs, à des clients, à des patients, à des pharmaciens propriétaires, à des franchisés, à des organismes de réglementation, à des autorités fiscales ou à d'autres entités. L'issue de ces actions et réclamations ne peut être prévue avec certitude.

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier par le passé une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») par des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence (les « pharmaciens propriétaires »), qui réclamaient des dommages-intérêts fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui étaient parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. Un procès de jugement sommaire de l'affaire a eu lieu en décembre 2022 et, le 17 février 2023, la Cour supérieure a rendu sa décision concernant ces requêtes de jugement sommaire (la « décision »). La Cour supérieure a rejeté les demandes des parties demanderesses à l'égard de la majorité des questions, y compris une demande de dommages-intérêts à ce stade de la procédure. La Cour a également statué que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait violé l'accord conclu avec ses pharmaciens propriétaires en 2002 en ne leur remettant pas certains montants reçus des fabricants de médicaments génériques. Le 20 mars 2023, les parties demanderesses ont déposé un avis d'appel et, le 4 avril 2023, Loblaw a déposé un avis d'appel incident. Une audience pour les appels a eu lieu les 14 et 15 février 2024, et une décision est attendue. Par conséquent, Loblaw n'a comptabilisé aucun montant au titre du passif éventuel associé à cette poursuite. Loblaw n'estime pas que la résolution ultime de cette affaire aura une incidence défavorable importante sur sa situation financière ou ses perspectives financières.

En 2017, la société et Loblaw ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Loblaw ainsi qu'un certain nombre d'autres importants magasins d'alimentation et un autre grossiste de boulangerie. En décembre 2019, un recours collectif proposé, intenté au nom de distributeurs indépendants, a été entrepris contre la société. Il est trop tôt pour prédire l'issue de ces poursuites. Ni la société ni Loblaw n'estime que la résolution ultime de ces poursuites aura des incidences défavorables importantes sur leur situation ou leurs perspectives financières. Les soldes de trésorerie de la société et de Loblaw excèdent de loin tout scénario raisonnable de dommages-intérêts et, par conséquent, il ne devrait pas y avoir de répercussions sur les dividendes, la politique de dividendes ou le régime de rachat d'actions de la société ou de Loblaw. En 2023 ou avant, la société et Loblaw n'ont comptabilisé aucun montant en lien avec la responsabilité civile éventuelle liée aux poursuites en recours collectif du fait que le montant de la responsabilité ne peut être estimé de manière fiable à l'heure actuelle. La société et Loblaw continueront d'évaluer si une provision au titre de la responsabilité civile liée aux poursuites en recours collectif peut être estimée de façon fiable et comptabiliseront un montant dans la période au cours de laquelle une estimation fiable de la responsabilité sera établie ou que les poursuites seront réglées, selon la première des occurrences à survenir. Par suite de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Loblaw ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales. En réponse à ces poursuites en recours collectif, certains grands détaillants en alimentation ont introduit des demandes entre défendeurs contre la société et Loblaw, et la société et Loblaw jugent ces demandes entre défendeurs sans fondement.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont Loblaw et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la *Loi sur la concurrence*, d'assertions frauduleuses et inexactes ainsi que de tromperie et négligence, et il réclame un montant indéterminé de dommages-intérêts au titre des charges engagées par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires du Canada dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opioïdes au Canada. Le recours contre Les Compagnies Loblaw Limitée a été abandonné au cours du deuxième trimestre de 2021. En mai 2019, deux autres recours collectifs liés aux opioïdes ont été intentés en Ontario et au Québec contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc. En février 2022, le demandeur et Sanis Health Inc. ont convenu de régler le recours intenté au Québec pour un montant symbolique, sans admission de responsabilité et dans le but exprès d'éviter les retards, les perturbations et les dépenses associés au litige. Le règlement a été approuvé par le tribunal et est maintenant définitif. En décembre 2019, un autre recours collectif lié aux opioïdes a été intenté en Colombie-Britannique contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc., Shoppers Drug Mart Inc. et Loblaw. Les allégations formulées dans les recours collectifs de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique sont similaires aux allégations contre des

défendeurs fabricants d'opioïdes formulées dans le recours collectif de la province de la Colombie-Britannique, à la différence que ces réclamations datées de mai 2019 et de décembre 2019 visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. En avril 2021, Loblaw, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un autre recours collectif lié aux opioïdes intenté en Alberta contre plusieurs défendeurs. La demande vise à obtenir des dommages-intérêts au nom des municipalités et des gouvernements locaux en ce qui concerne les coûts de sécurité publique, de services sociaux et de justice pénale prétendument engagés en raison de la crise des opioïdes. En septembre 2021, Loblaw, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un recours collectif intenté en Saskatchewan par la Nation crie de Peter Ballantyne et la bande indienne de Lac La Ronge au nom de l'ensemble des communautés et des gouvernements autochtones, Métis, Premières Nations et Inuits du Canada visant à recouvrer les coûts engagés par ceux-ci en raison de la crise des opioïdes, notamment les coûts de soins de santé, les coûts des services policiers et les coûts sociétaux. En janvier 2024, Shoppers Drug Mart Inc. s'est vu signifier un deuxième recours collectif en Saskatchewan, intenté par la bande indienne de Lac La Ronge. L'action est intentée au nom des membres de la bande et vise la réclamation des dommages-intérêts liés aux coûts de réduction de la pollution, au détournement de ressources financières et d'autres ressources, à la réduction de la valeur des terres de réserve et des intérêts dans celles-ci, ainsi qu'à la perte de recettes fiscales. Shoppers Drug Mart Inc. est poursuivie en tant que représentante d'un sous-groupe de défendeurs constitué de distributeurs d'opioïdes, et Sanis Health Inc. fait partie des fournisseurs visés par le recours collectif. Loblaw estime que ces recours sont sans fondement et elle se défend vigoureusement. Aucune charge à payer ni aucune provision importantes au titre de ces recours ne sont comptabilisées dans les états financiers consolidés.

En juillet 2022, la Cour de l'impôt du Canada a rendu une décision concernant la Banque PC, une filiale de Loblaw. La Cour de l'impôt du Canada a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaw Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. Le 29 septembre 2022, la Banque PC a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale et, au premier semestre de 2023, la Banque PC et la Couronne ont déposé leurs mémoires respectifs pour l'appel. Après la clôture de l'exercice, l'audience pour cet appel a été fixée au 6 mars 2024 par la Cour d'appel fédérale. Loblaw n'a déduit aucune partie de la charge de 111 millions de dollars, y compris les intérêts, comptabilisée au cours du deuxième trimestre de 2022. Loblaw estime que cette provision est suffisante pour couvrir son passif, si l'appel ne donne pas les résultats escomptés.

**RELATIONS AVEC LES FRANCHISÉS** Loblaw a conclu des ententes avec des tiers franchisés qui les autorisent à détenir et à exploiter des magasins au détail conformément aux normes et aux procédures prescrites. Les produits et le bénéfice de Loblaw proviennent dans une large part de montants, versés par les franchisés, tirés des activités d'exploitation de leurs magasins et des immeubles qu'ils louent. Les franchisés sont des entreprises indépendantes et, en conséquence, leurs activités d'exploitation peuvent subir l'incidence négative de facteurs qui échappent à la volonté de Loblaw. Si les franchisés n'exploitaient pas leurs magasins conformément aux normes de Loblaw ou selon les usages commerciaux en vigueur, le paiement des redevances de franchisage et des loyers exigibles par Loblaw pourrait être compromis, ce qui pourrait nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière. De plus, tel serait le cas sur le plan de la réputation de la société si un nombre important de franchisés devaient connaître des difficultés opérationnelles, être exposés à des risques liés à la santé et à la sécurité ou ne pas être en mesure de payer des marchandises, des loyers ou d'autres frais à Loblaw.

Le système de franchise de Loblaw est aussi assujéti aux lois sur les franchises en vigueur dans certaines provinces. Toute nouvelle loi ou tout défaut de se conformer aux lois existantes pourrait influencer négativement sur les activités de Loblaw et contribuer à accroître les charges administratives et le fardeau administratif, ce qui pourrait nuire aux relations que Loblaw entretient avec ses franchisés.

Des changements apportés par Loblaw à la chaîne d'approvisionnement et aux systèmes d'approvisionnement pourraient causer des perturbations aux activités des magasins franchisés, ou être perçus comme tels, et avoir une incidence négative sur la performance financière des franchisés. Toute rupture des relations avec les franchisés pourrait avoir de fâcheuses conséquences qui pourraient porter atteinte à la réputation de la société ou nuire à ses activités ou à sa performance financière.

**RÉSEAU DE PHARMACIES DÉTENUES PAR LES PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES ET RELATIONS AVEC LES PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES** La réussite de Loblaw et la réputation de ses marques sont étroitement liées aux résultats des pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. En conséquence, Loblaw compte sur la capacité des pharmaciens propriétaires d'exploiter, de gérer et de mettre en œuvre avec succès les programmes et stratégies de vente au détail au sein de leurs pharmacies respectives. Les pharmaciens propriétaires sont des exploitants d'entreprise indépendants qui ont conclu des ententes avec Loblaw les autorisant à détenir et à exploiter des magasins de vente au détail conformément aux normes et aux procédures prescrites. Le succès commercial et la performance financière de leur pharmacie respective échappent à la volonté de Loblaw. De plus, les pharmaciens propriétaires sont assujétiés aux lois sur les franchises. La détérioration de la relation entre Loblaw et les pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires ou des modifications apportées à la législation pourraient avoir une incidence défavorable sur les produits comptabilisés par les pharmaciens propriétaires, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

# Rapport de gestion

**SITUATION CONCURRENTIELLE ET STRATÉGIE** La société exerce ses activités dans des secteurs hautement concurrentiels.

Loblaw rivalise avec une grande variété de détaillants, notamment les exploitants de magasins d'alimentation et de pharmacies au détail, de même que les entreprises de marchandisage de masse, les clubs-entrepôts, les détaillants en ligne, les distributeurs de médicaments sur ordonnance par correspondance, les magasins offrant un assortiment restreint de produits, les magasins à escompte, les dépanneurs et les magasins spécialisés. Bon nombre de ces concurrents offrent maintenant une gamme de produits alimentaires, de produits de pharmacie et d'articles de marchandise générale, tandis que d'autres se concentrent sur des assortiments de produits que l'on trouve habituellement dans les magasins d'alimentation. Loblaw subit également les pressions de la concurrence provenant autant de l'arrivée des nouveaux venus sur le marché que de l'expansion ou de la rénovation des concurrents existants, en particulier ceux qui prennent de l'essor sur les marchés de l'alimentation et des pharmacies au détail et ceux qui offrent des plateformes de commerce électronique de vente au détail. Le programme de fidélisation de Loblaw représente une offre précieuse pour sa clientèle et un outil de commercialisation clé distinctif pour ses activités. Les activités de commercialisation, de promotion et autres activités commerciales liées au programme de fidélisation de Loblaw doivent être bien gérées et coordonnées afin que la perception de la clientèle demeure positive. Loblaw a effectué d'importants investissements pour appuyer ses secteurs de croissance stratégiques, soit Commerce en ligne convivial, Paiements et récompenses et Réseau de soins de santé connectés, qui sont tous soumis à des pressions concurrentielles. L'incapacité de mener à bien ces priorités stratégiques ou d'autres priorités stratégiques pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière de la société et sur sa capacité de livrer concurrence.

L'incapacité de Loblaw de prédire avec efficacité l'activité du marché, de s'adapter aux préférences et aux habitudes de consommation de la clientèle et de réagir en temps opportun aux tendances ou de rivaliser efficacement avec ses concurrents actuels ou futurs pourrait se traduire notamment par une réduction de sa part de marché et par une baisse de sa rentabilité. L'incapacité de Loblaw de s'adapter aux tendances de consommation ou d'exécuter efficacement ses plans stratégiques pourrait nuire à sa performance financière. L'incapacité à bien s'adapter aux tendances de consommation pourrait nuire à la relation qu'entretient Loblaw avec ses clients. Loblaw suit de près l'évolution du marché et les changements dans les parts de marché.

Propriétés de Choix fait concurrence à d'autres investisseurs, promoteurs, gestionnaires et propriétaires d'immeuble pour la recherche de locataires ainsi que l'achat et l'aménagement d'immeubles souhaitables. Les immeubles de certains concurrents peuvent être plus récents ou mieux situés et certains de ces concurrents peuvent avoir des ressources financières ou d'autres ressources plus importantes, et une meilleure souplesse d'exploitation que Propriétés de Choix. Une augmentation de la disponibilité des fonds offerts aux fins d'un investissement ou une augmentation de l'intérêt porté aux investissements immobiliers peut augmenter la concurrence à l'égard des investissements immobiliers, augmentant ainsi les prix d'achat et réduisant leur rendement. Une plus grande concurrence au niveau de la location immobilière pourrait avoir un effet défavorable sur la capacité de Propriétés de Choix à trouver des locataires convenables à un loyer adéquat et pourrait nuire à sa performance financière.

Si Loblaw ou Propriétés de Choix n'arrivent pas à soutenir leur position concurrentielle, la performance financière de la société pourrait en souffrir.

**EXÉCUTION DES INITIATIVES STRATÉGIQUES** La société entreprend de temps à autre des acquisitions et dessaisissements dans le cadre de ses objectifs stratégiques. La société détient des placements en trésorerie et à court terme et continue à évaluer les occasions stratégiques se rapportant à l'usage ou au déploiement de pareils fonds. L'usage ou le déploiement de fonds et l'exécution des plans d'immobilisations de la société pourraient présenter un risque s'ils ne correspondaient pas aux objectifs stratégiques de la société ou si la société connaissait des difficultés d'intégration à l'acquisition de toute entreprise. La mise en œuvre du plan stratégique exige la planification prudente des activités, la disponibilité et l'attention du personnel clé, l'exécution en temps opportun et la gestion efficace des changements. De plus, il est possible que la société ne puisse concrétiser les synergies, occasions d'affaires et perspectives de croissance attendues de ces occasions de placement ou de l'exécution des stratégies de la société. Enfin, toute acquisition ou tout dessaisissement peut présenter des coûts imprévus et des risques de gestion et d'exploitation, y compris réduire le temps et l'attention que la direction consacre aux activités quotidiennes. Si les stratégies de la société ne sont pas élaborées et exécutées efficacement, cela pourrait nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière.



## 8.2 Risques financiers et gestion des risques

**RISQUES FINANCIERS** La société est exposée à de nombreux risques financiers, notamment ceux liés aux instruments financiers, qui pourraient nuire à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière. La société a recours à des instruments dérivés hors cote pour atténuer certains de ces risques. Les conventions et les directives proscrivent l'utilisation d'instruments dérivés aux fins de transaction ou de spéculation. La juste valeur des instruments dérivés varie en fonction du marché, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le tableau suivant résume les risques financiers que court la société, présentés ci-après :

Liquidité	Cours des parts de fiducie
Prix des marchandises	Taux d'intérêt
Cours de change	Cotes de crédit
Crédit	

**LIQUIDITÉ** Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités avantageuses pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC, laquelle nécessite une source de financement fiable pour ses activités relatives aux cartes de crédit. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation, sur les dépôts à vue de clients et sur les dépôts liés aux CPG pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment les facilités de crédit engagées de la société, et l'échelonnement des échéances de ses emprunts et obligations en matière de capital.

**PRIX DES MARCHANDISES** Loblaw est exposée aux hausses des prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'à l'effet indirect des fluctuations des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. La hausse des prix des marchandises pourrait nuire à la performance financière de Loblaw. Loblaw gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement et des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré négociés en bourse visant à atténuer la volatilité des prix des marchandises.

**COURS DE CHANGE** La société est exposée aux fluctuations des cours de change, principalement sur ses achats en dollars américains inclus dans ses comptes fournisseurs et autres passifs. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence négative sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net d'un exercice à l'autre, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire. La société gère une partie de ce risque en concluant des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré visant à atténuer la volatilité liée aux cours du taux de change.

**CRÉDIT** La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle, notamment en ce qui a trait aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme, aux dépôts de garantie, aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux créances liées à des contrats de location-financement de Loblaw, aux actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies de la société et aux créances de Loblaw, notamment les sommes à recevoir de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés découlant de la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de fournisseurs. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note A- à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Propriétés de Choix atténue le risque de pertes sur créances lié à ses locataires en évaluant la solvabilité des nouveaux locataires et en exigeant des dépôts de garantie lorsque la loi le permet, de même qu'en s'assurant que son bassin de locataires est diversifié et en limitant son exposition à un seul et même locataire, sauf Loblaw. Propriétés de Choix établit une provision pour créances douteuses, dont le montant correspond aux pertes estimées liées aux loyers à recevoir. Le montant de la provision est déterminé en fonction de l'exposition à chacun des locataires pris individuellement, compte tenu des facteurs qui lui sont propres.

# Rapport de gestion

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées aux contrats de location-financement de Loblaw et les créances de Loblaw, notamment les sommes à recevoir de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés découlant de la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants, de fournisseurs et de locataires, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Malgré les stratégies d'atténuation des risques décrites ci-dessus, la performance financière de la société pourrait en souffrir si une contrepartie venait à manquer à ses obligations.

**PARTS DE FIDUCIE** La société est exposée au risque de marché en raison des parts de fiducie de Propriétés de Choix qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts sont présentées à titre de passif dans les bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables au gré des porteurs pour une contrepartie en trésorerie. Le passif est comptabilisé à la juste valeur chaque période de présentation de l'information financière, en fonction du cours de marché des parts de fiducie. La variation de la juste valeur du passif a une incidence négative sur le bénéfice net lorsque le cours des parts augmente et une incidence positive sur le bénéfice net lorsque le cours des parts de fiducie diminue.

**TAUX D'INTÉRÊT** La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et du refinancement des instruments financiers existants. Une hausse des taux d'intérêt pourrait nuire aux activités et à la performance financière de la société. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, afin que la majorité de ses emprunts portent intérêt à taux fixe.

**COTES DE CRÉDIT** Les cotes de crédit attribuées à la société et à ses titres peuvent changer en tout temps en raison du jugement des agences de notation. Elles peuvent aussi être modifiées par suite de changements dans les cotes de Loblaw, de Propriétés de Choix et de leurs sociétés affiliées respectives. En outre, il est possible que la société, Loblaw, Propriétés de Choix et leurs sociétés affiliées respectives contractent des emprunts supplémentaires dans l'avenir, ce qui pourrait influencer sur les cotes de crédit actuelles et futures. Le rabaissement des cotes de crédit pourrait peser considérablement sur la valeur de marché des titres en circulation de la société ainsi que sur sa capacité d'obtenir du financement, de même que sur le coût de celui-ci.

## 9. Transactions entre parties liées

Galen G. Weston est le propriétaire véritable ou détient le contrôle, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de Wittington, d'un total de 78 018 416 actions ordinaires de GWL, soit environ 58,0 % des actions ordinaires en circulation de GWL (55,9 % en 2022).

Dans le cours normal de ses activités, la société conclut diverses transactions avec des parties liées. Ces transactions sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées. Les transactions entre la société et les entités qu'elle consolide ont été éliminées au moment de la consolidation et ne sont pas présentées dans la présente note.

En 2023, les achats de stocks auprès d'Associated British Foods plc, partie liée du fait que la société mère de cette entité et la société mère de GWL ont un administrateur en commun, se sont élevés à 41 millions de dollars (39 millions de dollars en 2022). À la clôture de l'exercice 2023, un montant de 4 millions de dollars (6 millions de dollars en 2022) était comptabilisé dans les fournisseurs et autres passifs relativement à ces achats de stocks.

**FONDS DE CAPITAL DE RISQUE** En 2020, GWL, Loblaw et une filiale entièrement détenue par Wittington sont devenues les commanditaires d'une société en commandite constituée par Wittington (le « fonds de capital de risque I »). Le commandité du fonds de capital de risque I est une filiale entièrement détenue par Wittington, qui a retenu les services d'un gestionnaire de fonds externe pour veiller sur ce fonds. Le fonds de capital de risque I a pour objectif de réaliser des investissements de capital de risque dans des entreprises novatrices nord-américaines axées sur les technologies des secteurs du commerce, des soins de santé et de l'alimentation, à chaque étape du cycle de démarrage. Chacun des trois commanditaires détient une participation de 33 % dans le fonds de capital de risque I. Le montant en capital consolidé engagé par la société s'élève à 66 millions de dollars sur une période de 10 ans.

En 2022, Loblaw est devenue commanditaire d'une autre société en commandite constituée par Wittington (le « fonds de capital de risque II »). Une filiale entièrement détenue de Wittington est également le commandité du fonds de capital de risque II, dont l'objectif général est le même que celui du fonds de capital de risque I. Loblaw détient une participation de 50 % dans le fonds de capital de risque II et un montant en capital engagé total s'élevant à 60 millions de dollars sur une période de 10 ans.

**RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI** La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

**QUESTIONS FISCALES** À l'occasion, la société et Wittington peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées.

**RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS** Les principaux dirigeants de la société comprennent certains membres des équipes de direction de GWL, de Loblaw et de Wittington, de même que les membres du Conseil de GWL et de ceux de Loblaw et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Le tableau suivant présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

(en millions de dollars)	2023	2022
Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme	14 \$	12 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	3	6
Rémunération totale	17 \$	18 \$

## 10. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte du présent rapport de gestion, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales estimations qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

### MÉTHODE DE CONSOLIDATION

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** La société exerce un jugement pour déterminer quelles entités elle contrôle et, par conséquent, elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

### REGROUPEMENT D'ENTREPRISES - ÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

**Principales estimations** La société fait preuve d'un jugement important lors de l'estimation de la juste valeur des immobilisations incorporelles. Pour déterminer la juste valeur des relations-clients et des marques, diverses techniques d'évaluation sont utilisées. Plus précisément, la société a utilisé la méthode des bénéfices excédentaires multipériodes pour évaluer la juste valeur des relations-clients et la méthode de l'exonération de redevances pour évaluer la juste valeur des marques à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie actualisés. Lors de l'application de ces méthodes d'évaluation, la société a élaboré des hypothèses relatives aux prévisions des produits des activités ordinaires et de la marge brute, au taux d'attrition, au taux de redevances et aux taux d'actualisation.

# Rapport de gestion

## STOCKS

**Principales estimations** Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

## DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS (GOODWILL, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION)

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** La société a recours au jugement lorsqu'elle détermine les unités génératrices de trésorerie (« UGT ») aux fins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations incorporelles. Elle utilise également le jugement pour déterminer les UGT auxquelles se rattache un goodwill aux fins du test de dépréciation du goodwill. La société a déterminé que chaque magasin de détail constituait une UGT distincte. Les immobilisations incorporelles sont affectées aux UGT (ou groupes d'UGT) auxquelles elles se rattachent. Le goodwill est affecté aux UGT (ou groupes d'UGT) en fonction du niveau auquel la direction fait un suivi du goodwill (sans dépasser le niveau du secteur opérationnel). Le goodwill est affecté aux UGT (ou groupes d'UGT) qui devraient bénéficier des synergies et de la croissance future du regroupement d'entreprises dont elles découlent. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation. En appliquant ce jugement, la direction prend en considération la rentabilité de l'UGT ainsi que d'autres facteurs qualitatifs.

**Principales estimations** Plusieurs estimations sont utilisées dans l'établissement de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, les taux d'actualisation et les taux de capitalisation. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du bénéfice, et sur les taux d'actualisation établis d'après des données sur le secteur d'activité obtenues de sources externes qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

## DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES SUR CARTES DE CRÉDIT

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales estimations** À chaque stade du modèle des pertes de crédit attendues, la perte de valeur est établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et des expositions en cas de défaut attendues sur les expositions aux montants utilisés et non utilisés sur les créances sur cartes de crédit. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la direction se base sur les jugements, hypothèses et estimations importants qui suivent :

- Les changements dans l'évaluation de la dépréciation entre les trois stades du modèle des pertes de crédit attendues, selon l'évaluation de la hausse du risque de crédit associé aux créances sur cartes de crédit. L'évaluation des changements dans le risque de crédit inclut des facteurs qualitatifs et quantitatifs propres aux comptes, tels que l'historique des pertes de crédit et les cotes de solvabilité externes.
- Les seuils de hausse considérable du risque de crédit fondés sur les changements de probabilité en cas de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument par rapport à la comptabilisation initiale.
- Les prévisions de la conjoncture économique à venir, notamment le taux de chômage. La direction utilise une moyenne des prévisions à l'égard du taux de chômage publiées par d'importantes banques à charte canadiennes et par le Conference Board du Canada afin d'établir un scénario de base et d'autres fourchettes de prévisions représentatives de scénarios possibles.

## JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES PRODUCTIFS DE REVENUS

**Principales estimations** La juste valeur des immeubles productifs de revenus dépend des principales hypothèses liées aux taux d'actualisation et aux taux de capitalisation finaux, et d'autres hypothèses liées aux flux de trésorerie futurs au cours de la période de détention. L'examen des flux de trésorerie futurs nécessite la formulation d'hypothèses concernant les loyers du marché, de même qu'à l'égard des activités de location ou d'aménagement du moment, des probabilités de renouvellement, de la période d'indisponibilité à l'échéance des baux, des provisions pour inoccupation et des frais d'entretien prévus. En plus de cet examen des flux de trésorerie futurs, la direction évalue les changements touchant la conjoncture économique ainsi que d'autres facteurs pouvant ultimement influencer sur la valeur de l'immeuble. Ces hypothèses pourraient ne pas se concrétiser.

## IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES IMPÔTS

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, à la naissance et au renversement des différences temporaires, ainsi qu'à l'interprétation des lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où la société exerce des activités. Lorsque le montant de l'impôt à payer ou à recouvrer est incertain, la société constitue des provisions en fonction du montant le plus probable du passif ou du recouvrement.

## PROVISIONS

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre et principales estimations** La direction doit poser certains jugements lors de la comptabilisation de provisions pour déterminer si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La société a comptabilisé des provisions principalement pour tenir compte de l'autoassurance, des réclamations légales et des charges relatives aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC. La société examine le bien-fondé de chaque provision, ainsi que les risques et les incertitudes qu'elle comporte selon les informations qu'elle détient alors, de même que le montant éventuellement requis pour éteindre l'obligation. Les provisions font régulièrement l'objet d'un examen et sont ajustées en conséquence lorsque la société prend connaissance de nouveaux faits et événements.

## CONTRATS DE LOCATION

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** La direction exerce un jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle prend en considération l'ensemble des faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, les rendements des magasins, les pratiques commerciales antérieures et la durée restante avant que l'option soit exerçable. Les périodes visées par des options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la direction a la certitude raisonnable que l'option sera exercée. La direction considère le seuil de certitude raisonnable comme un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou le secteur de la vente au détail pourrait influencer sur l'évaluation par la direction de la durée du contrat de location, et toute modification de l'estimation par la direction des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur les bilans consolidés et les états des résultats de la société.

**Principales estimations** Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou au portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La direction détermine le taux d'emprunt marginal selon un taux d'intérêt sans risque de base estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada et un ajustement qui rend compte de la notation de crédit de la société, de la garantie, de la durée du contrat de location et de la valeur du bien loué sous-jacent, ainsi que de l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer par suite de changements macroéconomiques et commerciaux.

## 11. Modifications de normes IFRS de comptabilité

**Modifications d'IAS 1** En février 2021, l'International Accounting Standards Board a publié des modifications à la Norme comptable internationale (« IAS ») 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications apportées à IAS 1 exigent que les entités fournissent des informations significatives sur leurs méthodes comptables, plutôt que de décrire leurs principales méthodes comptables. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

**Modifications d'IAS 12** En décembre 2021, l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE ») a publié un modèle de règles pour un nouveau cadre d'impôt minimum mondial (le « Pilier Deux »). Les modifications d'IAS 12, *Impôts sur le résultat* (l'« IAS 12 »), publiées en mai 2023, ont instauré une exception temporaire obligatoire aux exigences d'IAS 12 en vertu de laquelle une entité ne comptabilise pas ni ne fournit d'informations sur les actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier Deux. La société a appliqué l'exception temporaire en date du 31 décembre 2023, comme il est indiqué à la note 8, « Impôt sur le résultat », des états financiers consolidés.

# Rapport de gestion

## 12. Perspectives<sup>2)</sup>

La société prévoit que le montant ajusté du bénéfice net<sup>1)</sup> augmentera en 2024, grâce aux résultats affichés par ses secteurs d'exploitation, et prévoit utiliser la trésorerie excédentaire pour racheter des actions.

**Loblaw** Loblaw fera preuve d'excellence en matière de vente au détail tout en assurant la progression de ses initiatives de croissance, dans le but d'enregistrer des résultats opérationnels et financiers stables en 2024. Les secteurs d'activité de Loblaw demeurent bien positionnés pour répondre aux besoins courants des Canadiens.

Pour l'exercice 2024 complet, Loblaw s'attend à ce que :

- ses activités de vente au détail dégagent une croissance du bénéfice plus élevée que celle du chiffre d'affaires;
- la croissance du montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire<sup>1)</sup> se situe au haut de la fourchette à un chiffre;
- les investissements dans son réseau de magasins et ses centres de distribution se poursuivent grâce à des investissements d'un montant net de 1,8 milliard de dollars, ce qui reflète des investissements en capital bruts d'environ 2,2 milliards de dollars, déduction faite d'un produit tiré des cessions d'immeubles d'environ 400 millions de dollars;
- le remboursement du capital aux actionnaires puisse avoir lieu de par l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles au rachat d'actions.

**Propriétés de Choix** Les priorités de Propriétés de Choix consistent à préserver le capital, générer des flux de trésorerie stables et croissants, et accroître la valeur liquidative, le tout dans une perspective à long terme. Son portefeuille de grande qualité est principalement loué à des détaillants de produits de première nécessité ainsi qu'à des fournisseurs de logistique, qui sont moins sensibles à la volatilité économique et qui assurent donc la stabilité de l'ensemble de son portefeuille. Propriétés de Choix continue de bénéficier d'une tendance favorable à la location dans l'ensemble de son portefeuille et est bien positionnée pour mener à bien le renouvellement de ses loyers pour 2024. Propriétés de Choix continue également de faire progresser son programme d'aménagement, en mettant l'accent sur les projets d'aménagement à vocation commerciale à court terme, ce qui lui permet l'ajout d'actifs immobiliers de haute qualité à son portefeuille à un coût raisonnable et d'accroître la valeur liquidative au fil du temps.

Propriétés de Choix est convaincue qu'elle demeurera toujours bien positionnée pour connaître du succès grâce à son modèle d'affaires, à la stabilité de ses locataires, à son solide bilan et à sa gestion financière disciplinée. En 2024, Propriétés de Choix continuera de se concentrer sur ses activités principales que sont les commerces de détail essentiels et le secteur industriel, sur sa plateforme résidentielle en pleine croissance et sur son important portefeuille de projets d'aménagement, et elle cible :

- des taux d'occupation stables dans l'ensemble du portefeuille, donnant lieu à une croissance, d'un exercice à l'autre, de 2,5 % à 3,0 % du REN des actifs comparables, selon la méthode de la comptabilité de trésorerie<sup>i)</sup>;
- des FPAE<sup>1)</sup> annuels par part après dilution<sup>i)</sup> de 1,02 \$ à 1,03 \$, soit une croissance de 2,0 % à 3,0 % d'un exercice à l'autre;
- des paramètres de levier financier élevés, visant un ratio du montant ajusté de la dette sur le montant ajusté du BAI(AJV)<sup>i)</sup> légèrement inférieur à 7,5x.

i) Pour un complément d'information sur ces mesures, il y a lieu de se reporter au Rapport annuel de 2023 déposé par Propriétés de Choix qui est disponible à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) ou à [www.choicereit.ca](http://www.choicereit.ca).

### **13. Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières**

La société utilise des mesures et ratios financiers non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières et ratios financiers dans le présent document, notamment les suivants : le montant ajusté du BAIIA, le montant ajusté de la marge du BAIIA, le montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire, le montant ajusté du rendement des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société, le montant ajusté du rendement du capital, les flux de trésorerie disponibles du siège social de GWL, les flux de trésorerie disponibles et, dans le cas de Propriétés de Choix, les fonds provenant des activités d'exploitation. En plus de ces éléments, la direction a recours aux mesures suivantes pour calculer le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire : le montant ajusté du résultat d'exploitation, le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières, le montant ajusté du bénéfice avant impôt, le montant ajusté de l'impôt sur le résultat et le montant ajusté du taux d'impôt effectif. La société estime que ces mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer avec exactitude sa performance et sa situation financières, pour les raisons indiquées ci-dessous.

De plus, certaines mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières de Loblaw et de Propriétés de Choix sont incluses dans le présent document. Pour un complément d'information sur ces mesures, il y a lieu de se reporter aux documents déposés par Loblaw et Propriétés de Choix qui sont disponibles à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), à [www.loblaw.ca](http://www.loblaw.ca) ou à [www.choicereit.ca](http://www.choicereit.ca), respectivement.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société ajuste ces éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR. Sauf indication contraire, toute l'information financière reflète les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

# Rapport de gestion

**MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA** La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de ses activités courantes et à prendre des décisions à cet égard, ainsi qu'à évaluer sa capacité de générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du BAIIA avec le résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies établi conformément aux PCGR et présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les									
	31 déc. 2023					31 déc. 2022				
	Loblaw	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés	Loblaw	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés
Perte nette attribuable aux actionnaires de la société liée aux activités poursuivies					(28) \$					(104) \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :										
Participations ne donnant pas le contrôle					275					239
Impôt sur le résultat					169					213
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières					660					916
Résultat d'exploitation	941 \$	191 \$	(45) \$	(11) \$	1 076 \$	869 \$	404 \$	(16) \$	7 \$	1 264 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Amortissements des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	115 \$	– \$	– \$	– \$	115 \$	115 \$	– \$	– \$	– \$	115 \$
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	–	74	(40)	–	34	–	(202)	(24)	–	(226)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	14	–	–	–	14	11	–	–	–	11
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	9	–	–	–	9	(6)	–	–	–	(6)
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	–	(27)	–	–	(27)	–	20	–	–	20
Recouvrements relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC	(13)	–	–	–	(13)	–	–	–	–	–
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	–	–	(1)	–	(1)	(50)	–	–	–	(50)
Éléments d'ajustement	125 \$	47 \$	(41) \$	– \$	131 \$	70 \$	(182) \$	(24) \$	– \$	(136) \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	1 066 \$	238 \$	(86) \$	(11) \$	1 207 \$	939 \$	222 \$	(40) \$	7 \$	1 128 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite de l'incidence de l'ajustement dont il est question ci-dessus <sup>1)</sup>	565	–	(78)	–	487	552	1	(92)	1	462
Montant ajusté du BAIIA	1 631 \$	238 \$	(164) \$	(11) \$	1 694 \$	1 491 \$	223 \$	(132) \$	8 \$	1 590 \$

- i) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'un amortissement comptabilisé par Loblaw relativement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark.



## Exercices clos les

(en millions de dollars)	31 déc. 2023					31 déc. 2022				
	Loblaw	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés	Loblaw	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies					1 540 \$					1 822 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :										
Participations ne donnant pas le contrôle					1 085					987
Impôt sur le résultat					849					831
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières					889					913
Résultat d'exploitation	3 696 \$	1 001 \$	(284) \$	(50) \$	4 363 \$	3 334 \$	1 083 \$	159 \$	(23) \$	4 553 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Amortissements des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	499 \$	– \$	– \$	– \$	499 \$	497 \$	– \$	– \$	– \$	497 \$
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	–	(128)	93	–	(35)	–	(442)	(286)	–	(728)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	16	–	–	–	16	(5)	–	–	–	(5)
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	9	–	–	–	9	(6)	–	–	–	(6)
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	–	64	–	–	64	–	248	–	–	248
Charges relatives aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC	24	–	–	–	24	111	–	–	–	111
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(12)	–	(8)	–	(20)	(57)	–	–	–	(57)
Coûts de transaction et autres charges connexes	–	–	–	–	–	16	5	–	–	21
Charges de restructuration et autres (recouvrements) charges connexes	–	–	–	–	–	(15)	–	19	–	4
Conversion des monnaies étrangères et autres activités à l'échelle de la société	–	–	–	–	–	–	–	–	3	3
Éléments d'ajustement	536 \$	(64) \$	85 \$	– \$	557 \$	541 \$	(189) \$	(267) \$	3 \$	88 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	4 232 \$	937 \$	(199) \$	(50) \$	4 920 \$	3 875 \$	894 \$	(108) \$	(20) \$	4 641 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite de l'incidence de l'ajustement dont il est question ci-dessus <sup>1)</sup>	2 407	3	(380)	3	2 033	2 298	3	(395)	4	1 910
Montant ajusté du BAIIA	6 639 \$	940 \$	(579) \$	(47) \$	6 953 \$	6 173 \$	897 \$	(503) \$	(16) \$	6 551 \$

- i) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'un amortissement comptabilisé par Loblaw relativement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark.

# Rapport de gestion

Les éléments suivants ont influé sur le montant ajusté du BAIIA de 2023 et de 2022 :

**Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark** L'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 6 milliards de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement annuel lié aux immobilisations incorporelles acquises s'établira à environ 500 millions de dollars jusqu'en 2024 et diminuera par la suite.

L'acquisition de Lifemark en 2022 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 299 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

**Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement** La société évalue les immeubles de placement à la juste valeur. Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après des données disponibles sur le marché. Si aucune donnée ne peut être obtenue facilement sur des marchés moins actifs, la société recourt à d'autres méthodes d'évaluation telles que des projections des flux de trésorerie actualisés ou des prix de transactions récentes. Les profits et les pertes liés à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

**Ajustement de la juste valeur des dérivés** Loblaw est exposée aux fluctuations des prix des marchandises et du cours de change du dollar américain. Conformément à sa politique de gestion du risque marchandises, Loblaw a recours à des contrats à terme normalisés et à des contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité liée aux prix du carburant et au cours de change du dollar américain. Ces instruments dérivés ne sont pas acquis à des fins de transaction ou de spéculation. Conformément aux méthodes comptables que Loblaw utilise à l'égard de ses instruments dérivés, la variation de la juste valeur de ces instruments, qui comprend les profits et les pertes réalisés et latents, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. La comptabilisation de ces dérivés sur marchandises et de ces dérivés de change a une incidence sur les résultats présentés par Loblaw; cependant, leur effet économique permet de réduire considérablement les risques connexes découlant des fluctuations des prix des marchandises et du cours de change et des engagements liés au dollar américain.

**Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités** La société évalue les immeubles non exploités, qui sont des immeubles de placement et des actifs détenus en vue de la vente qui ont été transférés depuis les immeubles de placement, à leur juste valeur. Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles non exploités sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. L'établissement de la juste valeur au moyen de l'approche par le résultat tient compte d'hypothèses concernant les taux de location du marché pour des immeubles de taille et de condition similaires situés dans la même région géographique, du montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats conclus avec les locataires, du montant des coûts d'exploitation non recouvrables, des périodes d'inoccupation, des incitatifs à la prise à bail et des taux de capitalisation finaux. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent.

**Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers** Propriétés de Choix a reçu des parts de catégorie B d'Allied à titre de contrepartie de la vente d'actifs de bureaux réalisée le 31 mars 2022. Propriétés de Choix a comptabilisé ces parts comme un placement dans des titres immobiliers. Le placement dans des titres immobiliers est exposé aux fluctuations du cours de marché des parts de fiducie d'Allied. Une augmentation (diminution) du cours de marché des parts de fiducie d'Allied entraîne la comptabilisation d'un produit (d'une charge) dans le résultat d'exploitation.

**Charges relatives (recouvrements relatifs) aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC** Au cours du deuxième trimestre de 2023, le gouvernement fédéral a promulgué certaines lois sur les taxes à la consommation qui s'appliquent à la Banque PC, une filiale de Loblaw, de manière rétroactive. Une charge de 37 millions de dollars, qui comprend les intérêts, a été comptabilisée à cet égard. Au quatrième trimestre de 2023, Loblaw a déduit 13 millions de dollars des charges qui avaient été comptabilisées précédemment. La déduction était attribuable aux nouvelles directives formulées par l'ARC.

Au deuxième trimestre de 2022, Loblaw a comptabilisé une charge de 111 millions de dollars, qui comprend les intérêts. En juillet 2022, la Cour de l'impôt a rendu sa décision et a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaw Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. En septembre 2022, la Banque PC a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. Après le 30 décembre 2023, la Cour d'appel fédérale a indiqué que l'appel sera entendu le 6 mars 2024.

**Profit sur la vente d'immeubles non exploités** Au quatrième trimestre de 2023, Loblaw n'a comptabilisé aucun profit ni aucune perte sur la vente d'immeubles non exploités (profit de 50 millions de dollars en 2022). En 2023, Loblaw a comptabilisé un profit de 12 millions de dollars sur la vente d'immeubles non exploités (57 millions de dollars en 2022).

Au quatrième trimestre de 2023 et pour l'exercice, Propriétés de Choix a cédé des immeubles et a engagé une perte, qu'elle a comptabilisée comme un ajustement de la juste valeur des immeubles de placement. À la consolidation, la société a comptabilisé ces immeubles au coût, diminué du cumul de l'amortissement, à titre d'immobilisations corporelles. Ainsi, au quatrième trimestre de 2023 et pour l'exercice, à la consolidation, un profit additionnel respectif de 1 million de dollars et de 8 millions de dollars a été pris en compte dans le résultat d'exploitation.

**Coûts de transaction et autres charges connexes** Dans le cadre de l'acquisition de Lifemark en 2022, Loblaw a comptabilisé dans le résultat d'exploitation des coûts d'acquisition de 16 millions de dollars.

Au premier trimestre de 2022, Propriétés de Choix a comptabilisé des honoraires de services-conseils, des honoraires juridiques, des frais de personnel et d'autres coûts liés à la vente d'actifs de bureaux, pour un total de 5 millions de dollars.

**Charges de restructuration et autres (recouvrements) charges connexes** La société évalue régulièrement ses initiatives de réduction des coûts ainsi que ses initiatives stratégiques liées à l'infrastructure de ses magasins, à ses réseaux de distribution et à son infrastructure administrative dans le but d'assurer le maintien d'une structure d'exploitation à faibles coûts. Seules les activités de restructuration liées à ces initiatives annoncées publiquement sont considérées comme étant des éléments d'ajustement.

Au premier trimestre de 2022, Loblaw a comptabilisé des charges de restructuration et autres recouvrements connexes d'environ 15 millions de dollars essentiellement liés à la fermeture annoncée précédemment de deux centres de distribution situés à Laval et à Ottawa. Loblaw a cédé un des centres de distribution pour un produit de 26 millions de dollars et a comptabilisé un profit de 19 millions de dollars, ce qui a été en partie contrebalancé par des charges de restructuration et autres charges connexes de 4 millions de dollars. Loblaw a investi dans un projet d'agrandissement visant à rendre son centre de distribution de Cornwall plus moderne et plus efficient, afin de desservir ses secteurs de l'alimentation et des pharmacies au détail de l'Ontario et du Québec, et les volumes ont été transférés.

Les charges de restructuration et autres recouvrements connexes de Loblaw pour le premier trimestre de 2022 tiennent compte d'un profit de 19 millions de dollars lié à la cession d'un immeuble à Propriétés de Choix. Lors de la consolidation, le recouvrement de 19 millions de dollars comptabilisé par Loblaw a fait l'objet d'une reprise puisqu'il s'agissait d'une transaction intragroupe.

**MONTANT AJUSTÉ DES CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES** La société considère le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières comme une mesure utile pour l'évaluation des coûts de financement nets courants.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières établis conformément aux PCGR et présentés pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	660 \$	916 \$	889 \$	913 \$
(Déduire) ajouter l'incidence des éléments suivants :				
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	(382)	(662)	231	98
Recouvrement lié à Glenhuron	–	–	–	11
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	278 \$	254 \$	1 120 \$	1 022 \$

En plus de certains éléments décrits ci-dessus à la rubrique « Montant ajusté du BAIIA », les éléments suivants ont influé sur le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières en 2023 et en 2022 :

**Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie** La société est exposée aux fluctuations du cours de marché en raison des parts de fiducie de Propriétés de Choix qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts de fiducie sont présentées à titre de passif dans les bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs, sous réserve de certaines restrictions. Ce passif est comptabilisé à la juste valeur chaque date de présentation de l'information financière selon le cours de marché des parts de fiducie à la clôture de chaque période. Une augmentation (diminution) du cours de marché des parts de fiducie entraîne la comptabilisation de charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières.

# Rapport de gestion

**Recouvrement lié à Glenhuron** En 2021, la Cour suprême du Canada a statué en faveur de Loblaw dans l'affaire Glenhuron. En raison des avis de nouvelle cotisation reçus en lien avec cette affaire au premier trimestre de 2022, Loblaw a déduit 35 millions de dollars des charges comptabilisées précédemment, dont une tranche de 2 millions de dollars était inscrite dans les produits d'intérêts et une tranche de 33 millions de dollars était comptabilisée à titre de recouvrement d'impôt sur le résultat. De plus, un montant supplémentaire de 9 millions de dollars avant impôt a été comptabilisé au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôt en trésorerie prévus.

**MONTANT AJUSTÉ DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET MONTANT AJUSTÉ DU TAUX D'IMPÔT EFFECTIF** La société considère le montant ajusté du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt et du taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt établi conformément aux PCGR et présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Montant ajusté du résultat d'exploitation <sup>i)</sup>	1 207 \$	1 128 \$	4 920 \$	4 641 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>i)</sup>	278	254	1 120	1 022
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	929 \$	874 \$	3 800 \$	3 619 \$
Impôt sur le résultat	169 \$	213 \$	849 \$	831 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Incidence fiscale des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt <sup>ii)</sup>	75	25	178	83
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	16	(3)	(8)	(4)
Réévaluation de soldes d'impôt différé	–	–	–	46
Recouvrement lié à Glenhuron	–	–	–	33
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	260 \$	235 \$	1 019 \$	989 \$
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt	40,6 %	61,2 %	24,4 %	22,8 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt	28,0 %	26,9 %	26,8 %	27,3 %

i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté ci-dessus.

ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du BAIIA, ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste exhaustive des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt.

En plus de certains éléments décrits aux rubriques « Montant ajusté du BAIIA » et « Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières » ci-dessus, les éléments suivants ont influé sur le montant ajusté de l'impôt sur le résultat et le montant ajusté du taux d'impôt effectif en 2023 et en 2022 :

**Écart externe lié à certaines actions de Loblaw** La société a comptabilisé un recouvrement d'impôt différé de 16 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023 (charge de 3 millions de dollars en 2022) et une charge d'impôt différé de 8 millions de dollars pour l'exercice 2023 (4 millions de dollars en 2022) à l'égard des différences temporaires au titre du placement de GWL dans certaines actions de Loblaw qui sont censées s'inverser dans un avenir prévisible compte tenu de la participation de GWL dans l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw.

**Réévaluation de soldes d'impôt différé** Au deuxième trimestre de 2022, en raison de la vente d'actifs de bureaux, la société a réévalué certains soldes d'impôt différé, ce qui a donné lieu à un recouvrement d'impôt sur le résultat de 46 millions de dollars.

## MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D'ACTIONS ORDINAIRES LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES ET MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES

La société considère le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires lié aux activités poursuivies et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et du montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies avec (la perte nette) le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société et (la perte nette) le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié(e) aux activités poursuivies pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2023	31 déc. 2022
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	<b>(28) \$</b>	(104) \$	<b>1 540 \$</b>	1 816 \$
Moins : Perte nette liée aux activités abandonnées	-	-	-	(6)
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié(e) aux activités poursuivies	<b>(28) \$</b>	(104) \$	<b>1 540 \$</b>	1 822 \$
Moins : Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	<b>(10)</b>	(10)	<b>(44)</b>	(44)
(Perte nette) bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié(e) aux activités poursuivies	<b>(38) \$</b>	(114) \$	<b>1 496 \$</b>	1 778 \$
Moins : Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	<b>(3)</b>	(3)	<b>(12)</b>	(11)
(Perte nette) bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action lié(e) aux activités poursuivies	<b>(41) \$</b>	(117) \$	<b>1 484 \$</b>	1 767 \$
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié(e) aux activités poursuivies	<b>(28) \$</b>	(104) \$	<b>1 540 \$</b>	1 822 \$
Éléments d'ajustement (se reporter au tableau suivant)	<b>380</b>	483	<b>(29)</b>	(346)
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires lié aux activités poursuivies	<b>352 \$</b>	379 \$	<b>1 511 \$</b>	1 476 \$
Moins : Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	<b>(10)</b>	(10)	<b>(44)</b>	(44)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies	<b>342 \$</b>	369 \$	<b>1 467 \$</b>	1 432 \$
Moins : Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	<b>(3)</b>	(3)	<b>(12)</b>	(11)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action lié aux activités poursuivies	<b>339 \$</b>	366 \$	<b>1 455 \$</b>	1 421 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - dilué (en millions)	<b>134,8</b>	141,3	<b>138,0</b>	144,8

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies avec (la perte nette) le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié(e) aux activités poursuivies et (la perte nette) le bénéfice net dilué par action ordinaire lié(e) aux activités poursuivies établis conformément aux PCGR et présentés pour les périodes closes aux dates indiquées.

# Rapport de gestion

Trimestres clos les

	31 déc. 2023					(Perte nette) bénéfice net dilué(e) par action ordinaire (\$)	31 déc. 2022					(Perte nette) bénéfice net dilué(e) par action ordinaire (\$)
	(Perte nette) bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société						(Perte nette) bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société					
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Loblaw <sup>i)</sup>	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de CWL	Chiffres consolidés	Chiffres consolidés	Loblaw <sup>i)</sup>	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de CWL	Chiffres consolidés	Chiffres consolidés
Activités poursuivies	285 \$	(445) \$	142 \$	(20) \$	(38) \$	(0,30) \$	279 \$	(579) \$	180 \$	6 \$	(114) \$	(0,83) \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants <sup>ii)</sup> :												
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	45 \$	– \$	– \$	– \$	45 \$	0,33 \$	41 \$	– \$	– \$	– \$	41 \$	0,29 \$
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	–	73	(80)	–	(7)	(0,05)	–	(208)	(17)	–	(225)	(1,60)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	5	–	–	–	5	0,04	5	–	–	–	5	0,03
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	3	–	–	–	3	0,02	(2)	–	–	–	(2)	(0,01)
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	–	(27)	2	–	(25)	(0,19)	–	20	(2)	–	18	0,13
Recouvrements relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC	(6)	–	–	–	(6)	(0,04)	–	–	–	–	–	–
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	–	–	(1)	–	(1)	(0,01)	(19)	–	–	–	(19)	(0,13)
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	–	–	382	–	382	2,83	–	–	662	–	662	4,69
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables de Propriétés de Choix	–	502	(502)	–	–	–	–	859	(859)	–	–	–
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	–	–	–	(16)	(16)	(0,12)	–	–	–	3	3	0,02
Éléments d'ajustement liés aux activités poursuivies	47 \$	548 \$	(199) \$	(16) \$	380 \$	2,81 \$	25 \$	671 \$	(216) \$	3 \$	483 \$	3,42 \$
Montant ajusté au titre des activités poursuivies	332 \$	103 \$	(57) \$	(36) \$	342 \$	2,51 \$	304 \$	92 \$	(36) \$	9 \$	369 \$	2,59 \$

i) Apport de Loblaw, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

ii) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, selon le cas.

## Exercices clos les

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	31 déc. 2023					31 déc. 2022						
	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société					Bénéfice net dilué par action ordinaire (\$)	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société					Bénéfice net dilué par action ordinaire (\$)
	Loblaw <sup>i)</sup>	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés	Chiffres consolidés	Loblaw <sup>i)</sup>	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés	Chiffres consolidés
Activités poursuivies	1 102 \$	797 \$	(248) \$	(155) \$	1 496 \$	10,75 \$	1 007 \$	744 \$	127 \$	(100) \$	1 778 \$	12,20 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants <sup>ii)</sup> :												
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	194 \$	– \$	– \$	– \$	194 \$	1,41 \$	191 \$	– \$	– \$	– \$	191 \$	1,32 \$
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	–	(131)	65	–	(66)	(0,48)	–	(443)	(202)	–	(645)	(4,45)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	6	–	–	–	6	0,04	(2)	–	–	–	(2)	(0,01)
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	3	–	–	–	3	0,02	(2)	–	–	–	(2)	(0,01)
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	–	64	(5)	–	59	0,42	–	248	(20)	–	228	1,57
Charges relatives aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC	9	–	–	–	9	0,07	45	–	–	–	45	0,31
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(5)	–	(6)	–	(11)	(0,08)	(22)	–	–	–	(22)	(0,15)
Coûts de transaction et autres charges connexes	–	–	–	–	–	–	7	5	–	–	12	0,08
Charges de restructuration et autres charges connexes	–	–	–	–	–	–	(7)	–	17	–	10	0,07
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	–	–	(231)	–	(231)	(1,67)	–	–	(98)	–	(98)	(0,68)
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables de Propriétés de Choix	–	(321)	321	–	–	–	–	(170)	170	–	–	–
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	–	–	–	8	8	0,06	–	–	–	4	4	0,03
Réévaluation de soldes d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	–	–	(46)	–	(46)	(0,32)
Recouvrement lié à Glenhuron	–	–	–	–	–	–	(23)	–	–	–	(23)	(0,16)
Conversion des monnaies étrangères et autres activités à l'échelle de la société	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	2	0,01
Éléments d'ajustement liés aux activités poursuivies	207 \$	(388) \$	144 \$	8 \$	(29) \$	(0,21) \$	187 \$	(360) \$	(179) \$	6 \$	(346) \$	(2,39) \$
Montant ajusté au titre des activités poursuivies	1 309 \$	409 \$	(104) \$	(147) \$	1 467 \$	10,54 \$	1 194 \$	384 \$	(52) \$	(94) \$	1 432 \$	9,81 \$

i) Apport de Loblaw, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

ii) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, selon le cas.

# Rapport de gestion

**FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES** La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile pour évaluer la trésorerie qu'elle peut affecter à des activités de financement et d'investissement supplémentaires.

Le tableau suivant présente le rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des mesures conformes aux PCGR présentées pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022 <sup>i)</sup>	31 déc. 2023	31 déc. 2022 <sup>i)</sup>
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 513 \$	1 266 \$	5 851 \$	4 912 \$
Moins : Intérêts payés	212	195	918	818
Dépenses d'investissement <sup>ii)</sup>	747	792	2 379	1 865
Paiements au titre de la location, montant net	157	139	848	749
Flux de trésorerie disponibles	397 \$	140 \$	1 706 \$	1 480 \$

- i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.
- ii) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice à l'étude. Les dépenses d'investissement pour le quatrième trimestre de 2023 et l'exercice clos le 31 décembre 2023 incluent des paiements anticipés de 37 millions de dollars transférés aux immobilisations corporelles.

## MONTANT AJUSTÉ DU RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES MOYENS ATTRIBUABLES AUX PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ ET MONTANT AJUSTÉ DU RENDEMENT DU CAPITAL

La société utilise les mesures qui suivent pour évaluer son levier financier et sa rentabilité. Les définitions de ces ratios sont présentées ci-dessous.

### Montant ajusté du rendement des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société

Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les quatre derniers trimestres divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société. Se reporter à la rubrique 3.4, « Situation financière », du présent rapport de gestion.

**Montant ajusté du rendement du capital** Montant ajusté du résultat d'exploitation après impôt pour les quatre derniers trimestres divisé par le capital moyen, le capital s'entendant du total de la dette majoré des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme. Se reporter à la rubrique 3.4, « Situation financière », du présent rapport de gestion.

**FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION DE PROPRIÉTÉS DE CHOIX** Propriétés de Choix est d'avis que les fonds provenant des activités d'exploitation constituent une mesure utile de la performance sur le plan de l'exploitation, car ils peuvent être ajustés en fonction d'éléments inclus dans le bénéfice net qui ne découlent pas des activités d'exploitation ou qui ne donnent pas nécessairement une image exacte de sa performance.

Les fonds provenant des activités d'exploitation sont calculés conformément à la directive sur les fonds provenant des activités d'exploitation et les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés aux termes des normes IFRS de comptabilité publiées par l'Association des biens immobiliers du Canada en janvier 2022.



Le tableau qui suit présente un rapprochement des fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix avec le bénéfice net pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2023	31 déc. 2022
(Perte nette) bénéfice net	<b>(445) \$</b>	(579) \$	<b>797 \$</b>	744 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Amortissements des immobilisations incorporelles	–	–	<b>1</b>	1
Coûts de transaction et autres charges connexes	–	–	–	5
Ajustement de la juste valeur de la rémunération fondée sur des parts	<b>1</b>	2	<b>(1)</b>	1
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables	<b>503</b>	859	<b>(321)</b>	(170)
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	<b>74</b>	(193)	<b>(114)</b>	(113)
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement détenus dans les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	<b>(1)</b>	(14)	<b>(17)</b>	(329)
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	<b>(27)</b>	21	<b>64</b>	248
Intérêts inscrits à l'actif au titre de la coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	<b>3</b>	3	<b>12</b>	9
Distributions sur les parts échangeables	<b>74</b>	73	<b>296</b>	293
Charges internes au titre de la location	<b>3</b>	2	<b>9</b>	9
Fonds provenant des activités d'exploitation	<b>185 \$</b>	174 \$	<b>726 \$</b>	698 \$

# Rapport de gestion

## 13.1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières – Principal rapprochement comparatif

**MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA** Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du BAIIA et du résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires de la société lié(e) aux activités poursuivies établi(e) conformément aux PCGR et présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	2023					2022				2021	
	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (52 semaines)	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (52 semaines)	Total (52 semaines)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de la société lié(e) aux activités poursuivies	436 \$	508 \$	624 \$	(28) \$	1 540 \$	373 \$	650 \$	903 \$	(104) \$	1 822 \$	753 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :											
Participations ne donnant pas le contrôle	216 \$	274 \$	320 \$	275 \$	1 085 \$	242 \$	224 \$	282 \$	239 \$	987 \$	994 \$
Impôt sur le résultat	234 \$	244 \$	202 \$	169 \$	849 \$	229 \$	113 \$	276 \$	213 \$	831 \$	630 \$
Charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières	71 \$	73 \$	85 \$	660 \$	889 \$	322 \$	(338) \$	13 \$	916 \$	913 \$	1 650 \$
Résultat d'exploitation	957 \$	1 099 \$	1 231 \$	1 076 \$	4 363 \$	1 166 \$	649 \$	1 474 \$	1 264 \$	4 553 \$	4 027 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :											
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	114 \$	116 \$	154 \$	115 \$	499 \$	117 \$	114 \$	151 \$	115 \$	497 \$	506 \$
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	(49)	(21)	1	34	(35)	(291)	102	(313)	(226)	(728)	(323)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	3	5	(6)	14	16	(14)	4	(6)	11	(5)	(13)
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	–	–	–	9	9	–	–	–	(6)	(6)	(2)
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	15	31	45	(27)	64	–	159	69	20	248	–
Charges (recouvrements) relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC	–	37	–	(13)	24	–	111	–	–	111	–
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(1)	(3)	(15)	(1)	(20)	–	(4)	(3)	(50)	(57)	(14)
Coûts de transaction et autres charges connexes	–	–	–	–	–	8	13	–	–	21	–
Charges de restructuration et autres charges connexes	–	–	–	–	–	4	–	–	–	4	13
Conversion des monnaies étrangères et autres activités à l'échelle de la société	–	–	–	–	–	–	2	1	–	3	–
Éléments d'ajustement	82 \$	165 \$	179 \$	131 \$	557 \$	(176) \$	501 \$	(101) \$	(136) \$	88 \$	167 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	1 039 \$	1 264 \$	1 410 \$	1 207 \$	4 920 \$	990 \$	1 150 \$	1 373 \$	1 128 \$	4 641 \$	4 194 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite de l'incidence des ajustements dont il est question ci-dessus <sup>1)</sup>	468 \$	469 \$	609 \$	487 \$	2 033 \$	432 \$	438 \$	578 \$	462 \$	1 910 \$	1 801 \$
Montant ajusté du BAIIA	1 507 \$	1 733 \$	2 019 \$	1 694 \$	6 953 \$	1 422 \$	1 588 \$	1 951 \$	1 590 \$	6 551 \$	5 995 \$

- i) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark comptabilisé par Loblaw.

**MONTANT AJUSTÉ DES CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES** Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières établies conformément aux PCGR qui sont présentées pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	Exercices clos les		
	31 déc. 2023 (52 semaines)	31 déc. 2022 (52 semaines)	31 déc. 2021 (52 semaines)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	889 \$	913 \$	1 650 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :			
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	231	98	(601)
Recouvrement lié à Glenhuron	–	11	189
Ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant les actions ordinaires de Loblaw	–	–	(188)
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	1 120 \$	1 022 \$	1 050 \$

**MONTANT AJUSTÉ DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET MONTANT AJUSTÉ DU TAUX D'IMPÔT EFFECTIF** Le tableau qui suit présente le rapprochement du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt avec le taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt établi conformément aux PCGR qui est présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Exercices clos les		
	31 déc. 2023 (52 semaines)	31 déc. 2022 (52 semaines)	31 déc. 2021 (52 semaines)
Montant ajusté du résultat d'exploitation <sup>i)</sup>	4 920 \$	4 641 \$	4 194 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>i)</sup>	1 120	1 022	1 050
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	3 800 \$	3 619 \$	3 144 \$
Impôt sur le résultat	849 \$	831 \$	630 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :			
Incidence fiscale des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt <sup>ii)</sup>	178	83	99
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	(8)	(4)	(6)
Réévaluation de soldes d'impôt différé	–	46	–
Recouvrement lié à Glenhuron	–	33	128
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	1 019 \$	989 \$	851 \$
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt	24,4 %	22,8 %	26,5 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt	26,8 %	27,3 %	27,1 %

i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté plus haut.

ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du BAIIA ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières plus haut pour obtenir une liste exhaustive des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt.

# Rapport de gestion

## MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D'ACTION ORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES ET MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies avec le bénéfice net (la perte nette) disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié(e) aux activités poursuivies et le bénéfice net (la perte nette) dilué(e) par action ordinaire établis conformément aux PCGR pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	2023					2022					2021
	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (52 semaines)	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (52 semaines)	Total (52 semaines)
Activités poursuivies	426 \$	498 \$	610 \$	(38) \$	1 496 \$	363 \$	640 \$	889 \$	(114) \$	1 778 \$	709 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants <sup>i)</sup> :											
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	45 \$	44 \$	60 \$	45 \$	194 \$	46 \$	44 \$	60 \$	41 \$	191 \$	196 \$
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	(43)	(17)	1	(7)	(66)	(243)	85	(262)	(225)	(645)	(270)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	1	2	(2)	5	6	(6)	2	(3)	5	(2)	(6)
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	–	–	–	3	3	–	–	–	(2)	(2)	–
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	14	28	42	(25)	59	–	146	64	18	228	–
Charges (recouvrements) relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC	–	15	–	(6)	9	–	45	–	–	45	–
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(1)	(1)	(8)	(1)	(11)	–	(2)	(1)	(19)	(22)	(7)
Coûts de transaction et autres charges connexes	–	–	–	–	–	5	7	–	–	12	–
Charges de restructuration et autres charges connexes	–	–	–	–	–	10	–	–	–	10	5
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	(192)	(202)	(219)	382	(231)	93	(576)	(277)	662	(98)	601
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	32	10	(18)	(16)	8	37	(18)	(18)	3	4	6
Réévaluation de soldes d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	(46)	–	–	(46)	–
Recouvrement lié à Glenhuron	–	–	–	–	–	(23)	–	–	–	(23)	(165)
Ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant des actions ordinaires de Loblaw	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	163
Conversion des monnaies étrangères et autres activités à l'échelle de la société	–	–	–	–	–	–	1	1	–	2	–
Éléments d'ajustement liés aux activités poursuivies	(144) \$	(121) \$	(144) \$	380 \$	(29) \$	(81) \$	(312) \$	(436) \$	483 \$	(346) \$	523 \$
Montant ajusté au titre des activités poursuivies	282 \$	377 \$	466 \$	342 \$	1 467 \$	282 \$	328 \$	453 \$	369 \$	1 432 \$	1 232 \$

i) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant.

(en dollars, sauf indication contraire)	2023					2022				2021	
	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (52 semaines)	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (52 semaines)	Total (52 semaines)
Activités poursuivies	<b>3,01 \$</b>	<b>3,55 \$</b>	<b>4,41 \$</b>	<b>(0,30) \$</b>	<b>10,75 \$</b>	2,45 \$	4,36 \$	6,14 \$	(0,83) \$	12,20 \$	4,66 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants <sup>i)</sup> :											
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	0,32 \$	0,32 \$	0,43 \$	0,33 \$	1,41 \$	0,31 \$	0,31 \$	0,42 \$	0,29 \$	1,32 \$	1,30 \$
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	(0,30)	(0,12)	0,01	(0,05)	(0,48)	(1,65)	0,58	(1,82)	(1,60)	(4,45)	(1,80)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	0,01	0,01	(0,01)	0,04	0,04	(0,04)	0,01	(0,02)	0,03	(0,01)	(0,04)
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	-	-	-	0,02	0,02	-	-	-	(0,01)	(0,01)	-
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	0,10	0,20	0,30	(0,19)	0,42	-	0,99	0,45	0,13	1,57	-
Charges (recouvrements) relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC	-	0,11	-	(0,04)	0,07	-	0,31	-	-	0,31	-
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(0,01)	(0,01)	(0,05)	(0,01)	(0,08)	-	(0,02)	(0,01)	(0,13)	(0,15)	(0,04)
Coûts de transaction et autres charges connexes	-	-	-	-	-	0,03	0,05	-	-	0,08	-
Charges de restructuration et autres charges connexes	-	-	-	-	-	0,08	-	-	-	0,07	0,03
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	(1,37)	(1,45)	(1,60)	2,83	(1,67)	0,63	(3,94)	(1,92)	4,69	(0,68)	4,00
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	0,23	0,07	(0,13)	(0,12)	0,06	0,25	(0,12)	(0,13)	0,02	0,03	0,04
Réévaluation de soldes d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	(0,31)	-	-	(0,32)	-
Recouvrement lié à Glenhuron	-	-	-	-	-	(0,16)	-	-	-	(0,16)	(1,10)
Ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant des actions ordinaires de Loblaw	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,09
Conversion des monnaies étrangères et autres activités à l'échelle de la société	-	-	-	-	-	-	0,01	0,01	-	0,01	-
Éléments d'ajustement liés aux activités poursuivies	<b>(1,02) \$</b>	<b>(0,87) \$</b>	<b>(1,05) \$</b>	<b>2,81 \$</b>	<b>(0,21) \$</b>	<b>(0,55) \$</b>	<b>(2,13) \$</b>	<b>(3,02) \$</b>	<b>3,42 \$</b>	<b>(2,39) \$</b>	<b>3,48 \$</b>
Montant ajusté au titre des activités poursuivies	<b>1,99 \$</b>	<b>2,68 \$</b>	<b>3,36 \$</b>	<b>2,51 \$</b>	<b>10,54 \$</b>	1,90 \$	2,23 \$	3,12 \$	2,59 \$	9,81 \$	8,14 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - dilué (en millions)	<b>140,7</b>	<b>139,5</b>	<b>137,3</b>	<b>134,8</b>	<b>138,0</b>	147,3	146,3	144,1	141,3	144,8	150,2

i) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant.

# Rapport de gestion

## 14. Énoncés prospectifs

Le présent rapport annuel, y compris le présent rapport de gestion, renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport annuel renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques et la restructuration, les changements réglementaires, dont la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues ainsi que le degré d'avancement et l'incidence des déploiements des systèmes de TI. Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent rapport annuel, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique 3, « Situation de trésorerie et sources de financement », à la rubrique 12, « Perspectives » et à la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du présent rapport de gestion. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs, et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits à la rubrique « Risques d'entreprise et gestion des risques » du Rapport annuel de 2023 de la société et dans la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces risques et incertitudes comprennent les suivants :

- l'évolution de la conjoncture économique, notamment l'inflation, l'augmentation des prix des fournisseurs, les niveaux d'emploi, les coûts d'emprunt, l'endettement des ménages, l'incertitude politique et la réglementation gouvernementale, les répercussions des catastrophes naturelles, de la guerre ou des actes de terrorisme, les pandémies, les variations des taux d'intérêt, des taux d'imposition ou des taux de change, ainsi que l'accès au crédit à la consommation;
- l'incapacité de l'infrastructure de TI de la société de soutenir les besoins de celle-ci ou l'occurrence d'atteintes à la sécurité de renseignements internes ou externes, d'attaques par déni de service, de virus, de vers informatiques ou d'autres atteintes connues ou inconnues à la cybersécurité ou à la protection des données;
- toute modification des lois, règles, règlements ou politiques régissant les activités de la société;
- l'incapacité de la société de gérer les stocks de manière à réduire au minimum l'incidence des stocks désuets ou excédentaires et à contrôler les pertes;
- l'incapacité de tirer parti des investissements dans les nouveaux systèmes de TI de la société et des processus connexes;
- l'incapacité de Propriétés de Choix de réaliser les avantages prévus liés à ses priorités stratégiques et à ses initiatives importantes, dont l'incapacité de mettre au point des actifs de qualité et de gérer efficacement les initiatives d'aménagement, de réaménagement et de rénovation, ainsi que les délais et les coûts liés à ces initiatives;
- l'incapacité de mettre en œuvre les initiatives de commerce électronique de la société ou d'adapter son modèle économique à l'évolution du marché de la vente au détail résultant des progrès numériques;
- l'incapacité d'attirer et de conserver à son service ses employés, ce qui pourrait avoir une incidence sur la capacité de la société d'exercer efficacement ses activités d'exploitation et de réaliser ses objectifs de rendement financier;
- les changements apportés à la réglementation concernant le prix des médicaments génériques sur ordonnance, la diminution des remboursements accordés en vertu des régimes d'assurance médicaments publics et l'élimination ou la diminution des indemnités professionnelles pharmaceutiques versées par les fabricants de médicaments;
- l'incapacité de maintenir une chaîne d'approvisionnement efficace et, par le fait même, un assortiment approprié de produits offerts en magasin et en ligne;
- l'incapacité d'obtenir les résultats souhaités au cours des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives;
- l'incapacité pour Propriétés de Choix d'exécuter avec efficacité et efficience ses processus de gestion des biens et leur location;
- les événements touchant la santé publique, notamment ceux liés à la sécurité des aliments et des médicaments;
- les erreurs commises lors de la remise des médicaments, de la prestation de services aux patients ou de consultations;
- l'incapacité de réaliser les avantages prévus liés aux priorités stratégiques et aux initiatives importantes de la société, dont la croissance des produits, les économies de coûts attendues et les efficacités sur le plan de l'exploitation, ou de gérer les changements organisationnels qui pourraient avoir une incidence sur les relations avec les franchisés et les pharmaciens propriétaires;

- l'incapacité de s'adapter aux risques environnementaux et sociaux, notamment l'incapacité de mettre en œuvre les initiatives de la société en matière de changement climatique et d'équité sociale;
- la dépendance envers certains prestataires de services indépendants, notamment ceux fournissant des services liés à la chaîne d'approvisionnement et aux gammes de vêtements de la société, de même que leur fidélisation, tant sur les marchés bien établis que sur les marchés en développement;
- les dénouements défavorables d'actions en justice ou de procédures réglementaires et questions connexes;
- l'incapacité de s'adapter efficacement aux tendances de consommation ou à une intensification de la concurrence exercée par les concurrents actuels ou les nouveaux venus sur le marché;
- l'incapacité de la société d'élaborer et d'exécuter sa stratégie avec efficacité.

Cette liste de facteurs qui pourraient toucher les énoncés prospectifs de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ignore actuellement ou qu'elle juge actuellement sans importance pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont précisés dans les énoncés prospectifs. Ces autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, à l'occasion, auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique « Risques d'exploitation et financiers et gestion des risques » de la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent rapport de gestion. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

## 15. Informations supplémentaires

Des informations financières supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à diverses autorités en valeurs mobilières du Canada par l'intermédiaire de SEDAR+ et elles peuvent être consultées en ligne à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Le présent rapport annuel comprend les principales informations financières sur Loblaw, société ouverte dont les actions sont négociées à la TSX, et les principales informations financières sur Propriétés de Choix, fiducie de placement immobilier ouverte dont les parts sont négociées à la TSX. Pour un complément d'information sur Loblaw ou Propriétés de Choix, les lecteurs sont invités à consulter également les documents que les sociétés déposent respectivement à l'occasion sur SEDAR+. Ces documents sont également disponibles sur le site Web respectif des sociétés, à l'adresse [www.loblaw.ca](http://www.loblaw.ca) et à l'adresse [www.choicereit.ca](http://www.choicereit.ca).

Toronto, Canada

Le 27 février 2024

# Résultats financiers

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière	95
Rapport de l'auditeur indépendant	96
États financiers consolidés	100
États consolidés des résultats	100
États consolidés du résultat global	100
Bilans consolidés	101
États consolidés des variations des capitaux propres	102
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	104
Notes afférentes aux états financiers consolidés	105
Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière	105
Note 2. Méthodes comptables significatives	105
Note 3. Estimations comptables critiques et jugements	117
Note 4. Modifications de normes IFRS de comptabilité	119
Note 5. Filiales	120
Note 6. Acquisitions d'entreprises	120
Note 7. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	121
Note 8. Impôt sur le résultat	122
Note 9. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire	124
Note 10. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme, dépôts de garantie et variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	124
Note 11. Créances	125
Note 12. Créances sur cartes de crédit	125
Note 13. Stocks	127
Note 14. Actifs détenus en vue de la vente	128
Note 15. Immobilisations corporelles	128
Note 16. Immeubles de placement	130
Note 17. Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	131
Note 18. Immobilisations incorporelles	131
Note 19. Goodwill	132
Note 20. Autres actifs	134
Note 21. Provisions	135
Note 22. Dette à long terme	136
Note 23. Autres passifs	139
Note 24. Capital social	140
Note 25. Gestion du capital	143
Note 26. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme	144
Note 27. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	152
Note 28. Charges au titre des avantages du personnel	157
Note 29. Contrats de location	158
Note 30. Instruments financiers	160
Note 31. Gestion des risques financiers	162
Note 32. Passifs éventuels	164
Note 33. Garanties financières	166
Note 34. Transactions entre parties liées	168
Note 35. Informations sectorielles	169
Note 36. Événement postérieur à la date de clôture	171
Rétrospective des trois derniers exercices	172
Glossaire	174



# Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

La préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le Rapport annuel de 2023 relèvent de la direction de George Weston Limitée, qui en assume la responsabilité. Mis à part le fait de devoir formuler des jugements et faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que l'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel de 2023 concorde avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Il incombe également à la direction de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière pertinente et fiable est produite. La direction doit concevoir un système de contrôles internes et attester de l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Une équipe de conformité des contrôles dévouée examine et évalue les contrôles internes, puis transmet les résultats à la direction tous les trimestres.

Les états financiers consolidés ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport suit, qui ont été nommés auditeurs indépendants par voie de vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise du comité d'audit, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants, le Conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la préparation des états financiers consolidés et du contrôle financier des activités de l'entreprise. Le comité d'audit recommande les auditeurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité d'audit tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la haute direction et membres de la direction responsables des finances, les auditeurs internes et les auditeurs indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à l'audit et la communication de l'information financière. Les auditeurs indépendants et les auditeurs internes ont accès sans réserve au comité d'audit. Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité d'audit en vue de leur publication dans le Rapport annuel de 2023.

Le président du Conseil et  
chef de la direction,

*[signé]*  
**Galen G. Weston**

Le président et  
chef de la direction financière,

*[signé]*  
**Richard Dufresne**

Toronto, Canada  
Le 27 février 2024

# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de George Weston Limitée

## Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de George Weston Limitée et de ses filiales (collectivement, la société) aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les normes IFRS de comptabilité).

## Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société, qui comprennent :

- les états consolidés des résultats pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022;
- les bilans consolidés aux 31 décembre 2023 et 2022;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Indépendance

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

### **Évaluation de la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation pour certains magasins de détail**

*Se reporter à la note 2, Méthodes comptables significatives, à la note 3, Estimations comptables critiques et jugements, à la note 15, Immobilisations corporelles, et à la note 29, Contrats de location, des états financiers consolidés.*

Au 31 décembre 2023, les immobilisations corporelles de la société s'élevaient à 11 857 millions de dollars et ses actifs au titre de droits d'utilisation, à 4 408 millions de dollars. Chaque date de clôture, la direction examine la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses actifs au titre de droits d'utilisation au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) afin de déterminer s'il existe un indice de dépréciation. De plus, la direction fait appel à son jugement pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Si c'est le cas, l'UGT est alors soumise à un test de dépréciation. En exerçant ce jugement, la direction prend en considération la rentabilité de l'UGT ainsi que d'autres facteurs qualitatifs. La direction a déterminé que chaque magasin de détail constituait une UGT distincte aux fins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation. Les immobilisations incorporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation liés aux UGT des magasins de détail représentent une part importante des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation de la société.

La direction a relevé des indices de dépréciation pour certaines UGT des magasins de détail et ces UGT ont donc fait l'objet d'un test de dépréciation. Une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable de l'UGT sur sa valeur recouvrable a été comptabilisée.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs tirés de l'UGT, comptabilisés à leur valeur actualisée en fonction d'un taux d'actualisation avant impôt (modèle d'actualisation des flux de trésorerie). La juste valeur diminuée des coûts de la vente reflète le montant qui pourrait être obtenu pour la sortie de l'UGT lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, après déduction des coûts de sortie estimés.

# Rapport de l'auditeur indépendant

Les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la valeur recouvrable en se fondant sur la valeur d'utilité incluent les taux d'actualisation et les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du résultat. Les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la valeur recouvrable en se fondant sur la juste valeur diminuée des coûts de la vente comprennent les taux de location du marché, les taux d'actualisation et les taux de capitalisation.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a comptabilisé des pertes de valeur des immobilisations corporelles de 36 millions de dollars et des pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation de 7 millions de dollars liées à 14 UGT des magasins de détail.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison des jugements portés par la direction pour évaluer les indices de dépréciation et élaborer les hypothèses ayant servi à déterminer la valeur recouvrable des UGT des magasins de détail. Cela a entraîné un travail d'audit important et un degré de subjectivité dans l'application des procédures utilisées pour évaluer les indices de dépréciation et déterminer la valeur recouvrable des UGT des magasins de détail. De plus, les travaux d'audit ont nécessité le recours à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation.

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Évaluer l'appréciation par la direction des indices de dépréciation, en effectuant notamment ce qui suit :
  - évaluer, par sondages, le caractère raisonnable de la rentabilité des UGT en prenant en considération la performance historique réelle des UGT;
  - évaluer d'autres facteurs qualitatifs en tenant compte des éléments probants obtenus dans d'autres secteurs de l'audit;
  - tester, par sondages, les données sous-jacentes utilisées dans le cadre de l'évaluation des indices de dépréciation en retraçant les documents justificatifs et en testant l'exactitude mathématique;
  - effectuer une analyse de sensibilité des indices de dépréciation.
- Tester la façon dont la direction a déterminé la valeur recouvrable pour un échantillon d'UGT des magasins de détail qui présentaient des indices de dépréciation, en effectuant ce qui suit :
  - évaluer le caractère approprié des méthodes utilisées par la direction;
  - tester les données sous-jacentes utilisées dans les calculs de la valeur recouvrable et tester l'exactitude mathématique;
  - évaluer le caractère raisonnable des prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du résultat utilisés dans les modèles d'actualisation des flux de trésorerie i) en les comparant au chiffre d'affaires et au résultat historiques réels générés par les UGT des magasins de détail et ii) en tenant compte du budget et des plans stratégiques de la direction;
  - obtenir de l'aide de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation pour évaluer le caractère raisonnable des taux d'actualisation, des taux de location du marché et des taux de capitalisation.
- Tester les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet des évaluations de la dépréciation des UGT des magasins de détail.

## Évaluation des immeubles productifs de revenus

*Se reporter à la note 2, Méthodes comptables significatives, à la note 3, Estimations comptables critiques et jugements et à la note 16 – Immeubles de placement, des états financiers consolidés*

La société évalue ses immeubles productifs de revenus à la juste valeur et, au 31 décembre 2023, ces actifs étaient évalués à 5 156 millions de dollars. La juste valeur de ces actifs est établie par l'équipe d'évaluation interne de la société et examinée par la direction. Dans le cadre du programme d'évaluation interne de la direction, la société tient compte d'évaluations externes réalisées par des entreprises nationales d'évaluation immobilière indépendantes pour un ensemble varié d'immeubles situés à différents emplacements géographiques et correspondant à diverses catégories d'actifs dans l'ensemble du portefeuille de la société. Les immeubles productifs de revenus ont été principalement évalués au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Les hypothèses importantes utilisées dans le cadre de cette méthode comprennent celles liées au taux d'actualisation et au taux de capitalisation final applicables à ces actifs.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison i) des travaux d'audit importants que nous avons dû effectuer pour évaluer la juste valeur des immeubles productifs de revenus; ii) des jugements critiques posés par la direction pour déterminer les justes valeurs des immeubles productifs de revenus, y compris la formulation d'hypothèses importantes; et iii) du degré élevé de complexité de l'évaluation des éléments probants liés aux hypothèses importantes formulées par la direction. De plus, les travaux d'audit ont nécessité le recours à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine des évaluations immobilières.

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Réaliser une estimation ponctuelle de la juste valeur de chaque immeuble productif de revenus au moyen de données de marché externes et comparer chaque estimation ponctuelle indépendante aux estimations de la direction pour chacun des immeubles afin d'évaluer le caractère raisonnable des estimations de la direction.
- Pour les estimations se situant à l'extérieur de la fourchette prévue établie à partir de l'estimation ponctuelle, tester la façon dont la direction a estimé la juste valeur de l'immeuble productif de revenus, en effectuant notamment ce qui suit :
  - évaluer le caractère approprié des méthodes d'évaluation utilisées par la direction;

# Rapport de l'auditeur indépendant

- évaluer le caractère raisonnable des taux d'actualisation et des taux de capitalisation finaux en les comparant aux données de marché externes disponibles. Pour certains immeubles, obtenir de l'aide de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine des évaluations immobilières pour évaluer le caractère raisonnable des taux d'actualisation et des taux de capitalisation finaux;
- tester les données sous-jacentes utilisées dans les modèles d'actualisation des flux de trésorerie.

## Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser ses activités;

# Rapport de l'auditeur indépendant

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Anita McQuat.

(signé) PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.E.N.C.R.L

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Ontario

Le 27 février 2024

# États consolidés des résultats

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2023	2022
<b>Produits</b>	<b>60 124 \$</b>	<b>57 048 \$</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Coût des stocks vendus (note 13)	40 513	38 528
Frais de vente et charges générales et administratives	15 248	13 967
	<b>55 761</b>	<b>52 495</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4 363</b>	<b>4 553</b>
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 7)	889	913
<b>Bénéfice avant impôt sur le résultat</b>	<b>3 474</b>	<b>3 640</b>
Impôt sur le résultat (note 8)	849	831
<b>Bénéfice net lié aux activités poursuivies</b>	<b>2 625</b>	<b>2 809</b>
<b>Perte nette liée aux activités abandonnées</b>	<b>–</b>	<b>(6)</b>
<b>Bénéfice net</b>	<b>2 625</b>	<b>2 803</b>
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société (note 9)	1 540	1 816
Participations ne donnant pas le contrôle	1 085	987
<b>Bénéfice net</b>	<b>2 625 \$</b>	<b>2 803 \$</b>
<b>Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire - de base (en dollars) (note 9)</b>	<b>10,88 \$</b>	<b>12,29 \$</b>
Activités poursuivies	10,88 \$	12,33 \$
Activités abandonnées	– \$	(0,04) \$
<b>Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire - dilué(e) (en dollars) (note 9)</b>	<b>10,75 \$</b>	<b>12,16 \$</b>
Activités poursuivies	10,75 \$	12,20 \$
Activités abandonnées	– \$	(0,04) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2023	2022
<b>Bénéfice net lié aux activités poursuivies</b>	<b>2 625 \$</b>	<b>2 809 \$</b>
<b>Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt</b>		
Éléments reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement :		
Écart de conversion (note 30)	–	3
(Pertes) profits sur les couvertures de flux de trésorerie (note 30)	(3)	28
Profit (perte) sur les titres à long terme (note 30)	1	(2)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) au titre des régimes à prestations définies (note 26)	199	(236)
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	11	91
<b>Autres éléments du résultat global liés aux activités poursuivies</b>	<b>208</b>	<b>(116)</b>
<b>Résultat global lié aux activités poursuivies</b>	<b>2 833</b>	<b>2 693</b>
<b>Perte nette liée aux activités abandonnées</b>	<b>–</b>	<b>(6)</b>
<b>Autres éléments du résultat global liés aux activités abandonnées</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Résultat global lié aux activités abandonnées</b>	<b>–</b>	<b>(6)</b>
<b>Total du résultat global</b>	<b>2 833</b>	<b>2 687</b>
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société	1 652	1 799
Participations ne donnant pas le contrôle	1 181	888
<b>Total du résultat global</b>	<b>2 833 \$</b>	<b>2 687 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# Bilans consolidés

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2023	2022
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	2 451 \$	2 313 \$
Placements à court terme (note 10)	472	503
Créances (note 11)	1 377	1 273
Créances sur cartes de crédit (note 12)	4 132	3 954
Stocks (note 13)	5 829	5 855
Charges payées d'avance et autres actifs	629	675
Actifs détenus en vue de la vente (note 14)	46	80
<b>Total des actifs courants</b>	<b>14 936</b>	<b>14 653</b>
Immobilisations corporelles (note 15)	11 857	11 130
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 29)	4 408	4 208
Immeubles de placement (note 16)	5 366	5 144
Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 17)	884	996
Immobilisations incorporelles (note 18)	6 009	6 527
Goodwill (note 19)	4 879	4 853
Impôt différé (note 8)	138	98
Dépôts de garantie (note 10)	38	36
Autres actifs (note 20)	1 255	1 313
<b>Total des actifs</b>	<b>49 770 \$</b>	<b>48 958 \$</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Dette bancaire (note 33)	13 \$	8 \$
Fournisseurs et autres passifs	6 887	6 730
Passif au titre de la fidélisation	123	180
Provisions (note 21)	121	116
Impôt sur le résultat à payer	307	246
Dépôts à vue de clients	166	125
Dette à court terme (note 12)	850	700
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 22)	2 355	1 383
Tranche à moins d'un an des obligations locatives (note 29)	880	835
Participation des pharmaciens propriétaires	370	434
<b>Total des passifs courants</b>	<b>12 072</b>	<b>10 757</b>
Provisions (note 21)	96	84
Dette à long terme (note 22)	12 641	13 401
Obligations locatives (note 29)	4 563	4 323
Passif lié aux parts de fiducie (note 30)	3 881	4 112
Impôt différé (note 8)	1 870	2 007
Autres passifs (note 23)	1 184	1 094
<b>Total des passifs</b>	<b>36 307</b>	<b>35 778</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social (note 24)	3 325	3 433
Résultats non distribués	5 421	5 075
Surplus d'apport	(2 275)	(1 864)
Cumul des autres éléments du résultat global	204	197
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société</b>	<b>6 675</b>	<b>6 841</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	6 788	6 339
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>13 463</b>	<b>13 180</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>49 770 \$</b>	<b>48 958 \$</b>

Passifs éventuels (note 32). Événement postérieur à la date de clôture (note 36).  
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Total du capital social	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie et autres	Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	Total du cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 déc. 2022	2 616 \$	817 \$	3 433 \$	5 075 \$	(1 864) \$	28 \$	5 \$	164 \$	197 \$	6 339 \$	13 180 \$
Bénéfice net	–	–	–	1 540	–	–	–	–	–	1 085	2 625
Autres éléments du résultat global <sup>i)</sup>	–	–	–	105	–	–	(4)	11	7	96	208
Résultat global	– \$	– \$	– \$	1 645 \$	– \$	– \$	(4) \$	11 \$	7 \$	1 181 \$	2 833 \$
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 24 et 27)	8	–	8	–	8	–	–	–	–	7	23
Actions rachetées et annulées (note 24)	(116)	–	(116)	(874)	–	–	–	–	–	–	(990)
Incidence nette des actions détenues en fiducie (notes 24 et 27)	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Transactions portant sur le capital de Loblaw et dividendes	–	–	–	–	(419)	–	–	–	–	(739)	(1 158)
Dividendes déclarés											
Par action ordinaire (en dollars) (note 24)											
– 2,799 \$	–	–	–	(383)	–	–	–	–	–	–	(383)
Par action privilégiée (en dollars) (note 24)											
– Série I – 1,45 \$	–	–	–	(13)	–	–	–	–	–	–	(13)
– Série III – 1,30 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
– Série IV – 1,30 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
– Série V – 1,1875 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
	(108) \$	– \$	(108) \$	(1 299) \$	(411) \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(732) \$	(2 550) \$
Solde au 31 déc. 2023	2 508 \$	817 \$	3 325 \$	5 421 \$	(2 275) \$	28 \$	1 \$	175 \$	204 \$	6 788 \$	13 463 \$



# États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Total du capital social	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie et autres	Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	Total du cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 déc. 2021	2 712 \$	817 \$	3 529 \$	4 808 \$	(1 462) \$	25 \$	(14) \$	73 \$	84 \$	6 178 \$	13 137 \$
Bénéfice net	–	–	–	1 816	–	–	–	–	–	987	2 803
Autres éléments du résultat global <sup>i)</sup>	–	–	–	(130)	–	3	19	91	113	(99)	(116)
Résultat global	– \$	– \$	– \$	1 686 \$	– \$	3 \$	19 \$	91 \$	113 \$	888 \$	2 687 \$
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 24 et 27)	41	–	41	(1)	4	–	–	–	–	3	47
Actions rachetées et annulées (note 24)	(136)	–	(136)	(1 002)	–	–	–	–	–	–	(1 138)
Incidence nette des actions détenues en fiducie (notes 24 et 27)	(1)	–	(1)	(2)	–	–	–	–	–	–	(3)
Transactions portant sur le capital de Loblaw et dividendes	–	–	–	–	(406)	–	–	–	–	(730)	(1 136)
Dividendes déclarés											
Par action ordinaire (en dollars) (note 24)											
– 2,58 \$	–	–	–	(371)	–	–	–	–	–	–	(371)
Par action privilégiée (en dollars) (note 24)											
– Série I – 1,45 \$	–	–	–	(13)	–	–	–	–	–	–	(13)
– Série III – 1,30 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
– Série IV – 1,30 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
– Série V – 1,1875 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
	(96) \$	– \$	(96) \$	(1 419) \$	(402) \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(727) \$	(2 644) \$
Solde au 31 déc. 2022	2 616 \$	817 \$	3 433 \$	5 075 \$	(1 864) \$	28 \$	5 \$	164 \$	197 \$	6 339 \$	13 180 \$

i) Les autres éléments du résultat global comprennent un gain actuariel de 199 millions de dollars (perte de 236 millions de dollars en 2022), dont une tranche de 105 millions de dollars (perte de 130 millions de dollars en 2022) est présentée dans les résultats non distribués, et une autre de 94 millions de dollars (perte de 106 millions de dollars en 2022), dans les participations ne donnant pas le contrôle. Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent également une perte de change négligeable (profit négligeable en 2022) et un profit de 2 millions de dollars sur les couvertures de flux de trésorerie (profit de 7 millions de dollars en 2022).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre  
(en millions de dollars canadiens)

	2023	2022 <sup>i)</sup>
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net	2 625 \$	2 803 \$
Ajouter (déduire) :		
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 7)	889	913
Impôt sur le résultat (note 8)	849	831
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 532	2 407
Perte sur la vente d'activités abandonnées, après impôt sur le résultat	–	6
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	24	30
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement et des actifs détenus en vue de la vente (notes 14 et 16)	(26)	(734)
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers (note 30)	64	248
Variation du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit (note 12)	50	1
Variation des provisions (note 21)	17	(9)
Variation des créances sur cartes de crédit, montant brut (note 12)	(228)	(512)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 10)	(75)	(577)
Impôt sur le résultat payé	(1 028)	(592)
Intérêts perçus	73	66
Autres	85	31
<b>Entrées nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>5 851</b>	<b>4 912</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement (notes 15 et 16)	(1 935)	(1 446)
Entrées d'immobilisations incorporelles (note 18)	(407)	(419)
Acquisition de Lifemark, déduction faite de la trésorerie acquise (note 6)	–	(813)
Produit de la cession d'actifs	409	239
Paiements au titre de la location reçus relativement aux contrats de location-financement	13	12
Cession de placements à court terme (note 10)	31	376
Remboursements (avances) sur les prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir (note 20)	229	(134)
(Augmentation) diminution des dépôts de garantie (note 10)	(2)	41
Cession (acquisitions) de titres à long terme (note 20)	45	(180)
Autres	(49)	(256)
<b>Sorties nettes liées aux activités d'investissement</b>	<b>(1 666)</b>	<b>(2 580)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Augmentation (diminution) de la dette bancaire (note 33)	5	(44)
Augmentation de la dette à court terme (note 12)	150	250
Variation des dépôts à vue de clients	41	50
Dette à long terme – Émise (note 22)	1 939	2 609
– Remboursements (note 22)	(1 714)	(1 817)
Intérêts payés	(918)	(818)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – intérêts (notes 7 et 29)	(207)	(185)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – principal (note 29)	(654)	(576)
Capital social – Émis (notes 24 et 27)	7	36
– Racheté et détenu en fiducie (note 24)	(7)	(14)
– Racheté et annulé (note 24)	(1 001)	(994)
Capital social ordinaire de Loblaw – Émis (note 27)	61	88
– Racheté et détenu en fiducie	(72)	(138)
– Racheté et annulé	(882)	(700)
Dividendes – aux porteurs d'actions ordinaires	(381)	(367)
– aux porteurs d'actions privilégiées	(44)	(44)
– aux participations ne donnant pas le contrôle	(272)	(256)
Produit des passifs financiers (note 23)	47	8
Autres	(147)	(94)
<b>Sorties nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(4 049)</b>	<b>(3 006)</b>
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	2	3
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	138	(671)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	2 313	2 984
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>2 451 \$</b>	<b>2 313 \$</b>

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.  
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

George Weston Limitée (« GWL » ou la « société ») est une société ouverte canadienne constituée en 1928 dont le siège social est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto, Canada M4T 2S5. La société mère de la société est Wittington Investments, Limited (« Wittington »).

La société exerce ses activités par l'intermédiaire de deux secteurs d'exploitation à présenter, Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw ») et Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »). Le poste « Incidence de la consolidation » tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels et d'autres ajustements de consolidation. La trésorerie et les placements à court terme et les autres placements détenus par la société, ainsi que toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribués aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social et les charges administratives, sont inscrits au poste « Siège social de GWL ».

Loblaw compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail et Services financiers. Le secteur Vente au détail de Loblaw comprend principalement les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail. Loblaw offre aux Canadiens des produits d'alimentation, des services pharmaceutiques et de soins de santé, des produits de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale et des services financiers.

Propriétés de Choix détient, gère et aménage un portefeuille de haute qualité d'immeubles commerciaux et résidentiels partout au Canada.

## Note 2. Méthodes comptables significatives

**DÉCLARATION DE CONFORMITÉ** Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité » ou « PCGR ») et selon les méthodes comptables décrites ci-après.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le Conseil d'administration de la société (le « Conseil ») le 27 février 2024.

**BASE D'ÉTABLISSEMENT** Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants qui sont comptabilisés à la juste valeur :

- les immeubles de placement, tels qu'ils sont décrits à la note 16;
- l'actif des régimes de retraite à prestations définies, les obligations liées à ces régimes de retraite étant évaluées à leur valeur actualisée, tel qu'il est décrit à la note 26;
- les montants comptabilisés au titre d'accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres réglés en trésorerie, tels qu'ils sont décrits à la note 27;
- certains instruments financiers, tels qu'ils sont décrits à la note 30.

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été mises en œuvre de manière uniforme à tous les exercices présentés lors de l'établissement des présents états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens.

**EXERCICE** La clôture de l'exercice de la société est le 31 décembre. Les activités sont présentées selon un exercice qui se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre. Par conséquent, l'exercice de la société compte habituellement 52 semaines, mais compte 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 comptaient 52 semaines.

**MÉTHODE DE CONSOLIDATION** Les états financiers consolidés comprennent les comptes de GWL et ceux des autres entités que la société contrôle. Il y a situation de contrôle lorsque la société a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société évalue le contrôle périodiquement. La participation de la société dans le capital social avec droit de vote de ses filiales est de 100 %, sauf pour Loblaw et Propriétés de Choix (voir la note 5).

Les entités structurées sont des entités contrôlées par la société, conçues de telle façon que les droits de vote ou autres droits similaires ne constituent pas un facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la société, la société arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités structurées. Les entités structurées qui sont contrôlées par la société ont été établies selon des clauses qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction des entités structurées et qui font en sorte que la société obtient la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité structurée, qu'elle est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité structurée et qu'elle conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité structurée ou à ses actifs.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Les transactions et les soldes entre la société et ses entités consolidées ont été éliminés à la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées dans les états financiers consolidés et représentent la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets et le bénéfice net de Loblaw. Les transactions effectuées avec les participations ne donnant pas le contrôle sont traitées comme des transactions effectuées avec les porteurs de capitaux propres de la société. Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation de GWL dans ses filiales sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

Les parts de fiducie de Propriétés de Choix détenues par des participations ne donnant pas le contrôle sont présentées à titre de passif, puisqu'elles sont rachetables au gré du porteur pour une contrepartie en trésorerie, sous réserve de certaines restrictions.

Loblaw consolide les pharmaciens propriétaires ainsi que les franchisés de ses magasins d'alimentation au détail qui sont assujettis à un contrat de franchise simplifié qui est entré en vigueur en 2015 (le « contrat de franchise »). Un pharmacien propriétaire s'entend d'un pharmacien qui est propriétaire d'une société qui est autorisée à exploiter sous licence une pharmacie de détail à un point de vente donné sous les marques de commerce de Loblaw. La consolidation des pharmaciens propriétaires et des nouveaux franchisés est fondée sur le concept de contrôle, à des fins comptables, dont l'existence a été déterminée en raison de la structure des ententes régissant les relations entre Loblaw et les pharmaciens propriétaires ainsi que les franchisés. Loblaw ne détient, directement ou indirectement, aucune action dans les sociétés qu'exploitent les pharmaciens propriétaires. La participation des pharmaciens propriétaires reflète la participation que ces derniers détiennent dans les actifs nets de leur entreprise. Selon les modalités des ententes avec les pharmaciens propriétaires, Shoppers Drug Mart Inc. (ou une de ses sociétés affiliées) convient d'acheter les actifs que les pharmaciens propriétaires utilisent dans les magasins, principalement à la valeur comptable pour le pharmacien propriétaire, si les ententes avec les pharmaciens propriétaires sont résiliées par l'une ou l'autre partie. Les sociétés des pharmaciens propriétaires et des franchisés demeurent des entités juridiques distinctes.

**REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES** Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date à laquelle le contrôle passe à la société. La société évalue le goodwill comme l'excédent du total de la juste valeur de la contrepartie transférée sur les montants évalués à la date d'acquisition des actifs nets identifiables acquis et des passifs repris. Les coûts de transaction autres que ceux qui sont liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la société engage dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

**ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE** Les actifs non courants sont classés comme actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Les actifs classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur comptable ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon la plus faible des deux, et ne sont pas amortis. Selon l'évaluation de la juste valeur, les actifs détenus en vue de la vente sont classés au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur. Les actifs détenus en vue de la vente qui étaient auparavant classés comme des immeubles de placement sont évalués selon le modèle de la juste valeur qui s'applique aux immeubles classés comme des immeubles de placement.

**BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE** Le bénéfice net de base par action ordinaire est le quotient du bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Quant au bénéfice dilué par action, il se calcule en ajustant le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte des effets de tous les instruments potentiellement dilutifs.

**COMPTABILISATION DES PRODUITS** La société comptabilise les produits lorsque le transfert au client du contrôle des biens ou services a eu lieu. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir.

Les produits tirés du secteur **Vente au détail de Loblaw** comprennent le chiffre d'affaires tiré des ventes de biens et de services conclues avec les clients des magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires, ce qui comprend les pharmacies situées en magasin, les services de soins de santé, les produits de santé et de beauté, ainsi que les vêtements et autres articles de marchandise générale. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir, déduction faite des retours estimés et des avantages promotionnels. La société comptabilise les produits tirés des magasins qu'elle détient, des magasins franchisés et des pharmaciens propriétaires au moment de la vente ou de la prestation de services aux clients. La société comptabilise les produits tirés des clients qui sont des grossistes indépendants au moment de la livraison des stocks et lorsque les services d'administration et de gestion sont rendus.

Pour la vente de certains biens aux termes de laquelle elle perçoit des commissions, ce qui comprend, sans s'y limiter, les activités de loterie et les cartes-cadeaux de tiers, la société comptabilise des produits nets à titre de mandataire au motif qu'elle ne contrôle pas le prix ou qu'elle n'est pas exposée au risque sur stocks.

Les produits tirés du secteur **Services financiers de Loblaw** comprennent les produits d'intérêts sur les créances sur cartes de crédit, les frais liés aux services de cartes de crédit, les commissions et les autres produits liés aux services financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de l'intérêt effectif. Les frais de service de cartes de crédit sont comptabilisés

lorsque les services sont rendus. Les produits de commissions sont comptabilisés au montant net. Les autres produits sont comptabilisés périodiquement ou selon les dispositions contractuelles.

Les produits tirés du secteur **Propriétés de Choix** comprennent les produits locatifs liés aux composantes locatives, notamment le recouvrement d'impôts fonciers et de frais d'assurance, versés par les locataires aux termes de contrats de location. Les produits locatifs sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée des contrats de location respectifs. Les recouvrements de charges d'exploitation liées aux immeubles sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les charges recouvrables sont imputables aux locataires. Les produits locatifs conditionnels sont comptabilisés à mesure qu'ils sont obtenus.

**IMPÔT SUR LE RÉSULTAT** L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats, sauf dans le cas de l'impôt exigible et différé se rapportant à un regroupement d'entreprises ou à des montants inscrits directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, qui sont comptabilisés dans les bilans consolidés.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode axée sur le bilan pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Les actifs et passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés dont il est prévu qu'ils s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires sont censées être recouvrées ou être réglées. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires ainsi que des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et s'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité fiscale, ou sur des entités fiscales différentes, si la société a l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux participations dans des filiales, sauf si la société exerce un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et dans la mesure où il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Propriétés de Choix est classée comme une « fiducie de fonds commun de placement » et une fiducie de placement immobilier (« FPI ») aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Certaines règles relatives à l'impôt fédéral des fiducies ou des sociétés de personnes qui sont des entités intermédiaires de placement déterminées (les « EIPD »), prévoient que certaines distributions versées par une EIPD ne seront pas déductibles dans le calcul de son revenu imposable, et que l'EIPD sera assujettie à l'impôt sur ces distributions à un taux pratiquement équivalent au taux d'imposition général s'appliquant aux sociétés par actions canadiennes.

Selon les règles relatives aux EIPD, le régime d'imposition ne s'appliquera pas à une FPI qui remplit certaines conditions relatives à la nature de ses actifs et de ses produits (« conditions d'exception relatives aux FPI ») et les distributions peuvent être déduites du bénéfice imposable de la FPI. Propriétés de Choix a examiné les règles relatives aux EIPD et s'est penchée sur leur interprétation et leur application à ses actifs et à ses produits et elle a déterminé qu'elle satisfait aux conditions d'exception relatives aux FPI. Les fiduciaires ont l'intention de distribuer tous les bénéfices imposables gagnés directement par Propriétés de Choix aux porteurs de parts et de déduire ces distributions aux fins de l'impôt sur le résultat. Par conséquent, aucune charge d'impôt exigible ni aucun actif ou passif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés de Propriétés de Choix relativement à ses immeubles de placement canadiens.

Propriétés de Choix consolide également certaines entités imposables au Canada pour lesquelles l'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés. L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

**ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE** Les équivalents de trésorerie se composent de placements négociables très liquides, dont les bons du Trésor et les acceptations bancaires, dont l'échéance initiale est d'au plus 90 jours à compter de la date d'acquisition. Les transactions par carte de crédit et carte de débit dont le délai de traitement est habituellement inférieur ou égal à trois jours, sont également classées à titre de trésorerie et équivalents de trésorerie.

**PLACEMENTS À COURT TERME** Les placements à court terme sont des placements dans des certificats de dépôt, des billets de trésorerie ou d'autres titres très liquides et assortis d'une notation élevée, principalement des titres d'États canadien et américain et des billets d'autres parties solvables, dont l'échéance initiale est supérieure à 90 jours et l'échéance résiduelle est inférieure à un an à compter de la date d'acquisition.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

**DÉPÔTS DE GARANTIE** Les dépôts de garantie se composent de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme. Les dépôts de garantie se composent également de montants qui doivent être déposés auprès de contreparties à titre de garanties pour conclure ou conserver certaines lettres de crédit et certains contrats financiers dérivés.

**CRÉANCES SUR CARTES DE CRÉDIT** Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), filiale entièrement détenue par Loblaw, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisées au poste « Charges d'intérêts nettes et autres charges financières », selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie attendue de la créance sur carte de crédit (ou, selon le cas, sur une période plus courte) de manière à en obtenir la valeur comptable. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la société doit estimer les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures. Lorsqu'il s'agit de créances sur cartes de crédit dépréciées, la société calcule un taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit à l'aide des flux de trésorerie futurs estimés, compte tenu des pertes sur créances attendues.

La société applique le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues à ses créances sur cartes de crédit chaque date de clôture. Les créances sur cartes de crédit sont soumises collectivement à un test de dépréciation par l'application de l'approche en trois stades. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs financiers pour obtenir des précisions sur chaque stade. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la Banque PC se base sur des jugements, hypothèses et estimations importants (voir la note 3).

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives à l'état consolidé des résultats, la valeur comptable des créances sur cartes de crédit étant ajustée au moyen de comptes de correction de valeur.

Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement. La Banque PC doit prendre en charge une partie des pertes sur cartes de crédit connexes. Par conséquent, Loblaw n'a pas transféré les risques et les avantages associés à ces actifs et continue de comptabiliser ces derniers à titre de créances sur cartes de crédit. Les créances transférées sont comptabilisées comme des opérations de financement. Les passifs connexes garantis par ces actifs sont inclus soit dans la dette à court terme, soit dans la dette à long terme, selon leurs caractéristiques, et sont comptabilisés au coût amorti. Loblaw fournit une lettre de garantie en faveur des fiducies de titrisation indépendantes.

**Fiducie cartes de crédit Eagle<sup>MD</sup>** La Banque PC participe avec *Fiducie cartes de crédit Eagle<sup>MD</sup>* (« Eagle ») à un programme de titrisation en copropriété renouvelable de fonds monocédat et elle continue d'offrir des services liés aux créances sur cartes de crédit au nom d'*Eagle*, mais ne perçoit aucuns honoraires pour ses obligations de service et conserve une participation dans les créances titrisées représentée par le droit aux rentrées de fonds futures une fois les obligations acquittées envers les investisseurs. Loblaw consolide *Eagle* à titre d'entité structurée.

**Autres fiducies de titrisation indépendantes** Les autres fiducies de titrisation indépendantes administrent des programmes de titrisation de fonds multicédants à actifs multiples qui acquièrent des actifs auprès de divers participants, notamment des créances sur cartes de crédit auprès de la Banque PC. Ces fiducies sont gérées par d'importantes banques à charte canadiennes. La Banque PC ne contrôle pas les fiducies par le biais de participations avec droit de vote et n'exerce aucun contrôle sur la gestion, l'administration ou les actifs des fiducies. Les activités de ces fiducies sont exercées au nom des participants et chaque fiducie est un conduit qui permet de mobiliser des fonds en vue de l'achat d'actifs, au moyen de l'émission de billets adossés à des créances à court et à moyen terme de premier rang et subordonnés. Ces fiducies sont des entités structurées non consolidées.

**STOCKS** La société comptabilise les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, si cette dernière est inférieure. Le coût comprend les coûts des achats, déduction faite des remises des fournisseurs, et d'autres coûts qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les coûts de transport. Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

Loblaw estime la valeur nette de réalisation comme le montant auquel elle s'attend de pouvoir vendre les stocks, compte tenu des fluctuations saisonnières des prix de détail, moins les coûts estimés nécessaires pour procéder à la vente. La valeur des stocks est ramenée à la valeur nette de réalisation lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de leur obsolescence, des dommages qu'ils ont subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation des prix de vente, le montant de la perte de valeur précédemment comptabilisée fait l'objet d'une reprise. Les coûts de stockage, les frais généraux administratifs indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

**REMISES DE FOURNISSEURS** Loblaw reçoit des remises de certains fournisseurs dont elle achète les produits. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de mise en marché, notamment dans le cadre de programmes de fournisseurs comme des remises sur le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de listage et des remises d'exclusivité. Les remises reçues d'un fournisseur constituent une réduction des prix des produits et des services du fournisseur et elles sont comptabilisées en diminution du coût des ventes et des stocks connexes à l'état consolidé des résultats et au bilan consolidé, respectivement, si leur perception est probable et si le montant de la remise peut être estimé de façon fiable. Les montants reçus mais non encore gagnés sont présentés dans les autres passifs à titre de remises des fournisseurs différées. Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie représente un paiement pour des biens livrés ou des services rendus au fournisseur ou pour le remboursement direct de frais de vente engagés afin de promouvoir les biens. La contrepartie est alors portée en diminution des frais engagés à l'état consolidé des résultats.

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES** Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées, et ultérieurement évaluées au coût, après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur nettes.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'immobilisations corporelles qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées et une quote-part des emprunts généraux sont incorporés au coût de ces immobilisations corporelles, en fonction d'un coût moyen pondéré trimestriel. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges, à mesure qu'ils sont engagés, dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est déterminé par la comparaison de la juste valeur du produit de la sortie avec la valeur comptable nette des actifs et il est comptabilisé dans le résultat d'exploitation sur la base du montant net. Dans le cas des transactions pour lesquelles la vente d'une immobilisation corporelle répond aux exigences relatives aux obligations de prestation d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »), et que la société reloue l'actif, celle-ci comptabilise dans le résultat d'exploitation uniquement le montant des profits et des pertes se rapportant aux droits transférés à l'acheteur.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée à leur valeur résiduelle estimée dès que les actifs sont prêts à être mis en service. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle comportent des durées d'utilité différentes, chacune de ces parties est comptabilisée comme une composante distincte et est amortie séparément. Les durées d'utilité estimées s'établissent comme suit :

Bâtiments	De 10 à 40 ans
Matériel et mobilier	De 2 à 10 ans
Améliorations apportées aux bâtiments	Jusqu'à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée d'utilité d'au plus 25 ans, selon la plus courte des deux <sup>i)</sup>

i) Si la société a la certitude raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif loué avant la fin du contrat de location, les améliorations locatives connexes sont amorties sur leur durée d'utilité selon la même base que les actifs détenus.

Chaque date de clôture, les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

## CONTRATS DE LOCATION

**À titre de preneur** Lorsqu'elle conclut un contrat, la société détermine si le contrat constitue ou comprend un contrat de location. Lorsqu'un contrat contient à la fois des composantes locatives et des composantes non locatives, la société répartira la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives. Les prix distincts relatifs sont déterminés en maximisant l'utilisation d'informations observables concernant le prix qu'un fournisseur demanderait pour un bien ou un service similaire.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative en fonction de la valeur actualisée des paiements futurs au titre de la location lorsque le bien loué est mis à sa disposition. Les paiements au titre de la location pour des biens qui sont exemptés du fait de l'exemption à court terme et de l'exemption relative à la faible valeur ainsi que les paiements variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés systématiquement dans le coût des ventes et dans les frais de vente et charges générales et administratives.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

L'évaluation des obligations locatives comprend les paiements fixes et fixes en substance, ainsi que les paiements variables au titre de la location qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir. S'il y a lieu, les obligations locatives comprennent aussi le prix d'exercice de toute option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer, les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location si la durée du contrat de location reflète également l'exercice de l'option de résiliation du contrat de location ainsi que les sommes que la société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle. Après la comptabilisation initiale, la société évalue les obligations locatives au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont réévaluées lorsque la direction revoit sa décision d'exercer ou non un renouvellement ou une résiliation de contrat de location ou lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ajustés en fonction du même montant de réévaluation.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au montant initial des obligations locatives majoré des coûts directs initiaux, des paiements au titre de la location effectués à la date de début du contrat de location ou avant cette date, déduction faite de tout avantage incitatif reçu, et des coûts de mise hors service. Après la comptabilisation initiale, la société applique le modèle du coût aux actifs au titre de droits d'utilisation, sauf dans le cas des actifs au titre de droits d'utilisation qui répondent à la définition d'un immeuble de placement. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul de l'amortissement, du cumul des pertes de valeur nettes et de toute réévaluation d'obligations locatives. Les actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la plus courte durée entre la durée d'utilité des actifs et la durée des contrats de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Se reporter à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Les taux d'actualisation utilisés aux fins du calcul de la valeur actualisée correspondent aux taux d'intérêt implicites des contrats de location s'il est possible de déterminer facilement ces taux. Sinon, ils correspondent aux taux d'emprunt marginaux de la société. La durée des contrats de location utilisée correspond à la période contractuelle durant laquelle les contrats de location sont non résiliables, à laquelle s'ajoutent les périodes couvertes par une option de renouvellement des contrats de location que la société a la certitude raisonnable d'exercer et les périodes couvertes par toute option de résiliation des contrats de location que la société a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Pour ce qui est des transactions de cession-bail, la société applique les exigences d'IFRS 15, afin de déterminer si la cession d'un bien doit être comptabilisée comme une vente. Si la cession du bien constitue une vente en vertu d'IFRS 15, alors la société évaluera l'actif au titre du droit d'utilisation découlant de la transaction de cession-bail proportionnellement à la valeur comptable antérieure du bien dont elle conserve le droit d'utilisation. Si la cession du bien ne constitue pas une vente en vertu d'IFRS 15, la société continuera de comptabiliser l'actif selon la Norme comptable internationale (« IAS ») 16, *Immobilisations corporelles*, et comptabilisera le produit reçu à titre de passifs financiers.

**À titre de bailleur** À la date à laquelle elle met le bien loué sous-jacent à la disposition du preneur, la société classe chaque contrat de location soit à titre de contrat de location simple, soit à titre de contrat de location-financement. Un contrat de location est classé à titre de contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages liés au bien sous-jacent; sinon, il est classé à titre de contrat de location simple. Les produits locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur toute la durée du contrat de location, tandis que les produits locatifs tirés des contrats de location-financement sont comptabilisés sur une base systématique qui reflète le taux de rendement qu'obtient la société sur l'investissement net dans le bien loué.

Lorsque la société agit en tant que bailleur intermédiaire, elle détermine le classement du contrat de sous-location en fonction de l'actif au titre du droit d'utilisation. La société prend en considération divers facteurs, notamment si la durée du contrat de sous-location couvre une grande partie de la durée du contrat de location principal.

**IMMEUBLES DE PLACEMENT** Les immeubles de placement comprennent les immeubles productifs de revenus et les immeubles en cours d'aménagement que la société détient pour en tirer des loyers, valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement de la société comprennent des immeubles à locataire unique détenus pour en tirer des loyers, de même que des immeubles occupés par plusieurs locataires. Les terrains et les bâtiments loués à des franchisés ne sont pas comptabilisés comme des immeubles de placement étant donné qu'ils se rapportent aux activités d'exploitation de la société.

Les immeubles productifs de revenus sont évalués selon le modèle de la juste valeur. Selon ce modèle, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après des données disponibles sur le marché. Si aucune donnée ne peut être obtenue facilement sur des marchés moins actifs, la société recourt à d'autres méthodes d'évaluation telles que des projections des flux de trésorerie actualisés ou des prix de transactions récentes. Selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, des taux d'actualisation sont appliqués aux flux de trésorerie futurs sur la période de détention, généralement sur une période d'une durée minimale de 10 ans, compte tenu d'une valeur finale des immeubles de placement établie d'après un taux de capitalisation final appliqué au résultat d'exploitation net estimatif, qui constitue une mesure non conforme aux PCGR, pour la dernière année. Les profits et les pertes liés à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes



découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Lorsqu'un bien passe d'un immeuble pour usage propre à un immeuble de placement, il fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur. Tout profit découlant de la réévaluation est comptabilisé dans le résultat d'exploitation dans la mesure où il annule une perte de valeur antérieure pour ce bien, tout solde du profit étant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Toute perte à la réévaluation est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. Toutes les variations ultérieures de la juste valeur de l'immeuble sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Lors de la vente d'un immeuble de placement qui était auparavant classé comme une immobilisation corporelle, les montants inclus dans la réserve de réévaluation sont transférés dans les résultats non distribués.

Lorsqu'un immeuble de placement comptabilisé à la juste valeur devient un bien considéré pour usage propre, l'immeuble est comptabilisé à la juste valeur dans les immobilisations corporelles à la date du changement d'utilisation. L'immeuble est ultérieurement comptabilisé selon la méthode comptable s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Les immeubles en cours d'aménagement comprennent les coûts spécifiquement identifiables engagés dans la période précédant l'achèvement de la construction et sont transférés aux immeubles productifs de revenus à leur juste valeur lorsque l'aménagement est pratiquement achevé.

**PARTENARIATS** La société, par l'intermédiaire de Propriétés de Choix, détient des participations dans des partenariats. Les partenariats sont des entreprises sur lesquelles deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint s'entend du partage convenu par contrat du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les partenariats sont classés soit comme des entreprises communes, soit comme des coentreprises, selon les droits et les obligations de Propriétés de Choix résultant de l'entreprise, lesquels sont déterminés notamment en fonction de la structure et de la forme juridique de l'entreprise ainsi que des dispositions de l'accord contractuel.

**Coentreprises** Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les participations de la société dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût dans le bilan consolidé, puis ajustées ultérieurement pour rendre compte de la quote-part de Propriétés de Choix du résultat net et des autres éléments du résultat global de la coentreprise. La quote-part de Propriétés de Choix du résultat net de la coentreprise est prise en compte dans le résultat d'exploitation et les autres éléments du résultat global de la société.

Une coentreprise est considérée comme dépréciée s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de la coentreprise et que cet événement a eu un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs de la coentreprise, qui peut être estimé de façon fiable.

**Entreprises communes** Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relativement à celle-ci. Les états financiers des entreprises communes sont dressés selon les mêmes périodes de présentation que la société. S'il y a lieu, des ajustements sont apportés afin d'harmoniser leurs méthodes comptables avec celles de la société. La société comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des entreprises communes.

**GOODWILL** Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé à titre d'actif à la date à laquelle le contrôle est acquis. Le goodwill est évalué ultérieurement au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment s'il existe un indice qu'il a pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Ces immobilisations incorporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui va de 3 à 30 ans, et sont soumises à un test de dépréciation comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers. Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont examinés au moins une fois l'an. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an s'il existe un indice qu'elles ont pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

**DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS** Chaque date de clôture, la société examine la valeur comptable de ses actifs non financiers au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT »), à l'exception des stocks, des actifs d'impôt différé et des immeubles de placement, afin de déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Si c'est le cas, la société soumet l'actif à un test de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an.

Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs, y compris les actifs au titre de droits d'utilisation, sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie découlant de l'utilisation continue qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs appelés UGT. Loblaw a déterminé que chaque magasin de détail constitue une UGT distincte aux fins du test de dépréciation.

Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est soumis à un test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises duquel découle le goodwill.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée de sa valeur d'utilité ou de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs tirés de l'UGT ou du groupe d'UGT, actualisés à leur valeur actuelle en fonction d'un taux d'actualisation avant impôt dans un modèle d'actualisation des flux de trésorerie qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT ou au groupe d'UGT. Si la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT tient compte d'actifs au titre de droits d'utilisation, le taux d'actualisation avant impôt reflétera les risques liés au fait que les paiements de loyers sont exclus des estimations des flux de trésorerie futurs. La juste valeur diminuée des coûts de la vente reflète le montant qui pourrait être obtenu pour la sortie de l'UGT ou du groupe d'UGT lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, après déduction des coûts de sortie estimés.

Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT excède sa valeur recouvrable. Dans le cas de pertes de valeur d'autres actifs que le goodwill, la perte de valeur réduit la valeur comptable des actifs non financiers de l'UGT au prorata, jusqu'à hauteur de la valeur recouvrable de l'actif en question. Toute perte identifiée par suite du test de dépréciation du goodwill réduit en premier lieu la valeur comptable du goodwill affecté au groupe d'UGT, et ensuite la valeur comptable des autres actifs non financiers dans l'UGT ou le groupe d'UGT au prorata.

Pour les autres actifs que le goodwill, les pertes de valeur sont reprises uniquement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne sont pas reprises.

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives.

**PROGRAMMES DE RÉCOMPENSES AXÉS SUR LA FIDÉLISATION DE LA CLIENTÈLE** Loblaw diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres du programme de fidélisation en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs. La juste valeur estimée par point pour le programme *PC Optimum* est déterminée selon la valeur d'échange des points du programme, soit de 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 points accumulés. Le taux de droits abandonnés du programme représente une estimation de la valeur des points qui ne seront jamais échangés. Le taux est régulièrement examiné et estimé selon l'historique de l'activité d'échange et le comportement de gain et d'échange futur anticipé des membres. La majeure partie des points constituant le passif au titre de la fidélisation de Loblaw, qui représente un passif lié à un contrat, devraient être échangés et comptabilisés dans les produits dans l'année suivant l'émission.

**INSTRUMENTS FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS** Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers, y compris les instruments dérivés et les instruments dérivés incorporés dans certains contrats, sont évalués à la juste valeur, majorée ou minorée des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers qui ne sont pas classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

La juste valeur est fondée sur le cours de marché lorsqu'il existe un marché actif; autrement, la juste valeur est évaluée au moyen de méthodes d'évaluation fondées principalement sur les flux de trésorerie actualisés intégrant des données de marché externes, si c'est possible. Le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier correspond au montant auquel l'actif financier ou le passif financier est évalué lors de la comptabilisation initiale, minoré des paiements de capital, majoré ou minoré de l'amortissement cumulé, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de tout écart entre le montant comptabilisé initialement et le montant à l'échéance, minoré de toute réduction pour perte de valeur.

Le tableau suivant présente un résumé du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers de la société :

<b>Actif / passif</b>	<b>Classement / évaluation</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Placements à court terme	Coût amorti / à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Créances	Coût amorti
Créances sur cartes de crédit	Coût amorti
Dépôts de garantie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Certains autres actifs	Coût amorti / à la juste valeur par le biais du résultat net
Titres à long terme	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Dettes bancaires	Coût amorti
Fournisseurs et autres passifs	Coût amorti
Dépôts à vue de clients	Coût amorti
Dettes à court terme	Coût amorti
Dettes à long terme	Coût amorti
Passif lié aux parts de fiducie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Participation des pharmaciens propriétaires	Coût amorti
Certains autres passifs	Coût amorti
Dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net / à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme normalisés ainsi que les dérivés non financiers sous forme de contrats à terme normalisés, de contrats d'option et de contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé. La société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins de spéculation. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et comptabilisés séparément au bilan consolidé à leur juste valeur si le contrat hôte n'est pas un actif financier. Les instruments dérivés sont constatés comme actifs et passifs courants ou non courants selon leur durée restante jusqu'à échéance. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en résultat net, à moins que le dérivé ne soit admissible à la comptabilité de couverture et qu'il ne soit désigné comme une couverture efficace dans le cadre d'une relation de couverture désignée.

La société utilise des couvertures de flux de trésorerie pour gérer son exposition aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt. La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la variation de la juste valeur de l'élément de couverture n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée en résultat net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat net lorsque l'élément couvert est comptabilisé en résultat net. La société s'assure que les relations de comptabilité de couverture cadrent avec les objectifs et la stratégie de gestion des risques de la société et adopte une approche plus qualitative et prospective en matière d'évaluation de l'efficacité des couvertures. La stratégie de gestion des risques et les activités de couverture de la société sont présentées à la note 30, « Instruments financiers », et à la note 31, « Gestion des risques financiers ».

Les profits et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle ils surviennent. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée pour comptabiliser les achats et les ventes d'actifs financiers. Les profits ou les pertes sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui surviennent entre la date de négociation et la date de règlement sont comptabilisés dans le bénéfice net.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

**Processus d'évaluation** Tous les trimestres, les services de la trésorerie et de l'information financière déterminent la juste valeur des instruments financiers. Les techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers n'ont pas changé au cours de l'exercice considéré. Le tableau suivant décrit les techniques d'évaluation utilisées aux fins du calcul des justes valeurs des instruments financiers :

Type	Technique d'évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme, dépôts de garantie, créances, créances sur cartes de crédit, dette bancaire, fournisseurs et autres passifs, dépôts à vue de clients et dette à court terme	En raison de l'échéance à court terme de ces instruments, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
Dérivés	Les techniques d'évaluation particulières ayant servi à l'évaluation des instruments financiers dérivés comprennent les suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>· l'utilisation de prix cotés sur un marché ou par un contrepartiste pour des instruments similaires;</li><li>· les justes valeurs des autres instruments dérivés sont déterminées selon des données sur le marché observables ainsi que les évaluations établies par des évaluateurs externes connaissant bien les marchés</li></ul>
Dette à long terme, passif lié aux parts de fiducie et certains autres instruments financiers	La juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels, actualisés selon le taux d'emprunt marginal courant de la société pour des types d'accords d'emprunts similaires ou, le cas échéant, les cours de marché.

**Dépréciation des actifs financiers** La société applique un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues, chaque date de clôture, aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sauf pour les placements dans des instruments de capitaux propres.

Le modèle des pertes de crédit attendues appliqué aux autres actifs financiers exige le recours à des jugements, hypothèses et estimations relatifs aux changements dans le risque de crédit, aux prévisions de la conjoncture économique à venir et à l'historique de la qualité de crédit de l'actif financier. La prise en compte de l'incidence des changements dans les facteurs économiques sur les pertes de crédit attendues est déterminée sur une base pondérée en fonction de leur probabilité.

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives, la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers étant ajustée au moyen de comptes de correction de valeur.

**CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES** La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle à des cours de change qui avoisinent les cours de change en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont eu lieu. Les actifs et les passifs monétaires libellés en une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la société, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur qui découlent d'acquisitions, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens à des cours de change qui avoisinent les cours de change en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont eu lieu. Les profits ou les pertes de change qui en découlent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à titre d'écart de conversion. Lors de la sortie d'un établissement à l'étranger, la réserve au titre des écarts de conversion connexe est inscrite en résultat net à titre de profit ou de perte sur la sortie. Lors de la sortie partielle d'un tel établissement à l'étranger, la proportion pertinente est reclassée dans le résultat net.

**RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES** La société offre un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, contributifs et non contributifs, prévoyant des prestations de retraite et d'autres types de prestations aux salariés admissibles. Les régimes de retraite à prestations définies procurent des prestations de retraite en fonction des années de service et de la paie admissible. Les autres prestations définies comprennent les prestations pour soins de santé, les prestations d'assurance vie et les prestations pour soins dentaires versées aux salariés admissibles qui prennent leur retraite à un âge donné et comptent un nombre donné d'années de service. Le calcul des obligations nettes (actifs nets) de la société au titre des régimes à prestations définies est effectué chaque date de clôture pour chaque régime par un actuaire qualifié, qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Ce calcul est déterminé au prorata selon les années de service et les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération,

le taux de départ à la retraite, le taux de cessation d'emploi, le taux de mortalité et le taux de croissance attendu des coûts des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies est fondé sur des obligations de sociétés de grande qualité qui sont libellées dans la même monnaie et dont les flux de trésorerie se rapprochent de ceux des obligations au titre du régime à prestations définies. Les coûts des services passés (crédits) découlant de modifications apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les charges d'intérêts nettes sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, telles qu'elles sont établies par les évaluations actuarielles, sont comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

La juste valeur des actifs des régimes doit être déduite des obligations au titre des régimes à prestations définies pour obtenir le montant net des obligations (actifs) au titre des régimes à prestations définies. Dans le cas des régimes qui ont donné lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le « plafonnement de l'actif »). S'il est prévu que la société ne sera pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de financement minimal, l'actif net au titre des prestations définies est diminué du montant correspondant au plafonnement de l'actif. Lorsque le paiement futur des exigences de financement minimal liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent, les exigences de financement minimal sont comptabilisées à titre de passif, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursement ou de diminution des cotisations futures.

Les montants résultant de la réévaluation, y compris les gains et les pertes actuariels, l'incidence du plafonnement de l'actif (s'il y a lieu) et celle des exigences de financement minimal sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement, les faisant passer du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

**AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL À LONG TERME** La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme, dont des régimes contributifs de prestations d'invalidité de longue durée et des régimes non contributifs de prolongement des prestations pour soins de santé et soins dentaires aux salariés en congé d'invalidité de longue durée. Comme le montant des prestations d'invalidité à long terme n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est constatée lorsque survient un événement donnant naissance à l'obligation de verser les prestations. La comptabilisation des autres régimes d'avantages du personnel à long terme est semblable à la méthode utilisée pour les régimes à prestations définies, sauf que tous les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

**RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES** La société offre à ses salariés un certain nombre de régimes de retraite à cotisations définies, aux termes desquels elle verse des cotisations définies en faveur des salariés admissibles dans un régime agréé et n'a aucune obligation importante de verser des cotisations supplémentaires. Les coûts des prestations des régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges à mesure que les salariés ont fourni les services.

**RÉGIMES DE RETRAITE MULTI-EMPLOYEURS** La société participe à des régimes de retraite multi-employeurs qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives. Les régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies sont comptabilisés comme des régimes à cotisations définies, car la société ne dispose pas de l'information nécessaire pour comptabiliser sa participation aux régimes en raison de l'importance et du nombre d'employeurs participant aux régimes. Les cotisations versées par la société aux régimes multi-employeurs sont comptabilisées en charges à mesure que les cotisations sont exigibles.

#### **RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES RÉGLÉS EN TITRES DE CAPITAUX PROPRES**

Les options sur actions, les unités d'actions temporairement incessibles (les « UATI »), les unités d'actions au rendement (les « UAR »), les unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (les « UAD ») et les unités d'actions différées à l'intention des dirigeants (les « UADD ») émises par la société sont pour la plupart réglées en actions ordinaires et sont comptabilisées à titre d'attributions dont le règlement est fondé sur des titres de capitaux propres.

Les options sur actions en cours de la société et de Loblaw ont une durée jusqu'à l'échéance de sept ans et les droits y afférents sont acquis de façon cumulative à raison de 20 % à la date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de GWL et de Loblaw, soit pour les cinq derniers jours de bourse précédant la date d'attribution, soit pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur actions attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- le taux de dividende attendu est estimé d'après les dividendes annuels attendus avant la date d'attribution des options sur actions et le cours de clôture de l'action à la date d'attribution des options sur actions;
- la volatilité attendue du cours de l'action est estimée d'après la volatilité historique du cours de l'action de GWL ou de Loblaw sur une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;

## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

- le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options, estimée à la date de clôture;
- l'incidence de l'exercice attendu d'options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur l'expérience historique et le comportement général du porteur de l'option.

Les droits rattachés aux UATI et aux UAR sont acquis suivant la clôture d'une période de performance de trois ans. Le nombre d'UAR dont les droits deviennent acquis est fondé sur l'atteinte d'objectifs de rendement précis. La juste valeur des UATI et des UAR attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution en fonction du cours de marché d'une action ordinaire de GWL ou de Loblaw. Les dividendes versés peuvent être réinvestis dans des UATI et des UAR et ils sont traités comme des transactions portant sur le capital.

GWL et Loblaw ont établi des fiducies pour chacun de leurs régimes d'UATI et d'UAR afin de faciliter l'achat d'actions en prévision des règlements qui auront lieu au moment de l'acquisition des droits. Chaque société est le promoteur de sa fiducie respective et a désigné Société de fiducie Computershare Trust du Canada à titre de fiduciaire. GWL et Loblaw financent l'achat d'actions aux fins de règlement et les fiducies leur versent des honoraires de gestion. Les fiducies sont considérées comme des entités structurées et sont consolidées dans les états financiers de la société, le coût des actions acquises étant inscrit à la valeur comptable en réduction du capital social. Toute prime à l'acquisition des actions en excédent de la valeur comptable est inscrite en déduction des résultats non distribués jusqu'à ce que les actions soient émises en règlement des obligations au titre des régimes d'UATI et d'UAR.

Les membres du Conseil de GWL, de celui de Loblaw et de celui de Propriétés de Choix, qui ne font pas partie de la direction, peuvent choisir de recevoir une partie de leur rémunération annuelle et de leurs jetons de présence sous forme d'UAD. Les dirigeants de la société qui sont admissibles peuvent choisir de reporter dans le régime d'UADD l'intégralité des primes gagnées aux termes du régime incitatif à court terme au cours de tout exercice. Les dividendes versés prennent respectivement la forme de fractions d'UAD et d'UADD et sont traités comme des transactions portant sur le capital. Les droits rattachés aux UAD et aux UADD sont acquis au moment de l'attribution.

La charge de rémunération au titre des régimes réglés en capitaux propres est répartie de façon proportionnelle sur la période d'acquisition ou de performance, un montant équivalent étant constaté dans le surplus d'apport. Les renonciations sont estimées à la date d'attribution et sont révisées pour rendre compte de tout changement au titre des renonciations attendues ou réelles.

Lors de l'exercice des options sur actions, le montant cumulé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution ainsi que la trésorerie reçue à l'exercice des options sur actions sont cumulés à titre d'augmentation du capital social. Au règlement des UATI et des UAR, le montant comptabilisé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution est reclassé dans le capital social, toute prime ou tout escompte étant appliqué aux résultats non distribués.

**RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES RÉGLÉS EN TRÉSORERIE** Les options d'achat de parts, les parts temporairement incessibles (les « PTI »), les parts attribuées au rendement (« PAR »), les parts différées à l'intention des fiduciaires (les « PD ») et les unités temporairement incessibles réglées en parts (les « UTIRP ») émises par Propriétés de Choix sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie. La juste valeur du montant à payer aux titulaires des attributions en lien avec ces régimes d'attributions réglées en trésorerie est réévaluée chaque date de clôture et la charge de rémunération est comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives sur la période d'acquisition des droits pour chaque tranche, une variation équivalente étant constatée à titre de passif.

Les options d'achat de parts de Propriétés de Choix ont une durée allant de cinq à dix ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 25 % à chaque date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux parts, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des parts de la société pour les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution ou pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur parts est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- Le taux de distribution attendu est estimé d'après les distributions annuelles attendues avant la date de clôture et le cours de clôture de la part à la date de clôture;
- La volatilité attendue du cours de la part est estimée d'après la volatilité moyenne du cours des parts de Propriétés de Choix au cours d'une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;
- Le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada en vigueur à la date de clôture pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options;
- L'incidence de l'exercice attendu d'options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur les prévisions concernant le comportement du détenteur de l'option.

Le régime de PTI donne le droit à certains salariés de recevoir un montant en trésorerie ou des parts, à la discrétion du salarié, correspondant à l'attribution des PTI à la fin de la période d'acquisition des droits applicable, dont la durée est habituellement de trois ans. Aux termes du régime de PTI, des PTI additionnelles peuvent être créditées relativement aux distributions versées sur les parts lorsque ces PTI sont en cours. La juste valeur de chaque PTI attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part à la date de clôture.

Les PAR donnent droit à certains salariés de recevoir la valeur des PAR attribuées en trésorerie ou en parts à la clôture de la période de rendement applicable, qui est habituellement de trois ans, selon que Propriétés de Choix a atteint ou non certaines conditions de performance. Le régime de PAR prévoit que des PAR supplémentaires soient portées au crédit en lien avec les distributions versées sur les parts pour la période au cours de laquelle une PAR est en cours. La juste valeur de chaque PAR attribuée est évaluée selon la valeur de marché d'une part et d'une estimation à l'égard du respect des conditions de performance à la date de clôture.

Les membres du conseil des fiduciaires de Propriétés de Choix, qui ne font pas partie de la direction de Propriétés de Choix, doivent toucher une partie de leur rémunération annuelle d'administrateur sous la forme de parts différées et peuvent également choisir de recevoir jusqu'à l'intégralité de leur provision restante sous forme de parts différées. Les distributions versées prennent la forme de fractions de parts différées et sont traitées comme des attributions excédentaires. Les droits rattachés aux parts différées sont acquis au moment de l'attribution. La juste valeur de chaque PD attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part à la date de clôture.

Les UTIRP sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie. En général, les droits rattachés aux UTIRP ne deviennent entièrement acquis que lorsqu'un employé est demeuré au service de Propriétés de Choix pour une période de trois à cinq ans à compter de la date d'attribution. Selon la nature de l'attribution, les UTIRP sont assujetties à une période de détention de six ou sept ans, durant laquelle elles ne peuvent être cédées. La juste valeur de chaque UTIRP attribuée est évaluée d'après la valeur de marché d'une part de fiducie à la date du bilan, diminuée d'un escompte pour tenir compte des restrictions imposées aux UTIRP relativement à la période d'acquisition des droits et à la période de détention.

**RÉGIME D'ACTIONNARIAT À L'INTENTION DES SALARIÉS** Les cotisations de GWL et de Loblaw au régime d'actionnariat sont évaluées au coût et comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le résultat d'exploitation dès que la cotisation est versée. Le régime d'actionnariat à l'intention des salariés est administré par l'intermédiaire d'une fiducie, qui achète des actions ordinaires de GWL et de Loblaw sur le marché libre pour le compte de ses salariés.

### **Note 3. Estimations comptables critiques et jugements**

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte des présents états financiers consolidés, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales estimations qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les principales méthodes comptables de la société sont décrites à la note 2.

#### **MÉTHODE DE CONSOLIDATION**

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** La société exerce un jugement pour déterminer quelles entités elle contrôle et, par conséquent, elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

## REGROUPEMENT D'ENTREPRISES - ÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

**Principales estimations** La société fait preuve d'un jugement important lors de l'estimation de la juste valeur des immobilisations incorporelles. Pour déterminer la juste valeur des relations-clients et des marques, diverses techniques d'évaluation sont utilisées. Plus précisément, la société a utilisé la méthode des bénéfices excédentaires multipériodes pour évaluer la juste valeur des relations-clients et la méthode de l'exonération de redevances pour évaluer la juste valeur des marques à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Lors de l'application de ces méthodes d'évaluation, la société a élaboré des hypothèses relatives aux prévisions des produits des activités ordinaires et de la marge brute, au taux d'attrition, au taux de redevances et aux taux d'actualisation.

## STOCKS

**Principales estimations** Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

## DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS (GOODWILL, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION)

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** La société a recours au jugement lorsqu'elle détermine les UGT aux fins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations incorporelles. Elle utilise également le jugement pour déterminer les UGT auxquelles se rattache un goodwill aux fins du test de dépréciation du goodwill. La société a déterminé que chaque magasin de détail constituait une UGT distincte. Les immobilisations incorporelles sont affectées aux UGT (ou groupes d'UGT) auxquelles elles se rattachent. Le goodwill est affecté aux UGT (ou groupes d'UGT) en fonction du niveau auquel la direction fait un suivi du goodwill (sans dépasser le niveau du secteur opérationnel). Le goodwill est affecté aux UGT (ou groupes d'UGT) qui devraient bénéficier des synergies et de la croissance future du regroupement d'entreprises dont elles découlent. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation. En appliquant ce jugement, la direction prend en considération la rentabilité de l'UGT ainsi que d'autres facteurs qualitatifs.

**Principales estimations** Plusieurs estimations sont utilisées dans l'établissement de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, les taux d'actualisation et les taux de capitalisation. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du bénéfice, et sur les taux d'actualisation établis d'après des données sur le secteur d'activité obtenues de sources externes qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

## DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES SUR CARTES DE CRÉDIT

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales estimations** À chaque stade du modèle des pertes de crédit attendues, la perte de valeur est établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et des expositions en cas de défaut attendues sur les expositions aux montants utilisés et non utilisés sur les créances sur cartes de crédit. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la direction se base sur les jugements, hypothèses et estimations importants qui suivent :

- les changements dans l'évaluation de la dépréciation entre les trois stades du modèle des pertes de crédit attendues, selon l'évaluation de la hausse du risque de crédit associé aux créances sur cartes de crédit. L'évaluation des changements dans le risque de crédit inclut des facteurs qualitatifs et quantitatifs propres aux comptes, tels que l'historique des pertes de crédit et les cotes de solvabilité externes;
- les seuils de hausse considérable du risque de crédit fondé sur les changements de probabilité en cas de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument par rapport à la comptabilisation initiale;
- les prévisions de la conjoncture économique à venir, notamment le taux de chômage. La direction utilise une moyenne des prévisions à l'égard du taux de chômage publiées par d'importantes banques à charte canadiennes et par le Conference Board du Canada afin d'établir un scénario de base et d'autres fourchettes de prévisions représentatives de scénarios possibles.

## JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES PRODUCTIFS DE REVENUS

**Principales estimations** La juste valeur des immeubles productifs de revenus dépend des hypothèses importantes liées aux taux d'actualisation et aux taux de capitalisation finaux, et d'autres hypothèses liées aux flux de trésorerie futurs au cours de la période de détention. L'examen des flux de trésorerie futurs nécessite la formulation d'hypothèses concernant les loyers du marché, de même qu'à l'égard des activités de location ou d'aménagement du moment, des probabilités de renouvellement, de la période d'indisponibilité à l'échéance des baux, des provisions pour inoccupation et des frais d'entretien prévus. En plus de cet examen des flux de trésorerie futurs, la direction évalue les changements touchant la conjoncture économique ainsi que d'autres facteurs pouvant ultimement influencer sur la valeur de l'immeuble. Ces hypothèses pourraient ne pas se concrétiser.



## IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES IMPÔTS

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, à la naissance et au renversement des différences temporaires, ainsi qu'à l'interprétation des lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où la société exerce des activités. Lorsque le montant de l'impôt à payer ou à recouvrer est incertain, la société constitue des provisions en fonction du montant le plus probable du passif ou du recouvrement.

## PROVISIONS

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre et principales estimations** La direction doit poser certains jugements lors de la comptabilisation de provisions pour déterminer si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La société a comptabilisé des provisions principalement pour tenir compte de l'autoassurance, des réclamations légales et des charges relatives aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC. La société examine le bien-fondé de chaque provision, ainsi que les risques et les incertitudes qu'elle comporte selon les informations qu'elle détient alors, de même que le montant éventuellement requis pour éteindre l'obligation. Les provisions font régulièrement l'objet d'un examen et sont ajustées en conséquence lorsque la société prend connaissance de nouveaux faits et événements.

## CONTRATS DE LOCATION

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** La direction exerce un jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle prend en considération l'ensemble des faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, les rendements des magasins, les pratiques commerciales antérieures et la durée restante avant que l'option soit exerçable. Les périodes visées par des options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la direction a la certitude raisonnable que l'option sera exercée. La direction considère le seuil de certitude raisonnable comme un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou le secteur de la vente au détail pourrait influencer sur l'évaluation par la direction de la durée du contrat de location, et toute modification de l'estimation par la direction des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur les bilans consolidés et les états consolidés des résultats de la société.

**Principales estimations** Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou au portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La direction détermine le taux d'emprunt marginal selon un taux d'intérêt sans risque de base estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada et un ajustement qui rend compte de la notation de crédit de la société, de la garantie, de la durée du contrat de location et de la valeur du bien loué sous-jacent, ainsi que de l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer par suite de changements macroéconomiques et commerciaux.

## Note 4. Modifications de normes IFRS de comptabilité

**Modifications d'IAS 1** En février 2021, l'International Accounting Standards Board a publié des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications apportées à IAS 1 exigent que les entités fournissent des informations significatives sur leurs méthodes comptables, plutôt que de décrire leurs principales méthodes comptables. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

**Modifications d'IAS 12** En décembre 2021, l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE ») a publié un modèle de règles pour un nouveau cadre d'impôt minimum mondial (le « Pilier Deux »). Les modifications d'IAS 12, *Impôts sur le résultat* (« IAS 12 »), publiées en mai 2023, ont instauré une exception temporaire obligatoire aux exigences d'IAS 12 en vertu de laquelle une entité ne comptabilise pas ni ne fournit d'informations sur les actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier Deux. La société a appliqué l'exception temporaire en date du 31 décembre 2023, comme il est indiqué à la note 8.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

## Note 5. Filiales

Le tableau suivant présente un résumé des principales filiales de la société. Les participations véritables détenues équivalent aux droits de vote que détient la société. La variation des capitaux propres sous forme d'actions ordinaires de Loblaw et des parts de fiducie de Propriétés de Choix a une incidence sur la participation de GWL dans Loblaw et dans Propriétés de Choix, respectivement.

		Aux			
		31 déc. 2023		31 déc. 2022	
		Nombre d'actions/ de parts détenues	Participation véritable	Nombre d'actions/ de parts détenues	Participation véritable
<b>Loblaw</b>	Actions ordinaires <sup>i)</sup>	163 473 491	52,6 %	170 606 070	52,6 %
	Parts de société en commandite de catégorie B <sup>ii)</sup>	395 786 525	s. o.	395 786 525	s. o.
	Parts de fiducie	50 661 415	s. o.	50 661 415	s. o.
<b>Propriétés de Choix</b>		<b>446 447 940</b>	<b>61,7 %</b>	<b>446 447 940</b>	<b>61,7 %</b>

- i) GWL participe à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw afin de conserver son pourcentage de participation.
- ii) Les parts de société en commandite de catégorie B (les « parts échangeables ») ont une valeur économique équivalente aux parts de fiducie, confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir des distributions équivalentes à celles versées sur les parts de fiducie et sont échangeables, au gré du porteur, en parts de fiducie.

## Note 6. Acquisitions d'entreprises

**ACQUISITION DE LIFEMARK HEALTH GROUP** Le 10 mai 2022, Loblaw a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation de Lifemark Health Group (« Lifemark ») pour une contrepartie d'achat en trésorerie totale de 829 millions de dollars. Lifemark est le plus important fournisseur canadien de services ambulatoires en matière de physiothérapie, de massothérapie, d'ergothérapie, de chiropratique, de santé mentale ainsi que d'autres services auxiliaires de réadaptation par l'entremise de plus de 300 cliniques au Canada. L'acquisition de Lifemark renforce le rôle croissant de Loblaw en tant que fournisseur de services de soins de santé grâce à un réseau de solutions de santé et de bien-être accessibles en personne et en ligne.

L'acquisition de Lifemark a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et les résultats d'exploitation ont été consolidés avec ceux de Loblaw à compter du 10 mai 2022.

Au troisième trimestre de 2022, Loblaw a établi la répartition définitive du prix d'achat, qui se résume comme suit :

(en millions de dollars)

<b>Actifs nets acquis :</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		15 \$
Créances <sup>i)</sup>		54
Charges payées d'avance et autres actifs		2
Immobilisations corporelles		16
Actifs au titre de droits d'utilisation		75
Immobilisations incorporelles		564
Goodwill		365
Fournisseurs et autres passifs		(38)
Obligations locatives		(75)
Passifs d'impôt différé		(145)
Autres passifs		(4)
<b>Total des actifs nets acquis</b>		<b>829 \$</b>

- i) Les créances clients et autres créances sont présentées déduction faite d'une dotation pour pertes de 2 millions de dollars.

Le goodwill est attribuable à la croissance attendue de la clientèle et à l'augmentation de l'empreinte de Lifemark. Le goodwill découlant de cette acquisition n'était pas déductible aux fins fiscales.

Les immobilisations incorporelles se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars)	Durée d'utilité estimée	
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
Marque	<b>265 \$</b>	Indéterminée
Relations-clients	<b>295</b>	10 à 20 ans
Logiciels	<b>4</b>	3 ans
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>564 \$</b>	

Les frais de vente et charges générales et administratives pour 2022 comprenaient des coûts de transaction de 16 millions de dollars liés à l'acquisition.

## Note 7. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

Les composantes des charges d'intérêts nettes et autres charges financières se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	2023	2022
Charges d'intérêts :		
Dette à long terme	<b>625 \$</b>	577 \$
Obligations locatives (note 29)	<b>207</b>	185
Emprunts liés aux créances sur cartes de crédit	<b>82</b>	52
Distributions sur les parts de fiducie	<b>207</b>	205
Fiducies de financement indépendantes	<b>37</b>	22
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 26)	<b>15</b>	–
Dette bancaire	<b>1</b>	1
Passifs financiers (note 23)	<b>44</b>	43
Intérêts inscrits à l'actif (taux de capitalisation de 4,1 % (3,7 % en 2022))	<b>(7)</b>	(3)
	<b>1 211 \$</b>	1 082 \$
Produits d'intérêts :		
Produits de désactualisation	<b>(3) \$</b>	(6) \$
Produits d'intérêts	<b>(88)</b>	(50)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 26)	–	(4)
	<b>(91) \$</b>	(60) \$
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie (note 30)	<b>(231) \$</b>	(98) \$
Recouvrement lié à Glenhuron Bank Limited (note 8)	–	(11)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières liées aux activités poursuivies	<b>889 \$</b>	913 \$

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

## Note 8. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comptabilisé à l'état consolidé des résultats liés aux activités poursuivies se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	2023	2022
<b>Impôt exigible</b>		
Exercice considéré	1 137 \$	930 \$
Recouvrement lié à Glenhuron Bank Limited	–	(33)
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	(41)	(4)
<b>Impôt différé</b>		
Naissance et renversement des différences temporaires	(241)	(53)
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	(6)	(9)
Impôt sur le résultat lié aux activités poursuivies	849 \$	831 \$

En 2021, la Cour suprême du Canada a statué en faveur de Loblaw dans l'affaire Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »). En raison des avis de nouvelle cotisation reçus en lien avec cette affaire au premier trimestre de 2022, Loblaw a déduit 35 millions de dollars des charges comptabilisées précédemment, dont une tranche de 2 millions de dollars était inscrite dans les produits d'intérêts et une tranche de 33 millions de dollars était comptabilisée à titre de recouvrement d'impôt sur le résultat. De plus, un montant supplémentaire de 9 millions de dollars avant impôt a été comptabilisé au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôt en trésorerie prévus.

La charge d'impôt (le recouvrement) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global liés aux activités poursuivies se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	2023	2022
Gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) au titre des régimes à prestations définies (note 26)	71 \$	(87) \$
Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	2	18
(Pertes) profits sur les couvertures de flux de trésorerie (note 30)	2	4
Profit (perte) sur les titres à long terme (note 30)	–	1
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	75 \$	(64) \$

Le taux d'impôt effectif de la société figurant à l'état consolidé des résultats lié aux activités poursuivies est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	2023	2022
Taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi	26,5 %	26,5 %
(Diminution) augmentation nette résultant de ce qui suit :		
Recouvrement lié à Glenhuron	–	(0,9)
Montants non déductibles et non imposables	(0,9)	(2,7)
Incidence de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	(1,7)	(0,7)
Ajustements par rapport aux périodes antérieures	(1,3)	(0,4)
Autres	1,8	1,0
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt sur le résultat	24,4 %	22,8 %

Les actifs d'impôt différé non comptabilisés dans les bilans consolidés s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Différences temporaires déductibles	14 \$	15 \$
Pertes fiscales et crédits d'impôt	362	363
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	376 \$	378 \$

La tranche des reports de pertes fiscales et crédits d'impôt dont la période de report est limitée expire entre 2026 et 2043. Les différences temporaires déductibles n'ont pas de date d'expiration aux termes de la législation fiscale en vigueur. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la société pourra imputer ces avantages fiscaux.

Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés dans les bilans consolidés sont attribuables aux éléments suivants :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Fournisseurs et autres passifs	106 \$	89 \$
Autres passifs	331	347
Obligations locatives	1 423	1 372
Immobilisations corporelles	(1 253)	(1 311)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(1 144)	(1 125)
Goodwill et immobilisations incorporelles	(1 281)	(1 346)
Report en avant de pertes autres qu'en capital (expirant de 2026 à 2043)	65	43
Report en avant de pertes en capital	13	14
Autres	8	8
Passifs d'impôt différé, montant net	(1 732) \$	(1 909) \$
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :		
Actifs d'impôt différé	138 \$	98 \$
Passifs d'impôt différé	(1 870)	(2 007)
Passifs d'impôt différé, montant net	(1 732) \$	(1 909) \$

**Impôt minimum mondial (Pilier Deux)** En décembre 2021, l'OCDE a publié des modèles de règles pour un nouveau cadre d'impôt minimum mondial. La loi relevant du Pilier Deux a été adoptée ou quasi adoptée dans certains territoires où la société exerce des activités, et elle sera en vigueur pour l'exercice 2024 de la société.

La société évalue actuellement l'incidence que pourrait avoir sur elle la loi relevant du Pilier Deux à la lumière de ses déclarations fiscales, de ses informations pays par pays et de ses états financiers les plus récents. Elle ne s'attend pas à ce que les impôts supplémentaires découlant du Pilier Deux aient un impact majeur sur ses résultats d'exploitation consolidés.

La société applique l'exception concernant la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier Deux ainsi que la communication d'informations à leur sujet, comme le prévoient les modifications d'IAS 12 publiées en mai 2023.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

## Note 9. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2023	2022
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	1 540 \$	1 816 \$
Moins : Activités abandonnées	–	(6)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	1 540 \$	1 822 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(44)	(44)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies	1 496 \$	1 778 \$
Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	(12)	(11)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action lié aux activités poursuivies	1 484 \$	1 767 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 24)	137,5	144,2
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres <sup>i)</sup> (en millions)	0,5	0,6
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	138,0	144,8
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire - de base (en dollars)		
Activités poursuivies	10,88 \$	12,33 \$
Activités abandonnées	– \$	(0,04) \$
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire - dilué(e) (en dollars)		
Activités poursuivies	10,75 \$	12,20 \$
Activités abandonnées	– \$	(0,04) \$

i) En 2023, un nombre négligeable (nombre négligeable en 2022) d'instruments financiers potentiellement dilutifs ont été exclus du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire parce qu'ils avaient un effet antidilutif.

## Note 10. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme, dépôts de garantie et variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

Les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des dépôts de garantie et de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement se présentent comme suit :

### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Trésorerie	1 493 \$	1 284 \$
Équivalents de trésorerie	958	1 029
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 451 \$	2 313 \$

### PLACEMENTS À COURT TERME

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Bons du Trésor	361 \$	457 \$
Acceptations bancaires	87	22
Certificats de placement garanti	22	21
Autres	2	3
Placements à court terme	472 \$	503 \$

## DÉPÔTS DE GARANTIE

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Trésorerie	10 \$	7 \$
Bons du Trésor	28	29
Dépôts de garantie	38 \$	36 \$

## VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

(en millions de dollars)	Exercices clos les	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Variation des éléments suivants :		
Créances	(168) \$	(218) \$
Charges payées d'avance et autres actifs	6	5
Stocks	45	(698)
Fournisseurs et autres passifs	56	400
Autres	(14)	(66)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(75) \$	(577) \$

### Note 11. Créances

Le tableau suivant présente l'évolution des comptes de correction de valeur des créances irrécouvrables de la société pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 :

(en millions de dollars)	2023	2022
Comptes de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice	(46) \$	(40) \$
Entrées, montant net	(4)	(6)
Comptes de correction de valeur à la clôture de l'exercice	(50) \$	(46) \$

Le risque de crédit lié aux créances est présenté à la note 31.

### Note 12. Créances sur cartes de crédit

Les composantes des créances sur cartes de crédit se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Créances sur cartes de crédit, montant brut	4 388 \$	4 160 \$
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	(256)	(206)
Créances sur cartes de crédit	4 132 \$	3 954 \$
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :		
Créances titrisées auprès de <i>Fiducie de cartes de crédit Eagle</i> <sup>MD</sup> (note 22)	1 350 \$	1 350 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	850	700
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	2 200 \$	2 050 \$

Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille une participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Eagle* et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le passif connexe d'*Eagle* est comptabilisé dans la dette à long terme (voir la note 22). Les passifs connexes liés aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes sont comptabilisés dans la dette à court terme.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Les ententes de titrisation conclues entre la Banque PC et les autres fiducies de titrisation indépendantes sont renouvelées et prorogées chaque année. Les ententes existantes ont été renouvelées en 2023 et leurs dates d'échéance ont été repoussées à 2025, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.

À la clôture de l'exercice 2023, la Banque PC a comptabilisé une augmentation nette de 150 millions de dollars de la participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes en raison de la croissance du portefeuille de cartes de crédit.

À la clôture de l'exercice 2023, les engagements n'ayant pas fait l'objet de prélèvements sur les facilités disponibles consenties par d'autres fiducies de titrisation indépendantes s'élevaient à 100 millions de dollars (250 millions de dollars en 2022).

Loblaw a fourni, au nom de la Banque PC, des lettres de crédit en faveur de fiducies de titrisation indépendantes (voir la note 33).

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence à la clôture de l'exercice 2023 et s'y est conformée tout au long de l'exercice.

Les tableaux suivants présentent les valeurs comptables brutes des créances sur cartes de crédit en fonction des cotes de risque internes aux fins de la gestion du risque de crédit :

	31 déc. 2023			
(en millions de dollars)	Pertes de crédit attendues sur 12 mois (stade 1)	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie - prêts non dépréciés (stade 2)	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie - prêts dépréciés (stade 3)	Total
Risque faible	2 194 \$	13 \$	– \$	2 207 \$
Risque modéré	1 215	38	–	1 253
Risque élevé	461	414	53	928
Total de la valeur comptable brute	3 870 \$	465 \$	53 \$	4 388 \$
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	(104)	(110)	(42)	(256)
Valeur comptable nette	3 766 \$	355 \$	11 \$	4 132 \$

	31 déc. 2022			
(en millions de dollars)	Pertes de crédit attendues sur 12 mois (stade 1)	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie - prêts non dépréciés (stade 2)	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie - prêts dépréciés (stade 3)	Total
Risque faible	2 113 \$	13 \$	– \$	2 126 \$
Risque modéré	1 163	35	–	1 198
Risque élevé	424	370	42	836
Total de la valeur comptable brute	3 700 \$	418 \$	42 \$	4 160 \$
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	(79)	(92)	(35)	(206)
Valeur comptable nette	3 621 \$	326 \$	7 \$	3 954 \$



Les tableaux suivants présentent l'évolution du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit de Loblaw pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 :

(en millions de dollars)				2023
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	79 \$	92 \$	35 \$	206 \$
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice :				
Transferts <sup>i)</sup>				
Au stade 1	27	(27)	–	–
Au stade 2	(7)	9	(2)	–
Au stade 3	(3)	(20)	23	–
Nouveaux prêts émis <sup>ii)</sup>	15	8	4	27
Nouvelles réévaluations <sup>iii)</sup>	(7)	48	140	181
Radiations	–	–	(183)	(183)
Recouvrements	–	–	25	25
Solde à la clôture de l'exercice	104 \$	110 \$	42 \$	256 \$

- i) Les transferts correspondent aux déplacements entre les stades de prêts qui étaient comptabilisés au début de l'exercice.  
ii) Les nouveaux prêts émis présentent le stade du prêt, ainsi que le solde connexe, à la clôture de l'exercice.  
iii) Les réévaluations nettes comprennent l'incidence des variations des soldes des prêts, des améliorations du modèle et de la qualité du crédit au cours de l'exercice.

(en millions de dollars)				2022
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	75 \$	98 \$	32 \$	205 \$
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice :				
Transferts <sup>i)</sup>				
Au stade 1	22	(22)	–	–
Au stade 2	(5)	7	(2)	–
Au stade 3	(2)	(15)	17	–
Nouveaux prêts émis <sup>ii)</sup>	13	8	5	26
Nouvelles réévaluations <sup>iii)</sup>	(24)	16	81	73
Radiations	–	–	(127)	(127)
Recouvrements	–	–	29	29
Solde à la clôture de l'exercice	79 \$	92 \$	35 \$	206 \$

- i) Les transferts correspondent aux déplacements entre les stades de prêts qui étaient comptabilisés au début de l'exercice.  
ii) Les nouveaux prêts émis présentent le stade du prêt, ainsi que le solde connexe, à la clôture de l'exercice.  
iii) Les réévaluations nettes comprennent l'incidence des variations des soldes des prêts, des améliorations du modèle et de la qualité du crédit au cours de l'exercice.

La société maintient le solde des comptes de correction de valeur des créances sur cartes de crédit comptabilisé aux bilans consolidés à un niveau qu'elle juge approprié pour absorber les pertes liées aux créances sur cartes de crédit.

### Note 13. Stocks

Pour les stocks comptabilisés à la clôture de l'exercice 2023, Loblaw a inscrit une provision de 46 millions de dollars (43 millions de dollars au 31 décembre 2022) liée à la dépréciation des stocks sous leur coût afin de parvenir à leur valeur nette de réalisation. Cette diminution de valeur est incluse dans le coût des stocks vendus. Il n'y a eu aucune reprise liée à des stocks précédemment dépréciés au cours de 2023 et de 2022.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

## Note 14. Actifs détenus en vue de la vente

Les composantes des actifs détenus en vue de la vente, déduction faite des transactions intragroupe, se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Loblaw <sup>i)</sup>	46 \$	30 \$
Propriétés de Choix	–	50
<b>Actifs détenus en vue de la vente</b>	<b>46 \$</b>	<b>80 \$</b>

i) En 2023, Loblaw a cédé neuf immeubles (dix immeubles en 2022) compris dans les actifs détenus en vue de la vente pour un produit de 38 millions de dollars (125 millions de dollars en 2022) et a comptabilisé un profit net de 12 millions de dollars (profit net de 57 millions de dollars en 2022).

## Note 15. Immobilisations corporelles

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

(en millions de dollars)					Actifs en cours de construction	
	Terrains	Bâtiments et améliorations des bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives		Total
Coût à l'ouverture de l'exercice	1 991 \$	9 357 \$	9 984 \$	2 615 \$	531 \$	24 478 \$
Entrées <sup>i)</sup>	10	18	153	33	1 651	1 865
Sorties	(22)	(148)	(86)	(12)	–	(268)
Transfert à partir des actifs détenus en vue de la vente	1	1	–	–	–	2
Transfert à partir des (vers les) immeubles de placement, montant net (note 16)	4	(36)	–	–	–	(32)
Transfert à partir des actifs en cours de construction	8	225	722	162	(1 117)	–
Acquisitions d'entreprises	–	–	1	1	–	2
<b>Coût à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 992 \$</b>	<b>9 417 \$</b>	<b>10 774 \$</b>	<b>2 799 \$</b>	<b>1 065 \$</b>	<b>26 047 \$</b>
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	6 \$	4 088 \$	7 505 \$	1 746 \$	3 \$	13 348 \$
Amortissement	–	246	572	130	–	948
Pertes de valeur	–	10	26	3	–	39
Reprise de pertes de valeur	(1)	(1)	(6)	(3)	–	(11)
Sorties	–	(29)	(86)	(11)	–	(126)
Transfert vers les immeubles de placement, montant net (note 16)	–	(8)	–	–	–	(8)
<b>Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice</b>	<b>5 \$</b>	<b>4 306 \$</b>	<b>8 011 \$</b>	<b>1 865 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>14 190 \$</b>
<b>Valeur comptable au :</b>						
31 décembre 2023	1 987 \$	5 111 \$	2 763 \$	934 \$	1 062 \$	11 857 \$

i) Les entrées d'immobilisations corporelles comprennent des paiements anticipés de 37 millions de dollars qui ont été transférés en provenance des autres actifs en 2023.

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

(en millions de dollars)	Terrains	Bâtiments et améliorations des bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Actifs en cours de construction	Total
Coût à l'ouverture de l'exercice	2 011 \$	9 120 \$	9 371 \$	2 463 \$	406 \$	23 371 \$
Entrées	–	62	148	55	1 043	1 308
Sorties	(1)	(28)	(104)	(38)	–	(171)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	(6)	–	–	–	–	(6)
Transfert vers les immeubles de placement, montant net (note 16)	(13)	(20)	–	–	(7)	(40)
Transfert à partir des actifs en cours de construction	–	223	563	125	(911)	–
Acquisitions d'entreprises <sup>i)</sup>	–	–	6	10	–	16
Coût à la clôture de l'exercice	1 991 \$	9 357 \$	9 984 \$	2 615 \$	531 \$	24 478 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	3 \$	3 901 \$	7 076 \$	1 606 \$	3 \$	12 589 \$
Amortissement	–	211	528	164	–	903
Pertes de valeur	3	–	9	16	–	28
Reprise de pertes de valeur	–	(1)	(4)	(2)	–	(7)
Sorties	–	(23)	(104)	(38)	–	(165)
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice	6 \$	4 088 \$	7 505 \$	1 746 \$	3 \$	13 348 \$
Valeur comptable au :						
31 décembre 2022	1 985 \$	5 269 \$	2 479 \$	869 \$	528 \$	11 130 \$

i) Tient compte d'un montant de 16 millions de dollars lié à l'acquisition de Lifemark (voir la note 6).

**GARANTIES ET ACTIFS DONNÉS EN NANTISSEMENT** À la clôture de l'exercice 2023, la société avait des immobilisations corporelles d'une valeur comptable de 267 millions de dollars (162 millions de dollars en 2022) grevées d'hypothèques de 257 millions de dollars (155 millions de dollars en 2022) (voir la note 22).

**ENGAGEMENTS LIÉS À DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES** À la clôture de l'exercice 2023, la société avait conclu des engagements de 1 155 millions de dollars (1 122 millions de dollars en 2022) visant la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments et l'acquisition de biens immobiliers.

**PERTES DE VALEUR ET REPRISES LIÉES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AUX ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION** La direction a relevé des indices de dépréciation pour certaines UGT des magasins de détail, et ces UGT ont donc fait l'objet d'un test de dépréciation. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a comptabilisé des pertes de valeur des immobilisations corporelles de 36 millions de dollars (21 millions de dollars en 2022) et des pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation de 7 millions de dollars (8 millions de dollars en 2022) liées à 14 UGT (15 UGT en 2022) (voir la note 29). Du nombre total d'UGT, aucune UGT (1 UGT en 2022) n'était dépréciée du fait que sa valeur comptable excédait sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a comptabilisé des reprises de pertes de valeur des immobilisations corporelles de 11 millions de dollars (7 millions de dollars en 2022) et des reprises de pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation de 11 millions de dollars (4 millions de dollars en 2022) (voir la note 29) se rapportant à 9 UGT (6 UGT en 2022). Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable d'un magasin de détail excède sa valeur comptable. Aucune UGT (aucune UGT en 2022) à l'égard de laquelle des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées n'avait une juste valeur diminuée des coûts de la vente qui excédait sa valeur comptable.

Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin, la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle des principaux actifs de l'UGT. Le chiffre d'affaires et le résultat prévisionnels établis pour les besoins des projections des flux de trésorerie reposent sur les résultats d'exploitation réels et les budgets d'exploitation, de même que sur des taux de croissance à long terme qui correspondent aux taux moyens du secteur, ce qui est en tous points conforme aux plans

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

stratégiques présentés au Conseil de GWL et à celui de Loblaw. La valeur d'utilité estimée de chaque UGT a été établie au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt allant de 8,3 % à 9,6 % à la clôture de 2023 (de 8,4 % à 9,1 % en 2022).

Des pertes de valeur des immobilisations corporelles supplémentaires de 3 millions de dollars (7 millions de dollars en 2022) ont été enregistrées en lien avec des fermetures, des rénovations et des conversions de magasins de détail de Loblaw.

## Note 16. Immeubles de placement

Le tableau suivant présente l'évolution des immeubles de placement pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 :

(en millions de dollars)	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 144 \$	5 344 \$
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	20	405
Entrées	166	159
Sorties	(101)	(881)
Transfert à partir des immobilisations corporelles <sup>i)</sup> , montant net (note 15)	39	130
Transfert à partir des autres actifs, montant net	25	–
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net <sup>ii)</sup>	(124)	(27)
Transfert à partir des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, montant net	193	–
Autres	4	14
Solde à la clôture de l'exercice <sup>iii)</sup>	5 366 \$	5 144 \$

- Comprend un profit lié à la juste valeur de 15 millions de dollars (90 millions de dollars en 2022) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et attribuable au transfert d'immobilisations corporelles aux immeubles de placement.
- Comprend un profit lié à la juste valeur de 19 millions de dollars en 2022 comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et attribuable au transfert d'actifs détenus en vue de la vente aux immeubles de placement.
- Comprend des immeubles productifs de revenus de 5 156 millions de dollars (4 981 millions de dollars en 2022) et des immeubles en cours d'aménagement de 210 millions de dollars (163 millions de dollars en 2022).

En 2023, la société a comptabilisé 394 millions de dollars (392 millions de dollars en 2022) de produits locatifs dans le résultat d'exploitation et a engagé des coûts d'exploitation directs de 141 millions de dollars (137 millions de dollars en 2022) à l'égard de ses immeubles de placement, y compris des coûts d'exploitation directs de 1 million de dollars (coûts négligeables en 2022) liés à ses immeubles de placement dont elle n'a tiré aucun produit locatif.

### ÉVALUATIONS INTERNES

Les immeubles de placement sont évalués à la juste valeur, laquelle a été déterminée principalement à l'aide de la méthode des flux de trésorerie actualisés.

La direction examine le processus d'évaluation et les résultats préparés par l'équipe d'évaluation interne au moins une fois par trimestre. Les évaluations excluent les primes associées au portefeuille ou la valeur liée à la plateforme de gestion et sont réalisées selon la valeur optimale de chacun des immeubles de placement de la société. Dans le cadre du processus d'évaluation interne de la direction, la société prend en compte des évaluations externes réalisées par des firmes d'évaluation foncière canadiennes indépendantes à l'égard d'un ensemble varié d'immeubles représentant différents emplacements géographiques et catégories d'actifs au sein du portefeuille de la société. Tous les trimestres, l'équipe d'évaluation interne révisé et met à jour, si nécessaire, les modèles d'évaluation afin de rendre compte des données actuelles du marché. Des mises à jour peuvent être apportées aux taux de capitalisation, aux taux d'actualisation, aux loyers du marché, de même qu'à l'égard des activités de location ou d'aménagement du moment, des probabilités de renouvellement, de la période d'indisponibilité à l'échéance des baux, des provisions pour inoccupation et des frais d'entretien prévus.

### ÉVALUATIONS INDÉPENDANTES

En général, les immeubles font l'objet d'évaluations indépendantes au moment de l'acquisition. De plus, la société a retenu les services d'évaluateurs indépendants reconnus à l'échelle nationale afin que la majorité des immeubles qui composent le portefeuille fassent l'objet d'une évaluation indépendante au moins une fois tous les quatre ans. Lorsqu'une évaluation indépendante est obtenue, l'équipe d'évaluation interne évalue l'ensemble des données d'entrée utilisées par les évaluateurs indépendants pour préparer leurs rapports et s'entretient avec eux sur le caractère raisonnable de leurs hypothèses. S'il y a lieu, des ajustements seront apportés aux évaluations internes pour rendre compte des hypothèses contenues dans les évaluations externes. La société comptabilisera la valeur interne dans ses états financiers consolidés.

## Note 17. Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

La société comptabilise ses participations dans des coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Ces coentreprises possèdent des immeubles en cours d'aménagement ainsi que certains immeubles productifs de revenus. Le tableau qui suit résume la participation de la société, par l'intermédiaire de Propriétés de Choix, dans des coentreprises.

	31 déc. 2023		31 déc. 2022	
	Nombre de coentreprises	Participation véritable	Nombre de coentreprises	Participation véritable
Vente au détail	15	25 % - 75 %	15	25 % - 75 %
Industriel	–	– %	1	50 %
Usage mixte et résidentiel	3	50 %	3	50 %
Terrain détenu à des fins d'aménagement	3	50 % - 85 %	3	50 % - 85 %
Total des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	21		22	
Participation dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (en millions de dollars)		884 \$		996 \$

En 2023, la quote-part du bénéfice net et du résultat global des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de la société s'est établie à 39 millions de dollars (354 millions de dollars en 2022).

## Note 18. Immobilisations incorporelles

Le tableau suivant présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations incorporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

(en millions de dollars)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée <sup>i)</sup>	Total
Coût à l'ouverture de l'exercice	3 756 \$	4 239 \$	6 228 \$	14 223 \$
Entrées	–	402	5	407
Acquisitions d'entreprises	–	–	12	12
Sortie	–	(12)	(5)	(17)
<b>Coût à la clôture de l'exercice</b>	<b>3 756 \$</b>	<b>4 629 \$</b>	<b>6 240 \$</b>	<b>14 625 \$</b>
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	– \$	3 150 \$	4 546 \$	7 696 \$
Amortissement	–	414	518	932
Sortie	–	(12)	–	(12)
<b>Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice</b>	<b>– \$</b>	<b>3 552 \$</b>	<b>5 064 \$</b>	<b>8 616 \$</b>
<b>Valeur comptable au :</b>				
31 décembre 2023	3 756 \$	1 077 \$	1 176 \$	6 009 \$

i) Les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent des dossiers d'ordonnances d'une valeur comptable nette de 557 millions de dollars liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014, qui seront entièrement amortis d'ici 2025.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Le tableau suivant présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations incorporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

(en millions de dollars)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée <sup>ii)</sup>	Total
Coût à l'ouverture de l'exercice	3 491 \$	3 821 \$	5 922 \$	13 234 \$
Entrées	–	418	1	419
Acquisitions d'entreprises <sup>i)</sup>	265	–	311	576
Sortie	–	–	(6)	(6)
Coût à la clôture de l'exercice	3 756 \$	4 239 \$	6 228 \$	14 223 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	– \$	2 764 \$	4 040 \$	6 804 \$
Amortissement	–	381	506	887
Pertes de valeur	–	5	–	5
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice	– \$	3 150 \$	4 546 \$	7 696 \$
Valeur comptable au :				
31 décembre 2022	3 756 \$	1 089 \$	1 682 \$	6 527 \$

i) Tient compte d'un montant de 564 millions de dollars lié à l'acquisition de Lifemark (voir la note 6).

ii) Les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent des dossiers d'ordonnances d'une valeur comptable nette de 1 009 millions de dollars liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014, qui seront entièrement amortis d'ici 2025.

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE** Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comptabilisées par Loblaw se composent de marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool. Les marques de fabrique et de commerce résultent des acquisitions de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix »), de Lifemark et de T&T Supermarket Inc. par Loblaw. Loblaw prévoit renouveler indéfiniment l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool chaque date d'expiration et prévoit que ces actifs généreront des avantages économiques à perpétuité. Par conséquent, la société a déterminé que ces immobilisations incorporelles avaient une durée d'utilité indéterminée.

**LOGICIELS** Les logiciels comprennent les achats et les frais de développement de logiciels. En 2023 et en 2022, aucun coût d'emprunt n'a été inscrit à l'actif.

**AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE** Les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée se composent principalement des dossiers d'ordonnances, du programme de récompenses axé sur la fidélisation des clients et des relations-clients.

### Note 19. Goodwill

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des pertes de valeur du goodwill pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 :

(en millions de dollars)	2023	2022
Coût à l'ouverture de l'exercice	5 920 \$	5 546 \$
Acquisitions d'entreprises <sup>i)</sup>	26	374
<b>Coût à la clôture de l'exercice</b>	<b>5 946 \$</b>	<b>5 920 \$</b>
Cumul des pertes de valeur	1 067 \$	1 067 \$
<b>Valeur comptable à la clôture de l'exercice</b>	<b>4 879 \$</b>	<b>4 853 \$</b>

i) Tient compte d'un montant de 365 millions de dollars lié à l'acquisition de Lifemark en 2022 (voir la note 6).

La valeur comptable du goodwill attribuée à chaque UGT est indiquée dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	2 996 \$	2 981 \$
Marché	238	376
Escompte <sup>1)</sup>	603	461
Lifemark	376	369
T&T Supermarket Inc.	129	129
Autres	537	537
Valeur comptable du goodwill à la clôture de l'exercice	4 879 \$	4 853 \$

i) Comprend le goodwill réaffecté depuis l'UGT Marché par suite des conversions de magasins.

### TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE

La société soumet le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée à un test de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment s'il existe des indices de dépréciation.

Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente représentent les prévisions à l'égard des produits et de la marge brute, les taux de croissance/d'attrition, le taux d'actualisation et le taux final. Ces hypothèses sont classées au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Le coût du capital moyen pondéré se situait entre 7,1 % et 10,1 % (entre 7,1 % et 9,3 % en 2022) et est fondé sur un taux sans risque, une prime de risque lié aux capitaux propres ajustée pour tenir compte de bêtas de sociétés cotées en bourse comparables, une prime de risque spécifique, le coût de la dette après impôt basé sur le rendement des obligations des sociétés et la structure financière d'autres sociétés comparables cotées en bourse.

Les projections de flux de trésorerie ont été actualisées à l'aide d'un taux d'actualisation fondé sur un coût du capital moyen pondéré après impôt. À la clôture de l'exercice 2023, le taux d'actualisation après impôt utilisé aux fins du calcul de la valeur recouvrable s'établissait entre 7,1 % et 10,1 % (entre 7,1 % et 9,3 % en 2022).

La société a inclus une période minimale de trois ans de flux de trésorerie dans ses modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les prévisions de trésorerie ont été extrapolées au-delà de la période de trois ans à l'aide d'un taux de croissance à long terme estimé de 2,0 % à 2,5 % (2,0 % en 2022). La croissance du BAIIA budgétée était fondée sur le budget et le plan stratégique de la société approuvé par le Conseil.

La société a effectué son test de dépréciation annuel du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et n'a détecté aucune perte de valeur.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

## Note 20. Autres actifs

Les composantes des autres actifs se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Placement dans des titres immobiliers (note 30)	<b>238 \$</b>	<b>302 \$</b>
Placements divers et autres créances <sup>i)</sup>	<b>307</b>	281
Actif net au titre des prestations constituées (note 26)	<b>309</b>	65
Créances liées aux contrats de location-financement	<b>35</b>	63
Prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir	<b>358</b>	510
Titres à long terme	<b>201</b>	246
Autres	<b>83</b>	154
Total des autres actifs	<b>1 531 \$</b>	1 621 \$
Partie courante des prêts hypothécaires, prêts, billets à recevoir et créances liées aux contrats de location-financement <sup>ii)</sup>	<b>(276)</b>	(308)
Autres actifs	<b>1 255 \$</b>	1 313 \$

- i) En 2022, Loblaw a convenu d'investir un montant total de 42 millions de dollars dans Rapid Retail Canada Inc. (« Rapid ») en échange d'une participation minoritaire. Rapid fournira des produits d'épicerie et de consommation courante sur demande aux clients au Canada. À la clôture de l'exercice 2023, Loblaw avait investi 18 millions de dollars, aucun autre investissement supplémentaire n'ayant été effectué en 2023.
- ii) La partie courante des prêts hypothécaires, prêts, billets à recevoir et créances liées aux contrats de location-financement est incluse dans les charges payées d'avance et autres actifs aux bilans consolidés.



## Note 21. Provisions

Les tableaux suivants présentent l'évolution des provisions pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 :

(en millions de dollars)	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	200 \$	209 \$
Entrées	105	190
Paiements	(79)	(195)
Reprises	(9)	(5)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	1
Solde à la clôture de l'exercice	217 \$	200 \$

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Provisions comptabilisées aux bilans consolidés comme suit :		
Partie courante des provisions	121 \$	116 \$
Partie non courante des provisions	96	84
Total des provisions	217 \$	200 \$

Les provisions comprennent principalement des montants comptabilisés au titre de l'autoassurance, des réclamations légales et des charges relatives aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC.

Les charges à payer au titre des assurances se sont établies à 100 millions de dollars (94 millions de dollars en 2022), dont un montant de 61 millions de dollars (49 millions de dollars en 2022) a été comptabilisé dans la partie non courante des provisions et un montant de 39 millions de dollars (45 millions de dollars en 2022), dans la partie courante des provisions. Un montant de 13 millions de dollars (14 millions de dollars en 2022) à l'égard d'un passif au titre de la rémunération des travailleurs des États-Unis est compris dans le total des charges à payer au titre des assurances. Le coût connexe et la charge à payer au titre de la rémunération des travailleurs sont déterminés à partir d'évaluations actuarielles qui reposent sur des hypothèses posées par la direction. Le taux d'actualisation qui a été utilisé en 2022 pour déterminer le coût de la rémunération des travailleurs des États-Unis et le passif à ce titre est de 2,0 % (2,0 % en 2022). Le total du passif au titre de la rémunération des travailleurs correspond à la dernière estimation des pertes actuarielles, moins les pertes réelles subies jusqu'à présent. Toute variation du passif au titre de la rémunération des travailleurs est immédiatement comptabilisée dans le résultat d'exploitation.

**CHARGES RELATIVES AUX QUESTIONS EN MATIÈRE DE TAXES À LA CONSOMMATION LIÉES À LA BANQUE PC** En juillet 2022, la Cour de l'impôt du Canada (la « Cour de l'impôt ») a rendu une décision concernant la Banque PC, une filiale de Loblaw. La Cour de l'impôt a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaw Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. Le 29 septembre 2022, la Banque PC a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale et, au premier semestre de 2023, la Banque PC et la Couronne ont déposé leurs mémoires respectifs pour l'appel. Après la clôture de l'exercice, la Cour d'appel fédérale a fixé l'audience pour cet appel au 6 mars 2024. Loblaw n'a annulé aucune partie des charges de 111 millions de dollars, y compris les intérêts, comptabilisées au cours du deuxième trimestre de 2022. Loblaw estime que cette provision est suffisante pour couvrir son passif, si l'appel ne donne pas les résultats escomptés.

Au cours du deuxième trimestre de 2023, le gouvernement fédéral a promulgué certaines lois sur les taxes à la consommation qui s'appliquent à la Banque PC de manière rétroactive. Une charge de 37 millions de dollars, qui comprend les intérêts, a été comptabilisée à cet égard. Au quatrième trimestre de 2023, Loblaw a déduit 13 millions de dollars des charges qui avaient été comptabilisées précédemment. La déduction était attribuable aux nouvelles directives formulées par l'Agence du Revenu du Canada (l'« ARC »).

**ENQUÊTE DU BUREAU DE LA CONCURRENCE** En 2017, la société et Loblaw ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur participation à une entente de fixation des prix dans l'ensemble du secteur. Aux termes de l'accord, Loblaw a offert aux clients une carte Loblaw de 25 \$ qui peut être utilisée pour l'achat d'articles vendus dans les magasins d'alimentation Loblaw partout au Canada. Au 31 décembre 2023, le passif au titre du programme de carte Loblaw s'établissait à 15 millions de dollars (15 millions de dollars en 2022). Loblaw prévoit que les cartes Loblaw émises en faveur des clients viendront réduire le montant en responsabilité civile. La charge inscrite au titre du programme de carte Loblaw ne doit pas être perçue comme une estimation des dommages-intérêts (voir la note 32).

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

## Note 22. Dette à long terme

Le tableau suivant présente les composantes de la dette à long terme :

(en millions de dollars)		Aux	
		31 déc. 2023	31 déc. 2022
<b>Débitures</b>			
Billets de George Weston Limitée	4,12 %, échéant en 2024	200 \$	200 \$
	7,10 %, échéant en 2032	150	150
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	6,69 %, échéant en 2033	100	100
	3,92 %, échéant en 2024	400	400
	6,65 %, échéant en 2027	100	100
	6,45 %, échéant en 2028	200	200
	4,49 %, échéant en 2028	400	400
	6,50 %, échéant en 2029	175	175
	2,28 %, échéant en 2030	350	350
	11,40 %, échéant en 2031		
Capital	151	151	
Incidence du rachat du coupon	28	30	
5,01 %, échéant en 2032	400	400	
6,85 %, échéant en 2032	200	200	
6,54 %, échéant en 2033	200	200	
8,75 %, échéant en 2033	200	200	
6,05 %, échéant en 2034	200	200	
6,15 %, échéant en 2035	200	200	
5,90 %, échéant en 2036	300	300	
6,45 %, échéant en 2039	200	200	
7,00 %, échéant en 2040	150	150	
5,86 %, échéant en 2043	55	55	
5,34 %, échéant en 2052	400	400	
Débitures de Propriétés de Choix	Série B 4,90 %, échéant en 2023	-	200
	Série D 4,29 %, échéant en 2024	200	200
	Série F 4,06 %, échéant en 2025	200	200
	Série G 3,20 %, échéant en 2023	-	250
	Série H 5,27 %, échéant en 2046	100	100
	Série J 3,55 %, échéant en 2025	350	350
	Série K 3,56 %, échéant en 2024	550	550
	Série L 4,18 %, échéant en 2028	750	750
	Série M 3,53 %, échéant en 2029	750	750
	Série N 2,98 %, échéant en 2030	400	400
	Série O 3,83 %, échéant en 2050	100	100
	Série P 2,85 %, échéant en 2027	500	500
	Série Q 2,46 %, échéant en 2026	350	350
	Série R 6,00 %, échéant en 2032	500	500
Série S 5,40 %, échéant en 2033	550	-	
Série T 5,70 %, échéant en 2034	350	-	
Série D-C 3,30 %, échéant en 2023	-	125	
<b>Dette à long terme garantie par une hypothèque</b>	2,04 % à 5,60 %, échéant entre 2024 et 2043 (note 15)	977	949
<b>Certificats de placement garanti</b>	0,40 % à 5,36 %, échéant entre 2023 et 2027	1 654	1 567
<b>Fiducie de titrisation indépendante</b> (note 12)	3,10 %, échéant en 2023	-	250
	2,28 %, échéant en 2024	250	250
	1,34 %, échéant en 2025	300	300
	1,61 %, échéant en 2026	300	300
	4,78 %, échéant en 2027	232	232
	5,63 %, échéant en 2027	9	9
	6,83 %, échéant en 2027	9	9
	5,13 %, échéant en 2028	232	-
	6,11 %, échéant en 2028	9	-
	7,36 %, échéant en 2028	9	-
<b>Fiducies de financement indépendantes</b>		558	574
<b>Facilité de crédit de Propriétés de Choix</b>		-	260
<b>Emprunts pour la construction de Propriétés de Choix</b>		90	39
<b>Coûts de transaction et autres</b>		(42)	(41)
<b>Total de la dette à long terme</b>		<b>14 996 \$</b>	<b>14 784 \$</b>
<b>Moins la tranche échéant à moins d'un an</b>		<b>2 355</b>	<b>1 383</b>
<b>Dette à long terme</b>		<b>12 641 \$</b>	<b>13 401 \$</b>

Les opérations importantes touchant la dette à long terme sont décrites ci-dessous :

**DÉBENTURES** Le tableau qui suit présente un résumé des débentures émises pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2023	2022
			Montant en capital	Montant en capital
Loblaws				
- Billet non garanti de premier rang	5,01 %	13 septembre 2032	- \$	400 \$
- Billet non garanti de premier rang	5,34 %	13 septembre 2052	-	400
Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix				
- Série R	6,00 %	24 juin 2032	-	500
- Série S	5,40 %	1 <sup>er</sup> mars 2033	550	-
- Série T	5,70 %	28 février 2034	350	-
Total des débentures émises			900 \$	1 300 \$

Le tableau qui suit présente un résumé des débentures remboursées pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2023	2022
			Montant en capital	Montant en capital
Billet non garanti de premier rang de Loblaws	4,86 %	12 septembre 2023 <sup>i)</sup>	- \$	800 \$
Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix				
- Série 10	3,84 %	20 septembre 2022 <sup>ii)</sup>	-	300
- Série G	3,20 %	7 mars 2023	250	-
- Série D-C	3,30 %	18 janvier 2023	125	-
- Série B	4,90 %	5 juillet 2023	200	-
Total des débentures remboursées			575 \$	1 100 \$

i) La débenture non garantie de premier rang de Loblaws a été remboursée le 21 septembre 2022.

ii) Les débentures non garanties de premier rang de série 10 de Propriétés de Choix ont été remboursées le 26 juin 2022.

Après la clôture de l'exercice, le 8 février 2024, Propriétés de Choix a remboursé intégralement, à l'échéance, à la valeur nominale, majorée des intérêts courus et impayés, le capital total de 200 millions de dollars des débentures non garanties de premier rang de série D à 4,29 % en circulation.

**CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI (« CPG »)** Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées à l'émission de CPG de la Banque PC, compte non tenu des commissions, pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 567 \$	996 \$
CPG émis	583	764
CPG arrivés à échéance	(496)	(193)
Solde à la clôture de l'exercice	1 654 \$	1 567 \$

**FIDUCIE DE TITRISATION INDÉPENDANTE** Les billets émis par *Eagle* sont des débentures garanties par les créances sur cartes de crédit de la Banque PC (voir la note 12).

En 2023, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars (250 millions de dollars en 2022), échéant le 17 juin 2028 (17 juillet 2027 en 2022). Ces billets portent intérêt à un taux moyen pondéré de 5,25 % (4,89 % en 2022). Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 125 millions de dollars (140 millions de dollars en 2022) ont été réglés, ce qui a donné lieu à un profit lié à la juste valeur réalisé de 4 millions de dollars (profit de 8 millions de dollars en 2022) avant impôt, qui était comptabilisé de façon cumulative dans les autres éléments du résultat global à titre de profit latent avant le règlement des contrats. Le profit sera reclassé aux états consolidés des résultats sur la durée des billets d'*Eagle*. Ce règlement a donné lieu à un taux d'intérêt effectif net de 4,95 % (4,24 % en 2022) sur les billets d'*Eagle* émis (voir la note 30).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

En 2023, des billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars (250 millions de dollars en 2022) portant intérêt à un taux moyen pondéré de 3,10 % (2,71 % en 2022), qu'*Eagle* avait émis précédemment, sont venus à échéance et ont été remboursés le 17 juillet 2023 (17 octobre 2022 en 2022). Par conséquent, il n'y a eu aucune variation nette des soldes liés aux billets d'*Eagle* en 2023.

**FIDUCIES DE FINANCEMENT INDÉPENDANTES** À la clôture de l'exercice 2023, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 558 millions de dollars (574 millions de dollars en 2022) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes.

Loblaw détient une facilité de crédit engagée renouvelable de 700 millions de dollars qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes et arrive à échéance le 14 avril 2025.

**FACILITÉ DE CRÉDIT ENGAGÉE** Les composantes des facilités de crédit engagées disponibles à la clôture des exercices 2023 et 2022 se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Date d'échéance	Aux		31 déc. 2022	
		31 déc. 2023		Disponible	Prélevé
George Weston	14 décembre 2026	350 \$	– \$	350 \$	– \$
Loblaw	15 juillet 2027	1 500	–	1 000	–
Propriétés de Choix	1 <sup>er</sup> septembre 2028	1 500	–	1 500	260
Total des facilités de crédit engagées		3 350 \$	– \$	2 850 \$	260 \$

Ces facilités comportent certaines clauses restrictives de nature financière (voir la note 25).

**George Weston** GWL a une facilité de crédit engagée renouvelable de 350 millions de dollars accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 14 décembre 2026. En 2023, la date d'échéance de la facilité de crédit a été repoussée du 13 septembre 2024 au 14 décembre 2026, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées. Au 31 décembre 2023, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité (aucun montant au 31 décembre 2022).

**Loblaw** Loblaw a une facilité de crédit engagée de 1,5 milliard de dollars accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 15 juillet 2027. Le 14 décembre 2023, Loblaw a accru la limite d'emprunt de la facilité de crédit engagée pour la porter de 1,0 milliard de dollars à 1,5 milliard de dollars, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées. Au 31 décembre 2023, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité (aucun montant au 31 décembre 2022).

**Propriétés de Choix** Propriétés de Choix a une facilité de crédit renouvelable engagée non garantie de premier rang de 1,5 milliard de dollars accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 1<sup>er</sup> septembre 2028. En 2023, Propriétés de Choix a repoussé la date d'échéance de la facilité de crédit, la faisant passer du 1<sup>er</sup> septembre 2027 au 1<sup>er</sup> septembre 2028. Au 31 décembre 2023, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité (260 millions de dollars au 31 décembre 2022).

**TRANCHE À MOINS D'UN AN DE LA DETTE À LONG TERME** Le tableau qui suit présente les composantes de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Débetures	1 347 \$	571 \$
Certificats de placement garanti	541	477
Fiducie de titrisation indépendante	250	250
Dettes à long terme garantie par une hypothèque	167	80
Emprunts pour la construction	50	5
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	2 355 \$	1 383 \$

**CALENDRIER DE REMBOURSEMENT** Le calendrier de remboursement sur la dette à long terme, selon l'échéance, s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	31 déc. 2023
2024	2 357 \$
2025	1 863
2026	977
2027	1 205
2028	1 903
Par la suite	6 733
Total de la dette à long terme (déduction faite des coûts de transaction)	15 038 \$

Voir la note 30 pour de l'information sur la juste valeur de la dette à long terme.

**RAPPROCHEMENT DE LA DETTE À LONG TERME** Le tableau qui suit présente le rapprochement des variations des entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement avec la dette à long terme pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	2023	2022
Total de la dette à long terme à l'ouverture de l'exercice	14 784 \$	14 010 \$
Émissions de titres de créance à long terme <sup>i)</sup>	1 939	2 609
Remboursements de la dette à long terme	(1 714)	(1 817)
Total des entrées de trésorerie liées aux activités de financement de la dette à long terme	225	792
Autres variations hors trésorerie	(13)	(18)
Total de la dette à long terme à la clôture de l'exercice	14 996 \$	14 784 \$

i) Comprend les variations nettes liées à la fiducie de financement indépendante, qui constituent des titres de créance renouvelables.

### Note 23. Autres passifs

Les composantes des autres passifs se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Passifs financiers <sup>i)</sup>	708 \$	663 \$
Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies (note 26)	282	279
Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme	129	107
Passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 27)	8	8
Autres	57	37
Autres passifs	1 184 \$	1 094 \$

i) Les passifs financiers représentent les immeubles cédés par Propriétés de Choix ou Loblaw à des tiers. Lors de la consolidation, ces transactions n'ont pas été comptabilisées comme une vente d'actifs aux termes des contrats de location, puisque la société n'a pas cédé le contrôle des immeubles aux fins d'IFRS 16, *Contrats de location*, et d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. En 2023, la société a tiré un produit de 47 millions de dollars (8 millions de dollars en 2022) de la cession de deux immeubles de commerce de détail (un immeuble de commerces de détail en 2022), qui ont été comptabilisés à titre de passifs financiers. Au 31 décembre 2023, un montant de 8 millions de dollars (5 millions de dollars au 31 décembre 2022) a été comptabilisé dans les fournisseurs et autres passifs et un montant de 708 millions de dollars (663 millions de dollars au 31 décembre 2022), dans les autres passifs, pour tous les immeubles comptabilisés en tant que passifs financiers.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

## Note 24. Capital social

Le capital social se compose de ce qui suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Capital social ordinaire	2 508 \$	2 616 \$
Actions privilégiées, Série I	228	228
Actions privilégiées, Série III	196	196
Actions privilégiées, Série IV	197	197
Actions privilégiées, Série V	196	196
Capital social	3 325 \$	3 433 \$

**CAPITAL SOCIAL ORDINAIRE (NOMBRE ILLIMITÉ AUTORISÉ)** Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit résume l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation de la société pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2023		2022	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de l'exercice	140 737 942	2 619 \$	146 789 503	2 714 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions (note 27)	67 619	8	337 615	41
Rachetées et annulées <sup>i)</sup>	(6 258 980)	(116)	(6 389 176)	(136)
Émises et en circulation à la clôture de l'exercice	134 546 581	2 511 \$	140 737 942	2 619 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de l'exercice	(160 465)	(3) \$	(141 106)	(2) \$
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	(44 000)	(1)	(99 000)	(2)
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR (note 27)	80 570	1	79 641	1
Actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	(123 895)	(3) \$	(160 465)	(3) \$
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie, à la clôture de l'exercice	134 422 686	2 508 \$	140 577 477	2 616 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie (note 9)	137 527 536		144 244 034	

i) Le nombre d'actions ordinaires rachetées et annulées au 31 décembre 2023 ne comprend pas les actions qui pourraient être rachetées après la clôture de l'exercice dans le cadre du régime d'achat d'actions automatique (le « RAAA »), comme il est décrit ci-dessous.

**Actions privilégiées de série I (10,0 millions d'actions autorisées)** GWL a en circulation 9,4 millions d'actions privilégiées de série I sans droit de vote à 5,80 %, d'une valeur nominale de 235 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,45 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 \$ l'action, majoré des dividendes accumulés et impayés à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison de une pour une, à une date qu'elle aura fixée.

**Actions privilégiées de série III (10,0 millions d'actions autorisées)** GWL a en circulation 8,0 millions d'actions privilégiées de série III sans droit de vote à 5,20 %, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,30 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison de une pour une, à une date qu'elle aura fixée.

**Actions privilégiées de série IV (8,0 millions d'actions autorisées)** GWL a en circulation 8,0 millions d'actions privilégiées de série IV sans droit de vote à 5,20 %, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,30 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison de une pour une, à une date qu'elle aura fixée.

**Actions privilégiées de série V (8,0 millions d'actions autorisées)** GWL a en circulation 8,0 millions d'actions privilégiées de série V sans droit de vote à 4,75 %, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,1875 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison de une pour une, à une date qu'elle aura fixée.

**DIVIDENDES** La déclaration, le paiement et le montant des dividendes sur les actions ordinaires de la société sont laissés à la discrétion du Conseil de la société, lequel tient compte des résultats financiers de la société, de ses besoins en matière de capital, de ses flux de trésorerie disponibles et des perspectives quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. Au fil du temps, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future. Au deuxième trimestre de 2023 et au deuxième trimestre de 2022, le Conseil a augmenté de 0,053 \$ et de 0,06 \$ le dividende trimestriel par action ordinaire, qui est passé à 0,713 \$ et à 0,66 \$ l'action, respectivement. Le Conseil a déclaré les dividendes suivants pour les exercices clos indiqués :

(en dollars)	2023	2022
Dividendes déclarés par action <sup>i)</sup> :		
Ordinaire	<b>2,799 \$</b>	2,580 \$
Privilégiée :		
Série I	<b>1,45 \$</b>	1,45 \$
Série III	<b>1,30 \$</b>	1,30 \$
Série IV	<b>1,30 \$</b>	1,30 \$
Série V	<b>1,1875 \$</b>	1,1875 \$

i) Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de série III, de série IV et de série V au quatrième trimestre de 2023 ont été payés le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série I au quatrième trimestre de 2023 ont été payés le 15 décembre 2023.

Le tableau qui suit présente un résumé des dividendes trimestriels de la société qui ont été déclarés après la clôture de l'exercice 2023 :

(en dollars)	
Dividendes déclarés par action <sup>i)</sup>	
– Action ordinaire	<b>0,713 \$</b>
– Action privilégiée :	
Série I	<b>0,3625 \$</b>
Série III	<b>0,3250 \$</b>
Série IV	<b>0,3250 \$</b>
Série V	<b>0,296875 \$</b>

i) Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de série III, de série IV et de série V au premier trimestre de 2024 sont payables le 1<sup>er</sup> avril 2024. Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série I au premier trimestre de 2024 sont payables le 15 mars 2024.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

**PROGRAMME D'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS** Le tableau qui suit présente un résumé des activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2023	2022
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR (nombre d'actions)	44 000	99 000
Rachetées en vue du règlement courant d'UAD (nombre d'actions)	7 521	15 716
Rachetées et annulées (nombre d'actions)	6 258 980	6 389 176
Contrepartie en trésorerie payée		
Rachetées et détenues en fiducie	(7) \$	(14) \$
Rachetées et réglées	(1)	(2)
Rachetées et annulées <sup>i)</sup>	(1 001)	(994)
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués		
Rachetées et détenues en fiducie	6 \$	12 \$
Rachetées et réglées	(2)	1
Rachetées et annulées <sup>ii)</sup>	874	1 002
Diminution du capital social <sup>iii)</sup>	116 \$	136 \$

- i) Aucun ajustement en trésorerie net n'a été apporté au calendrier en 2023 (6 millions de dollars en 2022) au titre des actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités.
- ii) Comprend un montant de 124 millions de dollars (133 millions de dollars en 2022) lié au RAAA, comme il est décrit ci-dessous.
- iii) Comprend un montant de 16 millions de dollars (17 millions de dollars en 2022) lié au RAAA, comme il est décrit ci-dessous.

En 2023, GWL a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou par l'intermédiaire d'autres systèmes de négociation, d'au plus 6 954 013 de ses actions ordinaires, représentant environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation.

En 2023, la TSX a consenti à une modification de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société afin de permettre à Wittington, l'actionnaire possédant le contrôle de la société, de participer à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités dans une proportion fixe de 50 % de la quote-part revenant à Wittington des actions ordinaires émises et en circulation de la société. Les rachats d'actions ordinaires auprès de Wittington seront effectués dans le cadre de la séance de bourse spéciale de la TSX conformément à un régime de cession de titres automatique convenu entre le courtier de la société, la société et Wittington. Le nombre d'actions ordinaires achetées auprès de Wittington sera retranché du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

En 2023, 6 258 980 actions ordinaires (6 389 176 actions ordinaires en 2022) ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour une contrepartie totale de 1 001 millions de dollars (988 millions de dollars en 2022), y compris 698 746 actions ordinaires (aucune en 2022) rachetées auprès de Wittington pour une contrepartie totale de 107 millions de dollars (néant en 2022).

La société participe de temps à autre à un RAAA avec un courtier afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait normalement pas active sur le marché. Au 31 décembre 2023, une obligation de rachat d'actions de 140 millions de dollars a été comptabilisée en vertu du RAAA dans les fournisseurs et autres passifs.

Au 31 décembre 2023, 4 193 330 actions ordinaires avaient été rachetées dans le cadre du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.



## Note 25. Gestion du capital

Pour gérer la structure de son capital, la société peut, notamment, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions aux fins d'annulation conformément à son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions, contracter de nouveaux emprunts ou rembourser sa dette à long terme en tenant compte des objectifs suivants :

- s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières et réaliser ses plans d'exploitation et ses plans stratégiques;
- maintenir sa capacité financière et sa souplesse en ayant accès à des capitaux pour soutenir l'expansion future de l'entreprise;
- réduire au minimum le coût après impôt de ses capitaux tout en tenant compte des risques actuels et futurs inhérents au secteur d'activité, au marché et à l'économie, ainsi que de la conjoncture de ceux-ci;
- avoir recours à des sources de financement à court terme afin de gérer ses besoins en matière de fonds de roulement et à des sources de financement à long terme afin de gérer ses dépenses d'investissement à long terme;
- cibler des niveaux d'endettement et une structure du capital appropriés pour la société et chacun de ses secteurs d'exploitation à présenter.

La société a mis en place des politiques qui régissent les plans de financement par emprunt et les stratégies de gestion des risques portant sur les liquidités, les taux d'intérêt et les cours de change. Ces politiques décrivent les mesures et les objectifs de gestion du capital, notamment les niveaux d'endettement correspondant à la notation recherchée. La direction et le comité d'audit examinent régulièrement la conformité de la société à ces politiques, ainsi que sa performance à ce chapitre. De plus, la direction passe périodiquement en revue ces politiques afin de s'assurer qu'elles demeurent conformes à la tolérance au risque acceptable pour la société.

Le tableau suivant présente sommairement le total du capital sous gestion de la société :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Dettes bancaires	13 \$	8 \$
Dépôts à vue de clients	166	125
Dettes à court terme <sup>i)</sup>	850	700
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	2 355	1 383
Dettes à long terme	12 641	13 401
Certains autres passifs <sup>ii)</sup>	800	748
Total de la dette, compte non tenu des obligations locatives	16 825 \$	16 365 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	880	835
Obligations locatives	4 563	4 323
Total de la dette, compte tenu des obligations locatives	22 268 \$	21 523 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	6 675	6 841
Total du capital sous gestion	28 943 \$	28 364 \$

i) En 2023, la Banque PC a comptabilisé une augmentation nette de 150 millions de dollars de sa participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes.

ii) Le poste « Certains autres passifs » incluait des passifs financiers de 716 millions de dollars liés à la cession-bail d'immeubles de commerces de détail et d'immeubles industriels (668 millions de dollars au 31 décembre 2022) (voir la note 23).

**CLAUSES RESTRICTIVES ET EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES** La société et Loblaw sont soumises à certaines clauses restrictives financières et non financières d'importance aux termes de leurs facilités de crédit existantes, de certaines débentures et de lettres de crédit, qui portent notamment sur les ratios de couverture des intérêts et les ratios de levier financier, définis dans les conventions respectives. Ces clauses sont évaluées chaque trimestre par la société et Loblaw afin d'assurer la conformité avec ces conventions. À la clôture de l'exercice 2023 et tout au long de l'exercice, la société et Loblaw respectaient chacune des clauses restrictives auxquelles elles étaient assujetties aux termes de ces conventions.

Loblaw est assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %. Mis à part les

## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, la Banque PC est assujettie au ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III. Elle est également assujettie à la ligne directrice du BSIF intitulée *Normes de liquidité*, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III, notamment une norme portant sur le ratio de liquidité. À la clôture de l'exercice 2023 et tout au long de l'exercice, la Banque PC respectait toutes les exigences réglementaires applicables.

Propriétés de Choix est soumise à certaines clauses restrictives financières d'importance visant ses débetures et sa facilité de crédit engagée. Les principales clauses restrictives financières portent notamment sur les ratios de couverture et les ratios de levier financier, tel qu'il est précisé dans les conventions respectives. Ces ratios sont évalués régulièrement par Propriétés de Choix afin d'assurer la conformité avec ces conventions. À la clôture de l'exercice 2023 et tout au long de l'exercice, Propriétés de Choix respectait chacune des clauses restrictives financières auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

De plus, la société possède des filiales entièrement détenues qui exercent des activités d'assurance. Ces filiales dépassaient toutes les exigences réglementaires minimales qui leur sont imposées en matière de capital et de surplus à la clôture de l'exercice 2023.

### Note 26. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

**AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI** La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations définies, des régimes de retraite agréés à cotisations définies et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société aux termes de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de garantie émise par une importante banque à charte canadienne.

Le comité de retraite de Loblaw et le comité de gouvernance, des ressources humaines, de mise en candidature et de rémunération de GWL (collectivement, les « comités ») veillent sur les régimes de retraite de la société et de Loblaw. Les comités aident le Conseil de la société et celui de Loblaw à s'acquitter de leurs responsabilités de supervision générales à l'égard des régimes.

Les régimes de retraite à prestations définies de la société sont principalement financés par la société, sont essentiellement non contributifs et prévoient le versement de prestations généralement fondées sur les gains moyens en carrière sous réserve de certaines limites. La capitalisation repose sur des évaluations réglementaires de la continuité de l'exploitation et de la solvabilité pour lesquelles les hypothèses peuvent différer des hypothèses utilisées à des fins comptables comme il est décrit en détail dans la présente note.

La société offre également certains autres régimes complémentaires à prestations définies. En général, ces autres régimes à prestations définies sont sans capitalisation, sont principalement non contributifs et prévoient des prestations pour soins de santé, de l'assurance vie et des prestations pour soins dentaires. Ces autres régimes à prestations définies sont offerts aux salariés admissibles qui ont atteint un âge donné au moment de leur départ à la retraite et qui répondent à certains critères en matière d'années de service. Dans le cas de la majorité des autres régimes à prestations définies proposés aux récents et futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujetti à un plafond.

Les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société exposent celle-ci à de nombreux risques actuariels, notamment le risque lié au taux de longévité, le risque de taux d'intérêt et le risque de marché.

Au Canada, la société offre également un régime national à cotisations définies à l'intention des salariés. Les salariés nouvellement embauchés ne peuvent participer qu'à ce régime à cotisations définies.

La société participe également à divers régimes de retraite multi-employeurs qui sont administrés par des conseils de fiduciaires indépendants, comptant habituellement un nombre égal de délégués syndicaux et de représentants de l'employeur. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives.

En 2024, la société prévoit cotiser à ses régimes à prestations définies et à ses régimes à cotisations définies ainsi qu'aux régimes de retraite multi-employeurs auxquels elle cotise déjà, et verser des prestations aux prestataires des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à prestations définies, à d'autres régimes d'avantages à prestations définies et à d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme.

**AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL À LONG TERME** La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme qui prévoient le versement de prestations d'invalidité à long terme et la continuation des prestations pour soins de santé et soins dentaires en cas d'invalidité.

**RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES** Le tableau suivant résume les informations portant sur les régimes de retraite à prestations définies et sur les autres régimes à prestations définies de la société, pris collectivement :

	Aux			
	31 déc. 2023		31 déc. 2022	
(en millions de dollars)	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Valeur actualisée des obligations capitalisées	(1 480) \$	– \$	(1 299) \$	– \$
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	(157)	(116)	(147)	(119)
<b>Total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies</b>	<b>(1 637) \$</b>	<b>(116) \$</b>	<b>(1 446) \$</b>	<b>(119) \$</b>
Juste valeur des actifs des régimes	1 793	–	1 616	–
<b>Situation de capitalisation totale des surplus (obligations)</b>	<b>156 \$</b>	<b>(116) \$</b>	<b>170 \$</b>	<b>(119) \$</b>
Actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs	(13)	–	(265)	–
<b>Total des surplus nets (obligations nettes) au titre des régimes à prestations définies</b>	<b>143 \$</b>	<b>(116) \$</b>	<b>(95) \$</b>	<b>(119) \$</b>
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :				
Autres actifs (note 20)	309 \$	– \$	65 \$	– \$
Autres passifs (note 23)	(166) \$	(116) \$	(160) \$	(119) \$

## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Le tableau suivant présente l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies :

(en millions de dollars)	2023			2022		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
<b>Variation de la juste valeur des actifs des régimes</b>						
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	1 616 \$	– \$	1 616 \$	2 232 \$	– \$	2 232 \$
Cotisations de l'employeur	21	–	21	2	–	2
Cotisations des salariés	2	–	2	3	–	3
Prestations versées	(50)	–	(50)	(57)	–	(57)
Produits d'intérêts	86	–	86	73	–	73
Gains actuariels (pertes actuarielles) compris dans les autres éléments du résultat global	121	–	121	(626)	–	(626)
Autres	(3)	–	(3)	(4)	–	(4)
Règlement lié à la vente de Weston Foods	–	–	–	(7)	–	(7)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	1 793 \$	– \$	1 793 \$	1 616 \$	– \$	1 616 \$
<b>Variation de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies</b>						
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 446 \$	119 \$	1 565 \$	1 927 \$	149 \$	2 076 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	44	4	48	63	3	66
Coût financier	74	6	80	61	5	66
Prestations versées	(57)	(3)	(60)	(66)	(5)	(71)
Cotisations des salariés	2	–	2	3	–	3
Pertes actuarielles (gains actuariels) compris dans les autres éléments du résultat global	128	(10)	118	(535)	(33)	(568)
Règlement lié à la vente de Weston Foods	–	–	–	(7)	–	(7)
Solde à la clôture de l'exercice	1 637 \$	116 \$	1 753 \$	1 446 \$	119 \$	1 565 \$
<b>Situation de capitalisation totale des surplus (obligations)</b>	156 \$	(116) \$	40 \$	170 \$	(119) \$	51 \$
<b>Variation des actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs</b>						
Solde à l'ouverture de l'exercice	265 \$	– \$	265 \$	– \$	– \$	– \$
Variation du passif résultant des modifications apportées au plafonnement des actifs	(267)	–	(267)	265	–	265
Charges d'intérêts sur les actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs	15	–	15	–	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	13 \$	– \$	13 \$	265 \$	– \$	265 \$
<b>Total des surplus nets (des obligations nettes) au titre des régimes à prestations définies</b>	143 \$	(116) \$	27 \$	(95) \$	(119) \$	(214) \$

Pour l'exercice clos en 2023, le gain réel des actifs des régimes s'est établi à 207 millions de dollars (perte de 553 millions de dollars en 2022).

Le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

- 51 % aux participants actifs aux régimes (57 % en 2022)
- 12 % aux participants aux régimes différés (12 % en 2022)
- 37 % aux retraités (31 % en 2022)

En 2024, la société prévoit verser des cotisations d'environ 20 millions de dollars (cotisations de 21 millions de dollars en 2023) à ses régimes de retraite agréés à prestations définies. Le montant réel des cotisations pourrait différer de l'estimation en fonction de la situation de capitalisation des régimes, des évaluations actuarielles déposées, des nouvelles exigences réglementaires ou d'autres facteurs.

Le coût net comptabilisé dans le bénéfice avant impôt lié aux activités poursuivies pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société se présente comme suit :

	2023			2022		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
(en millions de dollars)						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	44 \$	4 \$	48 \$	63 \$	3 \$	66 \$
Coût (produit) financier net des actifs nets (obligations nettes) au titre des régimes à prestations définies	3	6	9	(12)	5	(7)
Autres	3	–	3	4	–	4
<b>Coût des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi, montant net</b>	<b>50 \$</b>	<b>10 \$</b>	<b>60 \$</b>	<b>55 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>63 \$</b>

## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Le tableau suivant présente les gains actuariels (pertes actuarielles) comptabilisés au titre des régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global liés aux activités poursuivies :

(en millions de dollars)	2023			2022		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
Rendement (perte) des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les produits d'intérêts	121 \$	– \$	121 \$	(626) \$	– \$	(626) \$
Ajustements liés à l'expérience	(20)	12	(8)	(3)	3	–
Gains actuariels (pertes actuarielles) découlant des modifications apportées aux hypothèses démographiques	35	8	43	–	(6)	(6)
Gains actuariels (pertes actuarielles) découlant des modifications apportées aux hypothèses financières <sup>i)</sup>	(143)	(10)	(153)	538	36	574
Variation du passif résultant des modifications apportées au plafonnement des actifs <sup>i)</sup>	267	–	267	(265)	–	(265)
Total des gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global avant impôt	260 \$	10 \$	270 \$	(356) \$	33 \$	(323) \$
(Charges) recouvrements d'impôt sur le résultat liés aux gains actuariels (pertes actuarielles) (note 8)	(69)	(2)	(71)	95	(8)	87
Gains actuariels (pertes actuarielles), déduction faite des recouvrements (charges) d'impôt sur le résultat	191 \$	8 \$	199 \$	(261) \$	25 \$	(236) \$

i) Les pertes actuarielles et la variation du passif résultant des modifications apportées au plafonnement des actifs sont principalement attribuables à une diminution des taux d'actualisation.

Le tableau suivant présente le cumul des gains actuariels (pertes actuarielles) avant impôt comptabilisés dans les capitaux propres au titre des régimes à prestations définies de la société :

(en millions de dollars)	2023			2022		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	29 \$	127 \$	156 \$	385 \$	94 \$	479 \$
Gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) comptabilisés au cours de l'exercice, avant impôt	260	10	270	(356)	33	(323)
Montant cumulé à la clôture de l'exercice	289 \$	137 \$	426 \$	29 \$	127 \$	156 \$



## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

**PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES** Le tableau suivant présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations définies et le coût net des régimes à prestations définies pour l'exercice (exprimées en moyennes pondérées) :

	2023		2022	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies
<b>Obligations au titre des régimes à prestations définies</b>				
Taux d'actualisation	4,60 %	4,60 %	5,30 %	5,30 %
Taux de croissance de la rémunération	4 % pour 2023 et 3 % par la suite	s. o.	4 % pour 2022 et 2023 et 3 % par la suite	s. o.
Table de mortalité <sup>i)</sup>	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle
<b>Charge nette au titre des régimes à prestations définies</b>				
Taux d'actualisation	5,30 %	5,30 %	3,30 %	3,20 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	s. o.	3,00 %	s. o.
Table de mortalité <sup>i)</sup>	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle

s. o. - sans objet

i) Une table de mortalité ajustée du secteur public ou du secteur privé est utilisée selon les données démographiques déterminantes et les données réelles de chaque régime.

La durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice 2023 était de 14,0 ans (14,1 ans en 2022).

Le taux de croissance du coût des soins de santé, à savoir principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés aux obligations au titre des autres régimes à prestations définies, était évalué à 4,90 % à la clôture de l'exercice 2023, et il devrait augmenter à 5,10 % à la clôture de l'exercice 2024.

**SENSIBILITÉ DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES** Le tableau suivant présente les principales hypothèses pour 2023 (exprimées en moyennes pondérées) et la sensibilité de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des régimes à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.



	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Augmentation (diminution) (en millions de dollars)	Obligations au titre des prestations définies	Obligations au titre des prestations définies
Taux d'actualisation	4,60 %	4,60 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	(199) \$	(13) \$
d'une diminution de 1 %	246 \$	16 \$
Taux de croissance attendu des coûts des soins de santé		4,90 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	s. o.	11 \$
d'une diminution de 1 %	s. o.	(9) \$
Taux de mortalité		
Incidence : d'une augmentation d'un an de l'espérance de vie	28 \$	2 \$
d'une diminution d'un an de l'espérance de vie	(27) \$	(2) \$

s. o. - sans objet

**RÉGIMES DE RETRAITE MULTI-EMPLOYEURS** En 2023, la société a inscrit une charge de 69 millions de dollars (70 millions de dollars en 2022) dans le résultat d'exploitation liée aux activités poursuivies, soit les cotisations versées pour les régimes de retraite multi-employeurs. En 2024, la société prévoit continuer de cotiser à ces régimes de retraite multi-employeurs.

Loblaw, de concert avec ses franchisés, est le plus important employeur participant au Régime de retraite des employés de commerce du Canada (le « RRECC »), environ 54 000 employés y participant (57 000 en 2022). Les charges de 2023 dont il est question ci-dessus comprennent des cotisations de 69 millions de dollars (69 millions de dollars en 2022) au RRECC.

**COÛT DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL À LONG TERME** Le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres régimes d'avantages du personnel à long terme de la société comptabilisés dans le bénéfice avant impôt sur le résultat lié aux activités poursuivies s'est établi comme suit :

(en millions de dollars)	2023	2022
Coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	60 \$	63 \$
Coût des régimes à cotisations définies <sup>i)</sup>	35	33
Coût des régimes de retraite multi-employeurs <sup>ii)</sup>	69	70
Coût net total des avantages postérieurs à l'emploi	164 \$	166 \$
Coût des autres avantages du personnel à long terme <sup>iii)</sup>	58	25
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme	222 \$	191 \$
Comptabilisés à l'état consolidé des résultats comme suit :		
Résultat d'exploitation (note 28)	207 \$	195 \$
Charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières (note 7)	15	(4)
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme	222 \$	191 \$

i) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à des régimes à cotisations définies.

ii) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à des régimes de retraite multi-employeurs.

iii) Les coûts liés aux autres avantages du personnel à long terme comprennent 6 millions de dollars (3 millions de dollars en 2022) au titre des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

## Note 27. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

Les accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société comprennent les régimes d'options sur actions, d'UATI, d'UAR, d'UAD et d'UADD, ainsi que les régimes de rémunération fondée sur des parts de Propriétés de Choix. La charge que la société a comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives en 2023 au titre de ses accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres s'est élevée à 87 millions de dollars (90 millions de dollars en 2022).

Le tableau suivant présente la valeur comptable des accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Fournisseurs et autres passifs	11 \$	11 \$
Autres passifs (note 23)	8 \$	8 \$
Surplus d'apport	143 \$	135 \$

Les régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de GWL et de Loblaw sont présentés en détail ci-dessous.

**RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS** GWL maintient un régime d'options sur actions à l'intention de certains salariés. Aux termes de ce régime, GWL peut attribuer des options visant au plus 6 453 726 de ses actions ordinaires.

Loblaw maintient un régime d'options sur actions à l'intention de certains salariés. Dans le cadre de ce régime, Loblaw peut attribuer des options visant au plus 28 137 162 de ses actions ordinaires.

L'activité du régime d'options sur actions de GWL se résume comme suit :

	2023		2022	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	1 648 766	106,38 \$	1 817 548	101,89 \$
Attribution	114 510	169,85 \$	171 497	152,95 \$
Exercice (note 24)	(67 619)	105,97 \$	(337 615)	105,83 \$
Renonciation/annulation	–	– \$	(2 664)	109,98 \$
Options en cours à la clôture de l'exercice	1 695 657	110,68 \$	1 648 766	106,38 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	911 368	102,56 \$	634 989	101,23 \$

Les options sur actions en cours de GWL se résument comme suit :

	2023				
	Options en cours			Options exerçables	
Fourchette des prix d'exercice (en dollars)	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
93,17 \$ - 102,51 \$	746 424	3	97,07 \$	424 430	95,72 \$
102,52 \$ - 104,48 \$	486 784	3	104,15 \$	276 655	104,15 \$
104,49 \$ - 169,85 \$	462 449	4	139,53 \$	210 283	114,28 \$
	1 695 657			911 368	102,56 \$

En 2023, GWL a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un cours de marché moyen pondéré de 164,39 \$ (158,33 \$ en 2022) par action ordinaire pour une contrepartie en trésorerie de 7 millions de dollars (36 millions de dollars en 2022).

La juste valeur des options sur actions attribuées par GWL en 2023 s'est élevée à 4 millions de dollars (5 millions de dollars en 2022). Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont été utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées par GWL au cours des exercices clos au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes :

	2023	2022
Taux de rendement en dividende attendu	1,6 %	1,6 %
Volatilité attendue du cours de l'action	19,3 % - 21,2 %	19,0 % - 20,6 %
Taux d'intérêt sans risque	3,4 % - 3,6 %	1,6 % - 2,9 %
Durée de vie attendue des options	5,0 - 6,6 ans	4,9 - 6,6 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée au régime d'options sur actions. Un taux de renonciation de 1,3 % a été appliqué à la clôture de l'exercice 2023 (1,3 % en 2022).

L'activité du régime d'options sur actions de Loblaw se résume comme suit :

	2023		2022	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	5 782 615	71,07 \$	6 431 449	63,15 \$
Attribution	857 666	118,94 \$	1 162 625	100,05 \$
Exercice	(984 923)	61,48 \$	(1 487 377)	59,47 \$
Renonciation/annulation	(159 134)	83,80 \$	(324 082)	71,04 \$
Options en cours à la clôture de l'exercice	5 496 224	79,89 \$	5 782 615	71,07 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	2 321 812	67,05 \$	2 100 204	62,26 \$

Les informations sur les options sur actions en cours de Loblaw se résument comme suit :

	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Fourchette des prix d'exercice (en dollars)					
55,18 \$ - 65,51 \$	1 641 844	3	60,33 \$	976 131	58,74 \$
65,52 \$ - 78,81 \$	1 936 377	3	68,56 \$	1 135 056	68,19 \$
78,82 \$ - 124,14 \$	1 918 003	6	108,08 \$	210 625	99,47 \$
	5 496 224		79,89 \$	2 321 812	67,05 \$

En 2023, Loblaw a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un prix moyen pondéré de 120,31 \$ par action ordinaire (114,22 \$ en 2022) et a reçu une contrepartie en trésorerie de 61 millions de dollars (88 millions de dollars en 2022).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

La juste valeur des options sur actions attribuées par Loblaw en 2023 s'est élevée à 21 millions de dollars (21 millions de dollars en 2022). Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées par Loblaw au cours des exercices clos comme il est indiqué au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes :

	2023	2022
Taux de rendement en dividende attendu	1,5 %	1,4 %
Volatilité attendue du cours de l'action	19,4 % - 22,5 %	18,4 % - 22,2 %
Taux d'intérêt sans risque	3,0 % - 4,2 %	1,6 % - 3,5 %
Durée de vie attendue des options	3,8 - 6,2 ans	3,7 - 6,2 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée au régime d'options sur actions. Un taux de renonciation de 11,0 % a été appliqué à la clôture de l'exercice 2023 (11,0 % en 2022).

**RÉGIMES D'UNITÉS D' ACTIONS TEMPORAIREMENT INCESSIBLES** L'activité des régimes d'UATI de GWL et de Loblaw se résume comme suit :

(nombre d'attributions)	GWL		Loblaw	
	2023	2022	2023	2022
UATI en cours à l'ouverture de l'exercice	25 499	29 777	716 827	799 345
Attribution	8 127	7 451	252 588	244 686
Réinvestissement	384	513	10 481	10 105
Règlement	(10 655)	(9 184)	(204 779)	(294 115)
Renonciation	(955)	(3 058)	(22 269)	(43 194)
UATI en cours à la clôture de l'exercice	22 400	25 499	752 848	716 827

La juste valeur des UATI de GWL et de Loblaw attribuées en 2023 s'est établie respectivement à 1 million de dollars (1 million de dollars en 2022) et à 30 millions de dollars (26 millions de dollars en 2022).

**RÉGIMES D'UNITÉS D' ACTIONS AU RENDEMENT** L'activité des régimes d'UAR de GWL et de Loblaw se résume comme suit :

(nombre d'attributions)	GWL		Loblaw	
	2023	2022	2023	2022
UAR en cours à l'ouverture de l'exercice	144 083	183 841	648 199	616 417
Attribution	33 951	28 131	319 671	310 100
Réinvestissement	1 988	2 576	8 707	8 570
Règlement	(69 915)	(70 457)	(376 108)	(258 411)
Renonciation	(7)	(8)	(24 394)	(28 477)
UAR en cours à la clôture de l'exercice	110 100	144 083	576 075	648 199

La juste valeur des UAR de GWL et de Loblaw attribuées en 2023 s'est établie respectivement à 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2022) et à 20 millions de dollars (26 millions de dollars en 2022).

**RÈGLEMENT DES ATTRIBUTIONS À MÊME LES ACTIONS DÉTENUES EN FIDUCIE** Le tableau suivant présente un résumé du règlement des UATI et des UAR de GWL à même les actions détenues en fiducie pour les exercices clos indiqués :

(nombre d'attributions)	2023	2022
Règlement	80 570	79 641
Attributions libérées des fiducies (note 24)	80 570	79 641

En 2023, le règlement des attributions à même les actions détenues en fiducie a donné lieu à une augmentation de 7 millions de dollars (7 millions de dollars en 2022) des résultats non distribués et à une augmentation de 1 million de dollars du capital social (1 million de dollars en 2022).

**RÉGIMES D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES À L'INTENTION DES ADMINISTRATEURS** L'activité des régimes d'UAD de GWL et de Loblaw se résume comme suit :

(nombre d'attributions)	GWL		Loblaw	
	2023	2022	2023	2022
UAD en cours à l'ouverture de l'exercice	161 207	168 303	325 231	361 316
Attribution	10 107	11 367	21 458	21 744
Réinvestissement	2 736	2 635	4 947	4 532
Règlement	(9 570)	(21 098)	–	(62 361)
UAD en cours à la clôture de l'exercice	164 480	161 207	351 636	325 231

La juste valeur des UAD de GWL et de Loblaw attribuées en 2023 s'est établie respectivement à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2022) et à 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2022).

**RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES À L'INTENTION DES DIRIGEANTS** L'activité des régimes d'UADD de GWL et de Loblaw se résume comme suit :

(nombre d'attributions)	GWL		Loblaw	
	2023	2022	2023	2022
UADD en cours à l'ouverture de l'exercice	45 273	44 527	65 498	62 473
Attribution	–	–	3 303	7 719
Réinvestissement	793	746	888	914
Règlement	–	–	(31 339)	(5 608)
Renonciation	–	–	(10)	–
UADD en cours à la clôture de l'exercice	46 066	45 273	38 340	65 498

Aucune UADD de GWL n'a été attribuée en 2023 et en 2022. La juste valeur des UADD de Loblaw attribuées en 2023 était négligeable (1 million de dollars en 2022).

**PROPRIÉTÉS DE CHOIX** Les régimes de rémunération fondée sur les parts de Propriétés de Choix sont présentés en détail ci-après :

**RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT DE PARTS** Propriétés de Choix maintient un régime d'options d'achat de parts à l'intention de certains salariés. Dans le cadre de ce régime, Propriétés de Choix peut attribuer des options visant un maximum de 19 744 697 parts, tel qu'il a été approuvé à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des porteurs de parts du 29 avril 2015. Les droits afférents aux options d'achat de parts sont acquis par tranches sur une période de quatre ans.

Le tableau qui suit présente l'activité du régime d'options d'achat de parts de Propriétés de Choix :

	2023		2022	
	Nombre d'attributions	Prix d'exercice moyen pondéré par part	Nombre d'attributions	Prix d'exercice moyen pondéré par part
Options d'achat de parts en cours à l'ouverture de l'exercice	253 154	12,01 \$	435 456	12,84 \$
Exercice	(88 823)	12,17 \$	(182 302)	13,98 \$
Expiration	(31)	13,93 \$	–	– \$
Options d'achat de parts en cours à la clôture de l'exercice	164 300	11,92 \$	253 154	12,01 \$
Options d'achat de parts exerçables à la clôture de l'exercice	164 300	11,92 \$	253 154	12,01 \$

## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont servi à évaluer la juste valeur des options d'achat de parts au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes :

	2023	2022
Taux de distribution attendu	5,4 %	4,9 %
Volatilité attendue du cours de la part	11,3 %	13,7 % - 20,9 %
Taux d'intérêt sans risque	0,06 %	0,05 % - 4,4 %
Durée de vie attendue des options	0,1 an	0,1 - 0,7 an

**RÉGIME DE PARTS TEMPORAIREMENT INCESSIBLES** Le régime de PTI donne le droit à certains salariés de recevoir un montant en trésorerie ou des parts correspondant à l'attribution des PTI à la fin de la période d'acquisition des droits applicable, dont la durée est habituellement de trois ans. Aux termes du régime de PTI, des PTI additionnelles peuvent être créditées relativement aux distributions versées sur les parts lorsque ces PTI sont en cours. La juste valeur de chaque PTI attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part de fiducie à la date de clôture. Aucun droit rattaché aux PTI n'était acquis à la clôture des exercices 2023 et 2022.

Le tableau qui suit présente un résumé de l'activité du régime de PTI de Propriétés de Choix :

(nombre d'attributions)	2023	2022
PTI en cours à l'ouverture de l'exercice	271 147	439 574
Attribution	128 795	94 355
Réinvestissement	16 361	16 329
Exercice	(96 308)	(257 604)
Annulation	(54 657)	(21 499)
Expiration	–	(8)
PTI en cours à la clôture de l'exercice	265 338	271 147

**RÉGIME D'UNITÉS TEMPORAIREMENT INCESSIBLES RÉGLÉES EN PARTS** Aux termes du régime d'UTIRP, certains employés se voient attribuer des UTIRP, qui sont assujetties à des conditions d'acquisition des droits et à des restrictions relatives à la cession. En général, les droits rattachés aux UTIRP ne deviennent entièrement acquis que lorsqu'un employé est demeuré au service de Propriétés de Choix pour une période de trois à cinq ans à compter de la date d'attribution. Selon la nature de l'attribution, les UTIRP sont assujetties à une période de détention de six ou sept ans, durant laquelle elles ne peuvent être cédées. À la clôture de l'exercice 2023, 1 503 185 droits rattachés aux UTIRP avaient été acquis, mais étaient encore assujettis à des restrictions relatives à la cession (1 217 340 en 2022).

Le tableau qui suit résume l'activité du régime d'UTIRP de Propriétés de Choix pour les unités dont les droits n'ont pas encore été acquis :

(nombre d'attributions)	2023	2022
UTIRP en cours à l'ouverture de l'exercice	666 719	600 919
Attribution	240 893	230 682
Annulation	(4 942)	(1 989)
Unités aux droits acquis	(197 269)	(162 893)
UTIRP en cours à la clôture de l'exercice	705 401	666 719

**RÉGIME DE PARTS ATTRIBUÉES AU RENDEMENT** Les PAR donnent le droit à certains salariés de recevoir la valeur des PAR attribuées en trésorerie ou en parts à la clôture de la période de rendement applicable, qui est habituellement de trois ans, selon que Propriétés de Choix ait atteint ou non certaines conditions de performance. Le régime de PAR prévoit que des PAR supplémentaires soient portées au crédit en lien avec les distributions versées sur les parts pour la période au cours de laquelle une PAR est en cours. La juste valeur de chaque PAR attribuée est évaluée selon la valeur de marché d'une part à la date de clôture. Aucun droit rattaché aux PAR n'était acquis à la clôture des exercices 2023 et 2022.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'activité du régime de PAR de Propriétés de Choix :

(nombre d'attributions)	2023	2022
PAR en cours à l'ouverture de l'exercice	238 418	197 609
Attribution	97 056	85 221
Réinvestissement	14 148	12 081
Exercice	(107 057)	(67 397)
Annulation	(19 737)	(5 069)
Ajout attribuable à un facteur de rendement	33 846	15 973
PAR en cours à la clôture de l'exercice	256 674	238 418

**RÉGIME DE PARTS DIFFÉRÉES À L'INTENTION DES FIDUCIAIRES** Les membres du conseil des fiduciaires de Propriétés de Choix qui ne font pas partie de la direction doivent toucher une partie de leur rémunération annuelle d'administrateur sous la forme de PD et peuvent également choisir de recevoir jusqu'à l'intégralité de leur provision restante sous forme de parts différées. Les distributions versées prennent la forme de fractions de parts différées et sont traitées comme des attributions excédentaires. La juste valeur de chaque PD attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part à la date de clôture. Tous les droits rattachés aux parts différées sont acquis au moment de leur attribution. Toutefois, les parts ne peuvent être exercées tant que les fiduciaires siègent au Conseil.

Le tableau qui suit résume l'activité du régime de PD de Propriétés de Choix :

(nombre d'attributions)	2023	2022
PD à l'intention des fiduciaires en cours à l'ouverture de l'exercice	506 556	389 462
Attribution	111 047	95 099
Réinvestissement	30 029	21 995
Exercice	(88 252)	–
PD à l'intention des fiduciaires en cours à la clôture de l'exercice	559 380	506 556

## Note 28. Charges au titre des avantages du personnel

Le résultat d'exploitation tient compte des charges au titre des avantages du personnel liées aux activités poursuivies qui sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	2023	2022
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	7 693 \$	7 314 \$
Avantages postérieurs à l'emploi (note 26)	155	173
Autres régimes d'avantages du personnel à long terme (note 26)	52	22
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	82	81
Montant incorporé au coût des immobilisations corporelles et incorporelles	(133)	(129)
Charges au titre des avantages du personnel	7 849 \$	7 461 \$

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

## Note 29. Contrats de location

La société loue certains des magasins de vente au détail et des centres de distribution de Loblaw, des locaux à bureaux, des véhicules à passagers, des remorques et du matériel informatique. Les contrats de location de magasins de vente au détail de Loblaw constituent une part importante du portefeuille de location de la société. En général, ces contrats ont une durée de location initiale, des options de renouvellement supplémentaires étant disponibles par la suite.

La société possède et loue également des immeubles qui sont loués ou sous-loués à des tiers, respectivement. Les immeubles sont détenus pour en tirer des loyers ou valoriser le capital, ou les deux. Les sous-locations ont principalement trait à des magasins franchisés non consolidés, à des centres médicaux et à des locataires complémentaires à l'intérieur des magasins de Loblaw.

### À TITRE DE PRENEUR

**Actifs au titre de droits d'utilisation** Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022.

(en millions de dollars)	2023			2022		
	Immeubles	Autres	Total	Immeubles	Autres	Total
<b>Coût</b>						
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 456 \$	131 \$	6 587 \$	5 717 \$	99 \$	5 816 \$
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations	215	29	244	293	21	314
Prolongation de contrats de location et autres éléments	577	25	602	446	11	457
Baux résiliés	(72)	–	(72)	–	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	7 176 \$	185 \$	7 361 \$	6 456 \$	131 \$	6 587 \$
<b>Cumul de l'amortissement</b>						
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 297 \$	82 \$	2 379 \$	1 695 \$	63 \$	1 758 \$
Amortissement	628	22	650	598	19	617
Pertes de valeur (reprises de pertes de valeur) nettes (note 15)	(4)	–	(4)	4	–	4
Baux résiliés	(72)	–	(72)	–	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	2 849 \$	104 \$	2 953 \$	2 297 \$	82 \$	2 379 \$
<b>Valeur comptable à la clôture de l'exercice</b>	<b>4 327 \$</b>	<b>81 \$</b>	<b>4 408 \$</b>	<b>4 159 \$</b>	<b>49 \$</b>	<b>4 208 \$</b>

**Obligations locatives** Le tableau qui suit présente l'évolution des obligations locatives pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022.

(en millions de dollars)	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 158 \$	4 984 \$
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations	371	297
Prolongation de contrats de location et autres éléments	568	453
Paiements au titre de la location	(861)	(761)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives (note 7)	207	185
Solde à la clôture de l'exercice	5 443 \$	5 158 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	880 \$	835 \$
Obligations locatives	4 563	4 323
Total des obligations locatives	5 443 \$	5 158 \$



**Situation de trésorerie** Le tableau qui suit présente les obligations découlant de contrats de location contractuelles non actualisées futures.

	Montant exigible pour chaque exercice						Aux	
	2024	2025	2026	2027	2028	Par la suite	31 déc. 2023	31 déc. 2022
(en millions de dollars)							Total	Total
Obligations découlant de contrats de location	897 \$	882 \$	703 \$	603 \$	462 \$	2 043 \$	5 590 \$	5 310 \$

Au 31 décembre 2023, la société avait également des engagements de 717 millions de dollars (566 millions de dollars au 31 décembre 2022) liés à des contrats de location non encore en vigueur.

**Contrats de location à court terme** La société a conclu des contrats de location à court terme qui visent essentiellement des locations de remorques et certains immeubles. En 2023, un montant de 45 millions de dollars (27 millions de dollars en 2022) a été comptabilisé dans le coût des stocks vendus et dans les frais de vente et charges générales et administratives.

**Paiements variables au titre de la location** La société effectue des paiements variables au titre de la location à l'égard de l'impôt foncier et des frais d'assurance visant les immeubles loués. La société a également conclu certains contrats de location de magasins dont des tranches des paiements au titre de la location varient selon un pourcentage des ventes au détail. En 2023, des paiements variables au titre de la location de 237 millions de dollars (233 millions de dollars en 2022) ont été comptabilisés dans les frais de vente et charges générales et administratives.

**Options de prolongation** La quasi-totalité des contrats de location relatifs à des magasins de détail de Loblaw sont assortis d'options de prolongation. Au 31 décembre 2023, environ 16 % (15 % au 31 décembre 2022) des obligations locatives avaient trait à des options de prolongation pour lesquelles il existait une certitude raisonnable qu'elles seraient exercées.

Au 31 décembre 2023, des paiements futurs non actualisés au titre de la location d'environ 7 milliards de dollars (7 milliards de dollars au 31 décembre 2022) se rapportaient à des options de prolongation pour lesquelles il n'existait aucune certitude raisonnable qu'elles seraient exercées et qui n'étaient pas incluses dans les obligations locatives. Ces paiements futurs au titre de la location sont actualisés aux taux d'emprunt marginaux propres au profil d'obligations locatives actuel.

**Transactions de cession-bail** En 2023, la société a cédé puis reloué 18 immeubles de commerces de détail et deux centres de distribution (un immeuble de commerces de détail en 2022) pour un produit de 184 millions de dollars (13 millions de dollars en 2022) et a comptabilisé un profit de 27 millions de dollars (perte de 1 million de dollars en 2022) dans les frais de vente et charges générales et administratives.

## À TITRE DE BAILLEUR

**Contrats de location simple** En 2023, la société a comptabilisé des produits tirés de contrats de location simple de 378 millions de dollars (375 millions de dollars en 2022), dont une tranche de 20 millions de dollars (19 millions de dollars en 2022) provient de contrats de sous-location d'actifs au titre de droits d'utilisation.

Les paiements futurs non actualisés aux termes de contrats de location simple que recevra la société se présentent comme suit :

	Paiements à recevoir pour chaque exercice						Aux	
	2024	2025	2026	2027	2028	Par la suite	31 déc. 2023	31 déc. 2022
(en millions de dollars)							Total	Total
Produits tirés des contrats de location simple	359 \$	330 \$	284 \$	236 \$	185 \$	658 \$	2 052 \$	2 592 \$

La société loue à des tierces parties certains terrains et bâtiments dont la valeur comptable nette s'établissait à 849 millions de dollars au 31 décembre 2023 (863 millions de dollars en 2022).

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

## Note 30. Instruments financiers

Le tableau qui suit présente la juste valeur et la hiérarchie des justes valeurs pour les instruments financiers de la société, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et qui sont par nature à court terme. Les valeurs comptables des instruments financiers de la société se rapprochent de leur juste valeur, à l'exception de celle de la dette à long terme.

(en millions de dollars)	31 déc. 2023				31 déc. 2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>								
Coût amorti :								
Prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir <sup>i)</sup>	– \$	– \$	205 \$	205 \$	– \$	– \$	342 \$	342 \$
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :								
Titres à long terme <sup>i)</sup>	201	–	–	201	246	–	–	246
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	–	8	–	8	–	6	–	6
Juste valeur par le biais du résultat net :								
Dépôts de garantie	38	–	–	38	36	–	–	36
Prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir <sup>i)</sup>	–	–	161	161	–	–	163	163
Placement dans des titres immobiliers <sup>i)</sup>	–	238	–	238	–	302	–	302
Certains autres actifs <sup>i)</sup>	–	17	95	112	–	19	132	151
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	–	8	2	10	1	26	–	27
<b>Passifs financiers</b>								
Coût amorti :								
Dette à long terme	–	8 627	6 599	15 226	–	8 592	5 947	14 539
Participation des pharmaciens propriétaires	–	–	370	370	–	–	434	434
Certains autres passifs <sup>i), ii)</sup>	–	–	814	814	–	–	677	677
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :								
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	–	–	4	4	–	–	–	–
Juste valeur par le biais du résultat net :								
Passif lié aux parts de fiducie	3 881	–	–	3 881	4 112	–	–	4 112
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	4	4	–	8	–	–	3	3

i) Inscrits aux bilans consolidés sous les postes « Autres actifs » et « Autres passifs ».

ii) Certains autres passifs se rapportent principalement aux passifs financiers liés aux immeubles qui ne répondaient pas aux critères de vente.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des périodes présentées.

En 2023, une perte de 3 millions de dollars (profit de 4 millions de dollars en 2022) sur les instruments financiers désignés comme étant au coût amorti a été comptabilisée dans le résultat d'exploitation. De plus, un profit net de 139 millions de dollars (perte nette de 83 millions de dollars en 2022) a été comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat lié aux activités poursuivies au titre des instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

**Placement dans des titres immobiliers** Le 31 mars 2022, Propriétés de Choix a cédé ses participations dans un portefeuille de six actifs de bureaux à Allied Properties Real Estate Investment Trust (« Allied »). La contrepartie reçue comprenait 11 809 145 parts de société en commandite échangeables de catégorie B d'Allied Properties Exchangeable Limited Partnership (les « parts de catégorie B d'Allied »), une entité affiliée à Allied, dont la juste valeur s'établissait à 551 millions de dollars à la date de la transaction. La contrepartie comprenait également un billet à ordre d'une juste valeur de 193 millions de dollars (valeur nominale de 200 millions de dollars), qu'Allied a remboursé le 29 décembre 2023. Les parts de catégorie B d'Allied sont échangeables contre des parts de fiducie cotées en bourse d'Allied (les « parts d'Allied »), et économiquement équivalentes à celles-ci, et étaient accompagnées d'un nombre correspondant de parts à droit de vote spécial d'Allied. L'échange des parts de catégorie B d'Allied contre des parts d'Allied n'est soumis à aucune restriction, mais les parts d'Allied (si elles sont échangées) sont assujetties à une convention de blocage à compter de la clôture de la transaction, de sorte que 25 % des parts de catégorie B d'Allied ou des parts d'Allied, selon le cas, seront libérées du blocage tous les trois mois suivant le premier anniversaire de la clôture de la transaction. À la clôture de l'exercice 2023, 2 952 286 parts de catégorie B étaient assujetties à une convention de blocage. En tant que porteur de parts de catégorie B d'Allied, Propriétés de Choix a droit aux distributions versées par Allied.

Les parts de catégorie B d'Allied sont comptabilisées à leur juste valeur selon le cours de marché des parts cotées en bourse d'Allied, et elles sont incluses au poste « Placement dans des titres immobiliers » du tableau précédent. À la clôture de l'exercice 2023, Propriétés de Choix détenait 11 809 145 parts de catégorie B d'Allied d'une juste valeur de 238 millions de dollars (302 millions de dollars en 2022). En 2023, une perte liée à la juste valeur de 64 millions de dollars (perte de 248 millions de dollars en 2022) a été comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives.

**Autres dérivés** La société a recours à des contrats à terme sur obligations, à des swaps de taux d'intérêt et à des contrats de change à terme pour atténuer l'incidence de la hausse des taux d'intérêt et pour gérer le risque prévu lié aux taux de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes et de ses achats prévus d'immobilisations corporelles. Elle a également recours à des swaps, à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes. Les tableaux qui suivent présentent un résumé des justes valeurs comptabilisées au bilan consolidé et des profits nets réalisés et latents (pertes nettes réalisées et latentes), avant l'impôt sur le résultat, lié(e)s aux activités poursuivies au titre des autres dérivés de la société :

	<b>2023</b>		
(en millions de dollars)	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
<b>Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie</b>			
Contrats de change à terme <sup>i)</sup>	7 \$	(2) \$	2 \$
Contrats à terme sur obligations <sup>ii)</sup>	–	11	(4)
Swaps de taux d'intérêt et autres <sup>iii)</sup>	4	(10)	2
<b>Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>11 \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>– \$</b>
<b>Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle</b>			
Contrats de change et autres contrats à terme	(3) \$	– \$	(4) \$
Autres dérivés non financiers	(4)	–	(7)
<b>Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle</b>	<b>(7) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(11) \$</b>
<b>Total des dérivés</b>	<b>4 \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>(11) \$</b>

- i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 9 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- ii) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. En 2023, la Banque PC a réglé la totalité de ses contrats à terme sur obligations en cours.
- iii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 180 millions de dollars, pour atténuer l'incidence de la hausse des taux d'intérêt. Au deuxième trimestre de 2023, la société a conclu un accord de 20 ans afin de couvrir les prix de l'énergie sur ses acquisitions en Alberta à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. La couverture a une valeur notionnelle de 223 millions de dollars et a donné lieu à une perte liée à la juste valeur de 4 millions de dollars en 2023, qui a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La juste valeur des dérivés détenus par la Banque PC et Loblaw est prise en compte à la fois dans les charges payées d'avance et autres actifs et dans les fournisseurs et autres passifs. Propriétés de Choix a recours à des swaps de taux d'intérêt à titre d'actifs dérivés, d'une valeur notionnelle de 79 millions de dollars, et à titre de passifs dérivés, d'une valeur notionnelle de 109 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux emprunts hypothécaires à taux variable. La juste valeur des dérivés détenus par Propriétés de Choix est prise en compte dans les autres actifs et les autres passifs. En 2023, Propriétés de Choix a également conclu des swaps de devises pour couvrir le risque de change associé au montant équivalent en dollars américains prélevé sur sa facilité de crédit. Les swaps sur devises sont arrivés à échéance en 2023 et les emprunts en dollars américains ont été remboursés.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

2022

(en millions de dollars)	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
<b>Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie</b>			
Contrats de change à terme <sup>i)</sup>	4 \$	4 \$	2 \$
Contrats à terme sur obligations <sup>ii)</sup>	1	18	(5)
Swaps de taux d'intérêt <sup>iii)</sup>	14	11	4
<b>Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>19 \$</b>	<b>33 \$</b>	<b>1 \$</b>
<b>Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle</b>			
Contrats de change et autres contrats à terme	13 \$	– \$	32 \$
Autres dérivés non financiers	1	–	24
<b>Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle</b>	<b>14 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>56 \$</b>
<b>Total des dérivés</b>	<b>33 \$</b>	<b>33 \$</b>	<b>57 \$</b>

- i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 37 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.
- ii) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur notionnelle de 25 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs. En 2022, la Banque PC a réglé des contrats à terme sur obligations de 140 millions de dollars (voir la note 22).
- iii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 180 millions de dollars, pour atténuer l'incidence de la hausse des taux d'intérêt. La juste valeur des dérivés détenus par la Banque PC et Loblaw est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs. Propriétés de Choix a recours à des swaps de taux d'intérêt à titre d'actifs dérivés, d'une valeur notionnelle de 158 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux emprunts hypothécaires à taux variable. La juste valeur des dérivés détenus par Propriétés de Choix est prise en compte dans les autres actifs.

## Note 31. Gestion des risques financiers

Comme elle détient et émet des instruments financiers, la société est exposée à certains risques. Une analyse de ces risques et de la manière dont ils sont gérés est présentée ci-après :

**RISQUE DE LIQUIDITÉ** Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités avantageuses pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC, qui nécessite une source de financement fiable. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation, sur les dépôts à vue de clients et sur les dépôts liés aux CPG pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment les facilités de crédit engagées de la société, et l'échelonnement des échéances de ses emprunts et obligations en matière de capital.

**Analyse des échéances** Le tableau suivant présente les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers importants (compte non tenu des obligations locatives – voir la note 30) au 31 décembre 2023 :

(en millions de dollars)	2024	2025	2026	2027	2028	Par la suite	Total <sup>i)</sup>
Dettes à long terme, y compris les paiements d'intérêts <sup>ii)</sup>	2 725 \$	2 410 \$	1 497 \$	1 701 \$	2 340 \$	9 080 \$	19 753 \$
Contrats de change à terme	498	–	–	–	–	–	498
Dettes à court terme <sup>iii)</sup>	850	–	–	–	–	–	850
Passifs financiers <sup>iv)</sup>	54	60	54	52	45	168	433
Dettes bancaires	13	–	–	–	–	–	13
Dépôts à vue de clients	166	–	–	–	–	–	166
Certains autres passifs	3	–	–	–	–	–	3
<b>Total</b>	<b>4 309 \$</b>	<b>2 470 \$</b>	<b>1 551 \$</b>	<b>1 753 \$</b>	<b>2 385 \$</b>	<b>9 248 \$</b>	<b>21 716 \$</b>

- i) Le passif lié aux parts de fiducie n'est pas pris en compte, car il ne comporte pas de date d'échéance contractuelle. La société a également exclu les fournisseurs et autres passifs, lesquels sont exigibles d'ici les 12 prochains mois.
- ii) Les paiements d'intérêts fixes sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, les fiducies de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées et les emprunts hypothécaires. Les paiements d'intérêts variables sont fondés sur les taux à terme à la clôture de l'exercice 2023.
- iii) Représente des obligations envers d'autres fiducies de titrisation indépendantes qui sont garanties par les créances sur cartes de crédit de la société (voir la note 12).
- iv) Représentent les paiements contractuels auxquels s'est engagée Loblaw relativement aux immeubles cédés à des tiers (voir la note 23).

**RISQUE DE CRÉDIT** La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle, notamment en ce qui a trait aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme, aux dépôts de garantie, aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux créances liées à des contrats de location-financement de Loblaw, aux actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies de la société et aux créances de Loblaw, y compris les sommes à recevoir de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés par suite de la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de fournisseurs. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note A- à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Propriétés de Choix atténue le risque de pertes sur créances lié à ses locataires en évaluant la solvabilité des nouveaux locataires et en exigeant des dépôts de garantie lorsque la loi le permet, de même qu'en s'assurant que son bassin de locataires est diversifié et en limitant son exposition à un seul et même locataire, sauf Loblaw. Propriétés de Choix établit une provision pour créances douteuses, dont le montant correspond aux pertes estimées liées aux loyers à recevoir. Le montant de la provision est déterminé en fonction de l'exposition à chacun des locataires pris individuellement, compte tenu des facteurs qui lui sont propres.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées aux contrats de location-financement de Loblaw et les créances de Loblaw, notamment les sommes à recevoir de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés découlant de la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants, de fournisseurs et de locataires, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

L'exposition maximale de la société au risque de crédit lié aux instruments dérivés avoisine la juste valeur de marché positive des dérivés inscrits au bilan consolidé (voir la note 30).

Voir les notes 11 et 12 pour un complément d'information sur la qualité de crédit des créances sur cartes de crédit de Loblaw et des autres créances dont il est question ci-dessus.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

**RISQUE LIÉ AU COURS DES PARTS DE FIDUCIE** La société est exposée au risque de marché en raison des parts de fiducie de Propriétés de Choix qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts sont présentées à titre de passif dans les bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables au gré des porteurs pour une contrepartie en trésorerie. Le passif est comptabilisé à la juste valeur chaque période de présentation de l'information financière, en fonction de la valeur de marché des parts de fiducie. La variation de la juste valeur du passif a une incidence négative sur le bénéfice net lorsque le cours des parts augmente et une incidence positive sur le bénéfice net lorsque le cours des parts de fiducie diminue. Une augmentation de un dollar de la valeur de marché des parts de fiducie, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par la comptabilisation d'une augmentation de 277 millions de dollars dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

**RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT** La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et du refinancement des instruments financiers existants. Une hausse des taux d'intérêt pourrait nuire aux activités et à la performance financière de la société. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, dans le but que la majorité de ses emprunts portent intérêt à taux fixe. La société estime qu'une augmentation (une baisse) de 1 % des taux d'intérêt à court terme, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par une hausse (une diminution) de 9 millions de dollars des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

**RISQUE DE CHANGE** La société est exposée aux fluctuations des cours de change, principalement sur ses achats en dollars américains inclus dans ses comptes fournisseurs et autres passifs. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence négative sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net d'un exercice à l'autre, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire. La société gère une partie de ce risque en concluant des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré visant à atténuer la volatilité liée aux cours du change.

**PRIX DES MARCHANDISES** Loblaw est exposée aux hausses des prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'à l'effet indirect des fluctuations des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. La hausse des prix des marchandises pourrait nuire à la performance financière de Loblaw. Loblaw gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement et des instruments dérivés sous la forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré négociés en bourse visant à atténuer la volatilité des prix des marchandises. Loblaw estime que, selon les contrats dérivés en cours qu'elle détenait à la clôture de 2023, une diminution de 10 % des prix des marchandises en vigueur, toutes les autres variables demeurant constantes, donnerait lieu à la comptabilisation d'une perte de 4 millions de dollars dans le bénéfice avant impôt sur le résultat. Ce montant ne tient pas compte de l'effet compensatoire du risque marchandises inhérent aux transactions qui sont couvertes.

### Note 32. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie et éventuellement assujettie à des actions et à des procédures en justice. De plus, la société est régulièrement assujettie à des vérifications fiscales de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation (voir la note 8).

Il existe un certain nombre d'incertitudes entourant ces questions, isolément ou dans leur ensemble, et, par conséquent, il est possible que l'issue ultime de ces questions puisse nuire considérablement à la réputation de la société, à ses activités ainsi qu'à sa situation ou à sa performance financière au cours de périodes futures. À l'heure actuelle, il est impossible de prédire avec certitude l'issue des actions et des procédures en justice de la société. La direction évalue régulièrement sa position quant au caractère adéquat des charges à payer et provisions liées à ces questions et elle effectue les ajustements nécessaires, le cas échéant.

Le texte qui suit décrit les actions en justice importantes de la société :

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier par le passé une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») par des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence (les « pharmaciens propriétaires »), qui réclamaient des dommages-intérêts fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui étaient parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. Un procès de jugement sommaire de l'affaire a eu lieu en décembre 2022 et, le 17 février 2023, la Cour supérieure a rendu sa décision concernant ces requêtes de jugement sommaire (la « décision »). La Cour supérieure a rejeté les demandes des parties demanderesse à l'égard de la majorité des questions, y compris une demande de dommages-

intérêts à ce stade de la procédure. La Cour a également statué que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait violé l'accord conclu avec ses pharmaciens propriétaires en 2002 en ne leur remettant pas certains montants reçus des fabricants de médicaments génériques. Le 20 mars 2023, les parties demanderesse ont déposé un avis d'appel et, le 4 avril 2023, Loblaw a déposé un avis d'appel incident. Une audience pour les appels a eu lieu les 14 et 15 février 2024, et une décision est attendue. Par conséquent, Loblaw n'a comptabilisé aucun montant au titre du passif éventuel associé à cette poursuite. Loblaw n'estime pas que la résolution ultime de cette affaire aura une incidence défavorable importante sur sa situation financière ou ses perspectives financières.

En 2017, la société et Loblaw ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Loblaw ainsi qu'un certain nombre d'autres importants magasins d'alimentation et un autre grossiste de boulangerie. En décembre 2019, un recours collectif proposé, intenté au nom de distributeurs indépendants, a été entrepris contre la société. Il est trop tôt pour prédire l'issue de ces poursuites. Ni la société ni Loblaw n'estiment que la résolution ultime de ces poursuites aura des incidences défavorables importantes sur leur situation financière ou leurs perspectives. Les soldes de trésorerie de la société et de Loblaw excèdent de loin tout scénario raisonnable de dommages-intérêts et, par conséquent, il ne devrait pas y avoir de répercussion sur les dividendes ou la politique de dividendes, ou sur le régime de rachat d'actions de la société ou de Loblaw. En 2023 ou avant, la société et Loblaw n'ont comptabilisé aucun montant en lien avec la responsabilité civile éventuelle liée aux poursuites en recours collectif du fait que le montant de la responsabilité ne peut être estimé de manière fiable à l'heure actuelle. La société et Loblaw continueront d'évaluer si une provision au titre de la responsabilité civile liée aux poursuites en recours collectif peut être estimée de façon fiable et comptabiliseront un montant dans la période au cours de laquelle une estimation fiable de la responsabilité sera établie ou que les poursuites seront réglées, selon la première des occurrences à survenir. Par suite de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Loblaw ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales. En réponse à ces poursuites en recours collectif, certains grands détaillants en alimentation ont introduit une demande entre défendeurs contre la société et Loblaw, et la société et Loblaw jugent cette demande entre défendeurs sans fondement.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont Loblaw et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la Loi sur la concurrence, d'assertions frauduleuses et inexactes ainsi que de tromperie et négligence. Il réclame un montant indéterminé de dommages-intérêts au titre des charges engagées par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires du Canada dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opioïdes au Canada. Au deuxième trimestre de 2021, le recours intenté contre Les Compagnies Loblaw Limitée a été abandonné. En mai 2019, deux autres recours collectifs liés aux opioïdes ont été intentés en Ontario et au Québec contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc. En février 2022, le demandeur et Sanis Health Inc. ont convenu de régler le recours intenté au Québec pour un montant symbolique, sans admission de responsabilité et dans le but exprès d'éviter les retards, les perturbations et les dépenses associés au litige. Le règlement a été approuvé par le tribunal et est maintenant définitif. En décembre 2019, un autre recours collectif lié aux opioïdes a été intenté en Colombie-Britannique contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc., Shoppers Drug Mart Inc. et Loblaw. Les allégations formulées dans les recours collectifs de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique sont similaires aux allégations contre les défendeurs fabricants d'opioïdes formulées dans le recours collectif de la province de la Colombie-Britannique, à la différence que ces réclamations de mai 2019 et de décembre 2019 visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. En avril 2021, Loblaw, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un autre recours collectif lié aux opioïdes qui a été intenté en Alberta contre plusieurs défendeurs. La demande vise à obtenir des dommages-intérêts au nom des municipalités et des gouvernements locaux en ce qui concerne les coûts de sécurité publique, de services sociaux et de justice pénale prétendument engagés en raison de la crise des opioïdes. En septembre 2021, Loblaw, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un recours collectif intenté en Saskatchewan par la Nation crie de Peter Ballantyne et la bande indienne de Lac La Ronge au nom de l'ensemble des communautés et des gouvernements autochtones, Métis, Premières Nations et Inuits du Canada visant à recouvrer les coûts engagés par ceux-ci en raison de la crise des opioïdes, notamment les coûts de soins de santé, les coûts des services policiers et les coûts sociétaux. En janvier 2024, Shoppers Drug Mart Inc. s'est vu signifier un deuxième recours collectif en Saskatchewan, intenté par la bande indienne de Lac La Ronge. L'action est intentée au nom des membres de la bande et vise la réclamation des dommages-intérêts liés aux coûts de réduction de la pollution, au détournement de ressources financières et d'autres ressources, à la réduction de la valeur des terres de réserve et des intérêts dans celles-ci, ainsi qu'à la perte de recettes fiscales. Shoppers Drug Mart Inc. est poursuivie en tant que représentant d'un sous-groupe de défendeurs constitué de distributeurs d'opioïdes, et Sanis Health Inc. fait partie des fournisseurs visés par le recours collectif. Loblaw estime que ces recours sont sans fondement et elle se défend vigoureusement. Aucune charge à payer ni aucune provision importantes au titre de ces recours ne sont comptabilisées dans les états financiers consolidés.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

En juillet 2022, la Cour de l'impôt du Canada a rendu une décision concernant la Banque PC, une filiale de Loblaw. La Cour de l'impôt du Canada a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaw Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. Le 29 septembre 2022, la Banque PC a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale et, au premier semestre de 2023, la Banque PC et la Couronne ont déposé leurs mémoires respectifs pour l'appel. Après la clôture de l'exercice, l'audience pour cet appel a été fixée au 6 mars 2024 par la Cour d'appel fédérale. Loblaw n'a déduit aucune partie de la charge de 111 millions de dollars, y compris les intérêts, comptabilisée au cours du deuxième trimestre de 2022. Loblaw estime que cette provision est suffisante pour couvrir son passif, si l'appel ne donne pas les résultats escomptés.

**DISPOSITIONS D'INDEMNISATION** De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs, et d'autres types d'ententes commerciales. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnités à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclarations ou de garanties ou des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. De plus, les modalités de ces dispositions d'indemnisation comportent des montants variés, et certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant d'indemnisation maximal éventuel. Les montants d'indemnisation dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par conséquent, la société n'est pas en mesure d'estimer de façon raisonnable le total de son passif éventuel maximal relativement aux dispositions d'indemnisation. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

### Note 33. Garanties financières

La société a établi des lettres de crédit qui sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement aux opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et aux garanties et dont le passif brut éventuel se chiffre à environ 379 millions de dollars (385 millions de dollars en 2022). De plus, Loblaw et Propriétés de Choix ont donné à des tiers les garanties importantes suivantes :

**GARANTIES POUR LE COMPTE DES PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES** Loblaw a pris des dispositions pour que ses pharmaciens propriétaires obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des pharmaciens propriétaires. À la clôture de l'exercice 2023, l'obligation maximale de Loblaw au titre de ces garanties se chiffrait à 580 millions de dollars (580 millions de dollars en 2022) et un montant total de 476 millions de dollars (473 millions de dollars en 2022) disponible sous forme de lignes de crédit a été accordé aux pharmaciens propriétaires par diverses banques. À la clôture de l'exercice 2023, les pharmaciens propriétaires avaient prélevé 13 millions de dollars au total (8 millions de dollars en 2022) sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les pharmaciens propriétaires est inclus dans la dette bancaire figurant aux bilans consolidés de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, Loblaw détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des pharmaciens propriétaires, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

**FIDUCIES DE FINANCEMENT INDÉPENDANTES** Le solde intégral de la dette des fiducies de financement indépendantes a été consolidé aux bilans de la société (voir la note 22). À la clôture de l'exercice 2023, Loblaw a accepté d'accorder un rehaussement de crédit de 64 millions de dollars (64 millions de dollars en 2022) sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (au moins 10 % en 2022) du capital des prêts en cours. Ce rehaussement de crédit permet aux fiducies de financement indépendantes d'accorder du financement aux franchisés de Loblaw. De plus, chaque franchisé fournit aux fiducies de financement indépendantes des garanties à l'égard de ses obligations au moyen d'un contrat de sûreté générale. Si un franchisé n'honore pas les modalités de son emprunt et si Loblaw n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, les fiducies de financement indépendantes céderont l'emprunt à Loblaw et tireront des sommes sur la lettre de garantie. Aucun montant n'a été tiré sur cette lettre de garantie. Loblaw a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie.



**OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION** Dans le cadre de la cession de certains de ses actifs par le passé, Loblaw a cédé des contrats de location à des tiers. Loblaw demeure responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Loblaw garantit les obligations de 3 millions de dollars (4 millions de dollars en 2022) découlant de contrats de location d'un tiers distributeur.

**GARANTIE SOUS FORME DE TRÉSORERIE** À la clôture de l'exercice 2023, Loblaw avait conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ses facilités de crédit non engagées pour un montant d'au plus 93 millions de dollars (93 millions de dollars en 2022), dont un montant négligeable (montant négligeable en 2022) a été déposé auprès de grandes institutions financières et classé à titre de dépôts de garantie aux bilans consolidés.

**SERVICES FINANCIERS** Loblaw a fourni, en faveur de Mastercard International Incorporated (« Mastercard »), une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque Mastercard. À la clôture de l'exercice 2023, la garantie en faveur de Mastercard au nom de la Banque PC se chiffrait à 190 millions de dollars américains (190 millions de dollars américains en 2022).

D'importantes institutions financières ont émis des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes relativement aux programmes de titrisation de la Banque PC. Ces lettres de garantie peuvent être utilisées en cas de baisse marquée des produits tirés des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. Loblaw a accepté de rembourser les banques émettrices pour tout montant tiré sur les lettres de garantie. Le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour les autres fiducies de titrisation indépendantes, qui représentait environ 9 % (9 % en 2022) des créances sur cartes de crédit titrisées, était de 77 millions de dollars (63 millions de dollars en 2022) (voir la note 12).

**PROPRIÉTÉS DE CHOIX** Propriétés de Choix émet des lettres de crédit pour appuyer les garanties liées aux immeubles de placement, notamment des obligations en matière d'entretien et d'aménagement vis-à-vis des autorités municipales. À la clôture de l'exercice 2023, le passif brut éventuel lié à ces lettres de crédit s'élevait à 38 millions de dollars (33 millions de dollars en 2022). La facilité de crédit et les débentures de Propriétés de Choix sont garanties par le commandité, la société en commandite et toute autre entité devenant une filiale de Propriétés de Choix (avec certaines exceptions). En cas de défaut de Propriétés de Choix, le fiduciaire désigné dans l'acte de fiducie aura le droit de demander réparation des cautions quant aux obligations cautionnées de la même façon et selon les mêmes modalités selon lesquelles il peut chercher à faire exécuter les obligations de Propriétés de Choix. Ces garanties visent à éliminer la subordination structurelle qui pourrait autrement découler du fait que les actifs de Propriétés de Choix sont principalement détenus par ses diverses filiales.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

## Note 34. Transactions entre parties liées

Galen G. Weston est le propriétaire véritable ou détient le contrôle, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de Wittington, d'un total de 78 018 416 actions ordinaires de GWL, soit environ 58,0 % des actions ordinaires en circulation de GWL (55,9 % en 2022).

Dans le cours normal de ses activités, la société conclut diverses transactions avec des parties liées. Ces transactions sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées. Les transactions entre la société et les entités qu'elle consolide ont été éliminées au moment de la consolidation et ne sont pas présentées dans la présente note.

En 2023, les achats de stocks auprès d'Associated British Foods plc, partie liée du fait que la société mère de cette entité et la société mère de GWL ont un administrateur en commun, se sont élevés à 41 millions de dollars (39 millions de dollars en 2022). À la clôture de l'exercice 2023, un montant de 4 millions de dollars (6 millions de dollars en 2022) était comptabilisé dans les fournisseurs et autres passifs relativement à ces achats de stocks.

**FONDS DE CAPITAL DE RISQUE** En 2020, GWL, Loblaw et une filiale entièrement détenue par Wittington sont devenues les commanditaires d'une société en commandite constituée par Wittington (le « fonds de capital de risque I »). Le commandité du fonds de capital de risque I est une filiale entièrement détenue par Wittington, qui a retenu les services d'un gestionnaire de fonds externe pour veiller sur le fonds de capital de risque I. Le fonds de capital de risque I a pour objectif de réaliser des investissements de capital de risque dans des entreprises novatrices nord-américaines axées sur les technologies des secteurs du commerce, des soins de santé et de l'alimentation, à chaque étape du cycle de démarrage. Chacun des trois commanditaires détient une participation de 33 % dans le fonds de capital de risque I. Le montant en capital consolidé engagé par la société s'élève à 66 millions de dollars sur une période de 10 ans.

En 2022, Loblaw est devenue le commanditaire d'une autre société en commandite constituée par Wittington (le « fonds de capital de risque II »). Une filiale entièrement détenue de Wittington est également le commandité du fonds de capital de risque II, dont l'objectif général est le même que celui du fonds de capital de risque I. Loblaw détient une participation de 50 % dans le fonds de capital de risque II et un montant en capital engagé s'élevant à 60 millions de dollars sur une période de 10 ans.

**RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI** La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées à la note 26.

**QUESTIONS FISCALES** À l'occasion, la société et Wittington peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables relativement aux sociétés affiliées.

**RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS** Les principaux dirigeants de la société comprennent certains membres des équipes de direction de GWL, de Loblaw et de Wittington, de même que les membres du Conseil de GWL et de ceux de Loblaw et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Le tableau suivant présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

(en millions de dollars)	2023	2022
Salaires, jetons de présence et autres avantages du personnel à court terme	14 \$	12 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	3	6
Rémunération totale	17 \$	18 \$

## Note 35. Informations sectorielles

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Loblaw et Propriétés de Choix. Le poste « Incidence de la consolidation » tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels et des autres ajustements de consolidation. La trésorerie et les placements à court terme et les autres placements détenus par la société, ainsi que toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribués aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social et les charges administratives, sont inscrits dans la catégorie « Siège social de GWL ».

Les méthodes comptables adoptées pour les secteurs d'exploitation à présenter sont les mêmes que celles qui sont décrites dans le sommaire des principales méthodes comptables de la société (voir la note 2). La performance de chaque secteur d'exploitation à présenter est évaluée en fonction du résultat d'exploitation diminué des éléments d'ajustement et avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « montant ajusté du BAIIA »). Aucun des secteurs d'exploitation à présenter ne dépend d'un seul client externe.

(en millions de dollars)	2023						2022					
	Loblaw	Propriétés de Choix	Total sectoriel	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Total	Loblaw	Propriétés de Choix	Total sectoriel	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Total
<b>Produits</b>	<b>59 529 \$</b>	<b>1 335 \$</b>	<b>60 864 \$</b>	<b>(740) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>60 124 \$</b>	<b>56 504 \$</b>	<b>1 265 \$</b>	<b>57 769 \$</b>	<b>(721) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>57 048 \$</b>
Résultat d'exploitation	3 696 \$	1 001 \$	4 697 \$	(284) \$	(50) \$	4 363 \$	3 334 \$	1 083 \$	4 417 \$	159 \$	(23) \$	4 553 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	803	204	1 007	(116)	(2)	889	683	339	1 022	(119)	10	913
<b>Bénéfice avant impôt sur le résultat lié aux activités poursuivies</b>	<b>2 893 \$</b>	<b>797 \$</b>	<b>3 690 \$</b>	<b>(168) \$</b>	<b>(48) \$</b>	<b>3 474 \$</b>	<b>2 651 \$</b>	<b>744 \$</b>	<b>3 395 \$</b>	<b>278 \$</b>	<b>(33) \$</b>	<b>3 640 \$</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 696 \$</b>	<b>1 001 \$</b>	<b>4 697 \$</b>	<b>(284) \$</b>	<b>(50) \$</b>	<b>4 363 \$</b>	<b>3 334 \$</b>	<b>1 083 \$</b>	<b>4 417 \$</b>	<b>159 \$</b>	<b>(23) \$</b>	<b>4 553 \$</b>
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 906	3	2 909				2 795	3	2 798			
Éléments d'ajustement <sup>i)</sup>	37	(64)	(27)				44	(189)	(145)			
<b>Montant ajusté du BAIIA<sup>i)</sup></b>	<b>6 639 \$</b>	<b>940 \$</b>	<b>7 579 \$</b>				<b>6 173 \$</b>	<b>897 \$</b>	<b>7 070 \$</b>			

i) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA.

(en millions de dollars)	2023			2022		
	Loblaw	Propriétés de Choix	Total	Loblaw	Propriétés de Choix	Total
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	– \$	(128) \$	(128) \$	– \$	(442) \$	(442) \$
Ajustement de la juste valeur des dérivés	16	–	16	(5)	–	(5)
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	9	–	9	(6)	–	(6)
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	–	64	64	–	248	248
Charges relatives aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC	24	–	24	111	–	111
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(12)	–	(12)	(57)	–	(57)
Coûts de transaction et autres charges connexes	–	–	–	16	5	21
Charges de restructuration et autres recouvrements connexes	–	–	–	(15)	–	(15)
Éléments d'ajustement	<b>37 \$</b>	<b>(64) \$</b>	<b>(27) \$</b>	<b>44 \$</b>	<b>(189) \$</b>	<b>(145) \$</b>

## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Le poste « Incidence de la consolidation » tient compte des éléments suivants :

(en millions de dollars)	2023			2022		
	Produits	Résultat d'exploitation	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Produits	Résultat d'exploitation	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières
Élimination des produits locatifs intragroupe	(752) \$	(19) \$	– \$	(733) \$	2 \$	– \$
Élimination des contrats de location internes	12	(97)	(120)	12	(97)	(104)
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	–	(7)	–	–	4	–
Élimination des transactions immobilières intersectorielles	–	(39)	–	–	(4)	–
Comptabilisation des amortissements des immeubles de placement détenus par Propriétés de Choix classés par la société comme des immobilisations corporelles et évalués au coût	–	(29)	–	–	(13)	–
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	–	(93)	3	–	286	1
Renversement du profit sur la cession d'immeubles à Propriétés de Choix comptabilisé par Loblaw	–	–	–	–	(19)	–
Distributions sur les parts échangeables versées par Propriétés de Choix à GWL	–	–	(296)	–	–	(293)
Distributions sur les parts de fiducie versées par Propriétés de Choix, à l'exclusion des montants versés à GWL	–	–	207	–	–	205
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables de Propriétés de Choix	–	–	321	–	–	170
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	–	–	(231)	–	–	(98)
<b>Total</b>	<b>(740) \$</b>	<b>(284) \$</b>	<b>(116) \$</b>	<b>(721) \$</b>	<b>159 \$</b>	<b>(119) \$</b>

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Total des actifs		
Loblaw	38 979 \$	38 147 \$
Propriétés de Choix	17 309	16 820
Total sectoriel	56 288	54 967
Siège social de GWL	12 507	12 674
Incidence de la consolidation	(19 025)	(18 683)
<b>Chiffres consolidés</b>	<b>49 770 \$</b>	<b>48 958 \$</b>

(en millions de dollars)	2023	2022 <sup>i)</sup>
Dépenses d'investissement		
Loblaw	2 109 \$	1 571 \$
Propriétés de Choix	459	335
Total sectoriel	2 568	1 906
Siège social de GWL	2	1
Incidence de la consolidation	(191)	(42)
Chiffres consolidés <sup>ii)</sup>	2 379 \$	1 865 \$

- i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.
- ii) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice à l'étude. Les dépenses d'investissement de Loblaw pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 incluent des paiements anticipés de 37 millions de dollars transférés aux immobilisations corporelles.

### Note 36. Événement postérieur à la date de clôture

**PROPRIÉTÉS DE CHOIX** Le 14 février 2024, Propriétés de Choix a annoncé qu'elle hausserait sa distribution annuelle de 1,3 %, la portant ainsi à 0,76 \$ par part. Cette hausse prendra effet pour les porteurs de parts de Propriétés de Choix inscrits le 31 mars 2024.

# Rétrospective des trois derniers exercices

Sauf indication contraire, toute l'information financière reflète les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

## INFORMATIONS CONSOLIDÉES<sup>i)</sup>

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2023 (52 semaines)	2022 (52 semaines)	2021 (52 semaines)
<b>Résultats d'exploitation</b>			
Produits	60 124	57 048	53 748
Résultat d'exploitation	4 363	4 553	4 027
Montant ajusté du BAIIA <sup>ii)</sup>	6 953	6 551	5 995
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 532	2 407	2 307
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	889	913	1 650
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>ii)</sup>	1 120	1 022	1 050
Impôt sur le résultat	849	831	630
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat <sup>ii)</sup>	1 019	989	851
Bénéfice net (perte nette)	2 625	2 803	1 425
Activités poursuivies	2 625	2 809	1 747
Activités abandonnées <sup>iii)</sup>	–	(6)	(322)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	1 540	1 822	753
Bénéfice net (perte nette) disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	1 496	1 772	387
Activités poursuivies	1 496	1 778	709
Activités abandonnées <sup>iii)</sup>	–	(6)	(322)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société <sup>ii)</sup> lié aux activités poursuivies	1 467	1 432	1 232
<b>Situation financière<sup>iv)</sup></b>			
Immobilisations corporelles	11 857	11 130	10 782
Goodwill et immobilisations incorporelles	10 888	11 380	10 909
Total des actifs	49 770	48 958	47 083
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	2 961	2 852	3 938
Total de la dette, compte tenu des obligations locatives	22 268	21 523	20 309
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	6 675	6 841	6 959
Total des capitaux propres	13 463	13 180	13 137
<b>Flux de trésorerie<sup>iv)</sup></b>			
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation <sup>v)</sup>	5 851	4 912	5 219
Dépenses d'investissement <sup>v)</sup>	2 379	1 865	1 434
<b>Bénéfice par action ordinaire (en dollars)</b>			
Bénéfice net (perte nette) dilué(e) par action ordinaire	10,75	12,16	2,52
Activités poursuivies	10,75	12,20	4,66
Activités abandonnées <sup>iii)</sup>	–	(0,04)	(2,14)
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire <sup>ii)</sup> lié aux activités poursuivies	10,54	9,81	8,14
<b>Mesures et ratios financiers</b>			
Montant ajusté de la marge du BAIIA <sup>ii)</sup> (en pourcentage)	11,6	11,5	11,2
Montant ajusté du rendement des capitaux propres moyens attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société <sup>ii)</sup> (en pourcentage)	24,7	23,5	18,7
Montant ajusté du rendement du capital <sup>iii)</sup> (en pourcentage)	14,0	13,8	12,6

i) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire à la page 174.

ii) Se reporter à la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de 2023 de la société.

iii) En 2021, la société a finalisé la vente de ses activités de produits de boulangerie de Weston Foods. La participation de la société dans Weston Foods était présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats de 2022 et de 2021 de la société. L'information est incluse dans le Rapport annuel de 2022 de la société, qui est disponible sur le site Web de la société ([www.weston.ca](http://www.weston.ca)).

iv) Compte tenu des activités abandonnées.

v) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

**INFORMATIONS SECTORIELLES<sup>i)</sup>**

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

		2023	2022	2021
		(52 semaines)	(52 semaines)	(52 semaines)
<b>RÉSULTATS D'EXPLOITATION</b>				
<b>Produits</b>	Loblaw	59 529	56 504	53 170
	Propriétés de Choix	1 335	1 265	1 292
	Incidence de la consolidation	(740)	(721)	(714)
	Siège social de GWL	–	–	–
	Chiffres consolidés	60 124	57 048	53 748
<b>Résultat d'exploitation</b>	Loblaw	3 696	3 334	2 929
	Propriétés de Choix	1 001	1 083	1 400
	Incidence de la consolidation	(284)	159	(276)
	Siège social de GWL	(50)	(23)	(26)
	Chiffres consolidés	4 363	4 553	4 027
<b>Montant ajusté du BAIIA<sup>ii)</sup></b>	Loblaw	6 639	6 173	5 579
	Propriétés de Choix	940	897	903
	Incidence de la consolidation	(579)	(503)	(465)
	Siège social de GWL	(47)	(16)	(22)
	Chiffres consolidés	6 953	6 551	5 995
<b>Montant ajusté de la marge du BAIIA (en pourcentage)<sup>ii)</sup></b>	Loblaw	11,2	10,9	10,5
<b>Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	Loblaw	2 906	2 795	2 664
	Propriétés de Choix	3	3	3
	Incidence de la consolidation	(380)	(395)	(364)
	Siège social de GWL	3	4	4
	Chiffres consolidés	2 532	2 407	2 307
<b>SITUATION FINANCIÈRE</b>				
<b>Total des actifs<sup>iii)</sup></b>	Loblaw	38 979	38 147	36 614
	Propriétés de Choix	17 309	16 820	16 173
	Incidence de la consolidation	(19 025)	(18 683)	(18 510)
	Siège social de GWL	12 507	12 674	12 806
	Chiffres consolidés	49 770	48 958	47 083
<b>FLUX DE TRÉSORERIE</b>				
<b>Dépenses d'investissement<sup>iii)</sup></b>	Loblaw	2 109	1 571	1 183
	Propriétés de Choix	459	335	183
	Incidence de la consolidation	(191)	(42)	(10)
	Siège social de GWL	2	1	2
	Chiffres consolidés <sup>iv)</sup>	2 379	1 865	1 358

i) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire à la page 174.

ii) Se reporter à la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de 2023 de la société.

iii) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

iv) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice à l'étude. Les dépenses d'investissement de Loblaw pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 incluent des paiements anticipés de 37 millions de dollars transférés aux immobilisations corporelles.

# Glossaire

Terme	Définition
<b>Achalandage en magasin</b>	Nombre de clients se présentant dans les magasins de l'ensemble des bannières de Loblaw.
<b>Bénéfice net de base par action ordinaire</b>	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société</b>	Bénéfice net, moins les participations ne donnant pas le contrôle.
<b>Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société</b>	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, moins les dividendes sur les actions privilégiées.
<b>Bénéfice net dilué par action ordinaire</b>	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, ajusté pour exclure l'effet des éléments dilutifs, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ajusté pour inclure l'effet des éléments dilutifs.
<b>Capital sous gestion</b>	Total de la dette, majoré du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires.
<b>Chiffre d'affaires des magasins comparables</b>	Chiffre d'affaires du secteur Vente au détail de Loblaw tiré de magasins exploités pendant les deux périodes comparables, y compris les magasins ayant subi une relocalisation, une conversion, une expansion, une réduction ou une rénovation.
<b>Conversion</b>	Magasin portant une bannière de Loblaw puis converti en une autre bannière de Loblaw.
<b>Dépenses d'investissement</b>	Somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, entrées d'immobilisations incorporelles et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice à l'étude, le cas échéant (voir les notes 15, 16 et 18 des états financiers consolidés de la société).
<b>Exercice</b>	L'exercice de la société se termine le 31 décembre. Les activités sont présentées selon un exercice qui se termine le samedi le plus près du 31 décembre, qui compte habituellement 52 semaines, mais compte 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 comptaient chacun 52 semaines.
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement, les intérêts payés et le montant net des paiements au titre de la location (voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
<b>Fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix</b>	Bénéfice net (perte nette) de Propriétés de Choix, ajusté(e) pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de Propriétés de Choix sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
<b>Marge brute du secteur Vente au détail</b>	Produits du secteur Vente au détail de Loblaw, diminués du coût des stocks vendus (voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
<b>Marge brute du secteur Vente au détail exprimée en pourcentage</b>	Marge brute du secteur Vente au détail de Loblaw, divisée par les produits du secteur Vente au détail de Loblaw (voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
<b>Marque contrôlée</b>	Marque et marque de commerce associée, appartenant à Loblaw et utilisées pour ses propres produits et services.
<b>Montant ajusté de la marge du BAIIA</b>	Montant ajusté du BAIIA, divisé par les produits (voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
<b>Montant ajusté de l'impôt sur le résultat</b>	Montant de l'impôt sur le résultat ajusté pour exclure l'incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du résultat d'exploitation, moins le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
<b>Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières</b>	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières ajustées pour tenir compte d'éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs des charges financières nettes courantes de la société (voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
<b>Montant ajusté du BAIIA</b>	Montant ajusté du résultat d'exploitation avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).



# Glossaire

Terme	Définition
<b>Montant ajusté du bénéfice avant impôt sur le résultat</b>	Montant ajusté du résultat d'exploitation, diminué du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
<b>Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire</b>	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, compte tenu de l'incidence des instruments dilutifs, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation après dilution au cours de la période, ajusté pour tenir compte de l'incidence des éléments dilutifs (voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
<b>Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société</b>	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, ajusté pour tenir compte d'éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
<b>Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société</b>	Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, diminué des dividendes sur les actions privilégiées (voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
<b>Montant ajusté du rendement des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société</b>	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les quatre derniers trimestres, divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société (voir la rubrique 3.4, « Situation financière » et la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
<b>Montant ajusté du rendement du capital</b>	Montant ajusté du résultat d'exploitation après impôt pour les quatre derniers trimestres divisé par le capital moyen, le capital s'entendant du total de la dette majoré des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme (voir la rubrique 3.4, « Situation financière » et la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
<b>Montant ajusté du résultat d'exploitation</b>	Résultat d'exploitation ajusté pour tenir compte d'éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
<b>Montant ajusté du taux d'impôt effectif</b>	Montant ajusté de l'impôt sur le résultat divisé par le montant ajusté du résultat d'exploitation diminué du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation</b>	Nombre d'actions ordinaires en circulation déterminé en établissant un rapport entre la période au cours de l'exercice pendant laquelle les actions ordinaires étaient en circulation et la durée totale de cette période.
<b>Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation</b>	Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation compte tenu de l'effet de tous les instruments dilutifs.
<b>Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail</b>	Total de la dette du secteur Vente au détail de Loblaw divisé par le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail de Loblaw.
<b>Résultat d'exploitation</b>	Bénéfice net avant les charges d'intérêts nettes et autres charges financières et l'impôt sur le résultat.
<b>Sociétés d'exploitation cotées en bourse</b>	L'apport à la performance financière de la société provenant de la participation lui donnant le contrôle qu'elle détient dans Loblaw et Propriétés de Choix, qui sont toutes deux des entités cotées en bourse, compte tenu de l'incidence de la consolidation (voir les notes 2 et 5 des états financiers consolidés de la société).
<b>Superficie de vente au détail, en pieds carrés</b>	Superficie en pieds carrés destinée à la vente au détail qui comprend celle des magasins détenus par Loblaw, des magasins franchisés et des pharmacies des pharmaciens propriétaires.
<b>Taille du panier d'épicerie</b>	Valeur en dollars des produits vendus dans le cadre d'une seule transaction de vente au détail de Loblaw.
<b>Taux de croissance moyen composé</b>	Mesure de la croissance annualisée sur une période plus longue qu'un exercice. Il correspond au taux de croissance annuel sur une période de deux ans, soit de 2021 à 2023.
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société</b>	Total des capitaux propres, moins les participations ne donnant pas le contrôle.
<b>Total des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société</b>	Total des capitaux propres, moins les actions privilégiées en circulation et les participations ne donnant pas le contrôle.

# Répertoire de la société

## Conseil d'administration

### Galen G. Weston, B.A., M.B.A.

Président du Conseil et chef de la direction de la société; président du Conseil, Les Compagnies Loblaw Limitée; président du Conseil, Wittington Investments, Limited; président du Conseil, Banque le Choix du Président; président, Weston Family Foundation, ancien président du Conseil et fiduciaire, Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix.

### M. Marianne Harris, B.Sc., J.D., M.B.A.<sup>1), 2)</sup>

Administratrice de sociétés; ancienne présidente et directrice générale des services bancaires d'investissement et aux entreprises, Merrill Lynch Canada Inc., ancienne directrice du groupe institutions financières, Amériques, Merrill Lynch Pierce Fenner & Smith; administratrice, Les Compagnies Loblaw Limitée; administratrice, Financière Sun Life inc.; administratrice, Conseil d'administration de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public; ancienne administratrice, Hydro One Inc./ Hydro One Limited; ancienne présidente du Conseil, Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM); membre du conseil consultatif du doyen, Schulich School of Business, et du conseil consultatif, Hennick Centre for Business and Law.

### Nancy H.O. Lockhart, O. Ont.<sup>2)</sup>

Administratrice de sociétés; fiduciaire, Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix; présidente du Conseil, Alignvest Student Housing; administratrice, Atrium Mortgage Investment Corporation; présidente émérite, Crow's Theatre Company; ancienne chef de l'administration, Frum Development Group; ancienne vice-présidente, Corporation Shoppers Drug Mart; ancienne présidente du Conseil, Ontario Science Centre et Canadian Film Centre; ancienne administratrice, Conservatoire royal de musique; ancienne présidente, Canadian Club of Toronto; ancienne administratrice, Les Compagnies Loblaw Limitée, Gluskin Shelf & Associates Inc., Barrick Gold Corporation, Société d'assurance-dépôts du Canada, Centre for Addiction and Mental Health Foundation et Loran Scholars Foundation.

### Sarabjit (Sabi) S. Marwah<sup>1), 2)</sup>

Administrateur de sociétés; ancien membre du Sénat du Canada; ancien vice-président du Conseil et chef de l'exploitation, La Banque de Nouvelle-Écosse; administrateur, Cineplex Inc.; administrateur, ONEX Ltd.; ancien administrateur, TELUS Corporation; ancien fiduciaire et président du Conseil, Hospital for Sick Children; ancien président du Conseil, Humber River Regional Hospital; ancien membre du conseil d'administration, C.D. Howe Institute et Toronto International Film Festival.

### Gordon M. Nixon, C.M., O. Ont.<sup>2)</sup>

Administrateur de sociétés; président du Conseil, BCE Inc. et administrateur, BlackRock Inc.; ancien président et chef de la direction, Banque Royale du Canada; membre du conseil consultatif, KingSett Canadian Real Estate Income Fund L.P.; fiduciaire, Art Gallery of Ontario.

### Barbara G. Stymiest, C.M., F.C.P.A.<sup>1), 2)</sup>

Administratrice de sociétés; administratrice, Financière Sun Life inc.; administratrice, Banque le Choix du Président; membre du Conseil, Resolution Re Ltd.; ancienne chef de groupe, Banque Royale du Canada; ancienne chef de la direction, Groupe TMX Inc.; ancienne vice-présidente exécutive et chef des finances, BMO Marchés des capitaux; ancienne associée, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.; ancienne administratrice, Blackberry Limited.

### Cornell Wright, J.D., M.B.A.

Président et administrateur, Wittington Investments, Limited; fiduciaire, Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix; administrateur, Les Compagnies Loblaw Limitée; administrateur, BCE Inc.; fiduciaire, Réseau universitaire de santé; cadre en résidence, Rotman School of Management de l'Université de Toronto; ancien président du Conseil, Ballet national du Canada.

1) Comité d'audit

2) Comité de gouvernance, des ressources humaines, de mise en candidature et de la rémunération

\* Président ou présidente de comité

## Direction générale

### Galen G. Weston

Président du Conseil et chef de la direction

### Richard Dufresne

Président et chef de la direction financière

### Rashid Wasti

Vice-président exécutif et chef de la gestion des talents

### Andrew Bunston

Chef des services juridiques et secrétaire

### Katie McCullam

Chef de la stratégie

### John Williams

Trésorier du groupe et chef du financement d'entreprise

### Lina Taglieri

Chef de groupe et vice-présidente principale, contrôleur

### Jeff Gobeil

Chef de groupe, Fiscalité

### Anemona Turcu

Chef de la gestion des risques du groupe

# Renseignements sur la société et à l'intention des actionnaires

## Siège social

George Weston Limitée  
22, av. St. Clair Est  
Toronto (Ontario) Canada M4T 2S5  
Téléphone : 416-922-2500  
www.weston.ca

## Inscription boursière et symboles

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de la société sont inscrites à la Bourse de Toronto sous les symboles : « WN », « WN.PR.A », « WN.PR.C », « WN.PR.D » et « WN.PR.E ».

## Actions ordinaires

À la clôture de l'exercice 2023, 134 546 581 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Le nombre moyen d'actions ordinaires de la société négociées chaque jour en 2023 s'est établi à 153 510.

## Actions privilégiées

À la clôture de l'exercice 2023, 9 400 000 actions privilégiées de série I, 8 000 000 d'actions privilégiées de série III, 8 000 000 d'actions privilégiées de série IV et 8 000 000 d'actions privilégiées de série V étaient émises et en circulation.

Le nombre moyen d'actions privilégiées de la société négociées chaque jour en 2023 s'est établi comme suit :

Série I :	4 118
Série III :	4 732
Série IV :	4 015
Série V :	4 866

## Dates relatives aux dividendes sur les actions privilégiées

La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sur les actions privilégiées sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Les dates prévues de clôture des registres et de paiement des dividendes pour 2024 sont les suivantes :

### Série I

Clôture des registres	Date de paiement
29 févr.	15 mars
31 mai	15 juin
31 août	15 sept.
30 nov.	15 déc.

### Série III, série IV et série V

Clôture des registres	Date de paiement
15 mars	1 <sup>er</sup> avril
15 juin	1 <sup>er</sup> juillet
15 sept.	1 <sup>er</sup> oct.
15 déc.	1 <sup>er</sup> janv.

## Politique en matière de dividendes sur les actions ordinaires

La déclaration, le paiement et le montant des dividendes sur les actions ordinaires de la société sont laissés à la discrétion du Conseil d'administration, lequel tient compte des résultats financiers de la société, de ses exigences en matière de capital, de ses flux de trésorerie disponibles et des perspectives quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. Au fil du temps, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future.

## Dates relatives aux dividendes sur les actions ordinaires

La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Les dates prévues de clôture des registres et de paiement des dividendes pour 2024 sont les suivantes :

## Clôture des registres

15 mars  
15 juin  
15 sept.  
15 déc.

## Versement des dividendes

1<sup>er</sup> avril  
1<sup>er</sup> juillet  
1<sup>er</sup> oct.  
1<sup>er</sup> janv.

## Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

La société a présenté une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités à la Bourse de Toronto.

## Valeur des actions ordinaires

Aux fins des gains en capital, le prix de base au jour de l'évaluation (le 22 décembre 1971) pour les actions ordinaires de la société, ajusté pour tenir compte du fractionnement des actions à raison de 4 pour 1 (le 27 mai 1986) et du fractionnement des actions à raison de 3 pour 1 (le 8 mai 1998) est de 1,50 \$ par action. La valeur au 22 février 1994 était de 13,17 \$ l'action.

## Agent comptable des registres et agent des transferts

Services aux investisseurs Computershare Inc.  
100, avenue University  
Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1

Téléphone sans frais : 1-800-564-6253 (Canada et États-Unis)  
Accès direct à l'échelle internationale : 514-982-7555  
Télécopieur : 416-263-9394  
Télécopieur sans frais : 1-888-453-0330

Pour procéder à un changement d'adresse ou mettre fin à des envois multiples ou pour toute autre requête concernant votre compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec les Services aux investisseurs Computershare Inc.

## Assemblée annuelle des actionnaires

L'assemblée annuelle des actionnaires de 2024 de George Weston Limitée se tiendra le mardi 7 mai 2024 à 11 h (HE) au Royal Conservatory, TELUS Centre for Performance and Learning, Koerner Hall, au 273, Bloor Street West, Toronto (Ontario) Canada, et virtuellement via une webdiffusion en direct.

## Marques de commerce

George Weston Limitée, Les Compagnies Loblaw Limitée, Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix et leurs filiales respectives sont propriétaires d'un certain nombre de marques de commerce. Ces marques de commerce sont la propriété exclusive de George Weston Limitée, de Les Compagnies Loblaw Limitée, de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix et de leurs filiales respectives et, lorsqu'elles sont mentionnées dans le présent rapport, elles portent le symbole <sup>MC</sup> figurent en italique.

## Relations avec les investisseurs

Les actionnaires, les analystes en valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à Roy MacDonald, vice-président du groupe, Relations avec les investisseurs, au siège social national de la société ou par courriel à l'adresse investor@weston.ca.

Des informations financières supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire de SEDAR+.

Le présent rapport annuel comprend les principales informations financières sur Les Compagnies Loblaw Limitée, société ouverte, et sur Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, entité ouverte, dont les actions sont négociées à la Bourse de Toronto.

This report is available in English.

Conception : Q30 Design inc.



Choice  
Properties

Choice Properties  
DAKOTA

**GEORGE WESTON LIMITÉE**

22, av. St. Clair Est  
Toronto (Ontario)  
M4T 2S5

Tél. : 416 922 2500  
[www.weston.ca](http://www.weston.ca)

